

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

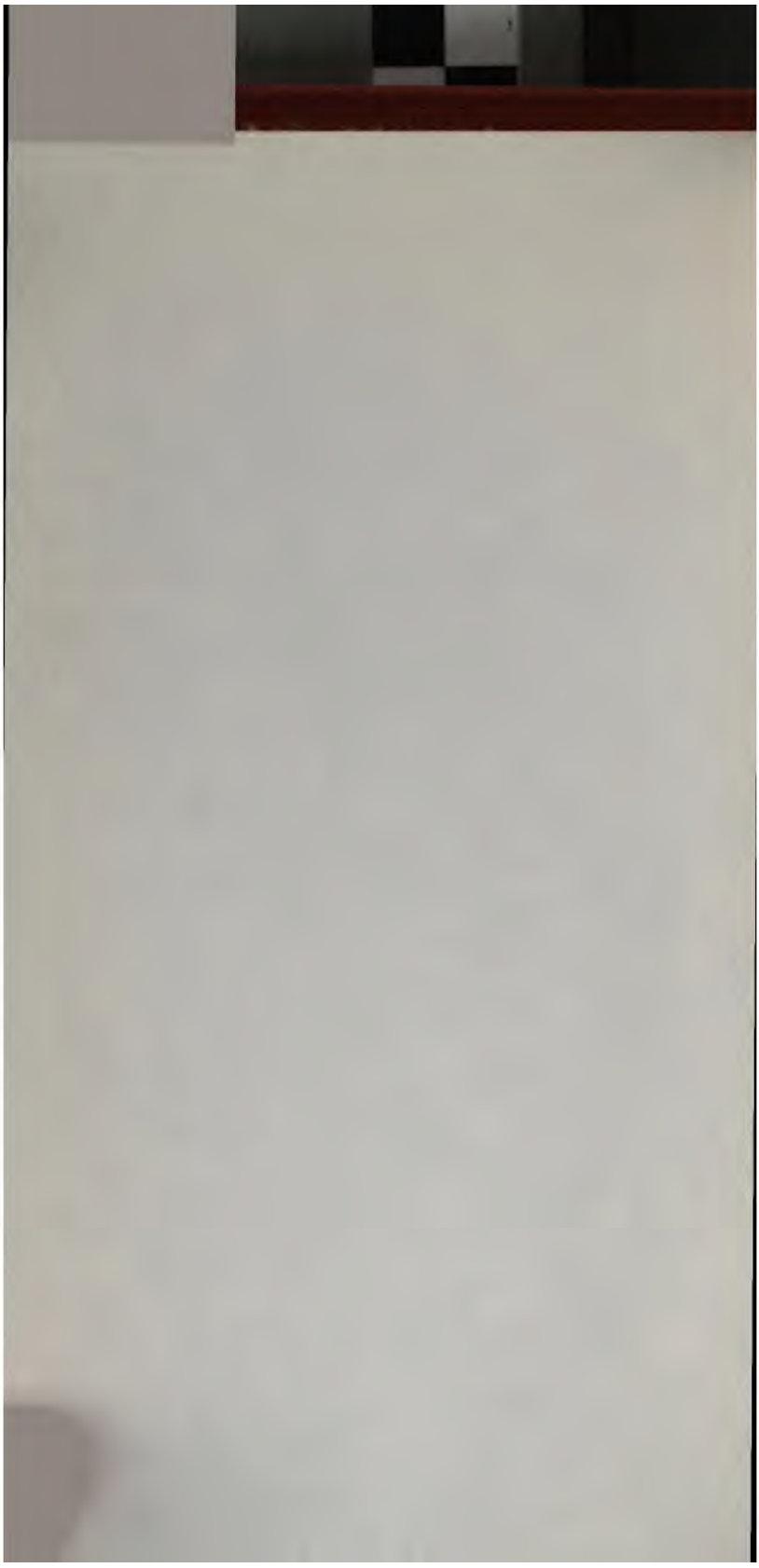
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`









MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME SOIXANTE-UNIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME I



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

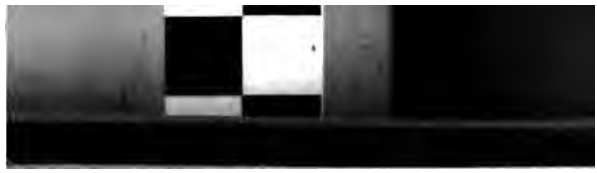
DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME SOIXANTE-UNIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME I



Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME PREMIER



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC II



MÉMOIRE

SUR LA

RÉVOLTE D'ALEXANDRE EN AFRIQUE

SA PROCLAMATION COMME AUGUSTE EN JUIN 308 ET SA CHUTE AU PRINTEMPS DE 311.

(Chronologie de ces événements établie par la comparaison des émissions monétaires de Rome, de Carthage et d'Ostia.)

Par M. Jules Maurice, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 4 décembre 1901.

La plupart des auteurs ont placé en 308 la révolte d'Alexandre[1] en Afrique, mais sans pouvoir établir leur opinion sur une base solide. La meilleure raison invoquée par Clinton[2] est que Maxence se trouvait en cette année 308 en pos-

1. Lenain de Tillemont (*Empereurs*, t. IV, p. 109), Clinton (*Fasti Romani*, année 311), Pallu de Lessert (*Vicaires et comtes d'Afrique*. Paris, 1892, p. 39) ont déjà admis l'année 311 comme celle de la chute d'Alexandre; mais l'accord entre les auteurs ne pouvait s'établir sur aucune base sérieuse au sujet de l'inauguration de son règne. L'étude des émissions monétaires permet au contraire de fixer très certainement cet événement en 308 et même d'en déterminer l'époque.

2. Clinton, *Fasti Romani*, t. II, année 308.



session incontestée de l'Italie après les défaites successives de Sévère et de Galère en 307, et que ce fut alors, suivant le récit de Zosime[1], qu'il songea à envoyer ses images en Afrique pour qu'elles y fussent promenées solennellement. Mais Zosime ne dit pas cela; il fait comprendre que ce fut lorsqu'il eut évité les embûches de Maximien Hercule, et non de Galère (Ταύτην δέ διαφυγὼν ὁ Μαξέντιος τὴν ἐπιβουλὴν), que Maxence envoya ses images en Afrique. En effet, dans le chapitre XI du livre II de son histoire, cet auteur parle des tentatives faites par Maximien Hercule pour détrôner Maxence[2]; et, aussitôt après, le chapitre XII commence par la phrase qui vient d'être citée et qui raconte la révolte de l'Afrique. Il est évident que l'embûche (επιβουλή) que Maxence évita d'après Zosime avant de songer à la conquête de l'Afrique est celle qui lui fut dressée à Rome par Maximien Hercule. « Hercule Maximien, dit-il, ayant entrepris de recouvrer l'empire, tenta de détacher de la fidélité envers leur prince les soldats de Maxence. » C'est ce que racontent beaucoup plus longuement et clairement Lactance[3]

1. Zosime, *Historiae*, lib. II, cap. 12.

2. Il parle également des embûches dressées par Hercule contre Constantin et confond la mort d'Hercule avec celle de Maximin Daza, à moins que le texte ne soit plutôt altéré; mais ces événements sont en dehors de la suite du récit.

3. Lire le récit très détaillé de Lactance, *De mort. pers.*, cap. 28.

et Eutrope[1]. Or, c'est bien en 308 que se produisirent ces événements, et l'on peut même en préciser la date au 20 avril 308. En effet le changement des consulats à Rome d'après le *Chronographe* de 354[2] et la reconnaissance de Maxence et de Romulus, consuls, au lieu de Maximien Hercule, consul X, et de Galère, consul VII[3], indiquent à cette date la rupture des relations entre Maxence et Maximien Hercule[4]. A partir de ce moment, Maxence cessa d'émettre dans ses ateliers de Rome et d'Aquilée les monnaies de Maximien Hercule et de Constantin et ne fit plus frapper que les siennes propres[5].

1. Eutrope, X, 3, résume ainsi la suite des événements : « Herculius tamen Maximianus, post haec, in concione exercitus filium suum Maxentium nudare conatus est. Inde ad Gallias profectus est, dolo composito, tanquam a filio esset expulsus, ut Constantino genere jungeretur. » Cf. Anonymus Valesii, III, 8; Eumenii, *Paneg.*, VII, 14; IX, 3.

2. *Chronographe* de 354; *Mon. germ. hist. ant.*, lib. IX, p. 67.

3. « Idatius in Fastis. Decies et Maximiano. His Conss. quod est Maxentio et Romulo. » Ce sont les consulats successivement reconnus à Rome.

4. Le professeur O. Seeck, dans son histoire (*Geschichte des Untergangs der Antiken Welt*. Berlin, 1897, t. I, p. 97, 98, 485), a bien expliqué que Maxence ne pouvait attacher d'importance au consulat de Galère, puisqu'il combattait cet empereur. Il ne pouvait se préoccuper que d'un seul ancien Auguste, Maximien Hercule; aussi, après sa rupture avec lui, n'eut-il plus aucun ménagement à garder et prit-il le consulat avec son fils Romulus.

5. Le fait est surtout évident pour les monnaies de Rome sur lesquelles apparaissent alors des exergues $\frac{|}{RBP}$ à $\frac{|}{RBQ}$



Si l'atelier de Carthage était resté, ainsi que la province dont il faisait partie, sous l'autorité de Maxence, il aurait dû, comme ceux de Rome et d'Aquilée, cesser l'émission des monnaies d'Hercule et de Constantin et continuer celle des pièces à l'effigie de Maxence seul, car il aurait reçu les mêmes ordres que ces ateliers de la chancellerie impériale. C'est le contraire qui se produisit. Les monnaies de Constantin et d'Hercule émises à Carthage parurent dans toutes les mêmes séries que celles de Maxence. Le pouvoir de Maxence ne se prolongea donc pas en Afrique plus longtemps que la frappe des monnaies d'Hercule et de Constantin, et son autorité n'y fut plus reconnue lorsque celle de ces empereurs cessa de l'être, c'est-à-dire lorsque la rupture de Maxence avec son père et Constantin fut connue en Afrique, quelque temps après le 20 avril 308. Maxence cessa donc de régner sur les provinces d'Afrique au commencement du mois de mai 308. Consultons maintenant le texte de Zosime. Il nous apprend quand Alexandre fut revêtu de la pourpre par ses soldats :

et $\frac{|}{\text{REP}}$ à $\frac{|}{\text{REQ}}$ qui n'ont pas été frappés auparavant, et l'on peut ainsi facilement se rendre compte de ce que Maxence ne reconnut plus que son propre pouvoir à partir de sa rupture avec Maximien Hercule. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome* (*Revue numismatique*, 1899, p. 344-345) et *L'atelier monétaire d'Aquilée* (*Riv. ital. d. numismat.*, 1901, p. 291-292).

« Maxence, dit-il, ayant évité les embûches « (de Maximien Hercule), jugeant son pouvoir « fermement établi (en Italie), envoya dans la « Libye et à Carthage des hommes pour y por- « ter solennellement ses images : mais il arriva « que les troupes de ces localités s'y opposèrent « à cause de leur attachement pour (Galère) Maxi- « mien, dont ils avaient gardé le souvenir[1]. »

Ce passage de Zosime est facile à comprendre si l'on admet, ainsi que l'a déjà fait le professeur O. Seeck, qu'il y a eu interpolation[2] du nom de *Galère* ou qu'on l'a substitué à celui d'*Hercule (Maximien)*. En effet, l'on vient de voir que c'était Hercule qui s'était brouillé avec Maxence en 308 avant que le pouvoir de ce dernier cessât d'être reconnu en Afrique, et, d'autre part, ainsi que l'a fait remarquer O. Seeck, c'était Hercule qui avait vaincu en 297[3] les Maures en Afrique, et nous savons que les troupes qui avaient combattu sous ses ordres lui restaient profondément attachées, comme cela se vit en Italie lorsqu'il vint reprendre le pouvoir sur la

1. Zosime, *Hist.*, II, 12. Ταῦτην δὲ διαφυγών ὁ Μαξέντιος τὴν ἐπιβουλὴν, ἔχειν τε ἤδη βεβαίως οἰόμενος τὴν ἀρχὴν, ἐν Λιβύῃ καὶ Καρχηδόνι τοὺς τὴν εἰκόνα τὴν αὐτοῦ περιόισοντας ἔπεμπεν. Ὅπερ γενέσθαι κωλύσαντες οἱ κὰτόθι στρατιῶται, τῇ περὶ Γαλλερίου Μαξιμιανὸν εὐνοίᾳ καὶ μνήμῃ.

2. O. Seeck, *Geschichte d. Untergangs d. Antiken Welt*, p. 97 et 485.

3. *Ibid.*



demande de Maxence, menacé par Sévère[1]. Enfin, les émissions monétaires de Carthage prouvent que les monnaies de Maxence Auguste étaient émises, et que par suite la nomination de ce prince comme Auguste était reconnue et acceptée en Afrique bien qu'il fût en guerre avec Galère depuis plus d'un an avant que les troupes ne se mutinassent. Ce n'est donc pas leur attachement à ce dernier empereur qui provoqua leur révolte.

Les monnaies de Carthage fournissent au contraire une preuve de l'autorité du nom d'Hercule en Afrique. Au cours de l'émission monétaire qui sortit de l'atelier de cette ville depuis le 28 octobre 306, date de la prise de Rome par Maxence, jusqu'en mai 308, date de la révolte d'Alexandre en Afrique, non seulement les seules monnaies frappées à Carthage sont celles d'Hercule, puis celles de Maxence et de Constantin, qui sont l'un fils et l'autre gendre d'Hercule, tous trois d'ailleurs momentanément alliés[2]; mais, de plus, sur une série complète de monnaies de ces trois empereurs qui portent la légende *Conservator Africae suae* au revers, on voit dans le champ du revers les lettres HE. R. ou SE. F. que le commandant Mowat a très ingénieusement démontré être les

1. *Ibid.*, p. 83-85.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome. Revue numismatique,* 1899, p. 341 à 343.

premières lettres du sigle suivant : *Herculius Senior Felicissimus*[1]. La marque de l'autorité d'Hercule et de sa descendance se trouve donc sur les monnaies des trois empereurs reconnus en Afrique, et cela ne se voit que sur les monnaies de Carthage parmi tous les ateliers de l'empire romain.

Aussi, lorsque la nouvelle de la rupture entre Maxence et Hercule parvint en Afrique et qu'elle fut suivie par l'arrivée des messagers qui devaient porter solennellement les images de l'Auguste reconnu Maxence, les troupes se mutinèrent.

Alexandre, qui remplissait les fonctions de vice-préfet du prétoire et comme tel commandait à l'armée, ne les suivit pas de suite. En effet, d'après le récit de Zosime[2], les troupes révoltées voulurent d'abord se rendre par mer à Alexandrie; mais, ayant rencontré les forces supérieures de Maxence, elles furent obligées de

1. R. Mowat, *Combinaisons inédites de lettres dans les marques monétaires de l'empire romain*. *Revue numismatique*, 1897, extrait, p. 25 et suiv.

2. Zosime, *Hist.*, II, 12, suite. Ἐπεὶδὴ Μαξέντιον ἐπιστρατεύσειν τούτοις ἔγνωσαν τάχιστα ἔνιοι τῆς ἀποστάσεως ἐν τῷ Ἀλεξανδρείᾳ ἀνεχώρησαν. Ἰκανοὶ δὲ δυνάμει περιεῖναι καὶ ἀντέχειν σφίσι τὰ ἐκεῖ ἔγνωσαν, ἐπὶ τὴν Καρχηδόνα πλοῦν ἐποιήσαντο· ἐν οἷς καὶτοι ὁ Μαξέντιος ὥρμησεν ἐπὶ τὴν Λιβύην ἐκπλεύσας, καὶ τῶν τολμηθέντων ἁμαρτήματα μετιὼν. Τῶν δὲ πάντων ἐνθουσιάσαντα κατὰ τὸ θεῖον εἶναι τὰ ἱερεῖα λεγόντων, ἀνήρησε τὸν ἐκείνου βίαιον τὸν μὲν καλὰ σπλάγχνα τὰ ἱερά, καὶ διὰ τὸ δεδιέναι, μήποτε Ἀλέξανδρος ἐπιστὰς τὸν ὑπάρχου τῆς πόλεως ἐν Λιβύῃ κτείνειεν, ἐπιστρατεύσας ἐκείνῳ τῇ κατὰ γνώμης ἐκπλεύσαντι τὸν διάδοχον ἐπὶ Λιβύην τὰ τῆς Ἰταλίας ἐπιτρέπει πρὸς Ἀλέξανδρον, ἅμα μὲν αὐτὸν αὐτῷ τὸν ἐκείνου τάλα ἰδόντα.



revenir à Carthage. A Rome, ce dernier empereur, en apprenant ces événements, eut l'intention d'aller châtier les rebelles; mais, redoutant la navigation à cause des mauvais présages et de l'hostilité possible du vice-préfet du prétoire, il renonça à son projet, et envoya vers Alexandre des messagers chargés de lui demander son fils en otage. Celui-ci craignit[2] que l'empereur ne fît subir d'indignes traitements à son fils; et des envoyés de Maxence ayant été surpris pendant qu'ils cherchaient à s'emparer de lui ou de son fils, les soldats profitèrent de l'occasion et revêtirent de la pourpre leur chef, qui ne pouvait plus s'y refuser. Nous pouvons évaluer approximativement le temps que prirent tous ces événements accomplis depuis le 20 avril 308, date de la rupture officielle de Maxence et d'Hercule :

1° L'envoi des premiers ambassadeurs d'Italie porteurs des images de Maxence.

2° La révolte et l'exode des troupes d'Afrique; leur retour à Carthage.

3° Le temps que cette nouvelle parvînt en Italie et que Maxence prît une décision.

1. Zosime, *Hist.*, II, 12, suite. Ὁ δὲ ὑποπτεύσας, ὡς οὐχ ὁμηρίας ἕνεκειν αἰτοίη τὸν παῖδα δοδῆναι Μαξέντιος, ἀλλα ἐπί πράξεσιν ἀπίσοις, ἀπωθεῖται τήν ἐπί τούτω πρεσβειάν; ἐπέι δε και τοὺς δόλω διαχρησομένους αὐτόν ὁ Μαξέντιος ἐξαπεστειλε και προδοσια τό σκευωρηθὲιν ἐφωράθη; τότε δὴ καιρὸν εὑρόντες οι στράτιῶται προς ἀποστὰσιν ἐπιτηδὲιον, την ἀλουργίδα περίεθεσαν Ἀλεξάνδρω Φρυγί τε ὄντι τὸ γένος, και δειδῶ καὶ ἀτόλμω καὶ πρός πάντα πόνον ὀκνοῦντι, καὶ προσέτι γέγηρακότι.

4° L'envoi d'une nouvelle ambassade de Maxence réclamant le fils d'Alexandre comme otage, et, après la réception de ces envoyés, la prise de la pourpre par Alexandre.

Tous ces événements demandèrent, pour être accomplis, un laps de temps d'un mois et demi ou deux mois[1]; et c'est en juin 308 qu'Alexandre dut revêtir la pourpre. A partir de ce moment, ses monnaies furent frappées à Carthage. L'on a vu que celles des autres empereurs ne l'étaient plus depuis quelque temps. Combien de temps régna-t-il?

Les monnaies d'Alexandre, qui furent émises à Carthage[2] pendant son règne, ne fournissent

1. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Carthage* (*Revue numismatique*, 1902).

2. Avec la légende IMP · ALEXANDER · P · F · AVG · au droit et diverses légendes du revers : *Africa Aug. N.; Gloria Exercitus. Kart.; Invicta Roma Felix Karthago; Iovi Conservatori; Romae Aeternae; S. P. Q. R. Optimo Principi; Victoria Alexandri Aug. N.* — Les noms d'Alexandre au complet sont indiqués par l'inscription 7004 du *C. I. L.*, t. VIII, trouvée à Constantine :

RESTITVTORI
PVBLICAE · LIBER
TATIS AC PROPA
GATORI TOTIVS
GENERIS · HVMANI
NOMINIS QVE
ROMANI DNL · DO
MITIO · ALEXAN
DRO · P · F · INV · AVG .
SCIRONIVS · PA
SIGRATES · V · P ·



aucun renseignement à cet égard. Goltzius avait cru voir des lettres numérales grecques aux exergues des monnaies de cet empereur et avait pensé que ces lettres indiquaient les années de son règne. Mais, si Goltzius a réellement vu ces monnaies, non seulement elles étaient fausses[1], mais encore le faussaire qui les avait fabriquées avait copié ces lettres numérales sur des pièces des ateliers d'Alexandrie ou de Carthage frappées au cours d'émissions antérieures au règne d'Alexandre. Et dans ce cas ces lettres indiquaient non pas des années, mais, ainsi que cela peut se conclure de l'étude de tous les ateliers de l'empire[2], le nombre des officines qui étaient ouvertes dans l'atelier. D'autres témoignages vont nous permettre de déterminer l'année et même l'époque de la fin du règne d'Alexandre[3].

En effet, les récits de Zosime[4] et de Lactance[5] nous font connaître que ce fut après la mort de

1. Cf. Eckhel, *Doctr. vet. num.*, t. VIII, p. 61.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople. Revue numismatique*, 1901, p. 174 et suiv. — *Les ateliers monétaires d'Antioche* (*Numismatic Chronicle*, 1889, p. 208 et suiv.) *et de Siscia* (*Ibid.*, 1900, p. 297 et suiv.). O. Doetter, *D. krg. Gerpräg. Gerpräg. Pétrarchie Num. Zeitch.* (1899), 224 et sq.

3. La plupart des auteurs sont d'accord pour placer en 311 ces événements; mais la numismatique fournit des renseignements plus précis sur la suite des événements accomplis en 310 et en 311.

4. Zosime, *Hist.*, II, 14. Ἐπὶ τῷ θανατῳ τοῦ πατρὸς ὀδυνασθαι.

5. Lactance, *De mort. pers.*, cap. 43.

Maximien Hercule que Maxence, feignant de se plaindre de la mort de son père et de vouloir en tirer vengeance de Constantin, cherche des occasions de déclarer la guerre à cet empereur; mais qu'auparavant, il voulut rétablir ses affaires d'Afrique et reconquérir cette province. Il y envoya donc son préfet du prétoire, Rufius Volusianus, et son général, Zénon, avec l'armée qu'il avait commandée. A la première rencontre, les troupes d'Alexandre furent battues et leur empereur fut étouffé[1].

Or, les émissions monétaires de Rome, d'Ostie et de Carthage, et les circonscriptions permettent de déterminer les époques approximatives de ces événements. D'abord, celle de la mort de Maximien Hercule. Elle eut lieu en juillet; il est avant le 25 juillet. En effet, l'année est déterminée par les *Fasti Ostienses*[2] et la Chronique de saint Jérôme[3]. L'époque même en est indiquée par le fait qu'un panégyrique prononcé

1. Zosime, *Hist.*, II, 14. Τότε καὶ τὸν ἐν Λιβύῃ τύραννον Ἀλέξανδρον ἐπιστρατεύσας ἀνεῖλε τῷ πρὸς ἐκείνους ἐπιόντι τὸν τῆς ἀπάτης βίᾳ τὸν Ἀλέξανδρον συνεπνίξαντος. Ὁ μὲν δὴ τρόπῳ τοιούτῳ τὸν Ἀλέξανδρον ἐπιστρατεύσας ἀνεῖλε τὸν τύραννον Ἀλέξανδρον.

2. *Idatius in Fastis : Anno II post cons. X et equitium [illegible] est Val. Maximiani X et Galer. Maximiani [illegible] His conss., quod est Maximo III et [illegible] Maximianus senior.* C'est à Rome que Maximien est mis [illegible]

3. *Hieronimi Chron.*, anno 2. 325. « Herculius Maximianus a filia Pausta detectus, quod ejus vitia non ferret, Massiliae fugiens occiditur. »



devant Constantin en 310[1], mais avant le 25 juillet, date de ses quinquennalia[2], est postérieur à cette mort, dont il parle[3], et qu'il justifie Constantin d'avoir laissé s'accomplir[4].

Lactance emploie un langage analogue[5] à celui du panégyriste. La mort de Maximien Hercule se trouve donc fixée dans la première moitié de l'année 310. Mais la guerre d'Afrique et la défaite d'Alexandre n'eurent pas lieu aussitôt après cette mort.

Zosime, dans un chapitre déjà cité de son histoire, dit que Maxence feignit d'abord de se plaindre de la mort de son père, Maximien Hercule. Or, nous savons par Lactance[6] et par Eusèbe[7] qu'après cette mort, qu'il avait considérée comme nécessaire, Constantin fit marteler

1. Eumène, *Panég.*, VII : « Constantino dictus. » Prononcé à Trèves, à l'occasion d'un anniversaire de la ville, en présence de Constantin. Cf. Clinton, *Fasti Romani*, année 310.

2. En effet, si les fêtes de cet anniversaire avaient été accomplies, il n'eût pas pu se dispenser d'en parler et c'est ce qu'il ne fait pas.

3. Eumène, *Panég.*, VII, 14 : « Illum (*Maximianum*) ... postremò ipsi voluntarium ferret exitium. »

4. *Ibid.* et également cap. 20 : « Sed ignosce dicto, non omnia potes : Dii te vindicant et invitum. »

5. Lactance, *De mort. pers.*, cap. 30, dit de la mort d'Hercule : « Postremò datur ei potestas liberae mortis. »

6. Lactance, *loc. cit.*, cap. 42 : « Eodem tempore senis Maximiani statuae Constantini jussa revellebantur et imagines cum quo pictus esset, detrahebantur. »

7. Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VIII, c. 13 *in fine*. Πρώτου δὲ τούτου, τας ἐπί τημῇ γραφὰς ἀνδριάντας τε καὶ ὅσα τοιαῦτα ἐπι ἀναθέσει νενόμισται, ὡς ἀνοσιου και δυσεβεστάτου καθήρουν.

les inscriptions, détruire les images et renverser les statues d'Hercule, dont la mémoire était condamnée. Au contraire, à la même époque, les ateliers alors ouverts dans les États de Maxence commencèrent à émettre en grand nombre des monnaies commémoratives du père de Maxence (*Divus Maximianus Pater*)[1], avec qui l'empereur de Rome avait été pourtant en état d'hostilité pendant les dernières années de sa vie. Généralement, les empereurs faisaient frapper les monnaies commémoratives des princes (*Divi*) dont ils voulaient honorer la mémoire[2]. C'est ce que fit Maxence à l'égard de son père.

L'on verra également par la suite de ce travail

1. Avec la légende du revers : AETERNAE MEMORIAE ·, et celle du droit : IMP · MAXENTIVS · DIVO · MAXIMIANO · PATRI · (Cohen, n° 19); de Maximien Hercule, à Rome; avec AETERNA · MEMORIA au revers, et, au droit : DIVO MAXIMIANO · PATRI · MAXENTIVS · AVG · (Cohen, n° 14); DIVO · MAXIANO · SEN · AVG · (Cohen, n° 15); IMP · MAXENTIVS · DIVO · MAXIMIANO · PATRI · (Cohen, n° 17) à Ostia. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome. Revue numismatique.* Paris, 1899, p. 348, et l'atelier monétaire d'Ostia en cours de publication. *Rev. it. d. num.*, 1902.

2. En effet, ce symbolisme de la consécration indique qu'ils étaient reçus au rang des dieux et méritaient tous les honneurs accordés aux *Divi*. Cf. l'abbé Beurlier, *Le culte impérial depuis Auguste jusqu'à Justinien.* Paris, 1891, p. 69. A l'époque qui nous occupe, il n'y avait plus de monnaies sénatoriales indiquant par la formule EX. S. C. l'intervention du Sénat dans la consécration du *Divus* et la volonté de l'empereur régnant. Maxence, put seule être invoquée comme motif de la consécration d'Hercule.

que Maxence voulait rappeler à tous sa descendance de Maximien Hercule. Il faut donc reconnaître dans l'émission de ces monnaies la réponse de Maxence à Constantin, qui martelait les inscriptions de son père et renversait ses monuments, et l'application du passage de Zosime (ποησάμενος ἐπὶ τῷ θανάτω του πατρὸς ὀδυνᾶσθαι)[1], Maxence faisant semblant de se plaindre de la mort de son père en honorant sa mémoire que Constantin avait condamnée. Nous nous trouvons donc en présence des événements qui précédèrent la guerre d'Afrique et qui durèrent vraisemblablement plusieurs mois pendant la seconde moitié de l'année 310 tout au moins. C'est donc en 311 qu'il faut placer la conquête de l'Afrique par les généraux de Maxence et la chute d'Alexandre, et il ne reste plus qu'à en déterminer l'époque d'une façon plus précise.

L'étude des monnaies de Rome fournit la raison suivante de reculer au début de 311 l'expédition d'Afrique. Zosime dit, avant de parler de la campagne d'Afrique[2], que Maxence songea d'abord à s'avancer du côté de la Rhétie; l'auteur fait entendre que cet empereur voulait pro-

1. Lactance (*De mort. pers.*, cap. 43) dit encore plus clairement : « Quasi necem patris vindicaturus. »

2. Zosime, *Hist.*, II, 14. Ἐπὶ Ραιτιόνα ὁδὸν ελαύνειν διενοεῖτο, ὡς τοῦς ἔθνους τουτου και Γαλλία καί τοῖς Ιλλυριῶν κλίμασι πλησιάξοντες; ὠνειροπόλει γάρ καὶ Δαλματιάς καί Ιλλυριῶν περιέσεσθαι διά τῶν ἐκεῖσε στρατιωτικῶν ἡγεμόνων καί τῶν Λικιννίου δυνάμεῶν.

voquer la trahison des généraux de Licinius du côté de l'Illyrie. Certainement, Maxence n'eût pas provoqué une double guerre avec Licinius et Constantin s'il n'eût été assuré d'une alliance. Lactance[1] donne l'explication de sa conduite. Lorsque Maximin, dit-il, apprit que la sœur de Constantin était fiancée à Licinius, il pensa que ce rapprochement des deux empereurs se faisait contre lui. Aussi envoya-t-il secrètement ses messagers à Rome pour demander l'alliance et l'amitié de Maxence. Les ambassadeurs furent reçus avec bienveillance, l'amitié scellée et les images des empereurs furent exposées ensemble. Maxence, en effet, reçut ces propositions de l'empereur d'Orient comme un secours du ciel, car il préparait déjà sa guerre contre Constantin sous le prétexte de venger la mort de son père[2]. Cette alliance, qui précéda la guerre d'Afrique, avait donc pour but : 1° l'attaque de Licinius, dont

1. Lactance, *De mort. pers.*, cap. 43 : « Ut audivit (*Maximinus*) Constantini sororem Licinio esse desponsam, existimavit affinitatem illam duorum imperatorum contrà se copulari. Et ipse legatos ad Urbem misit occultè, societatem atque amicitiam postulatum. Scribit enim familiariter. Recipiuntur legati benigne, fit amicitia, utriusque imagines simul locantur. »

2. Lactance, *De mort. pers.*, cap. 43, suite : « Maxentius tanquam divinum auxilium libenter complectitur. Jam enim bellum Constantino indixerat, quasi necem patris vindicaturus. » Le mariage de Licinius avec Constantia, sœur de Constantin, n'eut lieu qu'en 313; mais les fiançailles, surtout les fiançailles impériales, devançaient souvent à cette époque le mariage de plusieurs années.

il vient d'être question, et qui resta à l'état de tentative, et, 2°, celle de Constantin. Or, cette alliance est attestée par des monnaies que Maxence fit frapper à Rome à l'effigie de Maximin Daza en 311, avec les exergues $\frac{|}{RBP} - S$, qui ne parurent plus sur les monnaies de Rome après la chute de Maxence[1], et par des monnaies analogues d'Ostia, du même pied monétaire que celles qui étaient alors émises à Rome. Mais ces monnaies ne furent émises qu'à partir du début de l'année 311 ou à la fin de 310 avec les pièces qui portaient les vota X de Maxence. L'expédition d'Afrique se trouve donc reculée par la succession des événements[2] jusqu'au début de l'année 311.

Nous savons d'autre part, par un panégyrique, qu'avant d'entreprendre sa guerre contre Constantin, où il périt le 28 octobre 312, Maxence épuisa l'Afrique pour emmagasiner à Rome de grandes provisions d'espèces de l'annone[3]. Cet

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome. Revue numismatique*, 1899, p. 353. Ces monnaies présentent au revers la légende : SOLI · INVICTO · COMITI ·, et, au droit : IMP · MAXIMINVS · P · F · AVG (Cohen, n° 173) de Maximin Daza. Cf. Cohen, 2e éd.

2. La frappe des monnaies de Maximien Hercule dura au moins un an du milieu de l'année 310 au milieu de l'année 311 et continua peut-être plus tard. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome. Revue numismatique*, 1899, p. 348 et suiv. — *L'atelier monétaire d'Ostia. Riv. ital. d. numismat.*, 1902, 2e fasc., en cours de publication.

3. Eumène, *Panég.*, IX, 16 : « Incerti Panegyricus Cons-

approvisionnement de Rome fut postérieur à la guerre d'Afrique. Si nous pouvons en déterminer la durée approximative et le début, nous aurons enfermé dans un délai assez restreint les dates possibles de cette guerre. Or, un nouveau renseignement d'un ordre plus délicat nous est ici fourni par la numismatique.

Un changement survenu dans la numération employée sur les monnaies d'Ostia permet de déterminer avec de grandes chances de succès l'époque où les approvisionnements de Rome commencèrent de nouveau à provenir de l'Afrique. En effet, lorsque l'atelier d'Ostia fut ouvert, en 309, Maxence faisait venir les espèces de l'annone, le blé principalement, des États de l'empereur d'Orient Maximin Daza; l'Égypte devant suppléer à l'Afrique, qui faisait défaut depuis la révolte d'Alexandre, en juin 308. Les monnaies les plus courantes frappées alors à Ostia portent aux exergues deux sortes de numération d'officines, l'une grecque, l'autre latine[1]. Il en était généralement ainsi; c'est du moins ce qu'indique l'étude de tous les ateliers ouverts à cette époque, lorsque les monnaies d'un atelier étaient destinées en partie à des

tantino Augusto : Quippe omni Africa, quam delere statuerat, exhausta ... infini temporis annonam congesserat. »

1. L'atelier d'Ostia fonctionnait avec quatre officines désignées par les lettres initiales des adjectifs numéraux : Prima, Secunda, Tertia, Quarta = P, S, T, Q, ou par les quatre premières lettres numérales grecques : A, B, Γ, Δ.



échanges avec des pays de langue grecque, en partie à des échanges avec des pays de langue latine[1]. C'est ce qui eut lieu à Ostia, dont les espèces monétaires devaient, les unes servir à payer les blés d'Égypte et se répandre de là dans les États de l'empereur d'Orient, les autres rester en Italie pour y subvenir aux échanges à l'intérieur du pays. Mais en 311, postérieurement à la mort de Galère, qui survint le 5 mai, un changement se produisit dans les inscriptions des lettres numérales d'officines sur les monnaies d'Ostia. Les nouvelles pièces qui furent émises à partir de cette date ne portèrent plus que des lettres latines d'officines[2]. En appliquant ici la règle ordinaire, en

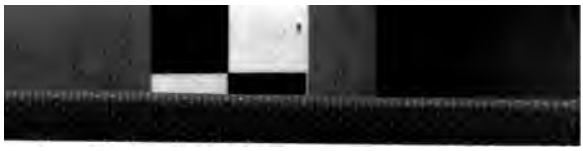
1. Les émissions de l'atelier de Siscia, qui portent des lettres d'officines grecques, sont parallèles à celles des ateliers d'Antioche et d'Alexandrie, et les monnaies de bronze portent des indications de valeur en unité monétaire grecque; elles sont échangées contre les produits d'Orient sous Constantin. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sixia. Numismatic Chronicle,* 1900, p. 138-139. Sous Dioclétien, des monnaies de Tarragone portent des lettres d'officines grecques; mais c'est en Orient que l'on a retrouvé ces monnaies. Cf. O. Voetter, *Die Kupferprägungen des Diocletianische Tetrarchie. W. Numism. Zeitschs.*, 1899, p. 230.

2. L'année de la frappe de ces monnaies (311) est déterminée par le chiffre des vota X et XX de Maxence qu'elles portent en inscription. On y lit au revers la légende : VICTORIA · AETERNA · AVG · N ·. Une Victoire écrit VOT · X ou VOT · XX ou VOT · XX · FEL ·. Sur un bouclier posé sur un cippe. Au droit on lit : MAXENTIVS · P · F · AVG ·. Ce sont les nos 117, 118, 121, 122, 123 de Cohen.

usage dans tous les ateliers de l'empire, de l'emploi de lettres numérales d'officines empruntées à la langue des pays auxquels étaient destinées les monnaies, l'on doit admettre qu'à partir de ce moment les monnaies d'Ostia ne furent plus destinées aux États de l'empereur d'Orient, où était en usage la numération grecque. Mais quelle raison, de ce fait, peut-on trouver, si ce n'est celle-ci qu'à partir de ce moment les approvisionnements de Rome provinrent de nouveau de l'Afrique, qui allait en être épuisée suivant le dire du panégyriste? Le délai d'un an et trois ou quatre mois qui reste entre cette époque, où il semble que l'on doive placer la guerre d'Afrique et la chute de Maxence, est bien celui que réclament les opérations que durent faire les généraux de Maxence : conquête et dévastation de l'Afrique, siège de Cirta[1] et surtout levée et transport des approvisionnements de Rome. Ainsi, nous avons constaté : 1° que l'on doit placer l'expédition d'Afrique au moins quelques mois après la mort de Maximien Hercule, c'est-à-dire en 311, et : 2° d'autre part, que le port d'Ostia semble avoir reçu de nouveau les envois de l'Afrique dans le courant de l'année 311, après la mort de Galère[2], survenue le 5 mai.

1. *Victor. d. Caes.*, 40, *epitome* 57. Cf. le mémoire de Poulle, *Inscriptions de la Mauritanie sitifienne et de la Numidie. Recueil de la Société archéologique de Constantine*, XVIII, p. 463 et suiv.

2. O. Seeck (*Geschichte d. Untergangs d. Antiken Welt,*



Un troisième renseignement fourni par la numismatique vient confirmer les précédents, et préciser l'époque probable de la guerre. Maxence fit émettre en 311, à Rome et à Ostia, après la mort de Galère, des monnaies commémoratives de cet empereur, avec les légendes du revers : *Aeterna Memoria* et *Aeternae Memoriae*, et, au droit, *Imp. Maxentius Divo Maximiano Socero*, et *Divo Maximiano Jun. Aug.*[1], en même temps que des pièces analogues de Constance Chlore portant au droit les légendes : *Divo Constantio Cogn. Maxentius Aug.; Imp. Maxentius Divo Constantio Cogn.*, et *Imp. Maxentius Divo Constantio adfini*[2]. Les pièces commémoratives avec l'inscription *Divo Maximiano Patri*, dont il a déjà été question, continuèrent à être frappées, pendant quelque temps au moins, en même temps que les précédentes. Or, nous savons, grâce à une intéressante découverte du colonel Voetter[3] et aux

p. 115 et 489) remarque en outre qu'on n'a trouvé en Afrique d'inscription de Maxence datée que d'une date postérieure à la mort de Galère (*C. I. L.*, VIII, 10382). On pourrait également en rencontrer qui seraient antérieures au milieu de l'année 308.

1. Cohen, VII, 2e éd., nos 4 et 6, de Galère sur les pièces de Rome. Nos 2 et 4, de Galère sur les pièces d'Ostia. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome* (*Revue numismatique*, 1899, p. 353) et *L'atelier monétaire d'Ostia* (*Riv. ital. d. numismat.*, 1902, 2e fasc.).

2. Cohen, VII, n° 6, de Constance Chlore pour l'atelier de Rome; nos 4 et 5 pour l'atelier d'Ostia.

3. Otto Voetter, *Ahnenmünzen Kaisers Constantins des*

recherches faites sur les prétentions dynastiques de Constantin par divers auteurs[1], quelle portée cet empereur avait donnée à des émissions analogues de monnaies commémoratives qu'il fit paraître en 314 et en 324, avant ses deux déclarations de guerre, contre Licinius. Les petites pièces commémoratives de Claude Ier le Gothique, de Constance Chlore et de Maximien Hercule qu'il fit alors émettre[2] affirmaient ses droits à la succession de cet empereur et à sa descendance de Claude le Gothique, dont la gloire était restée vivante dans l'empire romain. Maxence fit comme Constantin; avant d'entreprendre une guerre contre cet empereur, qui devait, pensait-il, lui livrer l'empire, il voulut établir ses titres à reprendre la succession de son adversaire. Il le fit en étalant aux yeux de tous, à l'aide de la circulation des monnaies, la noblesse de ses

grossen, paru dans les *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillen freunde in Wien*, 1895.

1. Klebs, *Das dynatische Element in der Geschichtschreibung der Röm. kaiserzeit*, paru dans l'*Histor. Zeitschrift von Sybel*, 1889. — O. Seeck, *Geschichte d. Untergangs d. Antiken Welt*, p. 108 et 109. — Le *Panégyrique* d'Eumène, VII, 13, établit la descendance de Constantin de Claude le Gothique.

2. Ces petites pièces présentent au revers : REQVIES · OPTIMOR · MERIT ·; au droit : DIVO CLAVDIO · OPTIMO · IMP · (Cohen, n° 243, de Claude Ier); DIVO · CONSTANTIO · PIO · PRINC · (Cohen, n° 250, de Constance Chlore); DIVO · MAXIMIANO · SEN · IMP · (Cohen, n° 497, de Maximien Hercule), etc. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Aquilée. Riv. ital. d. numismat.*, 1901, p. 299, 310-312. — O. Voetter, *loc. cit.*



origines et de ses alliances impériales. Ces monnaies, dont il a déjà été question, parurent, les unes, celles d'Hercule et peut-être celles de Constance Chlore, avant et après la mort de Galère, celles de Galère forcément après le 5 mai 311. A ce moment, toutes ces monnaies commémoratives étaient émises en même temps; elles attestaient les prétentions de Maxence à la possession de tout l'empire d'Occident; la guerre que lui fit en 312 Constantin était dès lors fatale, aussi était-il temps pour l'empereur de Rome de s'assurer de la possession de l'Afrique[1] et de réunir des approvisionnements considérables en prévision d'une guerre qui pouvait avoir lieu en Italie[2]. La guerre d'Afrique, si elle n'était déjà engagée, ne pouvait plus être différée à cette époque, et tous les renseignements concordent d'une façon décisive pour la placer vers le temps de la mort de Galère, au printemps de l'année 311. L'empereur Alexandre avait alors régné environ trois ans sur l'Afrique.

1. Zosime (*Hist.*, II, 14) dit d'ailleurs formellement que ce fut lorsqu'il songea à sa guerre contre Constantin que Maxence entreprit de reconquérir l'Afrique.

2. En effet, Maxence avait dû aux murailles de Rome sa sécurité contre les invasions antérieures de Sévère et de Galère dont il avait triomphé. Cf. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 99 et 101.

NOTES

POUR UN

« CORPUS ICONUM »

DU MOYEN AGE

UN FAUX PORTRAIT DE PÉTRARQUE. — PORTRAITS DE JEANNE, COMTESSE D'EU ET DE GUINES (1311), DE LA BIENHEUREUSE JEANNE DE FRANCE (VERS 1500), DE LOUISE DE SAVOIE, DE ROCHEFORT ET DE PIERRE FABRI (1518).

Par M. Henry MARTIN, membre résidant.

Lu dans les séances des 29 janvier, 19 février et 30 avril 1902.

Avant le règne de Philippe de Valois, le portrait dessiné ou peint n'existe pour ainsi dire pas en France. C'est seulement sous son fils, le roi Jean, que l'on commence à rencontrer des peintres, en petit nombre, s'essayant avec succès à faire du portrait la vraie image de leur modèle. Est-ce à dire qu'avant le milieu du XIV^e^ siècle aucun artiste ne tenta de reproduire la physionomie de quelques-uns de ses contemporains? Évidemment non. A toutes les époques on se préoccupa de fixer par le dessin ou la peinture les traits des personnages qui s'imposaient à l'attention publique ou de



ceux qui simplement — et c'était le cas le plus ordinaire — désiraient que leur portrait fût exécuté, et dans ce but assuraient à l'artiste une juste rétribution. Mais les essais de ce genre antérieurs au règne de Jean le Bon sont d'une pauvreté désolante. Ce sont de simples dessins au trait, sans aucun modelé. Le procédé en est tout à fait rudimentaire ; et ce même artiste, qui montre tant de goût et d'habileté pour imaginer et peindre des ornements, pour draper des étoffes, se trouve entièrement désarmé quand il veut rendre la figure humaine. Toutes ses têtes se ressemblent à tel point qu'il est souvent fort difficile de discerner si le personnage qu'il a voulu représenter est un homme ou une femme. On ne peut donc pas dire que nous ayons, pour les époques qui ont précédé le milieu du XIV^e^ siècle, des peintures ou des dessins nous donnant de véritables portraits.

Jusque-là — si l'on excepte, bien entendu, les sceaux qui constituent à ce point de vue la source la plus précieuse de documents — nous n'avons guère, pour nous représenter les personnages historiques, que les statues tombales ; mais les sculpteurs qui étaient chargés d'exécuter ces monuments ne se sont pas toujours défendus contre la tendance qu'on avait alors, comme à bien d'autres époques, de figurer, d'après des conventions et une tradition tyranniques, non seulement la pose, mais le visage même des défunts. De telle sorte qu'on ne peut se flatter toujours de

posséder la vraie image d'un personnage dont on voit la statue sur une tombe.

Quant à ces dessins au trait, s'ils sont incapables de nous donner avec l'exactitude photographique une ressemblance parfaite, ils ont du moins l'avantage de reproduire très probablement l'attitude, la façon d'être du personnage, surtout lorsque nous avons la certitude qu'ils ont été exécutés par un artiste qui avait son modèle sous les yeux.

Au reste, les portraits peints ou dessinés antérieurs au milieu du XIV^e^ siècle sont rares, et, quelque insuffisants qu'ils soient, ils mériteraient, ne fût-ce que pour leur rareté même, d'être recueillis. Ils ne sont certainement pas aussi dénués d'intérêt qu'on pourrait le croire, puisqu'ils nous offrent comme les premiers balbutiements d'un art qui, très vite, fut porté à un haut point de perfection. C'est là, en effet, un phénomène remarquable. Brusquement, semble-t-il, l'art du portrait passa de l'enfance à un état digne de toute notre attention; ou du moins, si l'on ne peut admettre que l'art procède ainsi par bonds, les documents nous font entièrement défaut pour en suivre les étapes successives. Qu'on songe à ce qu'étaient les informes essais de portraits aux environs de l'an 1310 et que l'on compare ces essais au portrait du roi Jean conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.



Au XIV^e^ siècle encore, les portraits ne sont pas très abondants ; mais vienne le XV^e^ siècle, ce sera une merveilleuse éclosion. Les grands artistes bourguignons et flamands, notre Jean Fouquet, — je ne parle pas des Italiens, — ne se bornent plus, comme leurs devanciers, à peindre des personnages de petites dimensions dans les pages laissées blanches des manuscrits ; ils exécutent de vrais portraits — avec quel art ! — sur des panneaux de bois, sur la toile, ouvrant ainsi la voie et créant la tradition pour leurs successeurs, les portraitistes modernes.

Mais, en dehors de ces maîtres, combien d'artistes ignorés qui n'ont pas su ou n'ont pas osé rompre avec les vieux usages et ont continué à orner de portraits les pages exiguës des livres. Peut-être les a-t-on trop dédaignés, ces miniaturistes-portraitistes. Ils ont semblé des attardés. Il y a quelque injustice dans cette appréciation. S'ils suivent encore les traces de leurs prédécesseurs en ce qu'ils se résignent à travailler sur un espace de quelques centimètres carrés, ils n'ignorent pas pour cela les procédés nouveaux de leurs grands confrères. Ces derniers même ne dédaignent pas d'orner encore de portraits excellents les demi-pages des bréviaires, des missels ou des livres d'heures, témoin les Jean Fouquet, les Van Eyck, les Memling, les Bourdichon et bien d'autres maîtres. N'a-t-on pas trop oublié les peintures

anonymes de nos anciens manuscrits? Et n'y aurait-il pas une ample moisson à faire parmi les œuvres de nos vieux miniaturistes?

Si l'on veut bien y réfléchir un instant, on constatera que les portraits originaux qui nous sont restés, ou plus exactement que nous connaissons, des personnages, même des personnages les plus illustres du moyen âge, sont très peu nombreux. En dehors des tableaux conservés dans les musées ou les collections particulières, des statues tombales, des sceaux, des monnaies et médailles, de quelques triptyques, ce sont les précieux recueils de Roger de Gaignières qui nous fournissent à ce sujet le plus de documents; mais les reproductions faites pour Gaignières, quelle qu'en soit l'exactitude, ne sont en somme que des reproductions, et les portraits originaux demeurent toujours fort rares. C'est là, évidemment, une lacune très regrettable, qu'il sera, je crois, bien difficile de combler entièrement; et, si l'on veut essayer de remédier en partie à cette pénurie de documents iconographiques, on n'y pourra sans doute parvenir qu'en étudiant avec une extrême attention les miniatures qui ornent nos manuscrits anciens. Beaucoup d'entre eux, en effet, contiennent des portraits; mais, de même qu'il n'entrait point dans les habitudes de l'artiste du moyen âge de signer son œuvre, il ne songeait pas davantage, généralement, à inscrire au-dessous du portrait le nom de son modèle. C'est là une première



difficulté quand on cherche à déterminer le personnage qu'a voulu représenter le miniaturiste. Il y en a bien d'autres.

Souvent, en tête de nos manuscrits, nous voyons, en de lumineux tableaux, un auteur offrant son livre à une dame, à un prince qui en reçoit l'hommage avec bienveillance. On serait tenté, au premier abord, de voir toujours dans ces représentations les portraits authentiques de l'écrivain et de son protecteur. La plupart du temps, il n'en est rien, et il suffit d'un moment d'attention et de réflexion pour s'apercevoir que ces peintures ont été exécutées, soit longtemps après la mort des personnages représentés, soit bien loin du lieu où ils se trouvaient alors. Aussi ne nous donnent-elles que des figures de fantaisie ou ne sont-elles que des imitations, parfois maladroites, de deuxième ou de troisième main, de l'œuvre originale. Les tableaux de présentation n'ont donc souvent aucune valeur documentaire. Mais, en disant souvent, je n'entends pas dire jamais, et je crois, au contraire, qu'il est des tableaux de présentation qui contiennent véritablement des portraits de l'écrivain et de la dame ou du grand seigneur qui l'accueille. Ces portraits peuvent être plus ou moins fidèles suivant l'habileté de l'artiste ; mais, lors même qu'ils ont été exécutés par une main inexpérimentée, ils offrent, comme documents, un réel intérêt.

Il est hors de doute qu'un examen attentif des

tableaux de présentation, qui ornent si fréquemment la première page des manuscrits, permettrait de grossir considérablement la liste des portraits connus de personnages du moyen âge.

La moisson ne serait pas moins abondante si l'on explorait dans le même but d'autres manuscrits. Les bréviaires et les missels fourniraient les portraits des évêques ou des abbés pour qui ils ont été exécutés. Les chroniques pourraient nous offrir les images du roi sous le règne duquel elles ont été écrites : un manuscrit renfermant l'histoire de Philippe-Auguste, s'il a été exécuté au XIV^e^ siècle, peut contenir un portrait de Philippe II sous les traits de Charles V. C'est encore sous les traits de Jean II, de Charles V, de Charles VI que peut être figuré le roi David dans une Bible. Dans un bréviaire du XV^e^ siècle, on pourra trouver un portrait de Charles VII en tête des leçons pour la fête de saint Louis.

Qu'un prince, qu'une grande dame fasse exécuter un manuscrit et le fasse décorer de ses armes, il n'est pas rare que son portrait figure dans le volume, quel qu'en soit du reste le contenu.

Dans les livres d'heures d'une exécution remarquable, c'est-à-dire dans ceux qui ont été commandés par un haut personnage, le portrait du possesseur, homme ou femme, est presque de règle générale ; le plus souvent, ce possesseur est représenté agenouillé, soit près de la croix, soit devant son patron aux suffrages des saints. Ce



serait évidemment perdre son temps que de rechercher des portraits dans les livres d'heures à bon marché qu'on fabriqua par milliers au XV^e^ et au XVI^e^ siècle; ces livres n'ont rien de commun avec l'art, et c'est tout à fait exceptionnellement que quelques-uns d'entre eux ont été ornés de portraits, après coup, par une fantaisie du possesseur.

Une foule d'autres manuscrits, cela est évident, peuvent contenir des portraits, et l'on en voit de fort remarquables en des livres où l'on ne s'attendrait point à en découvrir. Il n'est pas jusqu'aux chartes importantes qui peuvent être décorées de la représentation du personnage de qui elles émanent.

Si les recherches dont je parle étaient faites avec méthode, nul doute qu'on arriverait à former une galerie presque complète des grands hommes et des femmes illustres de notre moyen âge. L'inventaire de ces portraits serait particulièrement précieux, puisqu'il permettrait de constituer une sorte de *Corpus iconum* qui contribuerait grandement à rendre plus vivante et plus attrayante notre histoire nationale. Assez pauvre, malheureusement, jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle, ce *Corpus* deviendrait fort intéressant à partir du règne du roi Jean, à partir surtout de celui de son successeur, Charles V. Au XV^e^ siècle, les documents seraient extrêmement abondants.

Le travail devrait être continué jusqu'à la fin du règne de François Ier, époque à laquelle les vrais artistes abandonnent presque complètement l'ornementation des manuscrits. C'est alors que le portrait au crayon atteint un degré de perfection inconnu jusque-là et qui n'a pas non plus été égalé dans les siècles suivants. Les portraits peints sur panneaux ou sur toile sont aussi devenus extrêmement nombreux; et il ne serait plus d'aucune utilité de rechercher désormais dans les manuscrits enluminés des documents iconographiques dénués la plupart du temps de toute espèce d'intérêt.

En admettant même qu'on choisisse comme limite extrême des recherches le milieu du XVIe siècle, la tâche n'en demeure pas moins considérable. Je ne crois pas cependant qu'on puisse regarder comme mal employé le temps qu'exigerait un travail de ce genre. L'intérêt qu'offrirait un recueil de ces anciens portraits, pour la plupart inconnus, ne me semble pas contestable; mais il est plus d'un écueil qu'il faudrait savoir éviter, car, dans une pareille étude, plus peut-être qu'en aucune autre, il conviendrait de procéder avec la plus grande circonspection. S'appliquant avant tout à distinguer les peintures ou les dessins qui doivent être considérés comme des portraits et ceux qui ne sont que des figures de fantaisie, on ne devrait évidemment admettre que les portraits autour

desquels on aurait groupé des preuves suffisantes pour que l'attribution n'en pût être contestée.

Si les portraits offrant toutes les garanties désirables d'authenticité sont fort rares, extraordinairement nombreuses sont au contraire les représentations de personnages qu'on pourrait au premier abord prendre pour de véritables portraits. Il n'est presque pas de manuscrits enluminés qui n'en renferment. En tête de la plupart des manuscrits à miniatures, exécutés au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, on voit représenté l'auteur de l'ouvrage qui y est contenu. Or, on peut dire qu'en principe, et sauf des cas tout à fait exceptionnels, ces dessins ou peintures devront toujours être rejetés. Lors même qu'ils rappelleraient la physionomie connue de l'auteur du livre, ils ne devraient être admis comme des portraits que dans le cas où les preuves de leur authenticité seraient surabondantes. J'en donnerai un exemple.

Voici (*planche I*) une représentation de Pétrarque. On sait combien est incertaine l'iconographie du grand poète. De tous les portraits supposés de Pétrarque, le seul qui ait trouvé grâce devant la critique très avisée de M. Pierre de Nolhac se voit dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale : « C'est, dit M. de Nolhac[1], une petite pein-

1. *Pétrarque et l'humanisme, d'après un essai de restitution de sa bibliothèque* (*Bibliothèque de l'École des hautes études,*



Faux portrait de Pétrarque
(Dimensions : 0m116 sur 0m108).



ture très simple, un profil à peine à mi-corps, faite au bistre, avec quelques touches de cinabre et occupant le premier verso d'un beau manuscrit sur parchemin, du XIV^e^ siècle, de la Bibliothèque nationale de Paris, *Par.* 6069 *F.* Le manuscrit contient le *De viris illustribus*, avec le supplément de Lombardo della Seta. »

Si l'on met en regard de ce portrait, considéré comme authentique[1], celui qui est reproduit ici, on ne peut s'empêcher de constater entre eux une certaine ressemblance; l'œil est, à la vérité, très différent, mais le profil est identique; le nez, la bouche et le menton offrent les plus grandes analogies. Faudrait-il en conclure que notre peinture nous donne un portrait de Pétrarque? Assurément non. Tout au plus pourrait-elle être offerte comme point de comparaison. Cette miniature, ayant été peinte plus d'un siècle après la mort de Pétrarque, ne saurait avoir aucune valeur. Elle se trouve en tête d'un manuscrit[2] qui contient une traduction française du traité *De remediis utriusque fortunae libri II* par Nicole Oresme. Le traducteur, il est vrai, vivait à l'époque de Pétrarque; mais le manus-

sciences philologiques et historiques, fasc. 91) (Paris, 1892), p. 379.

1. Il m'a semblé inutile de donner ici une reproduction de la peinture du ms. lat. 6069 F de la Bibliothèque nationale, puisque M. de Nolhac l'a publiée en tête de l'ouvrage cité plus haut.

2. Ms. Arsenal n° 2860, fol. 5 v°.



crit dans lequel figure ce faux portrait a été exécuté vers la fin du XV^e^ siècle, et l'on sait que Pétrarque mourut en 1374. La seule hypothèse qu'on serait en droit de faire à propos de la ressemblance entre les deux peintures est celle-ci : si le portrait admis comme authentique par M. de Nolhac nous donne bien les traits de Pétrarque, il semble assez probable que le manuscrit sur lequel fut copié le nôtre devait contenir, lui aussi, un portrait de Pétrarque. On ne peut rien dire de plus. C'est donc là, en somme, malgré les apparences, un faux portrait, comme on en compte par centaines dans les manuscrits à miniatures, et ces faux portraits une critique un peu sévère les fera facilement rejeter.

* * *

J'en donnerai maintenant, à titre de spécimens, quelques-uns qui peuvent être considérés comme de véritables documents iconographiques et que j'ai choisis de dates différentes.

Le premier (*planche II*) appartient à la période primitive. C'est un dessin au trait sur fond d'or exécuté sous le règne de Philippe le Bel, antérieur par conséquent à l'époque où l'on commence à rencontrer de véritables portraits. Il date de 1311. La personne qu'il représente est une grande dame, non pas une princesse royale, mais une femme qui

occupa un rang très élevé dans l'aristocratie française à la fin du XIII^e^ siècle. Cette dame, lorsqu'elle fit ainsi reproduire ses traits, était depuis neuf ans veuve de l'un des héros tombés, le 11 juillet 1302, dans la désastreuse bataille de Courtrai. Le portrait est celui de Jeanne, comtesse d'Eu et de Guines. Jeanne de Guines, de la maison de Gand, était fille de Baudouin de Guines, châtelain de Bourbourg, et de Catherine de Montmorency, sœur de Mathieu IV de Montmorency, grand chambellan de France. Elle épousa Jean III de Brienne, comte d'Eu, qui était fils de Jean II et petit-fils d'Alphonse de Brienne, roi de Jérusalem. On ignore la date exacte de la naissance de Jeanne de Guines. Il semble bien qu'elle était déjà mariée en 1283, mais elle devait être fort jeune alors. En 1295, nous la voyons, avec l'autorisation de son mari, revendiquer et obtenir la restitution du comté de Guines et de ses dépendances. D'autre part, nous remarquons qu'en 1302 elle reste veuve avec un fils en bas âge dont elle eut *longtemps* la garde. L'examen de ces diverses dates me fait penser qu'elle devait être âgée de quarante ans environ lorsque, en 1311, elle se fit représenter en tête d'un livre exécuté par son ordre.

Dans ce tableau, la comtesse d'Eu et de Guines est figurée à genoux devant la Vierge, qui, de la main droite, lui touche le poignet. Le costume



n'offre rien de bien remarquable. La robe est entièrement cachée par un manteau doublé de vair : la seule partie qu'on en pourrait voir, la manche, a été, postérieurement sans doute, recouverte d'or appliqué au pinceau. Jeanne de Guines porte le voile et la guimpe; sous le voile, on aperçoit, de chaque côté, des cheveux; cette mode, en 1311, commençait déjà à être abandonnée, et il est probable que, s'il s'agissait d'une jeune femme, les cheveux seraient entièrement cachés. — Aux quatre angles du tableau sont peintes les armes du mari de la dame et les siennes propres : parti d'Eu-Brienne et de Guines, c'est-à-dire *d'azur au lion d'or semé de billettes d'or* et *vairé d'or et d'azur*. Les mêmes armes se retrouvent sur le sceau de Jeanne de Guines, où elle est représentée debout, tenant une fleur de la main droite. Ce sceau se voit au bas d'une pièce conservée au Trésor des chartes et datée du 25 juillet 1321. André Duchesne[1] cite encore une autre charte pourvue du même sceau qui figurait dans les archives de l'abbaye de Saint-Bertin. La dame dont le portrait est reproduit ici mourut, en 1331, vingt ans après avoir fait écrire ce livre; elle fut inhumée à l'abbaye de Foucarmont. — Nous avons vu que, en 1302, à la mort de son mari, Jeanne de Guines avait un

1. *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy* (Paris, 1631), p. 307-308.



Portrait de Jeanne, comtesse d'Eu et de Guines (1311)
(Dimensions : 0m145 sur 0m100).



fils en bas âge; ce fils, qui fut Raoul Ier de Brienne, comte d'Eu et de Guines, devint connétable de France et fut le père de Raoul II, connétable de France lui aussi, celui-là même à qui le roi Jean fit trancher la tête à Paris le 19 novembre 1351, c'est-à-dire vingt ans après la mort de sa grand'mère.

La date du volume qui renferme ce portrait[1] nous est fournie par le scribe lui-même, qui se nommait Lambert le Petit. On lit en effet, à la fin du livre, la note suivante, de la même main que le corps du manuscrit : « Chest livre fist escrire trés haute et trés noble dame madame Johane, comtesse de Eu et de Guynes, à Lambert le Petit, en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist mil et CCC et XI, u mois de may. » Quant au volume, il contient un ouvrage souvent copié au moyen âge : c'est la *Somme le Roi* du frère Laurent, dominicain, composée en 1279 à la requête du roi Philippe le Hardi.

Au dernier feuillet de garde, coté 214, se voient quelques lignes d'une écriture plus moderne que le manuscrit, mais qui nous montrent que le livre a passé par des mains illustres. Celui qui a écrit ces lignes est, en effet, un personnage fort connu : c'est Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche, l'un des ennemis particuliers de Louis XI, qui, sans grande raison, semble-

1. Ms. Arsenal n° 6329, fol. 1 v°.



t-il, le fit jeter en prison, mettre à la torture et enfin décapiter à Paris le 4 août 1477. Jacques d'Armagnac fut un grand amateur de livres; il avait formé plusieurs bibliothèques, dont deux nous sont parfaitement connues, l'une qui était au château de Castres, l'autre au château de Carlat. C'est dans ce dernier château que figurait le manuscrit de Jeanne de Guines. Le duc de Nemours avait l'habitude d'inscrire à la fin de tous ses volumes le nombre des feuillets, celui des miniatures, le titre de l'ouvrage et le nom du château dans la bibliothèque duquel il voulait que fût déposé le livre. Il n'a pas failli à ses habitudes pour celui-ci. Il a écrit là, de sa propre main : « En ce livre a IIIc V feulles et XXVIII histoires, » puis au-dessous : « Ceste Bible — *corrigé en* Cest livre des vices et vertus — est au duc de Nemours, conte de la Marche. *Signé :* Jacques; » puis au-dessous encore : « Pour Carlat. » — Je ne saurais dire ce qu'est devenu le manuscrit après l'exécution de Jacques d'Armagnac; mais, en 1740, nous le retrouvons dans la bibliothèque d'un amateur fort distingué, bien que peu connu, Charles-Adrien Picard. C'est lui qui a écrit la notice qui se trouve au bas du dernier feuillet. Après la mort de ce bibliophile, en 1780, le marquis de Paulmy, fondateur de la bibliothèque de l'Arsenal, se rendit acquéreur du manuscrit pour la somme de 19 l. 19 s. Depuis cette époque, le volume n'a plus quitté l'Arsenal.

Le second portrait (*planche III*) est d'une date beaucoup plus récente, puisque, à mon avis, il a dû être exécuté entre 1499 et 1505. Il n'est pas inédit : dans le tome II de son ouvrage, *les Arts somptuaires*, paru en 1858, M. Charles Louandre l'a fait reproduire en chromolithographie ; mais la reproduction est vraiment si infidèle qu'on ne saurait y reconnaître l'original. Le volume dans lequel figure ce portrait[1] est un livre d'heures qui n'offre rien de bien intéressant ; l'illustration n'en est pas très remarquable. C'est manifestement après coup que le portrait a été ajouté dans une partie de feuillet restée blanche ; il n'a rien de commun avec le reste du manuscrit. Sans pouvoir passer pour un chef-d'œuvre, cette peinture a cependant des qualités qui méritent l'attention. La jeune femme qui est représentée là est vêtue d'une robe rouge, à doublure blanche ; sa tête est coiffée d'un chaperon noir dont la longue queue tombe jusqu'à terre. Agenouillée et priant, les mains jointes, devant un prie-Dieu sur lequel est posé un livre à enluminures, cette dame a une physionomie très particulière. Ce n'est pas là évidemment la femme banale en prières que, dans les innombrables livres d'heures à bon marché sortis des ateliers de la rue Saint-Jacques, on peignit par centaines au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. C'est bien un portrait ; je ne pense pas qu'il puisse y

1. Ms. Arsenal n° 644, fol. 26 v°.



avoir le moindre doute. Du reste, l'écusson royal peint en haut du feuillet suffirait presque à nous en donner la certitude. On ne se serait pas permis à cette époque d'usurper ainsi les armes de France.

C'est donc bien un portrait; mais qui représente-t-il? M. Charles Louandre ne semble pas avoir eu beaucoup d'hésitation. Il a donné ce portrait comme étant celui de la fille aînée de Louis XI, Anne de Beaujeu, qui fut, avec Pierre de Beaujeu, son mari, la tutrice de Charles VIII, ou plutôt la régente du royaume pendant la minorité du roi son frère. Les raisons fournies par M. Louandre pour justifier cette attribution sont loin d'être concluantes : « On a cru, dit-il, reconnaître dans la femme agenouillée devant le prie-Dieu Anne de France, fille de Louis XI, qui avait épousé Pierre II, sire de Beaujeu, et qui gouverna le royaume en qualité de régente pendant la minorité de Charles VIII. Cette princesse, qui possédait quelques-unes des grandes qualités de Louis XI, était celle dont ce roi disait : « C'est la moins folle « femme du monde, car de sage il n'y en a pas. » Les armes de France qui se voient dans les encadrements du manuscrit et les lettres I M, inscrites sur l'écusson placé près du prie-Dieu et répétées sur les marges, donnent un grand poids à l'opinion qui veut que ce portrait soit celui d'Anne de France; car, en même temps que les armoiries prouvent qu'il s'agit d'une personne de sang royal,

les lettres I M sont précisément les initiales de la devise : *Je maintiendray*, que cette princesse avait choisie comme pour exprimer qu'elle rendrait intact à Charles VIII l'héritage qu'elle avait reçu de Louis XI, malgré la difficulté des temps et l'hostilité des partis. »

Le raisonnement de M. Louandre pèche par bien des côtés. La principale cause qui paraît l'avoir déterminé à faire de ce portrait celui d'Anne de Beaujeu est que les lettres I M seraient les initiales des deux mots *Je maintiendray*. Je ne sais trop si Anne de Beaujeu avait véritablement pour devise *Je maintiendray*, mais je ne crois pas qu'au XV^e^ siècle on ait jamais eu l'idée d'inscrire les initiales d'une devise aux lieu et place de la devise elle-même. Je n'en connais en tout cas aucun exemple. Quant à la signification qu'on peut attacher à ces lettres I M, j'y reviendrai tout à l'heure.

L'hypothèse de Louandre, il faut le reconnaître, peut, si on ne l'approfondit pas, ne point paraître à première vue trop invraisemblable. Le portrait a certainement été exécuté aux environs de l'an 1500. D'autre part, la personne représentée est sans aucun doute une princesse de sang royal, et une princesse qui a vécu à l'époque d'Anne de Beaujeu. Or, dans les dernières années du XV^e^ siècle ou dans les premières du XVI^e^, il n'y eut que quatre princesses ayant droit aux armes de France. Ce sont : d'abord, la reine

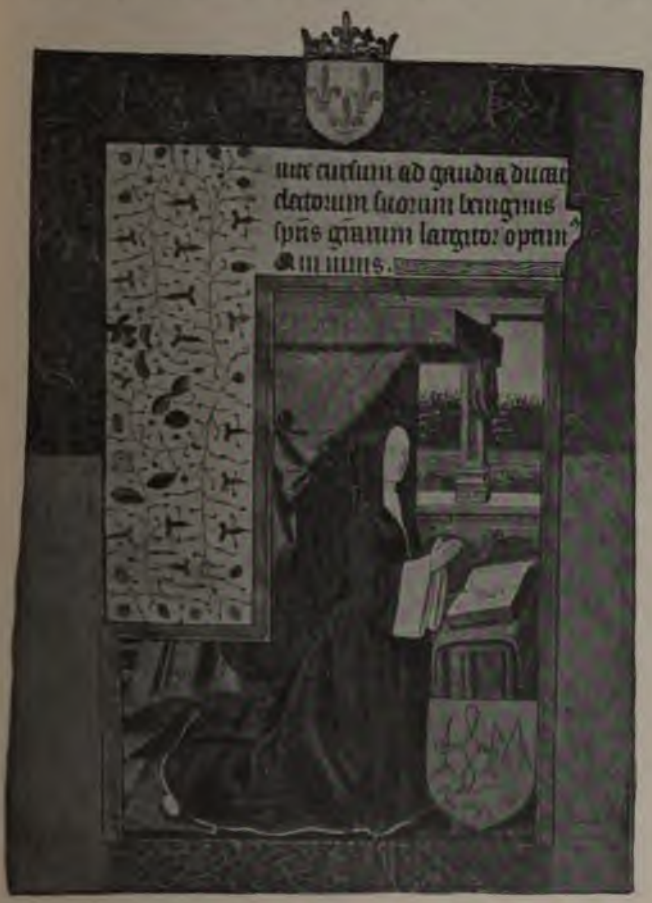


Charlotte de Savoie, deuxième femme de Louis XI; en second lieu, Anne de Beaujeu, fille aînée du même roi; puis, la sœur cadette de cette princesse, Jeanne de France, qui fut pendant vingt-deux ans la femme de Louis XII; et, enfin, Anne de Bretagne.

Nous possédons d'assez nombreux portraits d'Anne de Bretagne pour pouvoir affirmer que celui-ci ne saurait passer pour la représenter. De plus, il est assez probable que, s'il s'agissait ici d'Anne de Bretagne, l'écusson qui se voit au haut du feuillet serait non pas *de France plein*, comme il l'est, mais qu'il contiendrait, suivant les habitudes de la reine Anne, les armes accolées ou parties de France et de Bretagne.

Quant à la reine Charlotte de Savoie, qui mourut le 1er décembre 1483, à l'âge de trente-huit ans, le couvent des religieuses de l'Ave-Maria, à Paris, en conservait jadis un portrait. Le vitrail est aujourd'hui détruit; mais Gaignières l'avait fait copier deux fois, et la reine Charlotte nous y apparaît sous des traits entièrement différents de ceux qui nous sont donnés par la peinture dont nous nous occupons. Ce portrait était, en outre, accompagné d'un écusson portant non pas *de France plein*, mais parti de France et de Savoie. Du reste, il est certain que Charlotte de Savoie était morte déjà depuis de longues années lorsque fut exécutée cette peinture.

Il ne nous reste donc plus à choisir qu'entre



PORTRAIT DE JEANNE DE FRANCE, PREMIÈRE FEMME DE LOUIS XII
(VERS 1500)
(Dimensions : 0m186 sur 0m135).



Anne de Beaujeu et sa sœur cadette, Jeanne de France, première femme de Louis XII.

Il y a des portraits d'Anne de Beaujeu. On peut citer, entre autres, celui qui a été donné par M. Maciet au Musée du Louvre[1] en 1888, puis le vitrail de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambault et le tombeau de l'église de Souvigny, où cette princesse est représentée avec son mari, Pierre de Beaujeu, et dont Roger de Gaignières a fait prendre des copies. Il y a enfin le beau triptyque de la cathédrale de Moulins que l'on a pu admirer au Petit-Palais pendant l'Exposition de 1900[2]. Il me semble impossible d'admettre que la personne représentée au Louvre, à Moulins, à Bourbon-l'Archambault et à Souvigny soit la même que celle de notre peinture. Si, au contraire, nous comparons notre portrait avec le masque de plâtre, moulé sur le visage de Jeanne de France après sa mort[3], nous constatons une indiscutable ressemblance.

Il faut remarquer aussi qu'Anne de Beaujeu n'a jamais pu, non pas même avant son mariage, porter les armes *de France plein*, surmontées de

1. N° 1005.

2. Voir la reproduction de ce triptyque dans la *Gazette des beaux-arts*, 3e pér., t. XXXIV, p. 389.

3. Ce masque, terre cuite, est conservé à Bourges. Voy. Courajod, *Quelques monuments de sculpture funéraire* (Paris, 1882), et P. Vitry, *Catalogue des moulages en vente au Musée du Louvre, moyen âge, renaissance et temps modernes* (Paris, 1900), n° 132.



la couronne royale, comme elles le sont ici; elle n'avait aucun droit à cette couronne et devait porter les armes parties de Bourbon et de France, c'est-à-dire *de France à la bande de gueules* et *de France plein.* — Quant à sa sœur cadette, Jeanne de France, elle fut mariée en 1476 au duc d'Orléans, plus tard Louis XII; elle devint donc reine de France le 7 avril 1498, et dès lors les armes de son mari et les siennes furent identiques. Après huit mois de règne, c'est-à-dire le 12 décembre 1498, le divorce fut prononcé entre elle et Louis XII; mais, bien que devenue alors duchesse de Berry, elle n'en resta pas moins la reine Jeanne et elle conserva le droit de porter les armes royales avec la couronne. Depuis son divorce, cette princesse se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades; elle y mourut le 4 février 1505 et fut béatifiée en 1743 par le pape Benoît XIV.

A cette attribution, on peut faire une objection. La reine Jeanne était bossue et contrefaite[1]; ici, cependant, on ne voit aucune trace de cette difformité. Je ne pense pas que la discrète omission

1. « Elle avait les membres difformes, grêles et disproportionnés : d'un côté, une épaule très haute; de l'autre, la hanche basse, tout à fait rapprochée du fémur. Et ce qui nuisait surtout à sa tournure, c'était une forte bosse, des plus apparentes, et l'on allait jusqu'à prétendre qu'elle en avait une autre par devant » (R. de Maulde, *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry,* p. 103-104).

par l'artiste d'un défaut naturel soit suffisante pour nous donner des doutes sur la personne. A toutes les époques, les portraitistes — au rebours des caricaturistes — ont plus ou moins idéalisé et flatté leurs modèles; bien qu'amis de la nature, ils ont toujours cherché à en atténuer les exubérances ou à en réparer les oublis. Un peintre du XV^e^ siècle exécutant le portrait d'une princesse fille de roi, naguère reine de France et dont le mari régnait encore, ne saurait être accusé de courtisanerie parce que, après avoir reproduit fidèlement le visage de la dame, il corrigea ce que le corps avait de défectueux.

Je reviens maintenant à l'interprétation des lettres I M qui accompagnent le portrait. J'avais cru d'abord que ces deux lettres pouvaient être simplement les initiales des mots *Jhesus*, *Maria*. Très nombreux sont, en effet, les exemples de ces initiales tracées soit sur la reliure, soit sur les marges des manuscrits. Entre bien d'autres, on peut citer un manuscrit du *Décret* de Gratien écrit en 1481 par l'Italien Francesco Florio pour l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, celui même qui bâtit l'hôtel de Sens à Paris. Tristan de Salazar fit faire pour le volume une reliure qui existe encore intacte aujourd'hui[1]. Cette reliure porte au centre des plats les armes en cuivre de l'archevêque de Sens; et aux quatre

1. Ms. Arsenal n° 1183.



angles des deux plats, c'est-à-dire huit fois répétées, se trouvent ces mêmes initiales I M, également en cuivre doré. — Cette explication m'avait semblé assez plausible; mais j'ai dû la rejeter devant les précieuses indications qu'a bien voulu me fournir mon excellent confrère et ami M. le comte H.-François Delaborde. Il n'est pas douteux, en effet, que Jeanne de France, lorsqu'après son divorce elle se fut retirée à Bourges, se sentit prise d'une dévotion particulière pour la Vierge, et qu'abandonnant alors son nom glorieux de *Jeanne de France*, elle l'échangea pour un autre qui témoignait de son ardent amour pour Marie. A partir de cette époque, elle ne signe donc plus *Jehanne de France*, comme elle l'avait fait jusque-là, mais bien *Jehanne Marienne;* de même que son confesseur dans le même temps, abandonnant son nom de Gilbert Nicolas, adoptait celui de Gabriel-Maria. On voit alors Jeanne inscrire ce nom nouveau sur de petits dessins de piété, dont les uns sont conservés au trésor de la cathédrale de Bourges, d'autres au Musée du Louvre[1]. On ne peut donc guère hésiter à voir dans ces deux lettres I M les initiales de ces noms *Jehanne Marienne* adopté par la princesse pendant les quelques années qui s'écoulèrent entre son divorce et sa mort.

1. Voir R. de Maulde, *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry*, p. 440.

Ainsi, je crois pouvoir affirmer : d'abord, que ce portrait est bien celui de Jeanne de France, que l'Église catholique honore sous le nom de la bienheureuse Jeanne de Valois; et, en second lieu, que le portrait a été exécuté à Bourges entre le 13 mars 1499, date de l'entrée de Jeanne dans cette ville qu'elle ne devait plus quitter, et le 4 février 1505, date de sa mort.

Voici maintenant (*planche IV*) un tableau de présentation qui est d'un art assez médiocre, mais qui, certainement, contient des portraits. Des trois personnes qu'on y voit, l'une est incontestablement Louise de Savoie, mère de François Ier. Contrairement à l'usage, le dessinateur a pris ici le soin d'inscrire le nom sur chacun de ses personnages : il est vrai que nous ne sommes pas là au moyen âge, mais au commencement du XVIe siècle. Sur la robe de la dame assise se lit le mot : *Madame;* de la main droite, cette princesse prend un livre que lui offre, le genou en terre, un personnage qui porte inscrit sur sa manche ce nom : *Fabri.* Enfin, un troisième personnage, debout, semble présenter à Louise de Savoie son compagnon agenouillé; sur la manche de l'homme debout, on voit le nom : *Rochefort.* Au commencement du XVIe siècle, beaucoup de personnages portèrent ce nom, et je ne saurais dire avec certitude quel est le seigneur de Rochefort qui est figuré ici. C'est lui,

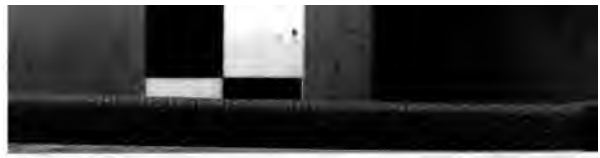


en tout cas, qui a composé le petit livre dans lequel figure ce tableau de présentation[1]. Le volume n'offre pas un grand intérêt. Rochefort lui donne pour titre : *Petit livret faict à l'honneur de Madame saincte Anne et de la royne sa fille, vierge pure, mère de Jésus-Christ.* L'auteur s'y dit à plusieurs reprises le disciple de M. Fabri. Ce M. Fabri, c'est-à-dire l'homme agenouillé, est moins inconnu que son compagnon. Il a composé un certain nombre d'ouvrages, dont l'un entre autres a eu de nombreuses éditions et a même obtenu l'honneur d'une réimpression dans le siècle qui vient de finir. Cet écrivain, qui était prêtre, natif de Rouen, et qui se qualifiait docteur ès arts, se nommait Pierre Fabri, ou plutôt Pierre Le Fèvre. Il fut curé d'une paroisse de Mérey, qu'on a cru d'abord pouvoir identifier avec le Mérey du canton de Pacy, dans l'Eure; mais la découverte de la liste des curés de cette paroisse à l'époque où vivait Pierre Fabri a démontré que cette opinion était erronée. Le dernier biographe de Fabri, M. A. Héron, de Rouen, n'est point parvenu à reconnaître quel était le Mérey dont notre auteur fut curé. Quoi qu'il en soit, parmi les ouvrages composés par Pierre Fabri, il convient de citer : *Le defensore de la conception de la glorieuse Vierge Marie, petit traité dialogué fait en l'hon-*

1. Ms. Arsenal n° 4009, fol. 1 v°.



Portraits de Louise de Savoie, de Rochefort et de Pierre Fabri (1518).
(Dimensions : 0m145 sur 0m088.)



neur de Dieu et de sa mère, qui fut publié à Rouen, en 1514, chez Martin Morin; et, en second lieu, *Le grand et vray art de pleine rhétorique*, ouvrage très singulier, qui parut sans doute après la mort de l'auteur et dont la première édition fut publiée à Rouen également, chez Simon Gruel, en 1522. Ce dernier traité eut un tel succès qu'il ne fut pas réimprimé moins de six fois de 1522 à 1544. De nos jours encore, en 1889 et 1890, M. A. Héron, de Rouen, en a donné une édition en deux volumes, qui figure dans la collection de la Société des bibliophiles normands.

Quant au portrait de Louise de Savoie, si l'auteur ne saurait à aucun titre passer pour un grand artiste, il a du moins réussi à donner à son œuvre une ressemblance certaine avec son modèle. Nous possédons de cette princesse plusieurs portraits. J'en puis citer notamment un fort beau qui se trouve au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale[1], deux qui figurent au cabinet des estampes[2], un autre qui est conservé au Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg[3], et enfin un cinquième qui est au château de Beauregard, près de Blois. Un ma-

1. Ms. fr. 5715.

2. Na 21, fol. 7, et Na 26, fol. 5.

3. N° 16 de la *Liste des crayons de l'Ermitage*, dans *Les portraits au crayon des XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, par Henri Bouchot, p. 387.



nuscrit contenant des rondeaux sur les vertus, manuscrit qui fait partie de la collection du Musée de Cluny[1], renferme aussi plusieurs portraits de Louise de Savoie. Nous avons donc des éléments de comparaison. A leur défaut, nous aurions une preuve indéniable que le volume a bien été écrit pour la mère de François Ier : à chaque page, pour ainsi dire, l'auteur lui adresse directement la parole.

Il reste à déterminer l'époque à laquelle le portrait a été exécuté. On doit admettre sans hésiter, semble-t-il, que le volume a été écrit et illustré au même moment. L'écriture et l'illustration n'ont pas dû coûter de longs mois de travail. Or, il est facile de découvrir la date à peu près exacte de l'exécution de ce petit livre. A la fin de son ouvrage, l'auteur supplie la Vierge et tous les saints de prier Dieu « pour vous, Madame (c'est-à-dire pour Louise de Savoie), pour le Roy, pour la Royne et pour voustre clère union, pour Monsieur voustre petit Delphin et pour la bonne grace de voustre belle petite Charlote. » En parlant ainsi des deux enfants alors vivants de François Ier, l'auteur nous donne la date de son livre. Le premier enfant de François Ier et de Claude de France se nommait Louise; née en 1515, elle mourut le 21 septembre 1517; elle n'est pas nommée dans l'invocation de

1. N° 1815.

l'auteur. L'ouvrage a donc été écrit après cette dernière date. Il y est question de Charlotte, qui naquit en 1516 et mourut en 1524. En énumérant les membres de la famille royale, Rochefort ne mentionne qu'un fils, le dauphin, qui était alors François, né le 28 février 1518, mort empoisonné le 10 août 1536. Celui qui devait être Henri II n'était donc pas né encore; il naquit le 31 mars 1519. Si nous comparons ces dates, nous devons conclure que le volume a été fait entre le 28 février 1518 et le 31 mars 1519. L'illustration n'en doit pas être postérieure, et l'on ne risque pas de commettre une bien grosse erreur en assignant à ce portrait de Louise de Savoie la date de 1518.



DE QUELQUES TITRES

DONNÉS AUX EMPEREURS

SOUS LE HAUT-EMPIRE.

Par M. C. Pallu de Lessert, membre résidant.

Lu dans la séance du 7 mai 1902.

L'organisation hiérarchique des classes, l'étiquette de cour, le formalisme étroit de la chancellerie sont restés un des traits caractéristiques du Bas-Empire. Leur influence s'est fait, d'un autre côté, sentir à toutes les phases de l'histoire de l'Europe moderne. L'étude en est donc doublement intéressante.

Comment cette organisation si compliquée, ces formes minutieuses s'étaient-elles introduites à Rome, sous quelles influences, quelles avaient été les phases de leur développement? Il y a là un problème des plus difficiles à élucider et qui se rattache à celui de l'évolution de l'État romain vers la monarchie. Comme cette évolution se produit dans l'ombre et d'une façon insensible, comme le fait y précède toujours le droit, les transitions sont presque impossibles à saisir.

Dans une dissertation récente, M. Hirschfeld a envisagé l'un des côtés de la question en étudiant les titres honorifiques dans l'empire romain[1]. A la fin de ce remarquable travail, l'auteur fait allusion à l'usage de désigner, soit les empereurs, soit les hauts personnages, par des prédicats énonçant une qualité sous la forme d'un substantif qu'accompagne l'adjectif *tua* ou *vestra*, *mea* ou *nostra* avec le verbe à la troisième personne.

« Ces prédicats appellatifs, dit-il, se divisaient en deux classes, s'appliquant tantôt aux empereurs, quand ils parlaient d'eux-mêmes ou qu'on s'adressait à eux, tantôt aux fonctionnaires, pour lesquels l'expression variait d'après le rang qu'ils occupaient. Pour le Haut-Empire, je ne saurais citer aucun exemple de cette coutume qui nous paraît relativement récente, si ce n'est toutefois l'emploi de la formule *majestas tua* dans les poètes du temps d'Auguste. C'est seulement sous Dioclétien que l'on reconnaît la première trace certaine de ces formules, et cela tant pour les empereurs que pour les hauts fonctionnaires. Dioclétien et Maximien s'appliquent les expressions : *serenitas nostra*, *tranquillitas nostra*, comme aussi ils qualifient le proconsul d'Afrique de *devotio*, *sollertia*, *prudentia tua*. Sous Constantin, l'usage est tout à fait répandu. »

1. *Die Rangtitel der röm. Kaiserzeit*, dans les *Sitzungsberichte der Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, 1901, p. 579 et suiv.



Sans insister sur les détails qu'ajoute le savant professeur et qui se rapportent exclusivement à l'histoire du Bas-Empire, je voudrais signaler quelques documents du Haut-Empire qui ont dû lui échapper et où les empereurs sont désignés par les formules : *majestas tua*, *providentia tua*, *divinitas tua*, etc. Les indications que je fournirai à ce sujet attireront peut-être l'attention et mettront alors, je n'en doute pas, sur la voie de nouvelles découvertes.

Le premier de ces documents est un texte africain bien connu. C'est la requête adressée à Commode, entre 181 et 183, par les colons du *saltus Burunitanus*, qui se plaignent de corvées illégales auxquelles on les astreint[1]. Le mot *majestas tua* y revient deux fois au moins, peut-être trois, alternant avec *divina providentia tua* : *imploratum majestatem tuam, immodesta epistula usi fuissemus... — Idque compulit nos miserrimos homines, jam rursum divinae providentiae tuae supplicare. Et ideo rogamus, sacratissime imperator, subvenias... — Miserearis ac sacro rescripto tuo non amplius praestare quam... ter binas operas praecipere digneris, ut beneficio majestatis tuae... non ultra inquietemur.*

A la suite du rescrit se trouve la lettre du *procurator* de Carthage, qui transmet l'ordre impérial et qualifie le prince comme il suit : *secundum*

1. *C. I. L.*, VIII, 10570-14464.

sacram subscriptionem domini nostri sanctissimi imperatoris... Ce titre de *dominus noster* doit appeler aussi l'attention.

Le second document est une requête adressée à Gordien par les habitants de Scaptoparène, petite station thermale sur le territoire de Pantalia en Thrace. Ils se plaignent d'abus et notamment de réquisitions illégales dont ils sont l'objet[1].

La supplique est en grec. Nous adressons une très juste prière, dit le requérant, à ta divinité : δι' ὅπερ καὶ αὐτοὶ ἔννομον ἱκεσίαν τῇ θειότητί σου προσκο μίσομεν... Plus loin, il laisse entrevoir l'obligation où seront les habitants d'abandonner leur ville pour échapper aux charges qui pèsent sur eux; si nous sommes, ajoutent-ils, reconnus dignes de pitié par ta divine providence, nous resterons dans nos demeures, et nous pourrons acquitter le tribut ainsi que les autres impôts : ἵνα ἐλεηθέντες διὰ τὴν θείαν σου πρόνοιαν καὶ μείναντες ἐν τοῖς ἰδίοις τούς τε ἱεροὺς φόρους καὶ τὰ λοιπὰ τελέσματα παρέχειν δυνησόμεθα... Et enfin, si nous obtenons cela, nous pourrons rendre grâce à ta félicité : ἵνα τούτου τυχόντες τῇ τύχῃ σου χάριν ὁμολογεῖν δυνησόμεθα...

Ces expressions *majestas tua*, *providentia tua*, *divinitas*, *felicitas tua* et leurs équivalents grecs constituent-ils des anomalies ou leur emploi

1. Le texte complet de cette supplique n'a été publié, à ma connaissance, en France, qu'une seule fois par M. Cagnat (*Année épigraphique*, 1892, n° 40).



métonymique est-il conforme à des usages alors généralement reçus dans le Haut-Empire? Que penser aussi du titre de *dominus noster* donné à l'empereur? C'est ce que je vais essayer de dire; je n'insisterai particulièrement que sur *majestas tua* et *dominus noster* pour arriver aux conclusions générales qui sont le but principal de cette étude.

I.

L'histoire du mot *majestas* appliqué comme titre honorifique aux empereurs est assez difficile à écrire, et nul, à ma connaissance, n'en a traité d'une façon complète[1]. Les écrivains latins n'en soulignent pas les premières applications par des anecdotes, car ce n'est pas un de ces titres suspects exprimant une tendance monarchique et que les premiers Césars affectaient de proscrire. C'est un mot bien républicain, à la différence, par exemple, de l'épithète *dominus noster*, dont il sera parlé plus loin.

Il éveille bien l'idée de souveraineté[2], plus exactement peut-être celle de prééminence. En

1. On peut, à cet égard, consulter avec fruit la *Dissertatio inauguralis* de Fincke : *De appellationibus Caesarum honorificis et adulatoriis usque ad Hadriani aetatem apud scriptores romanos obviis*, 1867. L'auteur se contente en général de transcrire les documents. Malheureusement, il ne s'est guère occupé que des textes littéraires, et son dépouillement s'arrête à la mort de Trajan.

2. Festus, *De verb. signif.*

principe, il s'applique d'abord au peuple romain. ***Majestas est magnitudo quaedam populi romani in ejus potestate ac jure retinendo... Majestas est in imperii atque in nominis populi romani dignitate***, dit Cicéron[1], qui revient sur cette idée dans de très nombreux passages[2]. L'idée de prééminence se trouve plus particulièrement dans la formation du substantif *majestas*, qui est construit sur le comparatif *major;* elle se dégage de la formule employée dans les traités que Rome concluait avec ces protégés, comme par exemple celle-ci : *imperium majestatemque populi romani gens Aetulorum conservato sine dolo malo*[3].

La *majestas* paraît si bien la prérogative exclusive du peuple romain que Cicéron semble la refuser au Sénat, à qui il n'attribue que l'*auctoritas : tantus autem est consensus municipiorum coloniarumque provinciae Galliae, ut omnes ad auctoritatem hujus ordinis majestatemque populi romani defendendam conspirasse videantur*[4]. Les écrivains qui parlent de la *majestas senatus* paraissent tous être de l'époque impériale[5]. L'attentat à la *majestas* du peuple romain constituait le crime de

1. *De partitione oratoria*, 105.

2. Par exemple : *De oratore*, II, 161; *De inventione*, II, 52 et suiv.; *Ad Herennium*, II, 17; Cf. Quintilien, *Instit. orat.*, VII, 3 *in fine*.

3. Tit.-Liv., XXXVIII, 11. Cf. Cicéron, *Pro Balbo*, 35; Proculus, l. 7, *De captivis et de postliminio*, Dig., XLIX, 15.

4. Cic., *Philipp.*, III, 13.

5. Tit.-Liv., VIII, 34. — Pline, *Ep.*, VIII, 6, 4.



lèse-majesté prévu et réprimé par diverses lois.

En revanche, et par une sorte de délégation, la *majestas* du peuple couvre les magistrats qu'il a élus[1]. Cicéron nous parle de la *majestas consulis*[2], de la *majestas* des tribuns du peuple[3]. Tite-Live fait à la *majestas dictatoria* une allusion que justifie pleinement la situation spéciale de ce magistrat, qui n'a cependant pas été élu dans les comices[4]. Au IIIe siècle de notre ère (cette date est à remarquer), le jurisconsulte Paul proclame encore la *majestas praetoris*[5].

Les empereurs étant investis régulièrement de la puissance tribunicienne devaient, à ce titre, être revêtus de la *majestas*[6]. On pouvait l'attribuer à Auguste et à Tibère sans courir le risque de froisser leur susceptibilité[7]. Ce dernier même, loin de la récuser, s'en couvrait volontiers et poussa à l'aggravation des cas de lèse-majesté en y faisant ajouter les délits par paroles[8].

Cette position juridique des empereurs, l'appli-

1. Cic., *De inventione*, II, 52 et suiv.
2. *Philipp.*, XIII, 20. *In Pisonem*, 24.
3. *De inventione*, 52 et suiv. Voir aussi *Pro Roscio Amerino*, 54.
4. Tit.-Liv., IV, 14.
5. L. 9, *De jurisdict.*, Dig., II, 1; l. 1, *De justitia de jure*, Dig., I, 1.
6. *Majestas imperatoria, majestas imperialis.* Voir par exemple Tacite, *Annal.*, I, 46; Capitolin, *Clodius Albinus*, 2; Vell. Paterc., II, 99; *C. I. L.*, XIII, 3162.
7. Suétone, *Aug.*, 25, 37.
8. Tacite, *Annal.*, I, 72.

cation habituelle des lois de majesté aux délits dirigés contre eux expliqueraient assez bien le titre de majesté qu'on leur donne, s'ils étaient seuls à jouir de cette prérogative. Or, celle-ci ne leur est pas strictement personnelle, et la persistance des jurisconsultes du IIIe siècle à affirmer la majesté de magistrats inférieurs, comme les préteurs, a quelque chose qui étonne dans un temps où la monarchie ne prend plus la peine de se déguiser. Aussi est-on porté à se demander s'il n'y a pas une autre *majestas* qui est l'apanage exclusif du prince et qui, après avoir absorbé la première, a donné naissance à la qualification la plus élevée de la puissance.

Il y a précisément dans la vieille Rome une autre catégorie de personnes qui, à côté du peuple romain, jouit de la majesté : ce sont les dieux. La *majestas deorum* est attestée par de nombreux témoignages : *dii non censent esse suae majestatis praesignificare hominibus quae sunt futura*, dit par exemple Cicéron[1]. La majesté divine devait naturellement passer aux empereurs le jour où un culte leur fut rendu. On conçoit qu'il en soit peu question sous Auguste et sous Tibère, qui ne voulurent ni du titre de *dominus* ni de celui de *deus*, à Rome tout au moins. Je ne sais si c'est au

1. *De divinatione*, I, 82. Cf. *De natura deorum*, II, 77; l. 32, § 4, *De recept. qui arbitr.*, Dig., IV, 8; Sénèque, *Ep.*, 95 : *Primus est deorum cultus deos credere deinde reddere illis majestatem suam.*



sens religieux qu'Horace faisait allusion dans ces vers que cite M. Hirschfeld comme exemple à peu près unique de l'emploi de la formule *tua majestas :*

sed neque parvum
carmen majestas recipit tua[1].

Mais le doute n'est pas possible quand Pline l'Ancien nous raconte qu'un médecin, ayant composé un traité sur la vertu des plantes, le dédia à Auguste pour que la majesté du prince guérît les maux de l'humanité et vînt en aide aux simples décrits dans son ouvrage : *C. Valgius eruditione spectatus, imperfecto volumine ad divum Augustum, inchoata etiam praefatione religiosa ut omnibus malis humanis illius potissimum principis semper mederetur majestas*[2].

On ne sait si Auguste s'en plaignit ; Caligula ne l'aurait certainement pas fait, car Suétone nous dit de lui : *divinam majestatem asserere sibi coepit*[3]. Ce fut, il est vrai, une fantaisie éphémère, comme le règne de ce prince, et que ses successeurs, jusqu'à Domitien, ne reprirent pas. Mais, s'ils ne furent pas honorés comme dieux à Rome, ils étaient l'objet d'un culte dans les provinces où Auguste et Tibère même avaient eu des autels. Là, la *majestas divina* leur appartenait de plein droit,

1. *Epist.*, II, 1, vers 257. Voir aussi Ovide, *Pont.*, II, 8, v. 30; III, 1, v. 156; IV, 8, v. 56, v. 68; *Trist.*, II, v. 512.
2. *Nat. hist.*, XXV, 2.
3. *Caligula*, 22.

et fatalement cette conception, aussi bien que le langage qui en était la conséquence, devait peu à peu gagner Rome, surtout quand des princes comme Domitien et Commode renouvelèrent à leur tour les prétentions de Caligula et placèrent leurs statues dans les temples de la ville, à côté de celles des dieux.

C'est donc vraisemblablement le sens religieux qu'il faut attribuer aux mots *majestas tua* qui figurent dans la supplique des colons du *saltus Burunitanus*. Cette supplique, du reste, est rédigée dans le ton d'une prière adressée à la divinité; la *subscriptio* du prince est dite *divina*, la réponse sollicitée sera un *sacrum rescriptum*, le verbe *supplicare* appartient, dans son acception propre, à la langue sacrée[1]. Il faut peut-être en dire autant du mot *implorare*, quoique l'extension du sens de cette expression soit plus ancienne.

Tertullien, d'un autre côté, censure le culte érigé à ce qu'il appelle la *caesariana majestas*, et il ajoute : *quod irreligiosi dicamur in Caesares neque imagines eorum repropitiando, neque genios deprecando, hostes populi romani nuncupamur*[2]. L'idée des deux majestés se dégage de cette phrase : « Les chrétiens ne sont pas les ennemis du peuple romain, ils n'outragent pas la majesté de celui-ci, parce qu'ils ne reconnaissent pas cette

1. Cf. Forcellini, v° *Supplico*.
2. *Ad nationes*, I, 17.



majestas caesariana à l'égard de laquelle ils se montrent *irreligiosi* en ne sacrifiant pas aux images des empereurs et en ne priant pas leurs génies. »

La même affirmation de la majesté divine du prince se trouve dans la formule *devotus numini majestatique augusti*, si fréquente au bas des inscriptions à partir d'Élagabale. La *devotio* n'est autre chose, on le sait, qu'une *consecratio*[1].

Le caractère nettement religieux de la *majestas* donnée aux empereurs se reconnaît donc dans les exemples qui précèdent, et son expansion apparaît comme la conséquence naturelle du culte qui leur est rendu. C'est à ce titre qu'elle paraît être devenue leur propriété exclusive, ce qui ne serait peut-être pas arrivé de cette autre *majestas* qu'ils possédaient en commun avec les magistrats d'origine républicaine. En tous cas, Trebellius Pollio commet un anachronisme quand il présente l'usage de ce titre comme récent à l'époque de Gallien. Parlant, en effet, de la mort de Valérien le Jeune, frère de ce prince, dont on ne savait s'il avait été Auguste ou simplement César, il ajoute : « On est fixé sur sa race, non sur sa dignité, ou,

1. Sous Septime Sévère et Caracalla, la formule usuelle n'est encore que *devotus numini*. Je ne me souviens pas avoir trouvé sous leur règne la mention complète *numini et majestati*. Je ne donne cependant l'indication que sous toutes réserves. Voir aussi dans Muratori, 1028, une inscription non datée de Cividale en Vénétie : *Agathu[s]... liberorum ju[ra] divina majestate consecutus... VI vir Aquil. fecit si[bi]*.

comme d'autres commencèrent alors à dire, sur sa majesté : *constat de genere non satis tamen de dignitate vel, ut coeperunt alii loqui, de majestate*[1]. » J'ai suffisamment démontré, je crois, que cette forme de langage, quelque signification qu'on lui donne, a une origine beaucoup plus ancienne.

Complétons cet exposé rapide en notant que si la *majestas* est attribuée, dès le Haut-Empire, aux princes, que si ceux-ci s'en approprient par la suite l'usage exclusif, elle ne figure nulle part, à ma connaissance, même sous le Bas-Empire, sur les légendes monétaires. C'est peut-être le seul titre ou la seule des qualités impériales qui offre cette particularité.

Les développements qui précèdent me dispensent d'insister sur les expressions *divinitas tua*, *divina providentia tua*, *providentia tua*. La *providentia* est du reste une qualité divine dès l'époque républicaine[2]. Il est à noter que la formule *providentia tua* se rencontre deux fois au moins dans les lettres de Pline à Trajan[3]. Je ne parlerai pas davantage de la formule *felicitas tua*, que l'on trouve dans cette phrase des habitants de Scaptoparène déjà citée : τῇ τύχῃ σου χάριν ὁμολογεῖν ὀυνησόμεθα... Il faudrait faire l'histoire de la *feli-*

1. *Gallieni duo*, 14 *in fine*.

2. Cf. Cicéron, *De natura deorum*, II, 73 et suiv.

3. *Ep.*, X, 54 et 108. Voir aussi *C. I. L.*, III, 411, un fragment de supplique adressée à Antonin le Pieux, où il semble avoir été fait mention de la providence πρόνοια d'Hadrien.



citas augusti, si souvent représentée sur les monnaies, comme du titre de *felix*, pris de très bonne heure par les empereurs. C'est un point sur lequel je me propose, du reste, de revenir plus tard et qui, pour le moment, m'entraînerait trop loin.

II.

Le mot *domine*[1], au vocatif, était, à la fin de la république, l'appellation donnée par l'esclave à son maître, par l'affranchi à son patron, par les enfants à leurs ascendants. Au milieu du 1er siècle, la même expression paraît être devenue d'un usage banal et n'a plus qu'une signification vaguement respectueuse équivalente de notre « Monsieur » moderne. C'est ce que constate Sénèque quand il écrit à Lucilius : « Tu as appelé cet homme ton ami comme nous appelons tous les candidats des hommes de bien, comme nous appelons *dominus* les personnes que nous rencontrons quand nous ne savons pas leur nom[2]. » Martial

1. Il y a sur ce titre une littérature assez abondante. Parmi les travaux les plus récents, voir Mommsen, *Staatsrecht*, II, p. 737 et suiv. (t. V, p. 18 de la trad. franç. du *Droit public rom.*); Friedlander, *Les mœurs romaines* (t. I, p. 338 de la trad. Vogel). Friedlander renvoie à Lipsius : *Excursus ad Taciti Annales*, II, 87; c'est, dit-il, ce qu'on a écrit de mieux sur la matière. Voir enfin Upmarckius, *De nomine domini dissertatio*. Upsal, 1709, in-8°.

2. *Ep.*, 3, *Ad Lucilium* : « Sic illum amicum vocasti quomodo omnes candidatos bonos viros dicimus, quomodo obvios, si nomen non succurrit, dominos salutamus. »

dira plus tard : « Lorsque je t'appelle *dominus*, Cinna, il ne faut pas en être flatté, car je salue aussi souvent ton esclave de la même façon[1]. »

Comment cette transformation s'est-elle produite? « Le texte de Sénèque, dit M. Mommsen, montre clairement que l'expression passa abusivement dans la vie domestique, de la bouche des membres non libres de la *domus*, pour lesquels elle était faite, à celle des membres libres, d'abord de ceux en puissance, puis des égaux et même des supérieurs. Même, par la suite, cette « flatterie de langage » est restée surtout propre aux relations de famille. Quand elle sort du cercle de la famille, comme par exemple lorsque, selon l'habitude indiquée par Sénèque, on appelle *domine* la personne de sa connaissance dont on a oublié le nom, on le fait en affectant une intimité familiale[2]. » Cette explication ne me satisfait pas complètement, je l'avoue, et je me demande s'il ne faut pas voir dans la mode nouvelle le résultat d'une influence grecque qui aurait contribué tout au moins à rendre la transition plus rapide. Le mot κύριε ne me paraît pas loin, à l'époque dont nous parlons, d'avoir le sens banal que caractérise Sénèque. Il y a peut-être dans la vulgarisation du terme *domine* une certaine part d'hellénisme, et cela ne semblera pas surprenant

1. *Ep.*, V, 27 : « Cum voco te dominum, noli tibi, Cinna, placere; saepe etiam servum sic resaluto tuum. »

2. *Droit pub. rom.*, V, p. 19 de la trad. franç.



à ceux qui savent la facilité avec laquelle les Romains d'alors s'assimilaient les manières grecques.

Quoi qu'il en soit, l'emploi de ce vocable, quand on s'adressait à l'empereur, n'aurait dû avoir en soi rien d'anormal. Mais le mot *dominus* conservait rigoureusement le sens de maître. Si, au vocatif, il avait perdu sa signification et était devenu une expression de vulgaire politesse, en dehors de ce cas il gardait sa valeur juridique, et son application au prince, surtout sous la forme *dominus noster*, fut un des côtés par où devait se manifester l'affirmation de cette monarchie déguisée qu'on appelait l'empire. Auguste et Tibère sentirent bien l'équivoque, et, fidèles à leur programme, s'efforcèrent vainement d'y couper court. Ils échouèrent. L'évolution des institutions entraîna forcément celle du langage.

Auguste, dit Suétone, ne voulut pas recevoir le titre de *dominus : domini appellationem ut maledictum et opprobrium semper exhorruit*. Un jour, ajoute-t-il, au cours d'une représentation à laquelle il assistait, un acteur prononça l'exclamation : *O dominum aequum et bonum*, et, la foule appliquant l'expression au prince, il réprima cette flatterie du regard et du geste. Le lendemain, il rendit un édit pour la prohiber. Par la suite, il ne souffrait pas d'être appelé *dominus* ni par ses enfants ni par ses petits-enfants, ni sérieusement ni même en plaisantant [1].

1. *Aug.*, 53. — Cf. Dion Cassius, LV, 12.

Tibère ne montra pas un moindre éloignement pour ce titre : *dominus appellatus a quodam, denuntiavit ne se amplius contumeliae causa nominaret*[1]. Il disait encore qu'il était *dominus servorum, imperator militum, princeps ceterum*[2]. Tacite rapporte, à propos du même prince, que, la reconnaissance du peuple lui ayant déféré le titre de *pater patriae*, il le refusa et adressa de sévères réprimandes à ceux qui, en parlant de ses occupations, les avaient qualifiées de divines ou qui l'appelaient *dominus : increpuit eos qui divinas occupationes ipsumque dominum dixerant*[3].

Assurément, il y avait quelque exagération de la part d'Auguste à repousser une appellation qu'on donnait à tout le monde. Caligula, au dire d'Aurélius Victor[4], se montra moins scrupuleux : *dominum dici atque insigne regni capiti nectere tentaverat.* Mais il n'est resté, à ma connaissance, aucun témoignage de ce fait qui, au surplus, n'a rien d'invraisemblable, étant donné ce que nous savons de ce prince.

Il faut descendre jusqu'à Domitien pour voir réapparaître ce titre. Il laissait volontiers, dit Suétone, crier dans l'amphithéâtre : *domino et dominae feliciter!* Dictant des lettres que ses *procuratores* étaient censés écrire en leur nom, il leur

1. Suétone, *Tiber.*, 27.
2. Dion Cassius, LVII, 8.
3. *Annal.*, II, 87.
4. *De Caesaribus*, 3. Cf. *ibid.*, 39.



faisait dire : *Dominus et Deus noster haec fieri jubet*[1]. Xiphilin nous montre le sénateur Junius Celsus qui se jette aux pieds de ce prince l'appelant plusieurs fois son maître et son dieu. C'étaient, ajoute l'historien, les noms que d'autres lui donnaient déjà[2]. M. Gsell, dans sa belle étude sur cet empereur, a relevé les nombreux textes où figurent ces titres[3]. Martial et Stace tiennent la place la plus importante dans cette liste ; ils sont des témoignages de valeur, parce que leur langage doit être conforme à celui de la cour. Les inscriptions sont assez rares. M. Gsell en cite deux latines[4], et il fait observer qu'il s'y agit dans l'une d'un esclave de l'empereur, dans l'autre d'un affranchi de la famille de l'impératrice ; il n'en relève que trois grecques[5]. Il faut sans doute tenir compte de ce que les monuments de ce genre ont dû disparaître après la mort de ce prince, dont la mémoire fut condamnée.

Sous les premiers Antonins, du reste, on parut

1. Suétone, *Domit.*, 13.

2. Xiphilin, XII, 13. Dion Cassius, édit. de Sturzius, LXVII, 13. — Χἀν τούτῳ προσκυνήσας αυτῷ, δεσπότην τε καὶ θεὸν (ἃ παρὰ τῶν ἄλλων ἤδη προσηγορεύετο) πολλάκις ὀνομάσας.

3. *L'empereur Domitien*, p. 49-50. Voir aussi Fincke, *loc. cit.*

4. *C. I.L.*, X, 444, ligne 21, et VI, 23454. Cf. Orelli, qui en reproduit deux autres ; mais la lecture de l'une (n° 521) est inexacte, comme on le voit au *C. I. L.*, III, 36. L'autre (n° 766) est suspecte.

5. *C. I. G.*, 5042, 5044 ; *Addit.*, 4716 *d*.

vouloir revenir aux traditions anciennes. Pline, dans son panégyrique de Trajan, faisant allusion à Domitien, prévient qu'il ne donnera pas à son successeur le titre de *dominus : discernatur in orationibus nostris diversitas temporum et ex ipso genere gratiarum agendarum intelligatur cui, quando sint actae. Nusquam ut deo, nusquam ut numini blandiamur : non enim de tyranno, sed de cive*, NON DE DOMINO *sed de parente loquimur*[1]. Martial lui-même fait amende honorable et dit de Nerva[2] :

> Dicturus dominum deum que non sum
> . . . . . .
> Non est hic dominus, sed imperator,
> Sed justissimus omnium senator.
> . . . . . .
> Hoc sub principe, si sapis, caveto,
> Verbis, Roma, prioribus loquaris.

En dépit des déclamations de Pline et des palinodies de Martial, l'empire avait bien réellement un maître, tout le monde en avait conscience. On ne le dissimulait plus que pour la forme, et cette forme elle-même ne tint pas longtemps

1. *Panegyric*, 2. — En revanche, dans ses lettres, il appelle habituellement l'empereur *domine*. Rien ne prouve mieux que cette opposition la valeur négative de cette dernière expression, et je considère comme sans importance le fait noté par M. Mommsen que l'écrivain latin n'adresse à nul autre ce vocable.

2. *Ep.*, X, 72.



devant la réalité. Les successeurs de Trajan se montrèrent moins rigides que lui. On peut dire du titre de *dominus* que son emploi se généralisa dans tout l'empire dès l'époque des Antonins et non sous les Sévères, comme c'est l'opinion commune. Ces princes laissèrent, avec plus ou moins de complaisance, l'usage s'établir autour d'eux. On a dit que le mouvement était parti des provinces orientales pour s'étendre à l'occident et à Rome; je n'en suis pas absolument convaincu, et je me demande si le changement n'eut pas lieu partout à la fois. On en jugera par les raisons que je vais essayer d'exposer.

Que l'habitude d'appeler l'empereur κύριος se soit établi sans difficulté en Orient, cela est incontestable. L'Égypte se trouvait soumise à un régime spécial, l'empereur y était considéré comme le successeur de ses anciens rois. Dans les provinces asiatiques, les traditions étaient aussi monarchiques. Ici et là l'adaptation des formules anciennes au régime nouveau devait se faire naturellement. Les documents arrivés jusqu'à nous sont nombreux, et il faut bien dire que leur abondance n'a peut-être pas peu contribué à accréditer l'opinion qui fait partir le mouvement de ces régions. Il y a des inscriptions[1], une lettre de Trajan ou d'Hadrien conservée par un papy-

1. *C. I. G.*, 5899, 4768. Foucart-Lebas, *Voyage archéol. en Asie Mineure*, 2213, 2231, 2439.

rus[1], et surtout deux monnaies : l'une d'Antonin le Pieux, frappée à Antioche *ad Hippum*, dans le Decapolis, avec la légende[2] :

AYTOKP(ατορ) KYP(ιος) ANTΩNYINOC

l'autre frappée en Mésopotamie à l'empreinte de Marc-Aurèle et qui porte[3] :

VIIEP · NIKHC · TΩN · KYPIΩN · CEBACTΩN

Notons enfin un rescrit d'Antonin le Pieux où l'empereur se proclame lui-même : ἐγὼ μὲν τοῦ κόσμου κύριος[4].

Je n'insiste pas sur ces documents, quoique les derniers soient particulièrement significatifs. La question, je le répète, est pour l'Orient hors de contestation ; j'ai hâte d'arriver à Rome. Ici, les témoignages sont moins nombreux, mais leur rareté relative n'altère pas leur valeur.

On a quelquefois cité, pour l'époque d'Hadrien, des poteries des domaines impériaux avec la formule *dominus noster ;* M. Mommsen en conteste l'authenticité[5]. Le *Corpus inscriptionum latina-*

1. Girard, *Textes de droit romain,* p. 157. — Cf. Wilcken, *Hermes,* 1902, p. 84.

2. Eckhel, *Doctr. num. vet.,* VIII, p. 365 ; III, p. 347.

3. Eckhel, *Ibid.,* III, p. 520.

4. L. 9, *De lege Rhodia de jactu,* Dig., XIV, 2. L'empereur y est appelé κύριε βασιλεῦ Αντωνῖνε. Il est vraisemblable que les supplicants étaient égyptiens.

5. *Droit pub. rom.,* V, p. 21, note 1.



rum en indique quelques-unes qui pourraient bien être du temps de Marc-Aurèle[1]. En revanche, elles sont communes sous le règne de Commode[2].

Mais ce qui est plus probant c'est le témoignage que nous apporte d'abord une inscription de Rome de l'année 155. Le pontife Velius Fidus écrit à son collègue Juventius Celsus (le consul de 164), à propos d'un rescrit d'Antonin le Pieux[3] : *desiderium, frater, Arrii Alphii Arriae Fadillae Domini n(ostri) imperatoris Antonini Aug(usti) matris liberti libellum tibi misi*, et plus loin : *Didici... a Domino n(ostro) imperatore impetrasse...* Voilà comment des sénateurs, dans leur correspondance officielle, désignaient l'empereur sous Antonin le Pieux.

Fronton ne parle pas autrement que Velius Fidus. Je laisse de côté l'emploi fréquent qu'il fait de l'appellation *domine*. C'est la formule dont il use avec ses élèves Marc-Aurèle et Verus et que ceux-ci lui retournent; c'est aussi celle qu'il emploie avec Aufidius Victorinus, son gendre, ou avec son petit-fils, auquel il écrit familièrement : *Have mi domine fili carissime*. Cela, on le sait, est de peu d'importance[4]. Mais en revanche, et sur-

1. *C. I. L.*, XV, 688, 765.
2. *C. I. L.*, XV, 155, 156, 212, 213, 219, 323, 541.
3. *C. I. L.*, VI, 312.
4. C'est ainsi que le *procurator* de Maurétanie césarienne s'adresse au légat de Numidie (*C. I. L.*, VIII, 2728). Voir aussi : l. 22, *Ad legem Falcidiam*, Dig., XXXV, 2; l. 26, *De pecunia constituta*, Dig., XIII, 5.

tout quand les Césars sont devenus Augustes, ses lettres portent habituellement des suscriptions comme celles-ci : *Domino meo Antonino Augusto*, *Domino meo Vero Augusto*, *Vero Augusto domino meo*. Dans le texte, il dit à Verus : *Fratrem dominum saluta*[1]... *quaecumque a domino meo fratre tuo petenda fuerunt*[2]... A Claudius Julianus il parle ainsi des Augustes : *a Domini nostris imperatoribus non propter aliud amari me opto*[3]. Dans une lettre à Aufidius Victorinus, l'empereur est encore désigné de la façon suivante : *ausi sunt codicillos istos apud dominum n(ostrum) ut probe ac recte factos tueri ac defendere*[4]. On peut en somme déduire de l'ensemble de ces citations que les formules condamnées par Auguste et par Tibère, critiquées par Pline, n'avaient alors rien d'insolite et ne choquaient pas l'oreille de ceux qu'elles visaient.

Il est par suite infiniment probable que Commode n'innova pas et que les exemples plus nombreux qu'on trouve sous son règne[5] s'expliquent par l'extension naturelle d'un usage déjà admis couramment. — Pour les règnes suivants, notons seulement deux faits : les actes des frères Arvales

1. *Ep. ad Verum*, IV, édit. Niebuhr, p. 161.
2. *Ibid.*, III, p. 160.
3. *Ep. ad amicos*, III, p. 184.
4. *Ibid.*, XVIII, p. 203.
5. Voir, par exemple, *C. I. L.*, VI, 727, 1017; XV, *passim* (marques de poteries). *Ephem. epig.*, VII, 537. Ain Teukria.



appellent Caracalla *Dominus noster imperator sanctissimus*[1]; la formule *dominus noster* apparaît sur les monnaies sous le règne d'Aurélien.

III.

Y avait-il, en dehors des exemples qui précèdent, d'autres vocables usités dans les rapports des sujets avec l'empereur? Je n'en doute pas. A défaut de preuves positives, j'en relève des indices. Je prends pour exemple l'*aeternitas augusti*[2]: elle a des autels, des inscriptions votives un peu partout; tout récemment encore, il en a été découvert une à Lambèse[3]; elle est célébrée dans les actes des Arvales; elle figure sur les monnaies. Pline écrit à Trajan : *Flavius Archippus per salutem tuam aeternitatemque petit a me ut libellum, quem mihi dedit, mitterem tibi*[4], et ailleurs : *Rogatus domine, a Nicaeensibus publice per ea quae mihi et sunt et debent esse sanctissima, id est per aeternitatem tuam salutemque*[5]... Sans doute adjurer quelqu'un par l'éternité de l'empereur, élever un autel à cette éternité, ce n'est pas encore appeler le prince « Votre Éternité; » mais il n'y a qu'un pas à franchir, et on l'a franchi,

1. Henzen, *Acta fratr. Arval.*, CXCVII.
2. Cf. Ruggiero, *Diz. epigr.* I, p. 320.
3. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1902.
4. *Ep.*, X, 59.
5. *Ep.*, X, 83.

puisque, sous le Bas-Empire, on dit couramment *aeternitas vestra*, comme l'empereur se qualifie *aeternitas nostra*. Est-ce à dire que ce pas n'a été franchi que sous Dioclétien? Je ne vois aucune raison pour qu'on ait attendu aussi tard, et j'admettrais volontiers qu'il en a été de ce titre comme de celui de *majestas*.

La vérité, à mon sens, est qu'on fait fausse route quand on attache une signification particulière aux formules *majestas tua*, *divinitas tua*, et quand on veut que l'emploi de ces mots, sous forme de vocables, marque une étape dans l'histoire des mœurs.

L'exemple emprunté à Horace ou à Ovide n'est pas, comme on le croit, une coïncidence due au hasard. De tous temps, on s'est adressé à l'équité des juges, au désintéressement des hommes généreux, à la magnanimité d'un vainqueur. Les poètes latins, comme les colons du *saltus Burunitanus*, ne faisaient que se conformer à cette loi quand ils employaient la tournure métonymique *majestas tua* en parlant à l'empereur investi de la *majestas* du peuple romain ou des dieux. De même, on a dû appeler naturellement le prince *divinitas tua* le jour où on lui a élevé des autels, *aeternitas tua* lorsque son éternité ou son immortalité sont devenues un dogme ou plus exactement l'objet d'un culte.

Il n'est même pas impossible de saisir aussi, dès le Haut-Empire, les traces de cette évolution



pour les simples magistrats. Les préfets du prétoire sont des *viri eminentissimi;* sous le Bas-Empire, on les appelle *eminentia tua*. Sévère et Caracalla, dans la lettre aux habitants de Tyras en Mœsie, qualifient le légat de cette province *gravissimus praeses*[1]; au IV[e] siècle, on lui dira *gravitas tua*. Or, je ne serais pas surpris de voir que dès le Haut-Empire leurs inférieurs aient employé avec ces magistrats, officieusement sinon officiellement, les formules *eminentia tua*, *gravitas tua*. La concomitance me paraît logique.

L'important, à mon sens, est donc de savoir à quelle époque précise une qualité ou un attribut est devenu propre à l'empereur ou à tel ou tel fonctionnaire. Le mode employé pour l'exprimer est chose secondaire; tous les modes ont dû être usités simultanément[2]. Cette recherche sera peut-être faite un jour; en tous cas, notons dès maintenant qu'indépendamment des textes épigraphiques, juridiques et littéraires, la numismatique est appelée à fournir des indications chronologiques précieuses.

IV.

Quoi qu'il en soit, il apparaît bien que ces

1. *C. I. L.*, III, 781.

2. Fincke, *op. cit.*, p. 23, cite un passage de Velleius Paterculus (II, 99) où les mots *illa majestas* sont employés dans un sens métonymique pour désigner Tibère : *si illa majestas*

diverses formules ont été longtemps d'usage vulgaire avant d'être employées par la chancellerie. Si, sur le premier point, je me suis permis, sinon de corriger, du moins de compléter la théorie de M. Hirschfeld[1], ici je suis assez d'accord avec lui.

On est en effet frappé de ce que les rescrits mis au bas des *supplicationes* rédigés par les colons du *saltus Burunitanus* et les habitants de Scaptoparène ne sont pas dans le même style : il n'y est question, ni de la divinité de l'empereur, ni de sa majesté, ni de sa providence. Il en est de même, à ma connaissance, de tous les rescrits du Haut-Empire parvenus jusqu'à nous. Je ne doute pas que, si nous avions le texte des suppliques qui provoquaient ces actes, nous arriverions à relever la même opposition.

Qu'en conclure? C'est que peu à peu, dans le public, une langue s'est formée, plus humble, prodiguant les titres à l'empereur, langue de sujets vis-à-vis d'un monarque. C'est cette langue dont je me suis appliqué à relever les traces dans les textes que je viens d'analyser. En face, la chancellerie, immuable dans ses formes traditionnelles, entend cette langue; elle ne la réprouve pas; elle

privata unquam fuit. Cette tournure lui cause un étonnement que j'avoue ne pas partager.

1. Il est de mon devoir de dire que M. Hirschfeld ne donne pas ses conclusions comme définitives, mais comme de simples observations sur un sujet qui demanderait, dit-il, à être approfondi.



trouverait peut-être malséant que les intéressés oublient de l'employer, mais elle ne la parle pas. Pour qui connaît le rôle des formules et la force de la tradition dans l'histoire des institutions de Rome, cela n'a rien de surprenant.

C'est brusquement à la fin du IIIe siècle qu'elle modifie son lexique. On voit, tout d'un coup, s'étaler dans les constitutions un langage riche en expressions et en épithètes savamment nuancées, ayant chacune une signification propre suivant qu'il s'agît de l'empereur ou de tel ou tel haut fonctionnaire. Une telle langue ne s'improvise pas, et il est impossible d'en expliquer la rapide formation si l'on n'admet pas que les bureaux se sont mis alors à parler comme tout le monde, consacrant officiellement, tout en les réglementant minutieusement, des formules qui avaient cours autour d'eux.

De même que le nouveau régime s'appliquait à coordonner d'une façon rigoureuse une hiérarchie de classe et de fonctions, dont les éléments se trouvaient déjà dans les innovations des derniers Antonins et des Sévères, de même il procède à la revision de son formulaire pour le mettre en harmonie avec le nouvel état social, et il puise les éléments de sa réforme dans le langage courant. A ce point de vue encore, le nouvel édifice se construisait en utilisant les matériaux de l'ancien.

PIERRE DE MONTEREAU

ARCHITECTE

DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-DENIS.

Par M. Henri Stein, membre résidant.

Lu dans la séance du 26 mars 1902.

Une monographie de l'ancienne église abbatiale de Saint-Denis manque encore. Pour qui voudra l'entreprendre, j'essaierai d'apporter ici le résultat de quelques observations notées sur place et fondées sur l'apport d'un document nouveau; la personnalité d'un des grands architectes français du moyen âge, sur qui le dernier mot n'est pas dit, n'en pourra que bénéficier, et les archéologues trouveront sans aucun doute par là matière à des aperçus inédits sur quelques points que je n'aurai su qu'effleurer.

La partie de l'église de l'abbaye de Saint-Denis, antérieure à la double dédicace de 1140 et 1144, comprend notamment une partie de la façade et



le célèbre déambulatoire, dont l'honneur revient à Suger[1]. Mais la sévérité de la façade contraste avec l'aspect du vaisseau intérieur, des collatéraux de la nef, ou de certaines dispositions extérieures (trop remaniées en général, malheureusement); et, dès que l'on pénètre dans l'église, on est volontiers saisi par une singulière élégance, alliée à l'harmonie des lignes et à un style puissant. C'est que l'on a alors devant soi une des œuvres du XIII^e^ siècle, comparable à ces magnifiques et hardies cathédrales dont le sol français s'enorgueillit d'avoir tant de modèles.

On sait en effet que l'église du XII^e^ siècle était devenue trop exiguë; les pèlerinages fréquents au tombeau des martyrs y attiraient parfois une affluence de peuple considérable; de plus, la foudre l'avait, en 1219, fortement endommagée en tombant sur la charpente de la tour nord du portail. On pouvait réparer; il fut jugé plus sage de reconstruire l'église en très grande partie; ce que les moines de l'abbaye n'avaient osé faire de

1. Sur ce point, voir Félix de Verneilh, *Le premier des monuments gothiques* (Paris, 1864, in-4° de 35 p.; extr. des *Annales archéologiques*), et surtout l'article de M. Anthyme Saint-Paul dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. 258-275. — Les monographies de F. de Guilhermy, *L'abbaye de Saint-Denis*, 3^e^ éd. (Paris, 1891, in-12), et du chanoine J. Jaquemet, *L'église de Saint-Denis* (Paris, s. d., in-12), sont aussi insuffisantes que possible au point de vue de la description architecturale de l'édifice.

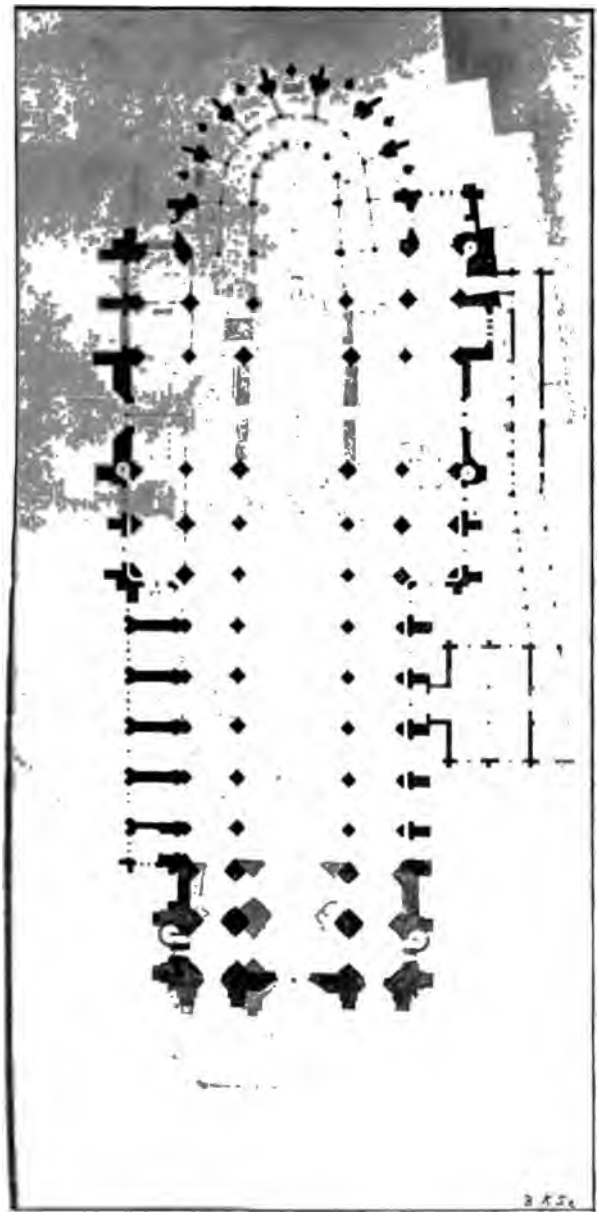


Fig. 1. — Plan de l'église abbatiale de Saint-Denis.
Dessin inédit de Viollet-le-Duc
(Musée du Trocadéro).



leur propre initiative fut entrepris, sur les conseils du roi Louis IX et sous l'abbatiat d'Eudes Clément, comme l'affirme Guillaume de Nangis[1], lui-même moine à Saint-Denis.

C'était en 1231. On a ignoré jusqu'à présent quel fut l'homme chargé de mener le travail à bonne fin. Un texte décisif, emprunté au Cartulaire blanc de Saint-Denis et jamais signalé, va nous permettre d'attribuer la partie de l'édifice construite après 1231 à Pierre de Montereau. Voici ce document, un simple acte de vente, dont le peu d'intérêt en lui-même, semble-t-il, est racheté par l'importance du nom de l'acquéreur qu'il révèle :

De terra et quarreria sitis apud Confluentium, magistro Petro de Monsterolio venditis.

Universis presentes litteras inspecturis, officialis curie Parisiensis salutem in Domino. Notum facimus quod in nostra presentia constituti Richardus, Floria ejus uxor, Renaudus major de Confluentio, Helloysis ejus uxor, et Odelina de Vitriaco vidua, recognoverunt se vendidisse magistro Petro de Mosterolio, cementario de Sancto Dyonisio, et ejus heredibus imperpetuum pro quindecim libris parisiensium jam sibi solutis, sicut ipsi venditores con-

1. « Consilio regis Franciae Ludovici et religiosorum virorum, ecclesia sancti Dionysii in Francia renovatur sub abbate Odone Clementis; quod antea monachi facere non audebant, propter dedicationis mysterium quod antea ecclesia noscitur a Domino suscepisse » (éd. de la Société de l'histoire de France, I, p. 183).



fessi sunt, terram, quarreriam et quicquid habebant aut habere poterant in eisdem terra et quarreria cum ejusdem pertinentiis, que terra et quarreria site sunt apud Confluentium[1], in territorio domini Petri Boulie[2], militis, ut dicitur, ad septem denarios et obolum ut dicitur consuales. Promiserunt etiam dicti venditores, fide in manu nostra prestita corporali, quod contra venditionem istam jure hereditario, ratione dotalicii aut alio modo, per se seu per alium non venient in futurum. Et quod dictos terram et quarreriam et quicquid habent aut habere possunt in eisdem, eidem emptori et ejus heredibus necnon et viam usque ad aquam garantizabunt et liberabunt ad usus et consuetudines Francie contra omnes. Promiserunt etiam sub prestite fidei religione se eisdem emptori et ejus heredibus soluturos centum solidos parisienses nomine pene si venditionem hujusmodi contigerit retrahi vel evinci. De hac autem venditione tenenda et garantizanda et de pena si committatur solvenda, omnia alia bona sua mobilia et immobilia, presentia et futura, eidem emptori in contraplegium obligarunt specialiter coram nobis. Datum anno Domini millesimo ducentesimo XL^mo^ septimo, mense octobri[3].

Ainsi, au mois d'octobre 1247, un acte public, émanant de l'officialité de Paris et enregistré dans l'un des cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis,

1. Conflans, cant. de Charenton (Seine).

2. On trouve en 1280 Simon Boulie, homme d'armes, peut-être fils de Pierre, abandonnant à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés les usages qu'il possède dans les bois de Roissy-en-Brie (Lebeuf, *Histoire de tout le diocèse de Paris,* nouv. éd., IV, p. 501).

3. Archives nationales, LL. 1157, p. 117.





donne à maître Pierre de Montereau la qualité de *cementarius de Sancto Dyonisio*. Il est donc le maître d'œuvre, l'architecte de l'église abbatiale, l'auteur des travaux considérables qui s'y accomplirent sous le règne de Louis IX.

*
* *

Pierre de Montereau est déjà célèbre. Son nom figure en bonne place dans tous les dictionnaires spéciaux. Adolphe Lance lui a consacré[1] un article aujourd'hui très insuffisant et sur lequel j'aurai l'occasion de revenir; Charles Bauchal[2] est plus concis et plus complet à la fois; tous deux d'ailleurs préfèrent l'appeler, — à tort, comme on le verra plus loin, — Pierre de Montreuil, et lui attribuent la construction de la Sainte-Chapelle, ce qui est possible, bien qu'aucun texte précis ne permette de l'affirmer[3]. Il y a certitude au contraire pour le réfectoire et la chapelle de la Vierge à Saint-Germain-des-Prés, et de grandes probabilités pour le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, qu'on lui attribue généralement[4].

1. *Dictionnaire des architectes français*, II (1872), p. 151-155.
2. *Nouveau dictionnaire des architectes français* (1887), p. 434.
3. On a seulement l'affirmation de S.-J. Morand, *Histoire de la Sainte Chapelle royale du palais* (1790), p. 30.
4. Voir, outre ces deux auteurs, *L'architecture monastique* de Lenoir, II, p. 334-337.



On sait formellement qu'il mourut à Paris le 17 mars 1267 (n. st.) et qu'il fut inhumé dans cette chapelle de la Vierge élevée par lui dans les bâtiments abbatiaux de Saint-Germain-des-Prés. Il était représenté sur sa pierre tombale avec la règle et le compas, instruments de son art, et on y lisait jadis ces vers rapportés par dom Bouillart[1] :

Fles ! Plenus morum, vivens doctor lathomorum,
Musterolo natus, jacet hic Petrus tumulatus,
Quem Rex cœlorum perducat in alta polorum ;
Christo milleno bis centeno duodeno
Cum quinquagento quarto decessit in anno.

Tout à côté, une autre dalle recouvrait les restes de sa femme Agnès ; son image y était représentée, et tout autour se lisait cette inscription :

CI GIST ANNES FEMME IADIS FEV MESTRE PIERRE DE MONTEREVL · PRIEZ POVR LAME DELLE ·

De toutes les constructions attribuées jusqu'ici à maître Pierre de Montereau, la seule qui soit justifiée par un texte est celle du réfectoire et de la chapelle de la Vierge à Saint-Germain-des-Prés, car on lit dans l'obituaire de cette abbaye, textuellement, à la date du 17 mars :

1. *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez* (1724), p. 133.

XVI kl. april. Ob. magister Petrus de Musterolo qui fecit refectorium et capellam B. M. 1266[1].

C'est à ce même texte, d'ailleurs, que nous devons de connaître la date du jour et le millésime du décès de l'architecte.

Dom Bouillart, qui avait les traditions de la maison, après avoir donné la description des nouveaux bâtiments élevés au XIII^e^ siècle, et du réfectoire, « l'un des plus beaux qui existent en ce genre, » dont la construction fut ordonnée par l'abbé Simon (mort en 1244), ajoute : « Pierre de Montereuil ou de Montereau, fameux architecte de ce tems-là, employa cinq ans à la construction de ce magnifique réfectoire[2]; » et, plus loin : « Hugues d'Issy, son successeur, fit prendre les desseins de la magnifique chapelle de la Vierge par le même architecte[3]. »

Malheureusement, ces beaux morceaux d'architecture médiévale ont été détruits en 1792. Il en restait fort peu de chose, quelques colonnettes gracieuses et des débris d'arcade, encastrés dans le mur d'une maison qui fut bâtie rue de l'Abbaye, au coin de la rue de Fürstenberg, sur l'emplacement même du réfectoire, jusqu'au moment tout

1. Dom Bouillart, p. CXXIV. — L'obituaire original est à la Bibliothèque nationale (ms. latin 12834).
2. *Idem*, p. 124.
3. *Idem*, p. 126.



récent où cette maison elle-même fut démolie; les débris du vieux couvent ont été sauvés cette fois et transférés tout auprès, dans le petit square situé au nord du porche de Saint-Germain-des-Prés, où ils sont facilement visibles. D'autre part, le Musée de Cluny a reconstitué de son mieux dans son jardin le portail de cette chapelle de la Vierge, tant admirée autrefois. C'est toutefois bien peu de chose en comparaison de ce qu'on pouvait voir en place avant la Révolution.

Pour le reste des constructions attribuées à Pierre de Montereau, nous en sommes réduits à des conjectures. Je ne parle pas de la Sainte-Chapelle de Vincennes, dont on a voulu lui faire honneur, mais à tort : elle est de beaucoup postérieure au règne de Louis IX.

A l'égard de la Sainte-Chapelle de Paris, qui à elle seule suffirait à sa gloire, et qui, on le sait, fut érigée en 1245-1248, par ordre du roi, pour y déposer les reliques qu'il avait rapportées de Terre-Sainte, on se réfère à ces quelques lignes de Morand, écrites en 1790 et toujours répétées depuis sans contrôle : « Saint Louis employa pour la bâtisse Pierre de Montereau ou de Montreuil, fameux architecte de son temps, dont on a encore d'autres ouvrages recommandables par la délicatesse et la solidité, tels que le réfectoire et la grande chapelle de la Vierge de Saint-Germain-des-Prés, qui n'est pas beaucoup inférieure en

étendue et en beauté à la Sainte-Chapelle. » La preuve n'existe pas, et on peut rester sceptique tant que l'on n'aura pas démontré qu'en 1245 Pierre de Montereau était l'architecte favori du roi. Mais la chose n'est pas impossible, puisque l'on sait aujourd'hui qu'avant 1247 cet architecte avait été choisi par les moines de Saint-Denis pour reconstruire leur église, sur l'invitation expresse du roi.

Quant au beau morceau d'architecture qu'est le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, il est incontestablement une œuvre de premier ordre, et Lenoir, qui a donné de magnifiques planches d'ensemble et de détail de ce monument dans son *Architecture monastique*[1] et surtout dans sa *Statistique monumentale de Paris*[2], n'est pas éloigné de croire qu'il est dû au même architecte. L'hypothèse est fort séduisante et n'a rien de choquant; mais on voudrait un texte authentique pour l'appuyer.

Saint-Denis, du moins la partie considérable de l'église qui fut reprise au XIII^e^ siècle, sera désormais classée parmi les monuments dont le maître d'œuvre est connu, et on entrevoit désormais pour cet homme habile, pour cet artiste génial, une auréole nouvelle qui illuminera son nom de rayons éclatants.

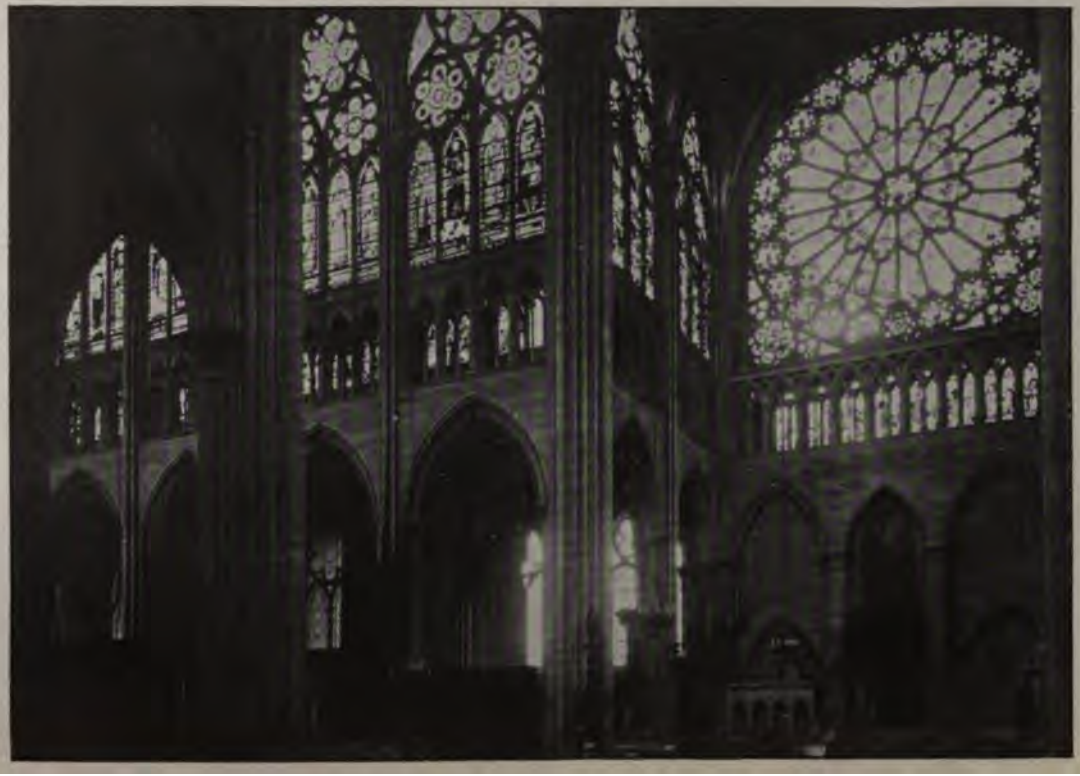
1. Tome II (in-4°), p. 334-337, et planches 486-489.
2. Tome I (in-folio).



L'église de Saint-Denis a été malheureusement, au XIX^e^ siècle, entre les mains d'architectes qui ont singulièrement mal compris leur rôle; les souvenirs et les traces qu'ont laissés Legrand, Celérier et Debret (1806-1846), le dernier surtout, sont peu favorables à leur mémoire. Et quand on pense que sept millions[1] ont été engloutis dans la pseudo-restauration dont ils se sont pendant ce laps de temps rendus coupables, on est volontiers enclin à maudire une époque où le goût était à ce point dépravé que l'on pouvait impunément se livrer à d'aussi dangereuses fantaisies au nom de l'art et de l'archéologie. Puis vint Viollet-le-Duc, qui, avec son étrange manie d'innover[2], a beaucoup trop restauré Saint-Denis, beaucoup plus qu'il ne convenait; on ne peut nier que son merveilleux talent sut comprendre tout ce que l'architecture religieuse du XIII^e^ siècle français avait d'idéalement beau; on ne peut nier aussi, d'autre part, que trop souvent chez lui restauration signifia réédification complète. Quoi qu'il en soit des détails, il y a du moins dans l'ensemble de l'édifice certains caractères généraux qui n'ont pu être modifiés, et l'œuvre de Pierre de Montereau peut être encore étudiée, au XX^e^ siècle, comme si ses indignes suc-

1. D'après Guilhermy.

2. On ne sait pas assez quel étrange complément de façade Viollet-le-Duc avait projeté pour Saint-Denis; le temps et l'argent lui manquèrent pour mettre ce dessein à exécution.



cesseurs du XIX^e^ n'avaient rien fait pour se rendre insupportables.

* * *

Loin de moi l'intention d'entreprendre ici l'étude détaillée du monument. Mais quelques remarques au sujet des parties de l'édifice reconstruites au temps de Louis IX ne paraîtront sans doute pas inopportunes.

Dans la reconstruction qui suivit l'incendie de 1219, on conserva les tours, la façade, le porche intérieur, les chapelles de la crypte, le déambulatoire, les chapelles et les collatéraux de l'abside. On sait aussi que, d'après le plan primitif, les collatéraux de la nef étaient décorés d'une arcature aveugle; il n'existait de chapelles dans cette partie de l'édifice qu'à la jonction de la nef et du transept.

Le « doctor lathomorum » qu'était Pierre de Montereau, pour employer les termes qu'on lisait sur son tombeau, eut pour mission d'agrandir la nef et les bas-côtés, de refaire complètement toutes les voûtes de la nef et du chœur, le chevet, les bras du transept et, à l'extérieur dudit transept, les portails, les galeries et les splendides rosaces qui les décorent[1]. Il consolida le monument par

1. Il y eut des additions postérieures, qu'on voit à l'exté-



de gros piliers nouveaux dans la crypte, où il n'est pas malaisé de les distinguer; il conçut des piliers d'une superbe allure et des retombées de voûtes d'une délicatesse pleine d'harmonie; il garnit, — exemple rare à cette époque, — le triforium de vitraux; il imagina au transept méridional un portail qui, tout stupidement endommagé qu'il a été par les constructions adventices qui le masquèrent longtemps[1], n'en reste pas moins une œuvre charmante dans sa gracieuse harmonie; il soutint enfin la puissante élévation de l'édifice nouveau par des arcs-boutants d'un style très pur et d'un caractère très accusé qui complètent l'impression grandiose obtenue par une parfaite entente de l'harmonie. L'ensemble saisit et force l'admiration.

Et si véritablement Pierre de Montereau a été le maître d'œuvre dans toute l'acception du terme, ne fut-il que l'auteur du plan et le directeur de la construction? Ne serait-ce pas lui aussi que Louis IX aurait chargé de faire exécuter ces tombeaux de Clovis II, de Charles Martel, de Pépin le Bref, de Carloman, de Hugues Capet, de Robert, de Louis VI et autres dont le caractère d'uniformité indique une origine identique? Je ne fais ici

rieur des bas-côtés, et qui compromettent l'unité de la construction du XIII^e^ siècle.

1. C'est depuis peu de temps que ce portail est complètement dégagé.

Soc. nat. des Ant. de Fr.



Fig. 4. — Église abbatiale de Saint-Denis.
Portail du transept méridional.



qu'émettre une opinion sans l'approfondir ; mais il semble qu'au XIII^e^ siècle sculpteurs et imagiers devaient être choisis par le maître de l'œuvre et guidés par lui dans l'interprétation de leur travail[1].

* * *

Une autre question se présente : celle de l'agrandissement de l'église par les soins de Pierre de Montereau. Et la question est un peu compliquée. M. Anthyme Saint-Paul[2] déclare que les piliers composés de colonnes sont pour l'époque une exception, et il suppose que cette forme archaïque serait venue du désir d'utiliser en les déplaçant les piliers de la nef de la précédente église ; déplacement motivé par le surcroît de largeur donné à la construction contemporaine de Louis IX et obtenu dans la région du chœur par un évasement disgracieux. M. Saint-Paul a-t-il raison sur ce point délicat? Je laisserai à de plus compétents que moi le soin de se prononcer. Assurément,

1. Les mausolées furent certainement exécutés en même temps que s'élevait le nouvel édifice ; ils furent, en 1267, prêts à recevoir les corps des anciens rois de France, et la translation se fit cette année-là en grande pompe.

2. C'est du moins à cet archéologue que nous attribuons la notice sur Saint-Denis du *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, de Paul Joanne, VI (1902), p. 4089.



l'évasement est très visible, tant à gauche qu'à droite, et on s'en rend bien compte en examinant la planche ci-jointe (fig. 5); un artifice de construction a permis à l'architecte de relier le chœur au reste de l'édifice par une dernière arcade dont la direction géométrique est tout autre que celle des arcades antérieures. Il s'agissait en effet, tout en conservant le déambulatoire admirable de Suger, d'agrandir l'édifice et de surélever le chœur, dont toutes les voûtes ont été refaites au XIII^e^ siècle. Et il y a unité parfaite dans les voûtes et dans les piliers qui les soutiennent. De même, lorsque placé à la hauteur du transept et tourné vers la façade on jette les yeux sur le bas-côté gauche, on n'a point de peine à reconnaître, grâce à la massive construction primitive qui masque en partie l'entrée, de combien s'est augmentée la largeur de l'église au XIII^e^ siècle, et la distance est la même du côté droit. Le déplacement des piliers de la nef, tel qu'on veut l'expliquer, n'était pas chose impossible; l'audace des architectes du moyen âge égalait leur talent.

Il y aurait lieu également de rechercher si, en dehors des attributions déjà signalées plus haut, l'influence que dut acquérir Pierre de Montereau à Paris et dans toute l'Ile-de-France par la réédification de l'église abbatiale de Saint-Denis ne procura pas à Pierre de Montereau un rayonnement de renommée et ne se traduisit pas par



Fig. 5. — Église abbatiale de Saint-Denis.
Élévation de l'édifice reconstruit par Pierre de Montereau.



d'autres constructions importantes. La célébrité de l'abbaye attirait tant de visiteurs que tous les yeux étaient tournés vers elle sans conteste, au temps du roi saint Louis.

* * *

J'ai dit en commençant que, pour désigner Pierre de Montereau, je n'acceptais pas la forme « de Montreuil », malgré l'avis contraire qui semble prédominer aujourd'hui; on a inscrit les mots « Pierre de Montreuil » au-dessus d'une statue de cet architecte qui orne la façade de l'hôtel de ville de Paris, ainsi qu'au-dessous d'une monumentale statue exposée au Salon de 1897 par le sculpteur Raphaël Peyre en vue d'une érection prochaine dans la localité de Montreuil-sous-Bois, près Paris.

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les historiens l'appelaient indifféremment Pierre de Montreuil ou de Montereau. Lance, dans son *Dictionnaire*[1], adopte Montreuil, en déclarant absurde toute autre traduction du mot *Musterolo* qu'on lisait sur son tombeau, et Bauchal déclare l'opinion de son prédécesseur parfaitement fondée et définitivement acceptable[2].

1. Tome II, p. 152.

2. Je note en passant l'erreur de la table des *Annales archéologiques*, où figurent deux personnages distincts, Pierre



J'ai le regret d'être d'un avis diamétralement opposé. Et, d'abord, les raisons mises en avant par Lance sont détestables. Pour soutenir les prétentions de Montreuil-sous-Bois (ou de tout autre Montreuil) à avoir donné le jour à l'architecte de Louis IX, on n'apporte aucune preuve sérieuse, car il est bien certain que Montereau est une aussi bonne traduction de *Monasteriolum* (par ellipse : *Monsterolum* ou *Musterolum*) que Montreuil[1], et précisément la forme *Musterolo* se trouve et dans Guérard[2] et dans l'obituaire de Sainte-Colombe de Sens[3], où la traduction Montereau[4] est vraiment la seule possible. Et, si Lance croit avoir victorieusement présenté sa démonstration parce qu'il avait été découvert, au temps de Louis IX, un Pierre de Montreuil dont les attaches avec les environs de Paris n'étaient pas dou-

de Montereau, architecte de Saint-Germain-des-Prés, et Pierre de Montreuil, architecte de la Sainte-Chapelle!

1. Voir les différentes formes du nom, tant latines que françaises, que j'ai données dans ma notice sur la véritable étymologie de Montereau-fault-Yonne (*Annales de la Société hist. et archéol. du Gâtinais*, VIII (1890), p. 255-258); jusqu'en 1410, il y a pour cette localité autant et plus de traductions en Monstereul ou Montreuil qu'en Monsteriau ou Montereau.

2. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, I (1850), p. 431; II, p. 231.

3. Au 20 décembre on lit : *Obiit Garnerus castellanus de Musterolo*. Cet obituaire, conservé à la bibliothèque de Sens (ms. n° 44), est du XIII^e^ siècle.

4. Il s'agit de Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne).

teuses, mais sans aucune relation avec notre architecte, je signalerai de mon côté l'existence d'un autre Pierre de Montereau, vivant également sous le même règne, qui, avec Erembourg sa femme, possède une maison à Provins, près le four de la Juiverie[1]. Il n'y a rien à tirer de semblables homonymies pour notre objet.

Pour démontrer au contraire qu'il s'agit bien de Montereau, au confluent de l'Yonne et de la Seine (autrefois du diocèse de Sens), existent trois raisons : l'une topographique, l'autre historique, la troisième archéologique, et leur connexion donnera la solution cherchée. Je vais m'efforcer de les exposer en essayant de dégager, au point de vue de l'art, des conclusions nouvelles :

1° Pierre de Montereau est originaire de cette ville ou de ses environs immédiats, parce que beaucoup de localités voisines de Montereau furent au moyen âge possessions de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Et, s'il est vrai que la première œuvre de notre architecte à Paris ait été le réfectoire de Saint-Germain-des-Prés, il est assez naturel de penser que, sa venue à Paris coïncidant avec l'élection de Simon comme abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1235[2], celui-ci aurait

1. Archives municipales de Provins, B. 4.

2. C'est précisément l'époque approximative où doit se placer l'idée de la reconstruction de Saint-Denis. Guillaume de Nangis parle de l'année 1231 ; mais c'est peut-être seu-



entendu parler de son talent et peut-être aurait pu remarquer quelques-uns de ses précédents travaux, à moins que la construction de Saint-Denis ne fût déjà entreprise alors. Précisément, on sait que l'abbé Simon fit pour son abbaye de nouvelles acquisitions, « comme la doyennerie de Saint-Germain-sous-Montereau, plusieurs hommes de corps à Saint-Germain-Laval, que Simon Cornu[1] lui vendit pour quarante livres, et tout le revenu en vin dans Saint-Germain-sous-Montereau et ses dépendances, avec droit de justice[2]. » Ces acquisitions avaient dû donner lieu à des enquêtes sur place, à des transactions multiples, à des relations ininterrompues. D'autre part, c'est Hugues d'Issy, successeur de Simon, élu abbé de Saint-Germain-des-Prés en juin 1244 et décédé en 1247, qui fit faire, dit-on[3], le dessin de la magnifique chapelle de la Vierge par Pierre de Montereau; or, ce personnage, « respectable par son âge et par sa vertu, » avait

lement la date initiale du projet et non du début des travaux.

1. D'une famille considérable des environs de Montereau, sur laquelle M. Paul Quesvers a écrit une intéressante brochure : *Notes sur les Cornu, seigneurs de Villeneuve-la-Cornue, la Chapelle-Rablais et Fontenailles-en-Brie* (Montereau, 1893, in-8°).

2. Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez*, p. 123.

3. *Idem*, p. 126.

été précédemment prieur de Saint-Germain-de-Celles[1], aux portes de Montereau[2].

N'y a-t-il pas là un faisceau de preuves déjà passablement convaincantes?

2° Le nom de l'abbé de Saint-Denis, qui confia la réédification de l'église à Pierre de Montereau, n'est pas à dédaigner dans cet examen, l'abbé de Saint-Denis étant un personnage considérable et puissant à la cour du roi. Précisément, cet abbé s'appelle, dès 1230, Eudes Clément, et il gouverna l'abbaye pendant quarante ans[3]. Eudes Clément, fils d'Henri Clément, maréchal de France, et d'Aveline de Nemours, était originaire d'une région prochaine[4]; il avait, par ses ascendants directs et par ceux de sa femme, une autorité prépondérante dans tout le pays voisin de Nemours

1. Aujourd'hui *La Grand'Paroisse,* cant. de Montereau. — Ce prieuré-cure était du doyenné de Montereau. Cf. Paul Quesvers et Henri Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens,* p. 176.

2. A qui voudrait rechercher la part qu'il convient d'attribuer à Pierre de Montereau dans la construction du réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, je signalerai ce fait que Saint-Martin-des-Champs possédait aussi à Cannes, tout auprès de Montereau, un prieuré de très ancienne date (dom Marrier, p. 310).

3. Dom Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis,* p. 225-238.

4. Le château des Clément était le Mez-le-Maréchal, comm. de Dordives, à quelques kilomètres au sud de Nemours. Nous projetons d'en publier prochainement la monographie.



et de Montereau, en même temps qu'une influence directe auprès de Louis IX. Pourquoi ne l'aurait-il pas employée au profit de Pierre de Montereau? Et les recommandations que, jointes au talent, celui-ci put faire parvenir à l'abbé de Saint-Denis, pourquoi n'auraient-elles pas été pour quelque chose dans le choix qu'on y fit de lui pour architecte, au temps de Eudes Clément?

3° J'arrive à la dernière raison qui, jointe aux autres et basée sur des observations archéologiques, achèvera, je crois, de convaincre. Il existe une connexité réellement grande entre des détails techniques de construction très particuliers à Saint-Denis ou aux parties de Saint-Germain-des-Prés qu'avait élevées Pierre de Montereau, et certaines églises de style champenois ou bourguignon que l'on rencontre dans la région sénonaise et à peu de distance de Montereau[1].

Ainsi, la voûte sexpartite, très rare dans l'Ile-de-France au XIII^e^ siècle, existait dans le réfectoire de Saint-Germain-des-Prés, et on en voit encore des traces dans les débris actuellement subsistants; or, la voûte sexpartite se retrouve

1. Je dois de très vifs remerciments à mon collègue et ami M. C. Enlart, qui a bien voulu me faire part de ses savantes observations techniques sur ce terrain où je n'aurais pas osé m'aventurer seul. Je lui dois aussi les clichés de Saint-Denis qui ont servi à l'illustration de cet article; qu'il reçoive l'expression de toute ma gratitude.





dans l'église de Pont-sur-Yonne et à Saint-Jean de Sens, charmant édifice du XIII^e^ siècle qui sert aujourd'hui de chapelle à l'Hôtel-Dieu[1].

Ainsi le chemin de ronde, la galerie de circulation, — ce que Villard de Honnecourt appelait l'allée, — qui règne à Saint-Denis tout le long des collatéraux, ménagée sur l'appui des fenêtres et traversant les piliers contre le mur extérieur, et qui se termine en arrivant au transept par un escalier montant au triforium, de manière à permettre une communication suivie entre les différents étages, est une disposition peu ordinaire, mais qui se retrouve dans un certain nombre d'églises de style champenois[2], par exemple à Pont-sur-Yonne, à Saint-Jean de Sens, à Villeneuve-sur-Yonne, et, plus près de Paris, dans la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye et à Saint-Sulpice-de-Favières[3]. On trouvera ici comme termes de comparaison une vue du collatéral droit de Saint-Denis (fig. 6) et une autre du collatéral droit de l'église paroissiale de Villeneuve-

1. Cf. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française,* I (1902), p. 467 et 500.

2. *Idem,* p. 543.

3. Le passage entre chaque fenêtre est recouvert d'une série de courtes voûtes en berceau, qu'on trouve dans les collatéraux de l'église de Nicosie, où le style champenois est fortement accusé. Cf. C. Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre,* Paris, 1899, p. 28.

sur-Yonne (fig. 7) ; les deux types sont très voisins l'un de l'autre.

Or, de la faible distance qui sépare Montereau de Villeneuve-sur-Yonne, de Pont-sur-Yonne et même de Sens, on peut arguer que Pierre de Montereau, le « doctor lathomorum », avant d'arriver à la notoriété qui le fit remarquer par Louis IX, par Eudes Clément et par les religieux de Saint-Germain-des-Prés, a pu prendre une part quelconque, plus ou moins considérable, à la construction des trois églises du XIII^e^ siècle que nous venons de signaler dans la vallée de l'Yonne et qui présentent une particularité intéressante et significative. Et, si l'on n'ose point accorder à Pierre de Montereau le bénéfice d'une coopération directe, en la taxant de trop hypothétique, on voudra bien tout au moins admettre qu'il avait trouvé dans ces édifices déjà construits des indications utiles et des types curieux dont il se serait souvenu en préparant les plans de l'église abbatiale de Saint-Denis. Dans les deux cas, on ne peut nier que le style champenois a fait son entrée à Saint-Denis par Pierre de Montereau, et on ne peut s'empêcher de conclure que cette troisième raison d'origine en faveur de Montereau (Seine-et-Marne) vaut par elle seule, en laissant de côté les raisons de toponymie et de chronologie que nous avons fait valoir antérieurement.

La question est tranchée.

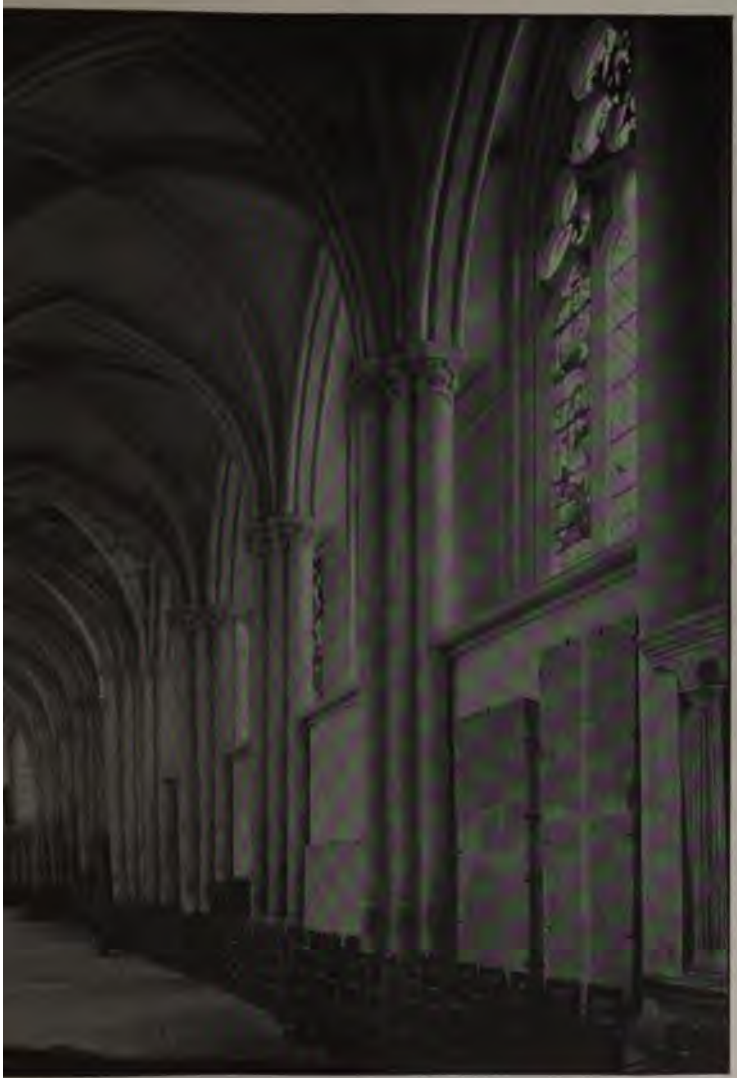


Fig. 7. — Église de Villeneuve-sur-Yonne.
Vue du collatéral droit.



* * *

Une dernière observation m'est suggérée par le document que j'ai produit au début. Si, en octobre 1247, le « cementarius » de Saint-Denis passe un contrat pour l'achat, à titre perpétuel, d'un terrain où se trouve une carrière de pierre, « terra et quarreria », c'est qu'alors les travaux de Saint-Denis étaient en pleine activité et dans tout leur développement; on sait en effet que la construction de ce monument, d'ailleurs très dispendieuse, dura fort longtemps, et qu'au moment de sa mort, en 1267, Pierre de Montereau ne vit pas son œuvre complètement terminée. J'incline à croire que la date de 1231 donnée par Guillaume de Nangis ne s'applique pas au commencement d'exécution, mais seulement aux travaux préparatoires; avant de se lancer dans une pareille entreprise, ne fallut-il pas s'assurer d'un architecte, chercher et choisir des matériaux, dresser des plans, les faire accepter par le roi et par l'abbé de Saint-Denis? Quelques années s'écoulèrent ainsi, sans aucun doute, et je ne serais pas surpris que la construction proprement dite n'eût commencé qu'en 1235 ou 1236, soit quelques années après l'arrivée d'Eudes Clément à Saint-Denis[1].

1. En 1237, un certain Arnoul Feret lègue ses biens



Peut-être n'est-il pas indifférent de connaître l'emplacement de la carrière d'où le maître d'œuvre tira la pierre pour la construction de l'église abbatiale. Au XII[e] siècle, Suger s'était servi (lui-même nous l'apprend) de pierres provenant de la vallée de l'Oise; Pierre de Montereau préféra utiliser l'une des carrières existant non loin du confluent de la Seine et de la Marne, en amont de Paris. Il y eut là fort longtemps des carrières abondantes qu'on n'exploite plus guère aujourd'hui[1], mais dont la trace est très nettement visible lorsqu'on se trouve, vers Conflans et Charenton, sur la voie en tranchée du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

On ne peut hésiter, en effet, à traduire le « Confluentium » de la charte de 1247 par Conflans près Charenton (Seine)[2]; le nom d'un des vendeurs, qui appartient à la localité voisine de Vitry[-sur-Seine], et celui du seigneur de fief, Pierre Boulie, qui (comme nous l'avons vu) appartient à la même région, apportent une preuve indiscutable de l'impossibilité d'une autre traduction.

« pour estre employez au bastiment de l'esglise de Saint Denis » (dom Félibien, *op. cit.*, p. 234).

1. En 1500, ce furent ces carrières que l'on alla visiter en vue de la construction du nouveau pont Notre-Dame à Paris (*Registres du Bureau de la ville de Paris*, I, p. 25).

2. Et non Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), comme on pourrait le croire si l'on n'avait des indices sérieux du contraire.

* * *

Enfin, je donnerai volontiers à Pierre de Montereau un fils, Eudes, — toujours connu jusqu'à présent sous le nom d'Eudes de Montreuil[1], — architecte et ingénieur des plus remarquables que Louis IX emmena en Palestine; on lui doit la construction des fortifications de Jaffa, de celles d'Aigues-Mortes; sa présence en Chypre ne serait pas impossible; on lui attribue une part dans l'église de Mantes-sur-Seine; il était l'auteur de plusieurs monuments de Paris, malheureusement tous détruits aujourd'hui, et dont le plus célèbre était l'église des Cordeliers[2]; le plan de ce dernier édifice présentait des analogies avec celui de la Sainte-Chapelle[3]. De la parenté de style et de l'homonymie, on peut conclure à la parenté de sang. Cet architecte, digne élève de son père et continuateur de ses traditions, aurait donc trouvé un facile appui auprès du roi, qui l'aurait distingué; il devint plus tard d'ailleurs l'architecte en titre de Philippe IV[4] et mourut en 1289, trente-

1. Voir Lance, *op. cit.*, p. 152, et Bauchal, *op. cit.*, p. 435.
2. Elle fut dédiée le 6 juin 1262.
3. Cf. E. Raunié, *Épitaphier du Vieux-Paris*, III (1899), p. 232.
4. Dans l'ordonnance de l'hôtel, promulguée en 1285 par Philippe IV, on lit : « Maçon : Me Eudes de Monstereuil, qui aura quatre solz de gaiges hors et ens, et cent solz pour robbe, forge et restor de deux chevaux, et mangera à court »



deux ans après Pierre de Montereau. Il semble donc qu'on doive le rattacher très étroitement à la famille de l'auteur de l'église abbatiale de Saint-Denis, et l'appeler désormais Eudes de Montereau.

(Bibl. nat., ms. fr. 2755, fol. 264). Ce texte, malgré quelques légères divergences, paraît être le même que celui qu'a cité Lance (tome II, p. 151), d'après Leber.

DEUX MINIATURES INÉDITES

DE

JEAN FOUQUET

Par M. le comte Paul Durrieu, membre résidant.

Lu dans la séance du 5 février 1902.

Il n'est pas nécessaire de démontrer quelle place capitale doit être très légitimement réservée à Jean Fouquet, le grand maître tourangeau, dans l'histoire de l'art français au XV^e^ siècle. Récemment encore, un de nos critiques les plus autorisés, M. Lafenestre, a consacré à la gloire du « bon paintre et enlumineur du roy Loys XI^e^ » un article très remarqué dans la *Revue des Deux-Mondes*[1]. Avant lui, un autre membre de l'Académie des Beaux-Arts, M. Gruyer, l'éminent conservateur du Musée Condé, s'était occupé du maître dans la préface de sa belle publication des

1. G. Lafenestre, *L'art français au XV^e^ siècle, Jehan Fouquet*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 janvier 1902, p. 241-283.



Quarante Fouquet de Chantilly[1]. Tous deux avaient été précédés ou accompagnés dans cette voie par nos confrères MM. Henri Bouchot et Paul Le Prieur, le premier dans la *Gazette des Beaux-Arts* de 1890[2], le second dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* de 1897[3]. Cet ensemble d'excellentes études a vengé Jean Fouquet du trop long oubli qui avait enseveli son nom. Grâce à Dieu, nous ne sommes plus au temps, relativement encore voisin de nous, où Curmer révélait au grand public jusqu'à l'existence même, on peut le dire, du maître de Tours, par sa publication en couleurs, datée de 1867, de *L'œuvre de Jehan Foucquet*[4].

Mais si les titres de Jean Fouquet à une juste admiration n'ont plus besoin d'être revendiqués, il reste encore un hommage, et des plus importants, à rendre à l'artiste. C'est celui qui consisterait à dresser un catalogue de ses œuvres aussi complet que possible et rigoureusement critique, où l'on énumérerait ce qui peut être légitimement considéré comme étant sorti de son pinceau.

Pour ne parler que des miniatures de manus-

1. *Chantilly. Les Quarante Fouquet,* par F.-A. Gruyer. Paris, 1897, in-4°.

2. *Jean Foucquet,* par Henri Bouchot; *Gazette des Beaux-Arts* de 1890, 3e période, t. IV, p. 273 et 416.

3. *Jean Fouquet,* par Paul Le Prieur; *Revue de l'Art ancien et moderne* de 1897, t. I, p. 25, et t. II, p. 15, 147 et 347.

4. *L'œuvre de Jehan Foucquet.* Paris, 1867, 2 vol. in-4°.

crits, et en laissant tout à fait de côté la question des tableaux, on sait qu'il n'existe à vrai dire qu'une seule série dont la paternité soit formellement donnée à Jean Fouquet par un témoignage irrécusable. Ce sont les illustrations[1] du fameux exemplaire des *Antiquités judaïques*, traduites d'après Josèphe, de la Bibliothèque nationale, ms. fr. 247. Une autre page, le « Louis XI tenant un chapitre de l'ordre de Saint-Michel », que possède aussi la Bibliothèque nationale en tête du ms. fr. 19819, n'est pas authentiquée d'une manière directe; mais elle se rattache à un ensemble de travaux que l'on sait, par des documents d'archives, avoir été confiés à Jean Fouquet. Pour le reste, à commencer par les incomparables feuillets des *Heures de maître Étienne Chevalier*, dispersés aujourd'hui entre le Musée Condé à Chantilly, le Louvre, la Bibliothèque nationale et le British Museum, c'est uniquement d'après les analogies de style et de facture que les biographes de Fouquet se sont crus autorisés à y voir également des créations du maître tourangeau. Méthode d'ailleurs très admissible et sans cesse employée par les érudits dans le domaine de l'histoire de l'art. Comme l'a fort justement dit M. Le Prieur, en ce qui concerne Fouquet, « la preuve absolue n'existe... que pour les onze miniatures

1. Abstraction faite des trois premières images du volume, lesquelles sont plus anciennes de date, remontant jusqu'à l'époque du duc Jean de Berry.



des *Antiquités judaïques*..., mais la critique même la plus intransigeante ne saurait douter de la légitimité des rapprochements faits par comparaison de manière[1]. »

Je me suis attaché, depuis bien des années, à cette recherche des miniatures susceptibles d'être restituées à Jean Fouquet pour les mêmes raisons et d'après le même système d'étude critique que les peintures du Livre d'heures d'Étienne Chevalier. Cette grande enquête, poursuivie à travers les collections, publiques ou particulières, de toute l'Europe, s'avance vers sa fin. En attendant que je puisse en donner les résultats complets, je voudrais signaler dès maintenant deux des pages ayant fait l'objet de mes rencontres; et je considère comme un devoir de réserver la primeur de leur publication pour un des recueils de la Société des Antiquaires de France.

Notre Société des Antiquaires, en effet, a joui d'un véritable monopole de fait pour toutes les dernières découvertes relatives aux miniatures de Fouquet. C'est dans son *Bulletin* que notre si regretté confrère M. Georges Duplessis a donné, en 1881, la première reproduction d'un feuillet des Heures d'Étienne Chevalier, totalement ignoré jusqu'alors, feuillet qu'il venait de retrouver et d'avoir la bonne fortune de pouvoir faire entrer à la Bibliothèque nationale, grâce au généreux

1. *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1897, t. II, p. 15.

concours de M. le duc de la Trémoïlle[1]. C'est dans une séance de la Société, de l'année 1897, que notre confrère M. Le Prieur a communiqué des détails sur cet autre feuillet du même Livre d'heures, appartenant jadis au poète Rogers et acquis dans la suite par le British Museum, qui, bien que signalé de longue date par le marquis de Laborde, n'avait pas été compris dans la publication de Curmer[2]. Enfin, s'il est permis de se citer soi-même, je rappellerai que c'est encore devant la Société des Antiquaires que j'ai établi, en 1888, comment il fallait ranger au nombre des plus belles œuvres de Fouquet le frontispice de l'exemplaire des Statuts de l'ordre de Saint-Michel venant du roi Louis XI[3]; et que, en 1891, j'ai pu démontrer, en faisant apparaître une preuve matérielle, qu'une miniature, entrée au Louvre avec la collection Sauvageot, n'était autre qu'un fragment découpé d'un nouveau feuillet des Heures d'Étienne Chevalier[4].

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* de 1881, t. XLI, p. 78, compte-rendu de la séance du 12 janvier 1881.

2. *Bulletin* de 1897, p. 297, séance du 30 juin 1897. Une reproduction réduite de la miniature de ce feuillet a été publiée par M. Le Prieur dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* de 1897, t. II, p. 29.

3. *Bulletin* de 1888, p. 230, séance du 5 juin 1888. Cf. *Une peinture historique de Jean Foucquet, le roi Louis XI tenant un chapitre de l'ordre de Saint-Michel* (Paris, 1891, in-4°), extrait de la *Gazette archéologique* de 1890, p. 61-80.

4. *Bulletin* de 1891, p. 226, 232 et 239, séances des 4, 11



La place du présent travail et des deux reproductions de miniatures qui l'accompagnent était donc tout indiquée dans le recueil des *Mémoires* de la Société des Antiquaires.

* * *

Les deux miniatures reproduites sont tirées de deux Livres d'heures appartenant à la Bibliothèque royale de la Haye et portant respectivement les cotes AA 268 et AA 174.

Le premier de ces Livres d'heures, AA 268 (anciennement Th. 86), porte sur sa reliure en maroquin rouge les armoiries de Philippe de Béthune, accompagnées de son chiffre PP surmonté d'une couronne.

Philippe de Béthune et son fils Hippolyte, frère et neveu du grand Sully, comptent parmi les bibliophiles français les plus en renom du XVII[e] siècle. Ils ont possédé et fait relier à leurs armes plusieurs beaux manuscrits à miniatures. Mais trop souvent les manuscrits en question présentent des caractères suspects. A l'époque même où ils étaient recueillis par les Béthune, ils ont été l'objet d'adjonctions et de remaniements; et, si l'on veut me passer une expression vulgaire mais expressive, on les a « truqués ». Était-ce

et 18 novembre 1891. Cf. *Un quarante-quatrième fragment des Heures de maître Étienne Chevalier, retrouvé au Musée du Louvre*, extrait du *Bulletin des Musées* de novembre 1891.

manie du propriétaire? ou, comme le pense notre éminent confrère M. Léopold Delisle, soit ignorance, soit mauvaise foi de son bibliothécaire? ou peut-être encore spéculation éhontée d'un des libraires qui fournissaient la bibliothèque des Béthune, lequel libraire aurait paré sa marchandise pour mieux l'écouler chez l'amateur naïf? Toujours est-il que, dans une partie des manuscrits à peintures venant de Philippe et d'Hippolyte de Béthune, on trouve de fausses indications de provenance, des armoiries frauduleusement rajoutées, des inscriptions énonçant des particularités relatives à un prétendu historique des volumes qui paraissent inventées de toutes pièces. Ces falsifications des manuscrits de Béthune ont été dénoncées à bon droit par M. Léopold Delisle. Le manuscrit de la Haye est justement un de ceux qu'il a cités comme exemple de ces fraudes [1]. En effet, dans la bibliothèque de Béthune, ce Livre d'heures passait pour être celui de Charles de Bourbon, connétable de France. Or, en réalité, on n'y rencontre aucune marque ancienne et authentique qui vienne appuyer cette assertion; et il ne paraît pas qu'il faille en tenir compte.

Le Livre d'heures en question ne formait autrefois qu'un seul volume de petit format, dont

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. III, p. 363. Cf. t. I, p. 266-269.



les feuillets mesurent actuellement 0m118 de haut sur 0m087 de large. A l'époque où il a été relié au chiffre de Philippe de Béthune, on l'a coupé arbitrairement en deux tomes, en troublant en même temps, parfois d'une manière assez grave, l'ordre respectif des diverses portions du texte. C'est ainsi que le calendrier, jadis placé en tête du volume, a été rejeté à la fin du tome I actuel; que les prières aux saints, qui devaient se suivre, ont été réparties les unes dans le tome I, les autres dans le tome II; etc.

On distingue dans le manuscrit deux éléments : d'une part le fond primitif du Livre d'heures; d'autre part un feuillet rajouté, ou du moins dont les deux faces ont été décorées et illustrées après coup.

Du fond primitif, nous n'avons à dire ici que peu de chose. Il est constitué par un fort joli manuscrit d'origine parisienne, devant avoir été exécuté aux environs de l'année 1455 d'après une note, qu'on y lit, relative à la manière de connaître les dates des Pâques[1]. Trente-six minia-

1. Vers la fin du tome I commence, par les mots : *O Maria,* une oraison à la Vierge. Cette oraison est suivie (fol. 86) d'une note écrite en rouge et conçue en ces termes : « Par les mots mis et contenus en l'Oroison cy-devant escripte, c'est assavoir : *O Maria,* faitte en l'onneur de Nostre-Dame, on peut congnoistre d'an en an, en ensuivant mot aprés autre, le droit jour de Pasques, par telle manière que les mots où M est en la fin monstre Pasques en la fin de mars, en tel nombre comme la première lettre d'icelluy mot est en

tures l'illustrent : 19 au tome I, 17 au tome II. Ces miniatures, sans dénoter la main d'un véritable artiste, sont de bonnes productions d'un des ateliers de librairie qui paraissent avoir été le plus en vogue à Paris vers le milieu du XV^e^ siècle. Ce qu'il faut louer sans réserve, c'est l'ornementation des bordures, formée de rinceaux et de fleurettes au milieu desquels se jouent de petites figures, le tout tenu dans une gamme particulière de tons très clairs et très doux, bleu tendre, rose pâle, blanc et gris perle, d'une harmonie vraiment exquise. Une des miniatures, placée actuellement en tête du tome II, montre, à genoux en prières devant la Vierge, le personnage pour qui le Livre d'heures a dû être exécuté. C'est un chevalier en armure et l'épée au côté, la tête nue, portant une cotte armoriée de couleur rouge toute semée de croisettes d'or. A divers endroits du volume on trouve des initiales T et R, réunies par un lacs d'amour, qui doivent se rapporter à ce même possesseur d'origine.

Le feuillet rajouté, ou du moins décoré après coup, lequel se trouve aujourd'hui placé en tête du tome I, tranche sur le reste, en accusant une époque plus récente du XV^e^ siècle.

A. B. C., et les autres mots monstrent Pasques estre en avril, en tel nombre comme la première lettre est en A. B. C., en ensuivant l'an de grâce mis à ce mot *fraudes*, qui sera l'an 1455. » Dans le texte de l'oraison en question (fol. 86), on voit, au-dessus du mot *fraudes*, la même date de 1455 tracée en rouge.



Sur une des faces de ce feuillet on voit, avec une ornementation de fleurettes courant sur des tiges entrelacées, des armoiries, accompagnées de ces deux devises : *Vie à mon désir* et *Plus que jamais*. Les armoiries se blasonnent : de gueules à trois heaumes d'argent posés 2 et 1. Mais ces armoiries ont été visiblement repeintes après coup. Elles en recouvrent d'autres, plus anciennes, qui ne peuvent plus se lire, mais où il est permis de croire que les pièces étaient aussi disposées par 2 et 1, comme le sont par exemple les fleurs de lys sur le blason de France.

L'autre face du feuillet est la page que nous reproduisons sur une de nos planches.

Cette page est encadrée d'une bordure rectangulaire, dont les éléments sont également des fleurettes mêlées à un entrecroisement de tiges, et sur les quatre angles de laquelle on voit ce même blason, repeint après coup, aux trois heaumes d'argent sur fond de gueules [1]. Au centre est une peinture montrant la Vierge avec l'Enfant, tous deux vus seulement en buste, la tête de la Vierge étant enveloppée d'un grand manteau qui couvre également le sommet de la tête de l'Enfant Jésus.

Rien de plus simple que cette composition.

1. Le même blason, toujours repeint après coup, mais cette fois avec les trois heaumes d'argent accompagnés d'une étoile d'or posée en cœur, se voit aussi sur le fol. 24 du tome II actuel. Il y est accompagné des deux devises : *Vie à mon désir* et *Plus que jamais*.

Mais un charme pénétrant s'en dégage. C'est un maître qui a su imaginer ce délicieux arrangement du manteau, réunissant les deux figures dans une tendre et maternelle intimité; un maître qui a donné à la Vierge cette expression de recueillement dans la contemplation de son divin Fils; un maître qui a saisi sur le vif, et rendu avec tant de finesse, la mine éveillée du charmant « bambino ».

Ce maître, tous ceux qui sont familiers avec la série des miniatures du Livre d'heures de maître Étienne Chevalier[1] n'hésiteront pas à le nommer. C'est Jean Fouquet en personne.

La Vierge et l'Enfant reproduisent respectivement des modèles qui sont particuliers au grand maître tourangeau. La disposition générale du buste de la Vierge, avec une pièce d'étoffe couvrant le front et retombant le long des joues jusque sur les épaules, tandis que l'attache du cou est entièrement dégagée en avant par une robe largement échancrée tout à l'entour, se retrouve identique dans deux des miniatures peintes pour Étienne Chevalier : l' « Adoration des Mages » et la « Nativité de saint Jean-Baptiste ». Quant

1. Pour l'étude des miniatures du Livre d'heures d'Étienne Chevalier, à défaut de la vue des originaux mêmes, il est préférable de se reporter aux belles planches de la publication de M. Gruyer, bien plus exactes, quoique dans une dimension un peu réduite, que les chromolithographies de l'ouvrage de Curmer.



au type même du visage, il correspond à une conception du charme féminin très personnelle à Jean Fouquet. Il est facile de retrouver ce même type, fréquemment caressé par le pinceau du maître de Tours, par exemple, pour nous borner aux Heures d'Étienne Chevalier, chez la « Vierge glorieuse » recevant sur son trône les prières du propriétaire du livre, chez la femme coiffée d'un turban et placée sur la droite, qui assiste à la « Visitation », ou encore, cette fois avec le visage tourné en sens contraire, chez la Vierge dans l'image de son « Couronnement » par la Sainte Trinité.

On peut faire des rapprochements tout aussi frappants en ce qui concerne l'Enfant Jésus. Fouquet, l'ensemble de son œuvre le démontre, prenait un plaisir particulier à peindre l'enfance, donnant à ses « putti » ce même petit corps grassouillet et ces mêmes yeux mutins. Contentons-nous de citer ici les deux angelots qui soutiennent l'écusson au chiffre d'Étienne Chevalier (surtout celui de droite) au bas de l'image de « Saint Jean à Pathmos » de la série de Chantilly.

Et ce ne sont pas seulement les types, les arrangements de draperies chers à Jean Fouquet que l'on trouve sur la page du manuscrit de la Haye. Ce sont aussi, visibles de la façon la plus nette sur l'original, ses procédés de facture, sa touche, précise en même temps que large et spirituelle, sa manière habituelle de modeler les



Miniature de Jean Fouquet
(Livre d'heures AA 268 de la Bibliothèque royale de la Haye.)



chairs et les étoffes, dont les illustrations du *Josèphe* de la Bibliothèque nationale nous fournissent, pour la comparaison critique, des exemples rigoureusement authentiques.

La « Vierge avec l'Enfant » du ms. AA 268 de la Bibliothèque royale de la Haye rentre donc dans la catégorie des miniatures où l'on peut, avec le plus de fondement, reconnaître la main même de Jean Fouquet. Si le sujet est peu compliqué et la dimension restreinte, l'impression de recueillement et de charme intime est très grande et rend la page tout à fait digne de figurer dans l'écrin des œuvres du maître.

* * *

Le second Livre d'heures de la Haye, ms. AA 174, n'a jamais été, que nous sachions, signalé d'une manière particulière jusqu'ici. C'est un volume, relié en velours grenat à fermoirs de cuivre, de 98 feuillets utiles, qui mesurent aujourd'hui, après avoir été rognés courts à la reliure, environ 0^{m}145 de haut sur 0^{m}100 de large. Le volume ne porte aucune marque d'ancien possesseur et l'on ne sait rien de sa provenance originaire. Mais toutes les particularités matérielles : décoration, forme des initiales, corps de l'écriture, enfin style des miniatures, indiquent à première vue le produit d'un atelier travaillant dans les pays soumis à l'influence de l'École de Tours, la Touraine



même ou la région voisine de l'Anjou, vers l'époque approximative du règne de Louis XI[1].

Le texte n'a rien d'intéressant. En tête est placé un calendrier de douze feuillets où se lisent, parmi les noms des saints principaux écrits en lettres d'or, avec le nom de saint Martin, de Tours, ceux de saint Maurice et de saint Maur, spécialement honorés dans le diocèse d'Angers, ce qui est conforme aux inductions à tirer de l'aspect matériel du volume quant à la question de son origine locale. Viennent ensuite des extraits des quatre Évangiles, la Passion selon saint Mathieu de la messe du dimanche des Rameaux, et enfin les Heures de la Vierge, ne paraissant pas être complètes et au travers desquelles sont intercalées des prières : « Ad horas de Sancta Cruce. — Ad horas de Sancta Trinitate. — Ad horas de Sancta Ka[tari]na ».

1. Comparer, pour l'ordonnance générale de la disposition matérielle, notre reproduction du « Calvaire » de ce manuscrit de la Haye avec les feuillets du Livre d'heures d'Étienne Chevalier représentant le Baiser de Judas (Chantilly), le Portement de croix (ibid.), la Mise au tombeau (ibid.), le Martyre de saint André (ibid.), et la Famille de la Vierge (Bibl. nationale; publiée par M. Duplessis dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires* de 1881). Avoir soin de noter, en faisant le rapprochement, que dans ces débris du Livre d'heures d'Étienne Chevalier on a caché, par une pièce rapportée et couverte d'une méchante ornementation, trois ou quatre lignes de texte qui se trouvaient encadrées dans l'image, à la droite de la lettre initiale, tout comme dans la page du manuscrit de la Haye.

Le manuscrit, en dehors de petites images au calendrier, œuvres de praticien très secondaires, renferme quinze miniatures, dont deux à pleine page, se succédant dans l'ordre suivant :

Fol. 13. Saint Jean écrivant.

Fol. 15. Saint Luc.

Fol. 17. Saint Mathieu.

Fol. 19. Saint Marc.

Fol. 21. Le baiser de Judas au jardin des Oliviers (miniature à pleine page).

Fol. 33 v°. La Visitation.

Fol. 47 v°. Le Calvaire (miniature à pleine page, dont nous donnons la reproduction).

Fol. 49. La Pentecôte.

Fol. 50 v°. La Trinité.

Fol. 52. Sainte Catherine.

Fol. 53 v°. La Nativité.

Fol. 63. L'annonce aux bergers de la naissance du Christ.

Fol. 72. L'adoration des Mages.

Fol. 81. La présentation au Temple.

Fol. 90. La fuite en Égypte.

D'une façon générale, ces quinze peintures appartiennent à l'École de Touraine et dénotent, de la façon la plus accentuée, l'influence immédiate de Jean Fouquet. On constate, toutefois, dans la plupart d'entre elles, des faiblesses de détail et une certaine mollesse d'exécution qui imposent le doute, en rendant tout au moins extrêmement



discutable la possibilité d'une attribution au maître lui-même. Mais il faut mettre à part les deux images qui couvrent chacune une page entière : le « Baiser de Judas » et le « Calvaire ».

Le « Baiser de Judas » rappelle extrêmement, pour les lignes générales de la disposition, et surtout pour le rendu très particulier de l'effet de nuit, la page reproduisant le même sujet dans les Heures d'Étienne Chevalier. Si la touche n'était pas empreinte d'un peu de cette mollesse déjà signalée, on aurait bien des raisons pour croire que c'est le même pinceau qui a retracé la même scène, à la fois dans la série de Chantilly et dans le ms. AA 174 de la Haye. Il est préférable de se tenir sur la réserve, sans se hasarder à conclure dans un sens ni dans l'autre. Mais des critiques plus hardis viendraient un jour réclamer le « Baiser de Judas » de la page de la Haye pour l'inscrire au catalogue des créations authentiques de Jean Fouquet, à la condition de n'y voir qu'une œuvre un peu négligée du maître, que cette opinion n'aurait rien d'inadmissible.

J'oserai être plus affirmatif pour la seconde miniature à pleine page, le « Calvaire », dont nous donnons la reproduction.

Il suffit de comparer cette page avec l'image correspondante des Heures d'Étienne Chevalier, sans même recourir à l'original de Chantilly, et en s'aidant simplement des publications de



Miniature de Jean Fouquet

(Livre d'heures AA 174 de la Bibliothèque royale de la Haye.)



M. Gruyer ou de Curmer, pour être frappé d'une très grande similitude dans les données générales ainsi que dans les détails de la composition.

Même ordonnance d'ensemble, dominée par les trois croix, placées de semblable façon. Sur celles-ci, le Christ et les deux larrons sont vus dans la même attitude simple, peut-être inspirée d'un souvenir de l'art italien[1], les corps tombant droits, sans mouvements convulsés, les bras cloués largement ouverts, surtout chez les deux voleurs, dont les croix ont, de part et d'autre, la forme d'un T. En avant des croix, à droite, groupe identique de cavaliers, dont celui qui se trouve le plus vers le centre du tableau a une monture à poil blanc, se présentant par la croupe, en raccourci. A gauche, le même soldat élevant avec sa lance une éponge vers la tête du Christ, la même Vierge tombant dans les bras du même saint Jean. Mais ce qui est, peut-être, le plus frappant,

1. En effet, cette attitude de simplicité et de calme pour les corps des deux larrons, qui contraste avec les poses au contraire violemment contournées qu'affectionnent le plus souvent, en pareil cas, l'art français et l'art flamand du XV^e^ siècle, pourrait bien être, chez Fouquet, le résultat de l'influence des œuvres de Fra Angelico, que le maître de Tours a eu l'occasion d'étudier lors de son voyage en Italie sous le pontificat d'Eugène IV. Il est intéressant de comparer, sous ce rapport, le « Calvaire » de la Haye et surtout celui de Chantilly, où les proportions sont plus fortes et l'exécution plus poussée, avec la grande fresque du « Crucifiement » peinte par Fra Angelico au rez-de-chaussée du couvent de San-Marco à Florence.



c'est tout à fait au premier plan, en avant, le groupe des quatre soldats, accroupis ou à demi couchés, qui jouent aux dés la tunique du divin Crucifié. Ici, le décalque est presque absolu.

L'examen de tous les détails, surtout sur l'original où ils sont naturellement plus visibles, prête à de semblables observations. Les cottes de mailles des hommes d'armes, par exemple, sont comprises et rendues absolument de la même façon que dans les peintures du *Josèphe* de la Bibliothèque nationale. Même sentiment dans le dessin des chevaux. Même parti-pris pour la disposition des plis des vêtements et l'expression de leur modelé. J'attirerai spécialement l'attention sur la manière de délimiter la partie principale de la composition, sur le devant, par une brusque cassure du terrain formant une muraille de rochers à pic, une sorte de petite falaise, en deçà de laquelle sont rejetées quelques figures épisodiques (dans l'espèce, les soldats qui jouent aux dés). C'est là un procédé cher à Jean Fouquet, car il l'a fréquemment employé dans les Heures d'Étienne Chevalier[1], et qui lui est absolument

1. Voir parmi les miniatures de Chantilly celles qui représentent le Baiser de Judas, le Portement de Croix, Jésus-Christ mort sur les genoux de sa mère, la Mise au tombeau, Saint Paul sur le chemin de Damas, le Martyre de saint André, le Martyre de saint Pierre, Saint Jean dans l'île de Pathmos, le Martyre de sainte Catherine d'Alexandrie. Voir aussi la page de la Famille de la Vierge, appartenant à la Bibliothèque nationale, que M. Duplessis a publiée dans le

personnel, si caractéristique même que la présence de ce détail peut être considérée comme équivalant à une véritable signature.

Reste l'hypothèse d'être en présence d'une copie, ou d'une imitation, exécutée précisément d'après le modèle offert par les Heures d'Étienne Chevalier. Certaines des créations de Fouquet ont évidemment fait impression sur les miniaturistes contemporains. Ceux-ci n'ont pas hésité, dans plusieurs circonstances, à plagier le maître sans nul scrupule. On peut voir, par exemple, des copies très curieuses, d'après certaines pages des Heures d'Étienne Chevalier, dans le manuscrit des *Heures de Laval* à la Bibliothèque nationale [1] ainsi que dans un autre beau Livre d'heures appartenant à la bibliothèque de Poitiers. Mais ces copies se trahissent à première vue par l'infériorité de l'exécution, la lourdeur de la touche, l'apparence raide et comme gênée du dessin, et surtout le manque d'initiative personnelle, la gaucherie apportée à l'imitation trop appuyée et maladroitement servile des détails du prototype. Or, dans

Bulletin de la Société des Antiquaires de France de 1881 (avec l'indication de *Mém.*, etc., t. XLI, pl. VI).

1. Ms. latin 920. Une des images de ce Livre d'heures est la copie du *Saint Martin partageant son manteau avec un pauvre*, provenant des Heures d'Étienne Chevalier, que l'auteur du présent mémoire a eu jadis l'heureuse chance de pouvoir faire passer du cabinet de feu M. Feuillet de Conches au Musée du Louvre (reproduite dans l'ouvrage de Curmer).



le cas que nous discutons, rien de pareil. Sous cette ressemblance générale d'aspect entre les deux « Calvaires » de Chantilly et de la Haye se révèle, à examiner les choses de près, une très grande liberté dans les particularités d'arrangement prises une à une. Ici, l'on aperçoit, dans le fond, une échappée de vue sur la campagne ; là, un rideau continu d'hommes d'armes intercepte tout aspect du paysage. Ici, le Christ et le bon Larron lèvent la tête ; là, ils la baissent. Ici, deux guerriers se tiennent debout devant la croix du Christ ; là, au contraire, les groupes s'écartent pour laisser entièrement dégagé le pied de la croix. Ici, les soudards qui jouent aux dés portent des jambières et des casques dorés avec ornements ; là, des bottes de cuir et de simples couvre-chefs de fer battu. Ici, la monture blanche du cavalier, vers la droite, est une mule ; là, un cheval ; etc. Il n'y a donc pas copie, ni même imitation, à proprement parler. Nous sommes en présence d'une réplique, inspirée il est vrai du même principe, mais traitée avec tant d'indépendance et de variété qu'elle constitue un nouvel original à côté du premier.

Ce qui achève de donner à cette réplique de la Haye un prix particulier pour l'étude de l'œuvre de Fouquet, c'est le caractère de l'exécution.

Dans le « Calvaire » de Chantilly, nous possédons la page définitive, où tout est arrêté, étudié et minutieusement peint avec le plus grand soin.

Dans celui de la Haye, la touche est beaucoup plus sommaire, plus rapidement jetée du bout du pinceau. C'est presque une esquisse, enlevée avec brio. Nous avons ainsi l'occasion d'observer deux faces différentes du talent de Fouquet. En même temps, la comparaison amène à reconnaître avec quelle souplesse d'esprit le bon peintre du roi Louis XI savait renouveler ses idées pittoresques en traitant par deux fois le même thème. De part et d'autre, aussi, nous trouvons à admirer une science de composition qui justifie ce qu'a si bien dit de Fouquet notre confrère M. Le Prieur : « Nul ne s'entend comme lui à faire évoluer des masses nombreuses de personnages, cavaliers ou piétons, soldats ou gens d'église, en diversifiant les gestes et les poses, variant les attitudes, gardant à chacun sa vie propre, son caractère, sa personnalité [1]. »

* * *

Ainsi la Bibliothèque royale de la Haye peut s'enorgueillir de posséder peut-être trois, et en tout cas au moins deux miniatures de la main de Jean Fouquet. Privilège enviable en vérité ! car, en dehors de Chantilly, de Paris et de Munich, les pages susceptibles d'être attribuées avec autant de vraisemblance au maître de Tours sont de

1. *Revue de l'Art ancien et moderne* de 1897, t. II, p. 148.



la plus extrême rareté. A cet égard, nous pouvons l'affirmer d'après les résultats de notre enquête générale, la Bibliothèque royale de la Haye se trouve plus heureuse et plus riche que la presque totalité des autres dépôts littéraires de l'Europe entière.

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE

DES

ÉMISSIONS MONÉTAIRES DE L'ATELIER DE TRÈVES

PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE

(305-337)[1].

Par M. Jules Maurice, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 16 juillet 1902.

La description des émissions monétaires de l'atelier de Trèves pendant la période constanti-

1. Le Dr Hettner, conservateur du Musée de Trèves, a le premier donné des tableaux chronologiques des monnaies de Trèves frappées à la fin du IIIe et au IVe siècle et trouvées dans les provinces rhénanes, dans son remarquable travail *Römische Munzschatzfunde in den Rheinlanden : Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte u. Kunst* (1887 et 1888). Ma méthode de classification diffère trop de la sienne, ainsi que je l'ai expliqué dans les *Mémoires des Antiquaires* de 1900, p. 91 à 94, pour que j'aie pu me reporter constamment à ses tableaux synoptiques. Le but de Hettner était d'ailleurs plutôt de dater les monnaies des trésors trouvés dans la vallée du Rhin (et à ce titre son travail garde toute son actualité) que de faire une classification chronologique complète des monnaies de Trèves.



nienne doit être précédée de celle d'une partie d'émission frappée avant l'avènement de Constantin le Grand à York en Bretagne; entre le 1er mai 305 et le 25 juillet 306. En effet, les monnaies de Maximin Daza César et celles de Galère Auguste étaient émises à Trèves depuis la fondation de la seconde tétrarchie impériale par Dioclétien le 1er mai 305; elles continuèrent à l'être après le 25 juillet 306, date de l'élévation de Constantin, et, d'une façon générale, on frappa des monnaies de même espèce et présentant les mêmes types du revers depuis le 1er mai 305 jusqu'au 31 mars 307. Sévère reçut toutefois le titre d'Auguste au lieu de celui de César à partir du 25 juillet 306, après la mort de Constance Chlore; et les pièces de Constantin César complétèrent la série des quatre empereurs de la tétrarchie. Mais après le 31 mars 307, date du mariage de Constantin et de Fausta[1], le changement fut beaucoup plus considérable. Constantin avait reçu le titre d'Auguste que lui avait conféré son beau-père Maximien Hercule; il le fit inscrire sur ses monnaies, qui parurent dès lors seules avec celles d'Hercule. Il n'y eut plus de Césars recon-

1. Un panégyrique (Eumène, VI), qui se place entre les deux campagnes de Sévère et de Galère en 307, est prononcé à cette occasion, et la date même de l'élévation de Constantin Auguste est fixée par le *Calendrier* de Philocalus (*C. I. L.*, t. I, p. 405; cf. O. Seeck, *Geschichte Untergangs d. Antiken Welt*, t. I, p. 90).

nus dans ses états ni d'autres Augustes pendant l'émission qui sortit alors de ses ateliers. C'est donc à cette date du 31 mars 307 que nous arrêterons la première émission qui va être décrite.

Trèves fut pendant la période constantinienne la plus grande ville des Gaules. Zosime dit même qu'à l'époque de Constance II, vers 358, elle était encore la plus importante cité des nations transalpines[1]; nous savons, par le discours d'un panégyriste prononcé à Trèves en face de Constantin en 310, que cet empereur venait de l'orner à nouveau et de reconstruire tous ses monuments[2]. Elle était alors le séjour du préfet du prétoire des Gaules, qui n'émigra à Arles qu'au V^e^ siècle[3]. Il est remarquable que son atelier monétaire n'eût pas au début de l'époque qui nous occupe plusieurs officines ouvertes, car on n'en trouve que deux qui soient indiquées sur ses monnaies et seulement à partir de l'année 313. Une pauvreté analogue d'officines se constate pour les émissions des ateliers de Londres et de Lyon, qui, pendant la période de leur plus grande activité

1. Zosime, *Hist.*, III, 7. Ἔστί δέ αὕτη πόλις μεγίστη τῶν ὑπὲρ τὰς Ἄλπεις ἐθνῶν.

2. Eumène, *Panég.*, VII, ch. XXI et XXII. Il en est question dans la suite de ce travail.

3. La première mention du séjour du préfet du prétoire à Arles est faite par Saint-Léon (*Sancti Leonis libellus ab episcopis Gallias oblatus*). Lenain de Tillemont (*Histoire des empereurs*, IV, 15) parle de l'autorité qu'eurent dans les Gaules les évêques de Trèves au IV^e^ siècle.



sous Constantin, n'inscrivirent pas de lettres d'officines sur leurs monnaies. Une ingénieuse explication du travail des ouvriers monétaires, proposée par M. Babelon, permet d'expliquer ces faits. M. Babelon suppose qu'en dehors de l'hôtel des monnaies, une population ouvrière considérable travaillait en ville[1]. Le produit de leur fabrication était seulement contrôlé. L'on s'expliquerait ainsi que l'hôtel des monnaies de Trèves n'eût qu'une officine ouverte, alors pourtant qu'un très grand nombre et une très grande variété de pièces portaient l'exergue de l'atelier. L'on s'expliquerait également de même les fautes d'orthographe commises dans les légendes monétaires par des ouvriers travaillant en ville à Londres, à Lyon, à Trèves, et la très grande variété de ces légendes interprétées par des ouvriers qui travaillaient en dehors de la direction des officiers monétaires.

1. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, 1901, 867 à 872. L'auteur cite à l'appui de sa thèse la découverte faite à Lyon de quantité de coins monétaires sur divers points de la colline de Fourvières et le décret de Constantin sur le faux monnayage, qui prouve que la fabrication de fausse monnaie par les monnayeurs eux-mêmes ne pouvait avoir lieu qu'en ville. Sur la *Familia Monetalis*, voir les articles classiques de M. de Barthélemy dans les années 1847 et 1848 de la *Revue numismatique*.

PREMIÈRE ÉMISSION.

Frappée depuis le 1er mai 305 jusqu'au 31 mars 307.

En effet, cette émission comprend les pièces qui furent frappées après l'organisation de la seconde tétrarchie, qui eut lieu le 1er mai 305. Dioclétien et Maximien Hercule, ayant abdiqué le pouvoir, prirent le titre de *Seniores Augusti*, qui leur fut attribué sur les monnaies à partir de cette date; Constance Chlore et Galère furent élevés aux rangs de premier et de second Auguste[1]; Maximin Daya et Sévère à celui de César. Constance Chlore étant mort le 25 juillet 306, l'émission monétaire se trouva divisée en deux parties par cette date, après laquelle Sévère prit le titre d'Auguste et remplaça le second Auguste Galère élevé au premier rang, tandis que Constantin recevait le titre de César que quittait Sévère. Les monnaies de Sévère Auguste et de Constantin César parurent en même temps que les pièces commé-

1. Cet ordre de prééminence est indiqué sur les monnaies par les lettres SF, si, comme je l'ai supposé, la lettre F désigne la dynastie flavienne de Constance Chlore. Cette lettre serait inscrite sur les monnaies au même titre que la lettre H désignant la dynastie herculéenne. Cf. J. Maurice, *Classification chronologique des émissions monétaires de bronze* (*Mém. de la Soc. des Antiquaires*, 1898, p. 99) et *L'atelier monétaire d'Alexandrie* (*Numismatic chronicle*, 1902, p. 96).



moratives de Constance Chlore consacrées au *Divo Constantio Pio*.

Les monnaies de bronze de cette émission sont, en général, des *folles* mesurant de 0m026 à 0m027 de diamètre, ayant des poids oscillant entre 7 gr. 50 et 11 gr. 50. On assiste à un léger abaissement progressif du poids des monnaies jusqu'à la fin de l'année 306. A cette époque, le tyran Maxence prit le pouvoir à Rome le 28 octobre, et un abaissement simultané du poids des monnaies de bronze se fit dans les états de Constantin et dans ceux de Maxence, qui étaient en fréquents rapports commerciaux. Les *folles* furent réduits à des poids oscillant entre 6 gr. 50 et 7 gr. 50.

On trouve couramment, à l'exergue et dans le champ du revers des pièces de bronze, les sigles suivants :

$$\frac{S \mid F}{PTR} \qquad \frac{S \mid A}{PTR} \qquad \frac{S \mid C}{PTR}$$

L'exergue PTR doit être interprété comme signifiant Percussa Treviri. En effet, les lettres TR désignent l'atelier de Trèves[1], et la lettre P ne dut indiquer la première officine que plus tard, lorsqu'il y eut deux officines ouvertes, à partir de l'année 313. Je propose pour les lettres dans le champ l'interprétation suivante; les

1. Celui de Tripoli n'était pas ouvert à cette époque.

lettres placées à droite doivent être les initiales : F de Flavianum; A de Augustorum et C de Caesarum, la lettre S placée à gauche est un substantif tel que Signum, ce qui donnerait *Signum Flavianum*, *Signum Augustorum*, *Signum Caesarum*.

En effet, la lettre F suit partout la dynastie flavienne dans ses conquêtes et indique très probablement sa prééminence et la descendance flavienne des empereurs, comme la lettre H indique leur descendance herculéenne. Quant aux lettres A et C, l'étude des ateliers de Trèves et d'Arles prouve que la première ne se montre dans les légendes monétaires que lorsqu'il existe des Augustes et la lettre C que lorsqu'il existe des Césars. Ainsi, à partir du 31 mars 307, Constantin ne faisant plus émettre que les monnaies de trois Augustes : (Hercule, Maxence, dont il est l'allié et lui-même proclamé Auguste par Hercule), la lettre C disparut du champ des monnaies de ses ateliers. Lorsqu'en 317, au contraire, trois nouveaux Césars, fils de Constantin et de Licinius, furent reconnus dans l'empire, l'atelier d'Arles frappa toute une série de monnaies avec les lettres C et S dans le champ[1].

Sur les monnaies de Lyon on trouve tantôt le

1. L'on a $\frac{C \mid S}{PARL}$ $\frac{C \mid S}{SARL}$ $\frac{C \mid S}{TARL}$ $\frac{C \mid S}{QARL}$.
L'atelier d'Arles fonctionnait alors avec quatre officines.



sigle suivant $\frac{\text{CI}\left|\begin{matrix}\text{H}\\\text{S}\end{matrix}\right.}{\text{PLG}}$[1]; tantôt la lettre F ou la lettre H alternant aux revers des différentes pièces à une époque où Constantin se réclame en même temps de sa descendance flavienne et de sa descendance herculéenne.

Première partie de l'émission.

Frappée jusqu'au 25 juillet 306. Monnaies de bronze.

I. — On trouve au revers la légende QVIES · AVGVSTORVM, et comme type : une femme debout à gauche; la Providence ou le Repos, tenant un rameau baissé et un sceptre.

Au droit : D · N · DIOCLETIANO · P · F · S · AVG (Pio Felici Seniore Augusto). Son buste lauré à droite, portant le manteau impérial, tenant une branche d'olivier et le foudre (Cohen, 428, BR · MVS[2]; 0m026); lettres dans le champ du revers : S — A; S — C.

1. L'exergue signifie : *Percussa Lugduno*. Les lettres F et H indiquent les dynasties Flavienne et Herculéenne. Le colonel Voetter a donné du sigle $\frac{\text{CI}\left|\begin{matrix}\text{H}\\\text{S}\end{matrix}\right.}{\text{PLG}}$ la traduction suivante : *H(erculi) C(onservatori) I(nvicto) S(emper)*. Cf. Voetter, *Herculi und Jovi* (*Numismatischen Zeitschrift*, 1901, p. 164).

2. Les abréviations suivantes sont employées dans cet article : FR. = Cabinet de France; BR · MVS = British Museum; H · MVS · V · = Hof Museum Wien; les autres

L'exergue est toujours : PTR.

II. — Au revers : QVIES · AVG. Le Repos ou la Providence debout à gauche, tenant un rameau baissé et un sceptre.

Au droit : MAXIMIANVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 494, de Hercule, BR · MVS; 0m025. FR. 8251; 5 gr. 70, 0m026); dans le champ du revers : S — A.

Les exemplaires de cette monnaie, qui sont les moins lourds, ont dû être frappés avec la seconde partie de l'émission. L'Auguste désigné est Galère et non Hercule, comme l'a cru Cohen, qui a attribué à Hercule plus de la moitié des monnaies de Galère à cause de la similitude des noms de ces empereurs. En effet, Hercule porte à l'époque qui nous occupe le titre de Senior Augustus, ainsi qu'on va le voir.

III. — Au revers : PROVIDENTIA · DEORVM · QVIES · AVGG. Femme debout à droite tendant la main droite; en face d'elle la Providence debout tenant un rameau baissé et s'appuyant sur un sceptre.

Au droit : 1° D · N · DIOCLETIANO · BEATISSIMO · SEN · AVG. Son buste lauré à droite, portant le manteau impérial, tenant une branche de laurier et la mappa.

Musées sont indiqués en toutes lettres, ainsi que les collections particulières. Autres abréviations : gr. = gramme; c. = centigramme; mm. = millimètre; off. = officine.



2° D · N · MAXIMIANO · BAEATISSIMO (*sic*) SEN · AVG. Buste analogue (Cohen, 491, BR · MVS; 0ᵐ026, FR. 8240; 10 gr., 0ᵐ026); dans le champ du revers : S — F. (Pl. XIV [I][1], n° 1.)

Toutes les pièces qui portent le titre de Senior Augustus doivent être attribuées à Hercule.

3° DN · MAXIMIANO · BEATISSIMO · SEN · AVG (Cohen, 492, BR · MVS; 0ᵐ026); avec le sigle suivant au revers : $\frac{\begin{matrix}S|F\\K|\Delta\end{matrix}}{PTR}$.

4° D · N · MAXIMIANO · FELICISSIMO · SEN · AVG. Même buste (Cohen, 493, FR. 8250).

IV. — Même revers, sauf que la Providence tient le rameau levé.

Au droit : 1° D · N · DIOCLETIANO · FELICISSIMO · SEN · AVG. Buste analogue (Cohen, 423, BR · MVS; 0ᵐ026).

On trouve également au revers le sigle : $\frac{\begin{matrix}S|F\\K|S\end{matrix}}{PTR}$[2].

Le chiffre K = 20 se trouve sur les grands *folles* frappés sous Dioclétien.

2° D · N · MAXIMIANO · FELICISSIMO · SEN · AVG. Buste analogue (Cohen, 489, BR · MVS); dans le champ du revers : S — F.

1. Les numéros de planches entre crochets se rapportent au tirage à part.

2. Les lettres S et Δ dans les deux sigles indiqués semblent des chiffres grecs, mais sont inexpliquées.

V. — Au revers : GENIO · POPVLI · ROMANI. Le génie tourelé, à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° D · N · MAXIMIANO · P · F · S · AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 195, de Hercule, BR · MVS; 0m026, FR. 8193); dans le champ du revers : S — A.

2° IMP · CONSTANTIVS · AVG. Son buste lauré et cuirassé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 114, BR · MVS, FR. 7579; 0m026). (Pl. XIV [I], n° 2.)

Cette pièce, ainsi que les suivantes, présente dans le champ du revers les lettres S — F.

3° IMP · MAXIMIANVS · P · F · AVG. Son buste lauré et cuirassé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 192, de Hercule, attribuable à Galère, car Hercule est à cette époque désigné comme Senior Augustus, FR. 8191).

4° IMP · MAXIMIANVS · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 189, FR. 8190; 0m027).

5° FL · VAL · SEVERVS · NOB · CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 39, BR · MVS; 0m026).

6° FL · VAL · SEVERVS · NOB · C. Son buste lauré et cuirassé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 36, BR · MVS; 0m026, coll. Mowat; 0m025).

7° FL · VAL · SEVERVS · NOBIL · C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 37, BR · MVS ·



H · MVS; 0m026 à 0m028). (Pl. XIV [I], n° 3.)

8° GAL · VAL · MAXIMINVS · NOB · C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 92, de Maximin Daza, BR · MVS, coll. Mowat; 0m026, FR. 8862-3; 11 gr. 50, 0m028).

VI. — Au revers : GENIO · POP · ROM. Avec le même type du génie.

Au droit : 1° D · N · MAXIMIANO · P · F · S · AVG. Son buste lauré et cuirassé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 142, BR · MVS; 0m026, FR. 8103, 8107-8; 8 gr. 90, 0m027); dans le champ du revers : S — A; S — C.

Certaines de ces pièces sont d'un diamètre moindre et ont dû être frappées à la fin de l'émission. Il est vraisemblable que Constantin émit des pièces de Hercule désigné comme Senior Augustus tant que dura la seconde tétrarchie. Il est moins certain qu'il ait frappé aussi longtemps les pièces de Dioclétien, sur qui il ne comptait pas s'appuyer pour réaliser ses aspirations politiques.

2° IMP · MAXIMIANVS · P · F · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 138, de Hercule, attribuable à Galère, FR. 8100; 7 gr. 30, 0m026); dans le champ du revers : S — A.

Pièces d'or appartenant à la première partie de l'émission. Exergue : $\frac{|}{TR}$.

I. — Au revers : HERCVLI · CONSER · AVGG ·

ET · CAESS · N · N. Hercule nu debout de face, regardant à gauche, appuyé sur sa massue et tenant un arc; la peau de lion est suspendue à son bras gauche.

Au droit : SEVERVS · NOB · CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 48, FR. 1488; 5 gr. 51, 0m018); cette pièce est de l'espèce du 1/60 à la livre d'or qui était frappée sous le règne de Dioclétien.

Les pièces de Sévère César n'ont pu être émises que pendant la première partie de l'émission.

II. — Au revers : SOLI · INVICT · CONSERVAT · AVGG · ET · CAESS · N · N. Le Soleil radié à demi nu, debout à gauche, levant la main droite et tenant un globe.

Au droit : MAXIMINVS · NOB · C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 177, H · MVS · V; 5 gr. 20, 0m017). La pièce suivante est un médaillon.

III. — Au revers : SOLI · INVICTO · CONSERVAT · AVGG · ET · CAESS · N · N. Le Soleil radié, à demi nu, debout à gauche, levant la main droite et tenant un globe.

Au droit : FL · VAL · SEVERVS · NOB · CAES. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 66, FR; 9 gr., 0m023).



Deuxième partie de l'émission.

Frappée après la mort de Constance Chlore (25 juillet 306) et caractérisée par les pièces de Sévère Auguste et de Constantin César et les monnaies commémoratives de Constance Chlore. Pièces de bronze.

I. — On trouve au revers : GENIO · POPVLI · ROMANI. Le génie tourelé, à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° IMP · MAXIMIANVS · P · F · AVG (Cohen, 192, pièce déjà décrite; attribuable à Galère, BR · MVS, FR. 8191); dans le champ du revers : S — F.

2° IMP · SEVERVS · P · F · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 40, BR · MVS; 0m026); dans le champ du revers : S — F, ainsi que pour les deux pièces suivantes.

3° IMP · SEVERVS · PIVS · AVG. Même buste (pièce inédite, BR · MVS). (Pl. XIV [I], n° 4.)

4° IMP · SEVERVS · PIVS · F · AVG. Même buste (pièce inédite, BR · MVS).

5° CAL · VAL · MAXIMINVS · NOB · C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 92, BR · MVS); dans le champ du revers : S — A.

6° FL · VAL · CONSTANTINVS · NOB · C. Buste analogue (Cohen, 217, FR. 9105; 11 gr. 26, 0m027); au revers : S — F.

7° FL · VAL · CONSTANTINVS · NOB · CAES. Son buste lauré et drapé, ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 218, FR. 9106; 9 gr. 25, 0m026); au revers : S — F.

II. — Au revers : GENIO · POP · ROM. Avec le même type du revers.

Au droit : 1° IMP · MAXIMIANVS · P · F · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 138, de Hercule, attribuable à Galère); dans le champ du revers : S — A.

2° Une pièce de Sévère Auguste doit se classer ici.

3° CAL · VAL · MAXIMINVS · NOB · C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 66, BR · MVS, FR. 8852; 0m024); au revers : S — A.

4° FL · VAL · CONSTANTINVS · NOB · C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 196, BR · MVS, FR. 9092, 9094; 8 gr. 55, 0m028); dans le champ du revers : S — A; S — C.

5° PL · VAL · CONSTANTINVS · NOBIL · C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 198, FR. 9093; 7 gr. 27, 0m027); au revers : S — A; S — C.

III. — Au revers : MARTI · PATRI · CONSERVATORI. Mars debout, à droite, tenant une haste renversée et appuyé sur un bouclier[1].

1. L'empereur Galère prétendait descendre de Mars. Il



Au droit : 1° FL · VAL · CONSTANTINVS · NOB · C. Son buste lauré et drapé ou lauré et cuirassé à droite (Cohen, 358, BR · MVS, FR. 9122-23; 9 gr. 13 et 7 gr. 80, 0m025); au revers : S — A.

2° FL · VAL · CONSTANTINVS · N · C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (pièce inédite, BR · MVS; 0m025); au revers : S — A.

IV. — Au revers : MARTI · PATRI · CONSERV. Mars nu debout, à droite, tenant une haste renversée et appuyé sur un bouclier.

Au droit : FL · VAL · CONSTANTINVS · N · C. Son buste lauré et cuirassé à droite (pièce inédite, BR · MVS; 0m021); dans le champ du revers : S — A.

V. — Au revers : MARTI · PATRI · PROPVGNATORI. Mars nu, avec le manteau flottant, marchant à droite, en posture de combattant, tenant une haste transversale et un bouclier.

Au droit : FL · VAL · CONSTANTINVS · NOB · C. Même buste (Cohen, 366, BR · MVS, FR. 9131, Musée de Trèves; 0m024); au revers : S — A.

VI. — MARTI · PATRI · PROPVG. Au revers : Avec le même type du revers.

Au droit : FL · VAL · CONSTANTINVS · N · C.

peut se faire que la frappe des monnaies décrites ci-dessus avec le nom de ce dieu en légende et le S(ignum) A(ugusti) n'aient eu d'autre but que de flatter cet empereur.

Son buste lauré et cuirassé à droite (pièce inédite, BR·MVS·H·MVS·V; 0m021); au revers : S — A.

VII. — Au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Constantin en habit militaire, debout à gauche, tenant deux enseignes militaires surmontées de drapeaux.

Au droit : 1° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 442, Trèves, BR·MVS, FR. 9146; 9 gr. 24, 0m026); dans le champ du revers : S — A; S — F.

2° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOBIL·C. Même buste (Cohen, 443, FR. 9147); au revers : S — A.

VIII. — Même revers, mais avec les enseignes sans drapeaux.

Au droit : 1° FL·VAL·CONSTANTINVS·N·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 440, FR. 14781, H·MVS·V); au revers : S — F.

IX. — Au revers : MEMORIA·FELIX. Avec un autel carré sur lequel est allumé un feu; de chaque côté de l'autel un aigle les ailes déployées.

Cette pièce ne présente que l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$ sans lettres dans le champ.

Au droit : 1° DIVO·CONSTANTIO·PIO. Son buste lauré, voilé et cuirassé à droite (inédite en grand bronze de 0m026, BR·MVS). (Pl. XIV [I], n° 5.)



2° La même pièce en plus petit module (Cohen, 184, BR·MVS; 0m023, coll. Mowat).

3° Même légende du droit. Son buste lauré et voilé à droite, portant le manteau impérial et tenant une branche de laurier (Cohen, 181, FR. 13807; 4 gr. 30, 0m022).

4° La même pièce en plus petit module (Cohen, 182, FR. 13808; 0m017).

Ces pièces commémoratives de Constance Chlore sont de deux modules, les plus grandes sont de l'espèce courante des monnaies de bronze émises au moment de la mort de cet empereur. Les plus petites ont peut-être été frappées à la fin de l'émission, lors de l'abaissement du poids des *folles*, qui coïncida dans les états de Constantin avec l'avènement de Maxence à Rome au mois d'octobre 306 et l'émission en Italie de monnaies de bronze de poids également réduit[1]. Cette coïncidence n'a pas lieu d'étonner, si l'on tient compte d'une part des échanges commerciaux qui avaient lieu entre l'Italie, la Gaule et l'Espagne et d'autre de l'alliance de Constantin et de Maxence à cette époque.

Ces monnaies commémoratives sont les dernières qui furent émises dans les états de Constantin avec un symbolisme païen de la consécration d'un *Divus* au revers[2]. La dernière

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 269-270).

2. Elles furent frappées dans les ateliers de Lyon et de

consécration païenne, dans les états de Constantin, fut donc celle de Constance Chlore en 306 et 307. Lorsqu'en 311 les trois autres empereurs alors régnants, Maximin Daza, Maxence et Licinius émirent des monnaies de consécration païenne de Galère, Constantin n'en fit pas frapper, et les monnaies commémoratives qu'il fit émettre, ainsi qu'on le verra plus loin, en 314 et en 323-24, ne présentèrent plus aucun symbolisme païen de la consécration des *Divi*. Sur les pièces de Rome émises à cette époque, l'on remarque bien encore un aigle, mais cet aigle est simplement un attribut de Jupiter, car il fait le pendant du lion et de la massue, qui sont les attributs d'Hercule sur d'autres monnaies. Il n'y a plus, en réalité, sur ces pièces aucun symbolisme païen de la consécration des *Divi*.

Pièces d'or appartenant à cette seconde partie de l'émission.

I. — Avec l'exergue $\frac{|}{TR}$ on trouve au re-

Tarragone, qui appartenaient à Constantin, en même temps qu'à Trèves. Mais les ateliers de Galère et de Maximin Daza n'en émirent pas. L'atelier d'Aquilée en frappa, mais, comme ce fut au moment où cet atelier passa des mains de Sévère dans celles de Maxence, il est difficile de dire lequel de ces deux empereurs fit émettre ces pièces; ce dut être Maxence, allié de Constantin.



vers : SPES · PVBLICA. L'espérance marchant à gauche, tenant une fleur et soutenant sa robe.

Au droit : CONSTANTINVS · NOB · C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 550, BR · MVS ; 5 gr. 30) ; espèce du 1/60 à la livre d'or.

II. — Au revers : PRINCIPI · IVVENTVTIS. Constantin en habit militaire, debout de face, regardant à gauche, entre deux enseignes militaires, levant la main droite et tenant un sceptre.

Au droit : CONSTANTINVS · NOB · C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 422, BR · MVS ; 5 gr. 37, 0^{m}018) ; pièce d'argent portant l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$.

III. — On lit au revers : VIRTVS · MILITVM. Porte de camp ouverte et surmontée de quatre tourelles.

Au droit : CONSTANTINVS · NOB · C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 706, BR · MVS ; 0^{m}016) ; cette pièce est de l'espèce du 1/96 à la livre d'argent.

DEUXIÈME ÉMISSION.

Cette émission fut frappée depuis le 31 mars 307, date à laquelle Constantin épousa Fausta, fille de Maximien Hercule, et reçut de ce dernier le titre d'Auguste, qu'il fit dès lors inscrire dans les légendes monétaires; jusqu'au mois de mai 309, époque à laquelle Galère lui reconnut ce titre, ainsi qu'à Licinius, qu'il avait déjà élevé à ce rang le 11 novembre 308, et à Maximin Daza.

Le panégyrique prononcé à Trèves par l'orateur officiel à l'occasion du mariage de Constantin et de Fausta, le 31 mars 307, dit formellement que Maximien Hercule n'a déposé que temporairement la pourpre, mais n'a jamais abdiqué réellement le pouvoir et que Constantin, qui n'aurait pas voulu s'emparer lui-même du titre d'Auguste, l'a reçu des mains de son beau-père (semper Auguste)[1]. Aussi, depuis le 31 mars 307 jusqu'au mois de mai 309, Constantin ne frappa plus à Trèves que ses monnaies avec le titre d'Auguste et celles de Maximien Hercule. Au

1. Eumène, *Panég.*, VI; *Maximiano et Constantino dictus*, cap. 5 : « Imperator adolescens (id est Constantinus) ... cujustanta maturitas est, ut, cum tibi pater imperium reliquisset, Caesaris tamen appellatione contentus expectare malueris, ut idem te, qui (Herculius) illum declaret Augustum. »



mois de mai 309, Maximin Daza, ainsi que je l'ai expliqué au cours de mes études relatives aux ateliers de cet empereur[1], usurpa le titre d'Auguste, qu'il contraignit Galère, chef de la tétrarchie, à lui reconnaître. Galère, ne voulant pas se trouver en état d'hostilité permanente avec Maximin Daza et Constantin, leur accorda alors à tous deux ce titre d'Auguste qu'il venait d'attribuer à Licinius à la conférence de Carnuntum le 11 novembre 308.

Lettres dans le champ et exergue :

$$\frac{S \mid A}{PTR} \qquad \frac{T \mid F^{2}}{PTR}$$

I. — On trouve au revers : GENIO · POP · ROM. Le génie tourelé, à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 199, BR · MVS, 0m023); dans le champ du revers : S — A.

2° IMP · C · M · AVREL · VAL · MAXIMIANVS · P ·

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 218).

2. La lettre T est difficile à interpréter; c'est sans doute l'initiale d'un substantif, peut-être le pluriel de « Tempus tempora, » pouvant s'accorder avec l'adjectif Flavianus-a-um. On peut remarquer que la lettre A, qui est le signe des Augustes, est seule présente dans cette émission, où il n'est plus en effet frappé de monnaies d'aucun César, mais celles de Constantin et de Maximien Hercule Augustes.

F · AVG. Buste analogue (Cohen, 141, FR. 8102; 6 gr. 80, 0m026); au revers : S — A. (Pl. XIV [I], n° 6.)

Le prénom d'Aurélius n'appartenant qu'à Maximien Hercule donne la certitude de la frappe de ses monnaies, portant le titre d'Auguste, dans cette émission.

3° IMP · C · VAL · MAXIMIANVS · P · F · AVG. Même buste (Cohen, 140, FR. 8101) ; au revers : S — A.

II. — Au revers : MARTI · PATRI · CONSERVATORI. Mars casqué, debout à droite, appuyé sur une haste et tenant un bouclier.

Au droit : IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré et drapé ou lauré et cuirassé à droite (Cohen, 359, FR. 9124-5-6-7; 7 gr., 5 gr. 40; 0m025 à 0m026, BR · MVS); dans le champ du revers : S — A; T — F.

III. — Au revers : MARTI · PATRI · PROPVGNATORI. Mars nu, avec le manteau flottant à droite, en posture de combattant, tenant une haste transversale et un bouclier.

Au droit : IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste, lauré et drapé ou lauré et cuirassé à droite (Cohen, 368, FR. 9133-4; 7 gr. 5, 0m025); au revers : S — A; T — F. (Pl. XIV [I], n° 7.)



IV. — Au revers : MARTI · PATRI · PROPVG. Même type du revers.

1° IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 364, Trèves) ; au revers : T — F.

V. — Au revers : PRINCIPI · IVVENTVTIS. Constantin en habit militaire, debout à gauche, tenant deux enseignes militaires surmontées de drapeaux.

Au droit : 1° IMP · CONSTANTINVS · P · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 444, FR. 9148, Trèves) ; au revers : S — A.

2° IMP · C · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 445, Trèves)[1] ; au revers : S — A ; T — F.

3° IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 447, FR. 9149 ; 0m025 ; 5 gr. 95, 0m026, BR · MVS, Trèves) ; au revers : S — A ; T — F.

VI. — Même légende du revers. Constantin debout à droite, en habit militaire et avec un manteau, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré et drapé ou cuirassé à droite (Cohen, 416, FR. 9140-1-2 ; 7 gr. 70 et 6 gr. 16,

1. Je désignerai dans la suite de ce travail le Musée de Trèves par le nom de la ville seul.

0m026); au revers : S — A; T — F. (Pl. XIV [I], n° 8.)

Les pièces d'or suivantes, de l'espèce du 1/60 à la livre d'or ou du tiers de cette pièce, ont dû être frappées au cours de cette émission :

I. — Au revers : GAVDIVM·ROMANORVM. L'Allemagne, assise à terre, dans l'attitude de la tristesse et se retournant; derrière elle, un trophée, un arc ou un bouclier.

A l'exergue : ALAMANNIA.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 165, FR. 1522; 5 gr. 34, 0m02). (Pl. XIV [I], n° 9.)

Constantin remporta, en 307, des succès sur les Francs et les Allemands, dont parle Eutrope[1] et dont il est question également dans le panégyrique prononcé à Trèves en 307[2].

Les pièces relatives aux victoires de Constantin sur les peuples allemands et francs ont été

1. Eutrope, X, 3 : « Caesis Francis atque Alamannis, captis que eorum regibus, quos etiam bestiis, cum magnificum spectaculum muneris parcesset objecit. » Eutrope parle en effet d'une campagne antérieure à 310, époque de la fuite de Maximin Hercule dans les Gaules.

2. Le panégyrique (Eumène, VI), *Maximiano et Constantino*, cap. 4, prononcé le 31 mars, après avoir rappelé les victoires d'Hercule sur les Francs, parle de celles de Constantin : « Tu jam ab ipsis eorum regibus auspicatus es, simulque et praeterita illorum scelera et totius gentis lubricam fidem timore vinxisti. »



frappées dans tous les ateliers de Constantin, puisqu'on en trouve qui portent l'exergue de Tarragone, mais il n'est pas douteux que l'atelier de Trèves, situé près des frontières de la Francia et de l'Alamannia, n'ait émis un plus grand nombre de ces pièces que les autres ateliers. Je place celle qui vient d'être décrite dans cette émission parce qu'à partir de 309 Constantin opéra une première importante réforme monétaire et que la frappe du *solidus* ou sou d'or remplaça presque exclusivement, sinon totalement, dans ses ateliers, celle de la pièce du 1/60 à la livre[1]. Au cours de l'émission présente, on frappa également des monnaies qui devaient être le tiers de la précédente, avec les exergues : $\frac{|}{\text{TR}}$ et $\frac{|}{\text{PTR}}$.

II. — On trouve au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Constantin lauré, en habit militaire, debout à droite, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite. Triens d'or (Cohen, 413, H·MVS·V, 0^{m}013, FR. 1532; 1 gr. 69, 0^{m}014).

1. Les pièces de Tarragone et de Trèves mettent particulièrement en lumière cette date de la création du *solidus* d'or du poids moyen de 4 gr. 50 en l'année 309. Cf. J. Maurice, *L'atelier de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 282).

Les pièces d'argent suivantes font suite à celle qui fut frappée au cours de l'émission précédente pour Constantin César.

Au revers : VIRTVS·MILITVM. Porte de camp sans battants surmontée de quatre tours.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 707, FR. 9522, 0m016; exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$).

2° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Même buste (Cohen, 708, FR. 9523-4; 1 gr. 63 et 1 gr. 57, 0m016); même exergue; ces pièces sont environ la moitié de celles qui portent le signe XCVI et qui pèsent le 1/96 de la livre d'argent.

TROISIÈME ÉMISSION.

Frappée depuis la reconnaissance de Maximin Daza et Constantin comme Augustes par Galère, en mai 309, suivie de près par le rapprochement politique de Constantin et de Licinius jusqu'à la mort de Maximin Daza, en juin 313.

J'ai démontré dans mes études sur les ateliers d'Antioche[1] et de Siscia[2] qu'il fallait pla-

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 219).

2. J. Maurice, *L'atelier de Siscia* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 307).



cer au mois de mai 309 la reconnaissance des titres d'Augustes de Maximin Daza et de Constantin par Galère. A partir de ce moment, Constantin, sans doute satisfait de cette reconnaissance de son titre, fit émettre dans tous ses ateliers des monnaies de trois Augustes : Maximin Daza, Licinius et lui-même ; enfin, il fit frapper à Lyon des monnaies de Galère[1]. En même temps, il faisait cesser l'émission des pièces de Maxence dans son atelier de Tarragone qui en était spécialement chargé[2]. S'éloignant donc de Maxence, il se rapprochait de Licinius et de Maximin Daza, créatures de Galère, et de Galère lui-même. Ce fut particulièrement l'alliance de Constantin et de Licinius qui dut alors s'affirmer, car, dès l'année 310 au plus tard, Constantin fiança sa sœur Constantia à Licinius[3], et en 311 Maxence chercha à provoquer à son profit la trahison des généraux

1. Avec les légendes *Genio Pop. Rom.* et *Temporum felicitas*.

2. J. Maurice, *L'atelier de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 274).

3. C'est ce qui ressort du récit de Lactance dans le *De morte persecutorum*, cap. 43 : « U audivit (*Maximinus*) Constantini sororem Licinio esse desponsam existimavit affinitatem illam duorum imperatorum contra se copulari. » L'étude des monnaies des ateliers de Rome et de Carthage qui appartenaient à Maxence prouve que le rapprochement de Maximin et de Maxence, opéré contre Licinius et Constantin, eut lieu dès le début de l'année 311, ce qui reporte en 310 les fiançailles de Constantia et de Licinius. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome* (*Revue numismatique*, 1899, p. 353), et *L'atelier de Carthage* (*Ibid.*, 1902).

de Licinius[1], le considérant comme l'allié de Constantin, contre qui il se préparait à une guerre décisive. — Les monnaies de bronze de cette émission sont de petits *folles* dont les poids oscillent entre quatre grammes et cinq grammes et sont même accidentellement un peu plus ou moins élevés et dont les diamètres mesurent de 0m021 à 0m023. Tous les ateliers de Constantin frappent des émissions synchroniques.

Lettres dans le champ du revers et exergue :

$$\frac{\text{T} \mid \text{F}}{\text{PTR}}$$

I. — On trouve au revers : GENIO·POP·ROM. Le génie tourelé, à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 53, BR·MVS·H·MVS·V; 0m021 à 0m022); dans le champ : T — F. (Pl. XV [II], n° 1.)

2° IMP·MAXIMINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 66, BR·MVS, coll. Mowat); dans le champ du revers : T — F. (Pl. XV [II], n° 2.)

II. — Au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le

1. Zosime, *Hist.*, lib. II, cap. 14, et J. Maurice, *L'atelier monétaire de Carthage* (*Revue numismatique*, 1902).



Soleil radié, à demi nu, debout, de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 521, BR · MVS; 0m021); dans le champ du revers : T — F.

2° CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé, ou lauré et cuirassé à droite (Cohen, 525; 0m025. FR. 9160-1; ces monnaies sont de poids très variable, BR · MVS); au revers : T — F. (Pl. XV [II], n° 3.)

3° IMP · CONSTANTINVS · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 530, FR. 9162; 5 gr. 35, 0m023, coll. Mowat); au revers : T — F.

4° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG (Cohen, 536, FR. 14930-14950; 4 gr. 60, 0m023; BR · MVS, 0m020 et 0m021); au revers : T — F.

III. — MARTI · CONSERVATORI. Mars en habit militaire, debout à droite, tenant une haste renversée et un bouclier posé à terre.

Au droit : 1° IMP · CONSTANTINVS · AVG. Son buste lauré et drapé ou cuirassé, ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 345, FR. 14763; BR · MVS, H·MVS·V; 0m023); au revers : T — F.

2° IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 342 à 344, FR. 14758; 4 gr. 45, 0m023); au revers : T — F.

A la suite de ces pièces, il faut ranger une série de bronzes qui présentent un buste de Mars ou du Soleil sous les traits de Constantin au

revers et un buste de Constantin au droit : sans lettres ni marques d'atelier. L'authenticité des effigies de Constantin, qui sont de véritables portraits, prouve que ces pièces ont été émises dans les ateliers de Constantin, qui seuls possédaient l'effigie vraie de cet empereur[1], et spécialement dans ceux de Londres et de Trèves, qui se signalent par la beauté du style de leurs bustes ou l'exactitude de leurs portraits. Le caractère païen de ces monnaies est à remarquer, d'autant plus que leur frappe au cours de cette émission coïncide avec un anniversaire de la fondation de la ville de Trèves, en 310[2], qui attira Constantin dans ses murs et à l'occasion duquel fut prononcé en face de l'empereur un panégyrique[3]. Le panégyriste célèbre une préférence de Constantin[4] pour le culte d'Apollon et la reconstruction des temples païens de Trèves, laquelle est achevée suivant les ordres de l'empereur[5]. Son discours, qu'on peut considérer comme officiel, se trouve donc d'accord avec le récit d'Eusèbe[6] pour

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie* (*Numismatic chronicle*, 1902, p. 32-35).

2. Eumène, *Panég.*, VII, cap. 22 : « *Constantino Augusto.* Civitas, cujus natalis dies tua pictate celebratur. »

3. Qui vient d'être cité.

4. Cap. 21 : « Vidisti enim, credo, Constantine, *Apollinem tuum*, comitante Victoria, coronas tibi laurens offerentem. »

5. Cap. 22 : « Video Circum Maximum aemulum credo Romano : video basilicas et forum, opera regia, sedemque justitiae in tantam altitudinem suscitari, ut se sideribus et coelo digna et vicina promittant. »

6. Eusèbe, *De vita Constantini*, lib. I, cap. 27 à 31.



rapprocher la date de la conversion de Constantin au christianisme de l'époque de sa guerre contre Maxence, en octobre 312. En effet, si l'on remarque l'accord entre le discours du panégyriste et le caractère païen de ces monnaies, où les bustes du Soleil et de Mars sont accolés à ceux de Constantin, l'on peut en conclure que les habitants de Trèves, et avec eux le reste de l'empire, devaient considérer Constantin comme païen en 310, 311 et 312, malgré sa douceur envers les chrétiens. Il n'en fut plus de même lorsque, après la prise de Rome (en octobre 312), il eut aboli les actes de Maxence[1], qui avait persécuté particulièrement les chrétiens, puis lorsque Constantin eut rendu à ceux-ci leurs lieux de réunion[2]; enfin, selon Eusèbe, fait des dons en argent pour des constructions nouvelles d'églises[3]. Ces mesures furent suivies par l'édit de Milan qui établissait la liberté religieuse dans tout l'empire (février 313)[4] et était par là même favorable aux chrétiens, puis de l'intervention de Constantin dans la querelle des donatistes[5] et des lois de cet empereur qui accordaient l'immunité des charges publiques aux clercs, aux prêtres, aux évêques catholiques[6];

1. *Cod. Théod.*, lib. XV, tit. XIV, lex. 3, de infirmandis his qui sub tyrannis.
2. *Cod. Théod.*, lib. XI, tit. III, lex. 1, de bonis vacantibus.
3. Eusèbe, *De vita Constantini*, lib. I, cap. 42.
4. Lactance, *De mortibus persecutorum*, cap. 42.
5. Migne, *Patrologie latine*, t. VIII, Constantini, magni epist., 474-480.
6. *Cod. Théod.*, lib. XVI, tit. II, lex. 1, 2, d'octobre 313.

enfin, en 314, la croix parut pour la première fois sur les monnaies de Tarragone[1], et l'adhésion de Constantin au christianisme se trouva ainsi officiellement confirmée. Mais, en 310 et 311[2], la frappe de ces monnaies, où les bustes du Soleil et de Mars sont accolés à ceux de Constantin, coïncidait avec l'anniversaire de Trèves, où fut prononcé ce discours, qui prêtait encore à Constantin une préférence pour le culte du Soleil sous la figure d'Apollon; en même temps qu'avec la prééminence de Galère, chef de la tétrarchie, qui prétendait descendre de Mars.

IV. — On trouve au revers : SOLI·INVICTO COMITI. Avec le buste radié et drapé du Soleil à droite, sous les traits de Constantin.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 511, BR·MVS; 0ᵐ021; H·MVS·V; 4 gr. 70, 0ᵐ023; FR. 9158; 5 gr. 25, 0ᵐ023). (Pl. XV [II], n° 4.)

On remarquera qu'il y a des exemplaires de deux poids monétaires différents pour toutes les pièces de cette émission. Il est peu probable, toutefois, que les mêmes pièces aient encore été frappées plus tard.

2° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé, ou lauré, drapé et cuirassé, à droite

1. J. Maurice, *L'atelier de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 286).

2. La mort de Galère est du 5 mai 311.



(Cohen, 514, FR. 9160; 4 gr. 40, 0m023; 14880, BR·MVS; 0m021).

Je n'indique que les pièces qui semblent par leur type se rapprocher des autres monnaies de Trèves.

V. — Au revers : MARTI·CONSERVATORI. Buste de Mars casqué et cuirassé à droite, sous les traits de Constantin.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste, lauré et cuirassé à droite (Cohen, 325, BR·MVS, FR. 14745; 0m021). (Pl. XV [II], n° 5.)

2° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Même buste (Cohen, 326, FR. 14746, BR·MVS; 0m021).

3° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 327, FR. 14747).

4° IMP·CONSTANTINVS·P·AVG. Même buste (Cohen, 328, FR. 14748; 4 gr. 30, 0m022).

Les pièces suivantes sont en argent ou en bronze argenté, falsification de l'argent, et l'on dut chercher à les faire circuler comme les pièces d'argent dont elles portent l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$:

I. — On trouve au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le soleil radié, à demi nu, debout à gauche, dans un quadrige de face, levant la droite et tenant un globe et un fouet.

Au droit : 1° IMP·MAXIMINVS·AVG. Son buste radié, drapé et cuirassé à gauche, levant la droite et tenant un globe (Cohen, 174, pièces d'argent, H·MVS·V; 0m019; pièce de l'espèce du 1/96 à la livre. Musée Bréra; Cohen, 175, mêmes pièces en bronze argenté ou en billon lorsque l'argent est enlevé).

2° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste à gauche, avec un casque surmonté d'un cimier, tenant une haste (Cohen, 549, FR. 15022; 2 gr. 95, 0m017); pièce dont le revêtement d'argent est enlevé et indiquée pour cette raison comme bronze par Cohen.

II. — Au revers : VOTIS·V·MVLTIS·X. Victoire debout à droite posant sur un cippe un bouclier sur lequel elle écrit : VICTORIA·AVG.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 745, médaillon d'argent, Musée Bréra; 5 gr. 85, 0m019).

La même pièce existe en or.

Les pièces d'or suivantes sont de l'espèce du *solidus* ou sou d'or, qui fit son apparition dans les états de Constantin en 309[1], ou sont des demi-*solidus*. Avec l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$:

1. La pièce d'or, de l'espèce du 1/60 à la livre d'or, continua à être émise dans tous les ateliers des autres empereurs.



I. — On trouve au revers : VOTIS·V·MVLTIS·X. Avec le revers déjà décrit et VICTORIA·AVG.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG (Cohen, 744, BR·MVS, H·MVS·V, moitié du *solidus*). Les vota V de Constantin ont été accomplis en 311 et les vota X suscepta.

La pièce suivante, qui porte inscrits en légende les titres impériaux sans le consulat et qui est un demi-*solidus*, dut être frappée en 309, 310 ou 311, Constantin ayant ensuite été consul en 312 et 313.

Avec l'exergue $\frac{|}{TR}$:

II. — Au revers : PONT·MAX·TRIB·P·P·P·PROCOS. Constantin, assis à gauche dans la toge, sur une chaise curule, tenant un globe et un sceptre court.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré à droite, portant une cuirasse très ornée (Cohen, 403, BR·MVS; 2 gr. 21, 0^{m}015).

Avec l'exergue $\frac{|}{PTR}$, on trouve les pièces suivantes :

III. — Au revers : PRINCIP·IVVENTVTIS. Constantin lauré, en habit militaire, debout à droite, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 412, BR·MVS; 4 gr. 75, *solidus*).

IV. — Au revers : VBIQVE·VICTORES. L'empereur, en habit militaire, debout à droite, le manteau tombant derrière lui, tenant une haste transversale et un globe; à ses pieds, de chaque côté, un captif assis dans l'attitude de l'accablement.

Au droit : 1° MAXIMINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 183, FR. 1498; 4 gr. 70, 0m018, *solidus*).

2° LICINIVS·P·F·AVG. Tête analogue (Cohen, 167, FR. 1509; 4 gr. 30, 0m018, *solidus*).

3° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Tête analogue (Cohen, 567, BR·MVS. Cette pièce a pour exergue : $\frac{|}{TR}$; 4 gr. 61, BR·MVS).

Ces trois monnaies n'ont pu être frappées qu'au cours de cette émission où les trois Augustes désignés régnèrent ensemble.

4° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 568, H·MVS·V. Cette pièce a l'exergue : $\frac{|}{PTR}$).

V. — Avec l'exergue $\frac{|}{TR}$, on trouve au revers : VIRTVS · AVGVSTI · N. Constantin galopant à droite et perçant de son javelot un ennemi à genoux qui a perdu son bouclier; sous les pieds du cheval un autre ennemi étendu mort.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête



laurée à droite (Cohen, 682, BR·MVS; 4 gr. 40, 0m020, *solidus*).

VI. — Avec l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$, on trouve au revers : FELICITAS · REIPVBLICAE. Constantin assis à gauche, sur une estrade, ayant avec lui le préfet du prétoire et une autre figure debout; au pied de l'estrade, trois vaincus suppliant à genoux.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 148, FR. 1519; 4 gr. 31, *solidus*). Cette pièce fait sans doute allusion aux pouvoirs militaires du préfet du prétoire comme celle que j'ai signalée, dans l'étude de l'émission frappée à Ostia, de 309 à 313[1], avec la légende : ADLOCVTIO·AVG. Les deux pièces suivantes ont été frappées également à Rome et à Tarragone après la prise de Rome par Constantin; elles font allusion à la délivrance de cette ville par Constantin en 312.

VII. — Avec l'exergue $\frac{|}{\text{TR}}$, on trouve au revers : RESTITVTORI·LIBERTATIS. Constantin, en habit militaire, debout à droite, recevant un globe des

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia* (*Riv. ital. d. numismat.*, 1902, fasc. 1-2). — L'on sait que ce fut Constantin qui retira le pouvoir militaire aux préfets du prétoire pour donner le commandement général des armées aux *Magistri Militum et Equitum*. L'époque précise de ces réformes n'est pas encore déterminée.

mains de Rome, assise sur un bouclier et tenant un sceptre et un globe.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 465, FR. 1534; 4 gr. 35, 0m020, *solidus*).

VIII. — Avec l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$, on trouve au revers : S·P·Q·R·OPTIMO·PRINCIPI. Trois enseignes militaires surmontées la première d'une main, la seconde d'un aigle sur un foudre, la troisième d'une couronne.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 556, BR·MVS; 4 gr. 53, 0m017).

Les pièces suivantes font allusion aux victoires de Constantin.

IX. — Même exergue. Au revers : GAVDIVM· REIPVBLICAE. Trophée composé d'une cuirasse, de boucliers, de hastes et d'une roue, au pied duquel sont assis deux captifs dans l'attitude de la tristesse.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 163, H·MVS·V. Cette pièce est la moitié du *solidus*).

Au revers : GAVDIVM · ROMANORVM; à l'exergue FRANCIA. La France assise, à gauche, dans l'attitude de la tristesse, appuyant sa tête sur sa main droite et posant la gauche sur un cippe. Derrière elle, un trophée.



Au droit : CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête laurée à droite (FR., *solidus*). (Pl. XV [II], n° 6.)

Il y eut trois campagnes contre les Francs sous le règne de Constantin, celle de 307, celle de 313 et celle de 320. Cette pièce ne se rapporte pas à la première, parce qu'elle est de l'espèce du *solidus*, qui ne fut frappée qu'à partir de 309; la troisième fut la campagne de Crispus. Il est donc vraisemblable qu'elle se rapporte à la campagne de Constantin contre les peuples Francs en 313, lorsque cet empereur dut regagner précipitamment les Gaules après avoir assisté au mariage de sa sœur Constantia avec Licinius, à Milan, en février 313[1]. Un second panégyrique prononcé à Trèves en 313, car il fait allusion à la conférence de Milan (février 313), atteste que ce sont les Francs qui ont été vaincus[2]; il célèbre les victoires de Constantin sur Maxence à Rome et sur les Francs : (Romanum verò militem . . . . . aut trucem Francum . . . . . quantae molis sit superare vel capere).

1. *Anonymus Valesie*, V, 13, éd. Teubner : « Ut Licinius Constantiam sororem Constantini apud Mediolanum duxisset uxorem. Nuptis celebratis gallias repetit Constantinus. »

2. Le *Panégyrique* d'Eumène, IX, prononcé à Trèves, en 313, après cette campagne contre les Francs, dit, cap. 21 : « Eodem impetu quo redieras in Gallias tuas, perexisti ad inferiorem Germaniae limitem; » et dans le cap. 22 il montre la flotte descendant le Rhin pour combattre les Francs.

QUATRIÈME ÉMISSION.

Frappée depuis la mort de Maximin Daza, en juin 313[1], jusqu'à l'élévation des Césars Crispus, Constantin II et Licinius, le 1er mars 317.

En effet, les pièces de Daza ne paraissent plus dans cette émission, et celles des Césars ne s'y voient pas encore. L'émission est coupée en deux par la guerre de 314, entre Constantin et Licinius, qui dura depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de l'année. Pendant cette guerre, les ateliers de Constantin, ainsi que le prouve l'étude de ceux de Rome et de Tarragone[2], ne frappèrent plus que des monnaies de Constantin seul, tandis que avant et après cette guerre ils frappèrent aussi celles de Licinius. Cette émission se divise en trois parties. La première est antérieure à la guerre de 314; elle comprend de petits *folles* ou monnaies de bronze ayant des poids oscillant de 3 gr. 50 à 4 gr. 50, mais généralement supérieurs à 4 gr.; la troisième partie de l'émission comprend des mon-

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie* (*Numismatic chronicle*, 1902, p. 128). La défaite de Maximin à Tsyrallum, en Thrace, est du 30 avril 313; Maximin traversa ensuite ses états et se rendit à Tarse, en Cilicie, où il se prépara de nouveau à la guerre, mais, abandonné de tous, il mit fin à ses jours (Lactance, *De mortibus persecutorum*, cap. 47-48).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome* (*Revue numismatique*, 1899, p. 467).



naies de bronze, de l'espèce dans laquelle M. Babelon a reconnu le premier le *Nummus Centenionalis* des textes juridiques et qui a été également désignée comme *Denier Constantinien*. Ce sont des pièces qui oscillent de très près autour du poids moyen de 3 gr. 50. Pendant la guerre entre Constantin et Licinius, de septembre 314 à janvier 315, on ne frappa que de rares monnaies de Constantin dans l'atelier de Trèves. Elles composent la deuxième partie de l'émission. Mais, à partir du 1er janvier 315, Constantin et Licinius ayant pris le consulat en commun, leurs monnaies furent de nouveau émises ensemble.

Je ne répéterai pas deux fois la description des séries monétaires qui ont été émises avant et après la guerre de 314; il sera possible de classer les pièces en raison de leur pied monétaire et des indications qui vont suivre dans la première ou la troisième partie de l'émission.

Première série :

$$\frac{|}{\text{PTR}}$$

Deuxième série :

$$\frac{\text{T} \mid \text{F}}{\text{PTR}}$$

Troisième série :

$$\frac{\text{A} \mid \text{S}}{\text{PTR}} \qquad \frac{\text{B} \mid \text{S}}{\text{PTR}}$$

Quatrième série :

$$\frac{T \mid F}{ATR} \quad \frac{T \mid F}{BTR}$$

L'exergue PTR veut dire *Percussa Treviri*. Les lettres A et B dans le champ et à l'exergue sont des numérales grecques désignant la première et la deuxième officine qui étaient alors ouvertes dans l'atelier; la lettre F doit être la première de l'adjectif *Flavianus*, *u*, *um;* le sens de la lettre T est incertain[1]; la lettre S indique probablement la signature du contrôle de la monnaie, et les lettres TR placées à l'exergue l'atelier.

L'on peut affirmer : 1° que la série $\frac{T \mid F}{PTR}$ continua à être émise pendant la guerre de 314, parce qu'elle se trouve sur les pièces de Constantin qui furent frappées seules pendant cette guerre dans tous les ateliers de Constantin; 2° que la série $\frac{A \mid S}{PTR}\ \frac{B \mid S}{PTR}$ fut surtout émise avant la guerre de 314 et que beaucoup de ces pièces ont un poids plus élevé que celui du denier constantinien; 3° que la série $\frac{T \mid F}{ATR}\ \frac{T \mid F}{BTR}$ fut surtout frappée après la guerre, non seulement parce que beaucoup de ses pièces ont le poids moyen du

1. Peut-être l'initiale du mot *Tempus*, ou plutôt du pluriel *Tempora*.



denier Constantinien, mais surtout parce que cette série continue à paraître dans l'émission suivante.

L'on aurait donc le tableau suivant :

Avant la guerre de 314 (3e série) :

$$\frac{A \mid S}{PTR} \qquad \frac{B \mid S}{PTR}$$

Pendant la guerre (2e série) :

$$\frac{T \mid F}{PTR}$$

Après la guerre (4e série) :

$$\frac{T \mid F}{ATR} \qquad \frac{T \mid F}{BTR}$$

Mais chacune des séries empiète sur la période de frappe des autres.

L'on admettra donc comme règle plus sûre que les petits *folles* de bronze, dont les poids oscillent entre 4 gr. 60 et 3 gr. 75, sont en général d'une frappe antérieure à la guerre de 314 ou frappées pendant la guerre, et que les pièces dont les poids sont environ de 3 gr. 50, ou inférieurs, sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis*, ou denier de Constantin, qui ne fut créé par cet empereur qu'après la guerre de 314.

I. — On trouve au revers : GENIO·POP·ROM. Le génie tourelé, à demi nu, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 53, 2e série, FR. 14127; 4 gr., 0m024; 3e série, FR. 14125, 14126; 3 gr. 60, 0m20, BR·MVS, officines A — B; 4e série, FR. 14119-20; 3 gr. 85, 0m020, et 3 gr. 30, 0m019, officine A — B).

2° IMP·LICINIVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (pièce inédite, H·MVS·V).

II. — Au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le Soleil radié, à demi nu, debout de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste, lauré et cuirassé, ou lauré, drapé et cuirassé, à droite (Cohen, 525, 2e série, BR·MVS, FR. 14900; 4 gr. 60, 0m023; 3e série, FR. 14898-99 officines A — B; 4e série, FR. 14892, BR·MVS, officines A — B). (Pl. XV [II], n° 7.)

2° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Même buste (Cohen, 530, 2e série, FR. 1918; 4 gr. 85, 0m023; 3e série, FR. 14916-17, BR·MVS, officines A — B; 4e série, FR. 14906, BR·MVS, officines A — B).

3° IMP·CONSTANTINVS·P·AVG. Même buste (Cohen, 534, 3e série, BR·MVS, officines A — B; 4e série, FR. 14925, officine B).

4° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Même buste (Cohen, 536, 2e série. FR. 14950; 4 gr. 60, 0m023,



14992; 3 gr. 70, Musée de Trèves; 4e série, FR. 14930-31 ; 3 gr. 50, 0m020, officines A — B).

Cette pièce est celle qui fut généralement émise dans tous les ateliers de Constantin pendant la guerre de 314.

III. — Au revers : MARTI · CONSERVATORI. Mars, en habit militaire, debout à droite, tenant une haste renversée et appuyé sur un bouclier.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 333, 1re série, H · MVS · V).

2° CONSTANTINVS · P · F . AVG. Son buste lauré et cuirassé, ou lauré, drapé et cuirassé à droite, (Cohen, 337-8, 1re série, FR. 9120-14755; 4 gr. 22, 0m021, 3 gr. 30[1]; 2e série, FR. 9119; 4 gr. 22, 0m021, Musée de Trèves; 3e série, BR · MVS, officines A — B).

3° IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 342 à 344, 2e série, BR · MVS, H · MVS · V, 0m024).

4° IMP · CONSTANTINVS · AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 345 et

1. Je ferai de nouveau remarquer que la plupart des pièces de l'émission présente ont des exemplaires de deux pieds monétaires nettement différents, ce qui indique qu'elles ont été frappées avant et après la réforme monétaire qui dut être opérée par Constantin au lendemain de la guerre de 314. L'examen de toute collection comprenant un certain nombre de ces pièces démontrera jusqu'à l'évidence ce que j'avance ici.

346, 2e série, H·MVS·V, FR. 14761-3, 0m024; 3e série, FR. 14762, BR·MVS, officines A — B).

IV. — Même légende du revers et même type, sauf que Mars est debout de face, regardant à gauche.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG (Cohen, 354, 4e série, BR·MVS, officine B).

Une série de plus petits bronzes dut être émise pour servir de plus petite monnaie de bronze; ces pièces représentant la moitié de la monnaie commune; que ce soit le petit *follis* d'avant la guerre de 314 ou le *Nummus Centenionalis* émis après la guerre dans les états de Constantin.

Ces petites pièces, qui ont en effet deux séries différentes de poids, présentent au revers l'exergue :

$$\frac{|}{\text{PTR}}.$$

I. — On trouve au revers : MARTI·CONSERVATORI. Mars debout à droite, tenant une haste renversée et s'appuyant sur un bouclier.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 333, FR. 14743-44; 2 gr. 30, 0m017, H·MVS·V).

II. — Au revers : SOLI·INVICTO. Le Soleil radié, à demi nu, debout à gauche, levant la main droite et tenant un globe.



Au droit : CONSTANTINVS · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 508, BR · MVS, H · MVS · V, FR. 14875-76-77, 1 gr., 0^{m}018).

III. — Au revers : FVNDAT · PACIS. Mars, le manteau flottant, marchant à droite et regardant à gauche, traînant un barbare par les cheveux et portant un trophée.

Au droit : IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête nue à droite (Cohen, 157, H · MVS · V ; 0^{m}016 à 0^{m}017).

IV. — Au revers : GLORIA · PERPET. Deux Victoires marchant à droite. Entre elles, un étendard.

Au droit : IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête nue à droite (Musée de Trèves).

V. — Au revers : SAPIENTIA · PRINCIPIS. Autel surmonté d'un oiseau et en travers duquel est une haste ; à gauche un bouclier, à droite un casque.

Au droit : IMP · CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête nue à droite (Cohen, 485, Musée de Trèves).

VI. — Au revers : D · N · CONSTANTINI · M · AVG. Autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT · X.

Au droit : CONSTANTNVS (*sic*) AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 121, FR. 14526).

Les Decemalia de Constantin furent fêtés en 315

et 316; une monnaie d'Arles, datée par le consulat IV de Constantin de l'année 315, prouve, d'autre part, que Constantin porta le titre de Maximus à partir de cette année; il est même possible que la pièce qui vient d'être décrite ait porté par anticipation les vota X de Constantin et ait été frappée dès la mort de Maximin Daza, à qui Constantin aurait, dans ce cas, succédé comme premier Auguste en 313; mais cette question reste à élucider.

Pièces d'or frappées au cours de l'émission :

I. — Au revers : P·M·TRIB·P·COS·IIII·P·P· PROCOS. Constantin assis à gauche, en toge, sur une chaise curule, tenant un globe et un sceptre court.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG· Sa tête laurée à droite (Cohen, 398, BR·MVS, FR. 1530; 4 gr. 55 et 4 gr. 48, 0^{m}019 à 0^{m}020). Ces pièces, de l'espèce du *solidus*, sont datées de l'année 315 par le consulat IV de Constantin. (Pl. XV [II], n° 8.)

II. — Même légende du revers; mais Constantin, debout, en toge, tenant un sceptre court et un globe.

Même légende du droit et même type (Cohen, 399, H·MVS·V, n° 25886). Cette pièce est indiquée dans Mionnet et dans Cohen, mais sans description du droit.



III. — Au revers : VIRTVS·EXERCITVS·GALL. Mars nu, le manteau flottant, marchant à droite, portant une haste et un trophée entre deux captifs assis à terre.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 702, H·MVS·V, FR. 1553; 4 gr. 30, 0m019, *solidus*).

Une pièce analogue frappée dans l'atelier de Siscia est datée de l'année 315, par ce fait que le *solidus* ne fut émis dans cet atelier qu'après qu'il fut passé dans les états de Constantin lors de la guerre de 314. J'ai déjà fait remarquer que cette pièce célèbre la valeur des légions des Gaules après la victoire de Constantin sur Licinius, en 314[1]. La monnaie suivante dut être frappée dans le même but.

IV. — Au revers : GLORIA · EXERCITVS· GALL. Constantin à cheval à droite, levant la main droite.

Même légende du droit et même type (Cohen, 258, FR. 1524; 4 gr. 48, 0m018, *solidus*).

V. — Au revers : VICTORIBVS·AVGG·N·N· VOTIS·X·ET·XX. Victoire de face dans un quadrige de face, tenant une couronne de la main droite et une palme de la gauche.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Siscia* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 322).

laurée à droite (Cohen, 656, BR·MVS, 0m022).

Après la prise en commun du consulat par Constantin et Licinius, le 1er janvier 315, on put frapper de nouveau des monnaies fêtant leurs vota X et XX. Licinius n'avait été élu qu'en 308, mais il arrive souvent qu'on attribue à l'un des empereurs, par anticipation, les vota de son corégent, dans les états de qui paraît la monnaie.

Cinquième émission.

Frappée depuis le 1er mars 317, date de l'élévation des trois Césars, Crispus, Constantin II et Licinius, jusqu'au début de 320, année de l'accomplissement des vota V des Césars et des vota XV des Augustes.

En effet, cette émission, qui comprend plusieurs séries nouvelles de monnaies avec des exergues qui n'ont pas encore paru, est la première au cours de laquelle furent frappées des pièces aux noms de ces trois Césars; et, d'autre part, lorsque les vota V des Césars et les vota XV des Augustes furent accomplis (*soluta*), au début de 320, on commença à inscrire également sur leurs pièces les vota XX des Augustes et X des Césars qui ne paraissent pas encore dans l'émission présente.

Plusieurs faits prouvent que les monnaies de



Crispus, Constantin II et Licinius II ne furent émises qu'à partir du 1er mars 317.

1° L'atelier d'Arles émit en 315 une monnaie de Constantin avec la légende du droit : CONSTANTINVS · MAX · AVG · COS · IIII[1]. Cette pièce se classe, par son exergue et les lettres inscrites dans le champ du revers, dans une émission antérieure à celle où parurent les monnaies des Césars[2]. Or, l'année de sa frappe est déterminée par le consulat IV de Constantin. Cette pièce est en outre de l'espèce du *Nummus Centenionalis* ou denier constantinien, espèce monétaire qui fut émise dans tous les ateliers de cet empereur après la guerre de 314. L'on verra que l'abondance des monnaies de cette sorte, frappées à Arles, à Londres, à Trèves avant que parussent les pièces des Césars, oblige à admettre que leur émission dura pendant les années 315 et 316.

2° Les auteurs contemporains des événements en question ont donné les uns l'année 315[3], les

1. Cohen, 2e éd, t. VII, n° 543 de Constantin Ier.

2. L'atelier d'Arles frappa, de 315 à 317, les sigles suivants aux revers des bronzes : $\frac{|}{P-QARL}$ $\frac{T\ |\ F}{P-QARL}$ $\frac{S\ |\ F}{P-QARL}$ $\frac{T\ |\ F}{\star\ P-QARL}$ $\frac{M\ |\ F}{P-QARL}$, et, de 315 à 317, les suivants : $\frac{|}{P-QARL}$ $\frac{C\ |\ S}{P-QARL}$ $\frac{R\ |\ S}{P-QARL}$ $\frac{|}{P-Q^{**}ARL}$ $\frac{P\ |}{P^{**}A}$ $\frac{R\ |\ S}{ARLA-\Delta}$.

3. Zosime, *Hist.*, lib. II, cap. 21 ; Aurelius Victor, epit. 58 ;

autres, et les plus précis, le 1er mars 317[1] comme date de l'élévation des Césars. Les renseignements fournis par la numismatique permettent seuls de mettre d'accord ces témoignages contradictoires. En effet, lorsque Constantin et Licinius se furent réconciliés après la guerre de 314 et eurent pris le consulat en commun le 1er janvier 315, les ateliers de l'empereur d'Orient frappèrent, avec des sigles du revers caractéristiques[2] non seulement les monnaies de Constantin et celles de Licinius Ier, mais aussi celles de Licinius jeune, avec la légende du droit D · N · CONSTANTINVS · LICINIVS · N· CAES; ou bien celles des deux Licinius père et fils, avec la légende D·D·N·N·IOVII·LICINII·INVICT· AVG · ET · CAES[3]. Toutes ces monnaies parurent avant l'émission de celles des trois Césars, Crispus, Constantin II et Licinius II. Il y eut donc deux élé-

De Caesaribus, 41; Anonymus Valesii, V, 19. Le témoignage de ce dernier est incertain.

1. *Idatius in Fastis. Chronicon Paschale.* Eumène, *Panég.*, X; *Nazarii*, cap. 2. Pour l'explication de ces témoignages, cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie, Numismatic chronicle*, 1902, p. 128 à 132.

2. A Alexandrie, notamment, on a le sigle compliqué :

$$\frac{\text{K} \mid \begin{matrix}\text{Q}\\ \text{X}\\ \text{A—B}\end{matrix}}{\text{ALE}}$$

. Je viens d'apprendre que le colonel O. Voetter possède une monnaie de Crispus César frappée à la même époque puisqu'elle présente le même sigle. L'empereur d'Orient Licinius avait donc tenté de faire accepter par Constantin l'élévation des Césars Licinius II et Crispus.

3. Cohen, 2e éd., t. VII, n° 29 de Licinius jeune.



vations successives des Césars, l'une de Licinius II, en Orient, en 315, signalée seulement par certains auteurs et par les émissions des ateliers de l'empereur d'Orient Licinius; l'autre des trois Césars, Crispus, Constantin II et Licinius II, qui donna lieu à une émission postérieure de leurs monnaies dans tous les ateliers de l'empire. Cela posé, il est facile de comprendre le témoignage d'un auteur contemporain[1]. L'orateur officiel qui célébra à Rome, en 321, en présence de Constantin et de ses fils, le premier anniversaire de cinq ans (quinquennalia) de l'élévation de ceux-ci au rang de César, parlait pour l'empire romain tout entier et devant Constantin. Il ne pouvait pas tenir compte de l'élévation de Licinius II tentée par son père avec celle de Crispus en Orient en 315 et qui n'avait pas été acceptée par Constantin[2]. C'est donc à la date du 1er mars 317 que nous devons placer, avec le panégyriste, l'élévation des Césars, Crispus, Constantin II et Licinius II, dans l'empire romain tout entier. Les pièces de bronze de cette émission sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis* ou denier constantinien, dont le poids moyen est de 3 gr. 50, le diamètre moyen de 0m019.

1. *Nazarii panegerycus* (Eumène, X, cap. 2).

2. En effet, dans tous les ateliers d'Occident les monnaies de Crispus et de Licinius II ne parurent qu'en même temps que celles de Constantin II, qui n'était pas né en 315.



Tableau des lettres placées dans le champ du revers et des exergues de l'émission.

Première série :

$$\frac{|}{\text{PTR}} \quad \frac{|}{\text{STR}}$$
$$\frac{|}{\text{ATR}} \quad \frac{|}{\text{BTR}}$$

Cette série présente à la fois les numérales latines P et S et les numérales grecques A-B indiquant les deux officines ouvertes dans l'atelier.

Deuxième série :

$$\frac{\text{T} \mid \text{F}}{\text{ATR}} \quad \frac{\text{T} \mid \text{F}}{\text{BTR}}$$

Cette série est la seule qui, faisant déjà partie de l'émission précédente, continue à être frappée au cours de celle-ci.

Troisième série :

$$\frac{\text{T} \mid \text{F}}{\cdot\text{ATR}} \quad \frac{\text{T} \mid \text{F}}{\cdot\text{BTR}}$$

Quatrième série :

$$\frac{\text{F} \mid \text{T}}{\text{ATR}} \quad \frac{\text{F} \mid \text{T}}{\text{BTR}}$$



Cinquième série :

$$\frac{F \mid T}{\cdot ATR} \qquad \frac{F \mid T}{\cdot BTR}$$

L'atelier de Trèves fonctionne, au cours de cette émission, avec deux officines indiquées par les lettres latines P — S ou grecques A — B placées devant les lettres TR à l'exergue. A gauche de certains exergues, on trouve un point qui est un différent monétaire. Dans le champ du revers, les lettres T — F et F — T alternent. Je n'ai pu jusqu'ici donner un sens qu'à la lettre F[1], interprétée comme l'initiale de l'adjectif *Flavianus*.

I. — On trouve au revers : SOLI · INVICTO · COMITI. Le Soleil radié à demi nu, debout de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · P · F · AVG. Son buste lauré et cuirassé, ou lauré, drapé et cuirassé, à droite (Cohen, 525, 4e série, avec les deux officines A · B, FR. 14809; 3 gr. 20, 0m020, 14890-91, Musée de Trèves; 5e série, officine A, BR · MVS).

2° IMP · CONSTANTINVS · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 530, 3e série, officine B, FR. 14904; 3 gr. 42, 0m020; 4e et 5e sé-

1. La lettre T est peut-être l'initiale du mot *Tempus* ou plutôt du pluriel *Tempora*.

ries, BR·MVS, et Musée de Trèves, avec les deux officines).

3° FL · IVL · CRISPVS · NOB · CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 137, 2e série, FR. 15507; 3 gr. 10, 0m020, officine B²).

II. — IOVI · CONSERVATORI · AVG. Aigle à droite, emportant Jupiter, qui est assis sur lui, armé du foudre et tenant un sceptre.

Au droit : IMP · LICINIVS · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 96, H·MVS·V, 2e série, avec les deux officines).

III. — Même légende du revers, mais l'aigle sur un arc et regardant à gauche, emportant Jupiter assis sur lui, armé du foudre et tenant un sceptre.

Au droit : même légende. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche, tenant un foudre et un sceptre (Cohen, 99 et 100. Certaines pièces indiquées par Cohen comme du billon sont des pièces désargentées. 1re série, BR·MVS, FR. 14189, 14191-92, officines P — S). (Pl. XV [II], n° 9.)

IV. — Au revers : CLARITAS·REIPVBLICAE[1]. Le Soleil radié à demi nu, debout de face, regardant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

1. Les pièces frappées avec la légende *Claritas Reipublicae*, aux noms des Césars et présentant la représentation du Soleil, ont été émises dans tous les ateliers de Constantin avec celles de cet empereur qui portent la légende *Soli Invicto Comiti*.



Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 52, FR. 15430-31-32; 3 gr. 80, 0m020, 4e série, avec les deux officines). (Pl. XV [II], n° 10.)

2° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·G. Son buste nu et drapé à droite (Cohen, 53, 2e série, BR·MVS, officine B; 3e série, BR·MVS, FR. 15640, officines A — B; 4e série, BR·MVS, FR. 15639, 15642; 3 gr. 20, 0m020, officines A — B; 5e série, FR. 15640, officine A).

V. — Même légende du revers, mais le Soleil radié, à demi nu, marchant à gauche, levant la droite et tenant un globe avec un fouet.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé, ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 53, 2e série, BR·MVS, officine B; 4e série, BR·MVS, officine B; 5e série, BR·MVS, officine A).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES. Son buste tête nue, drapé et cuirassé à droite (variété de Cohen, 58, 3e série, BR·MVS, officine A).

3° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste tête nue et drapé à droite (Cohen, 60, 2e série, FR. 15648-49; 3 gr. 60, 0m019, officine A).

VI. — Au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Le prince en habit militaire, debout à droite, avec le manteau déployé derrière lui, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé, ou lauré et cuirassé, à droite (Cohen, 91, 2e série, FR. 15454, officine A; 3e série, FR. 15453, officine A; 3 gr. 40, 0m020; 4e série, FR. 15464, officine B; 5e série, BR·MVS, officine A).

2° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste tête nue et drapé à droite (Cohen, 143, 2e série, FR. 15753, 15758, officines A — B; 3e série, FR. 15754, officine A; 4e serie, FR. 15757, officine B; 3 gr. 85, 0m021; 5e série, FR. 15755, officine A; 3 gr. 60, 0m019).

Avec les légendes du revers qui vont suivre, apparaissent de nouveaux différents monétaires. Ce sont l'étoile ou une figure en losange que l'on a désignée comme un bouclier. Je n'ai pas indiqué ces différents dans le tableau en tête de cette émission parce qu'il est difficile d'affirmer que les monnaies qui les portent font partie de l'émission présente, et non pas de l'émission suivante (320-324), en tête de laquelle cette série sera indiquée.

VII. — Au revers : VICTORIAE · LAETAE · PRINC · PERP. Deux Victoires debout, posant un bouclier sur un autel; celle qui est placée à gauche de l'autel tient le stylet avec lequel elle a écrit VOT · PR · sur le bouclier.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste cuirassé à gauche, avec un casque surmonté d'un cimier et tenant une haste (Cohen,



638, 1re série, BR · MVS, FR. 15060, officine P). Il y a des exemplaires argentés de cette pièce et d'autres dont la couche d'argent est partie et qui apparaissent en billon.

2° CONSTANTINVS·AVG. Son buste cuirassé à gauche, avec le casque surmonté d'un cimier, tenant une haste et un bouclier (Cohen, 634, 1re série, mais avec une étoile sur la face antérieure de l'autel : *. BR·MVS, FR. 15047, officine S). Il y a des exemplaires argentés de cette pièce.

3° IMP·CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste cuirassé à gauche, avec le casque lauré (Cohen, 640; au revers, sur la face antérieure de l'autel, une étoile ou un losange. 1re série, BR · MVS, FR. 15078, 15082, officine S). (Pl. XV [II], n° 11.)

4° CONSTANTINVS · MAX · AVG. Son buste drapé ou cuirassé à droite, avec le casque lauré (Cohen, 635, 1re série, FR. 15049, officine P).

5° FL · IVL · CRISPVS · NOB · CAES. Son buste drapé ou cuirassé à droite, avec le casque lauré (Cohen, 151, et variété, 1re série, BR · MVS, FR. 15513, officines P — S).

6° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste casqué, avec le casque lauré, drapé et cuirassé à droite (pièce inédite argentée. 1re série, BR·MVS, officine S).

7° LICINIVS · IVN · NOB · C. Son buste radié et drapé à droite (Cohen, 53, 1re série, FR. 14428, 14429, officine A).

VIII. — Même légende du revers et même type, mais sur le bouclier on lit : VOT · X.

Au droit : IMP · CONSTANTINVS · AVG. Son buste cuirassé à gauche, avec un casque surmonté d'un cimier, tenant une haste (Cohen, 643, FR. 15075, 1re série, BR · MVS, officines P — S).

IX. — VICTORIAE · LAETAE · PRIN · P. Même type du revers, mais avec VOT · PR · sur le bouclier.

Au droit : CONSTANTINVS · MAX · AVG. Son buste cuirassé à droite, avec le casque lauré (Cohen, 629, 1re série, officine P, FR. 15038; 3 gr. 70).

X. — Au revers : VICTORIAE · LAET · P · P. Même type.

Au droit : 1° LICINIVS · P · AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (pièce inédite. 1re série, Musée Bréra, officine S).

2° Il doit falloir placer ici la pièce suivante, que je n'ai pas vue : CONSTANTINVS · AVG. Buste analogue (Cohen, 627).

3° CRISPVS · NOB · CAES. Son buste casqué et cuirassé à droite (pièce inédite. 1re série, BR · MVS, officine P).

4° Il y a une pièce analogue inédite de Licinius II au Musée de Trèves.

La pièce suivante est un exemple d'une mauvaise frappe ou d'une négligence du graveur, qui



a répété sur le coin deux fois le même mot en légende.

XI. — Au revers : PRINCIPIA · PRINCIPIA. Le prince en habit militaire à droite, tenant une haste transversale.

Au droit : FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé à droite (2e série, officine B. Pièce décrite par M. Guecchi et faisant partie de sa collection[1]).

Les pièces d'or suivantes ont été frappées au cours de cette émission, les monnaies avec le titre de *Princeps Juventutis* commençant généralement à être émises pour chaque prince aussitôt après son élévation comme César :

I. — Au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Le prince en habit militaire debout à droite, le manteau déployé derrière lui, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 88, exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$, vente Ponton d'Amécourt).

2° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Tête analogue (Cohen, 142, même exergue, BR·MVS; 4 gr. 51, $0^{m}019$, *solidus*).

1. Guecchi, *Riv. ital. d. numismat.*, fasc. 2, 1896, pl. V, n° 17.

3° CRISPVS · NOB · CAES. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 89, exergue $\frac{|}{TR}$, BR·MVS; 2 gr. 10, 0^{m}015, moitié du *solidus*).

II. — Même légende du revers. Constantin en habit militaire debout à gauche, tenant un étendard et un sceptre, derrière lui deux enseignes militaires.

Au droit : CONSTANTINVS · IVN · NOB · CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (FR., exergue $\frac{|}{TR}$). (Pl. XV [II], n° 12.)

Les monnaies d'or suivantes se classent également dans cette émission :

I. — Au revers : IOVI · CONSERVATORI · AVGG. Jupiter à demi nu, assis à gauche, tenant un foudre et un sceptre.

Au droit : 1° LICIMIVS · P · F · AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 102, reprise de Cohen). Exergue : $\frac{|}{PTR}$.

2° IMP · LICINIVS · AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 103, BR·MVS). Exergue : $\frac{|}{TR}$.

Il en est de même du médaillon d'or suivant. En effet, il dut paraître antérieurement à l'éléva-







AUTOUR

DU

SAINT-SUAIRE DE LIREY

DOCUMENTS INÉDITS, REMARQUES JURIDIQUES
ET ESQUISSE GÉNÉALOGIQUE.

Par M. le baron Joseph du Teil, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 28 mai 1902.

I.

Le dépouillement du fonds entier de Lirey, qui est conservé aux archives départementales de l'Aube et dont le dossier du Saint-Suaire ne forme qu'une partie, permet d'assigner à la fondation religieuse que Geoffroy de Charny a établie en ce lieu une date plus ancienne de dix ans; l'on y trouve, en effet, un acte de juin 1343[1] dans lequel

1. Archives de l'Aube, 9, G. 1. — Il est curieux de constater que cette date nouvelle, 1343, peut confirmer la tradition rapportant la première idée de la fondation de Lirey à un vœu fait par Geoffroy de Charny, prisonnier des Anglais :

ce seigneur annonce l'intention de créer une chapellenie : les donations faites dans ce but pieux furent même approuvées, le 3 janvier 1349, par Henri de Joinville, comte de Vaudemont, sénéchal de Champagne[1]. Ce n'est pas là une décou-

ce capitaine eut à subir deux captivités, et la première remonte à *1342*, époque où il accompagna en Bretagne le comte Louis de Blois; dans le combat de Morlaix, que Froissart n'a pas mentionné, « Geoffroi de Charni, qui commandoit le premier corps (d'armée), fut défait par les Anglois, qui l'attaquèrent pour attirer les autres dans le piège... *Charni fut pris*, il y eut cinquante chevaliers de marque tuez, outre un nombre considérable d'autres soldats qui y perdirent aussi la vie... » (Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne;* Paris, 1707, 2 vol. in-fol., t. I, p. 326, § xxxv; voir aussi Dom Morice, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne;* Paris, 1750, 5 vol. in-fol., t. I, p. 260, avec ces sources : *Le Baud, chr. manus. ecc. namnet.*, p. 284; *Actes de Bretagne*, t. II, col. 311). Tant que l'on n'a connu que la date de la fondation du chapitre (1353), on devait nécessairement rattacher le vœu à la seconde captivité de Geoffroy, datant du 31 décembre 1349; aussi l'on s'expliquait mal comment le roi Jean avait pu verser douze mille écus d'or pour parfaire la rançon d'un prisonnier qui passait pour avoir été délivré d'une manière providentielle. Mais, en 1342-1343, on ne relève pas une semblable contradiction.

L'acte de 1343, connu cependant du Père Anselme (t. VIII, p. 202, D), est une charte signée par Philippe VI à Châteauneuf-sur-Loire et accordant à Geoffroy l'amortissement d'une rente de 120 livres, destinée à la fondation de Lirey.

1. Il mourut en 1374, laissant pour héritière Marguerite de Joinville, décédée en 1416, après avoir épousé : 1° Pierre, comte de Genève, frère aîné de Clément VII; 2° Ferri de Lorraine, tige des ducs de Lorraine. Henri de Joinville, cousin germain de Geoffroy de Charny, qui avait pour mère Marguerite de Joinville, s'intéressa personnellement à la fondation de Lirey en abandonnant éventuellement au cha-

verte, car M. l'abbé Prévost[1], membre associé de la Société académique de l'Aube, avait signalé, dès 1900, dans la Revue de Champagne et de Brie, ces documents qui avaient échappé à M. le chanoine Chevalier[2] et qui peuvent, dans une certaine mesure, expliquer le silence observé à l'endroit du Suaire dans les divers actes constitutifs de Lirey : il est possible que Geoffroy de Charny soit devenu propriétaire de la relique entre l'établissement de la chapellenie et son érection en collégiale.

Il convient encore de faire remarquer à ce propos que la maison de Charny ne semble pas, d'ailleurs, s'être dessaisie du linceul du Christ au profit du chapitre de Lirey ; aucun acte contemporain ne relate cette prétendue donation ; l'on dit, au contraire, que Geoffroy I[er] avait respectueusement placé le Suaire dans l'église de ce lieu, « venerabiliter *collocari* fecerat », et que, plus tard, son fils, Geoffroy II, avait désiré l'y re-

pitre sa part dans l'héritage de leur tante commune, Alix de Joinville, remariée à Henry d'Angleterre, comte de Lancastre, seigneur de Beaufort. Les liens existant entre le comte de Vaudemont et le seigneur de Lirey furent encore resserrés par le mariage de Jean de Vergy, beau-frère de Geoffroy, avec Isabeau de Joinville, sœur de Henri.

1. *L'ancienne collégiale de Lirey*, par l'abbé Prévost, curé de Rouilly-Sacey; Arcis-sur-Aube, Frémont, 1900, 1 vol. in-8° de 102 p.

2. *Étude critique sur l'origine du Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, par le chanoine Ulysse Chevalier; Paris, Picard, 1900, 1 vol. in-8° de 59-LX p.; p. 58.



mettre : « Ut procuraret dictum pannum in ecclesia predicta *reponi*[1] » ; dans ces termes, rien n'implique un transfert : il semble, au contraire, qu'il s'agisse d'un simple prêt, d'un dépôt ; dès lors, le linceul ne devait pas être mentionné à l'occasion de la fondation de Lirey.

Une autre objection contre le linceul du Christ a été tirée de l'absence de bulles relatives à la vénération de cette relique et contemporaines de son apparition en France. Cette critique est absolument dénuée de fondement ; en effet, il existe, dans les archives de l'Aube, un « tableau[2] des

1. Chevalier, p. XIX. — C'était aussi l'opinion de l'évêché de Troyes : « Pictura Sudarii Domini nostri in ecclesia dicti loci de Lireyo *reposita* » (Archives de l'Aube, G. 15, fol. 8 r°). La propriété du Suaire semble avoir été, pour la première fois, reconnue au chapitre de Lirey par Humbert de La Roche, mari de Marguerite de Charny, lorsqu'il prit en garde, à Montfort, les reliques de cette église, le 6 juillet 1418 : c'est en vain que, devenue veuve, Marguerite chercha à établir, comme on le voit par un accord du 8 mai 1443, que la lettre de son époux ne lui était « en rien préjudiciable, du moins au regard dud. sainct Suaire, lequel pieça fut conquis par feu messire Geoffroy de Charny » (Chevalier, p. XXIII). Il y a lieu d'observer, en effet, qu'en 1418, Humbert ne pouvait être le *petit-fils* de Geoffroy Ier que depuis un an environ, le premier mari de Marguerite, Jean de Bauffremont, étant mort le 25 octobre 1415, et que, par suite, les traditions des Charny ne devaient pas encore lui être familières. C'est d'après les propres termes des bulles à lui remises également, car Marguerite en était nantie en 1449, qu'il désigna le linceul : « ung drap ou quel est la figure ou Représentation du Suaire », *figuram sive representationem*.

2. Dossier : 9, G. 4. — Inédit.



indulgences baillées et octroyées par les Saints Pères de Rome et par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques » aux pèlerins de Lirey, tableau dressé, le 21 février 1518, par Jacques Raguier, évêque de Troyes, « aprez qu'il luy est deument apparu des Bulles et lettres »; or, la seconde pièce énumérée est un acte du pape Clément VII[1], accordant un an et quarante jours de vrai pardon « tant pour l'honneur et révérence du S.-Suaire de notre Sauveur Jésus-Christ ou représentation d'yceluy, qui étoit pour lors en ladite église, que autrement. » Bien que Jacques Raguier[2] se soit fait présenter cette bulle, il n'y a pas là un *vidimus;* aussi, s'il était possible d'en découvrir la minute dans les archives du Vatican, il y aurait lieu, sans doute, de vérifier le mot à mot de cette traduction, qui pourrait n'être qu'une interprétation large des termes employés ailleurs, par ce même pontife, pour désigner le Suaire de Lirey : « Quamdam figuram sive representationem[3]. » Quoi

1. Robert de Genève, fils du comte Amé III et de Mahaut d'Auvergne, évêque de Thérouanne, 1365, de Cambrai, 1368, cardinal, 1371, élu contre Urbain VI le 20 septembre 1378, mort le 16 septembre 1394. L'on a vu que son frère Pierre était, par Marguerite de Joinville, sa femme, cousin issu de germain de Geoffroy II de Charny. Ajoutons que Jeanne de Vergy, veuve de Geoffroy Ier, se serait remariée à Aymon de Genève, oncle à la mode de Bretagne de Robert et de Pierre. Ci-dessus, p. 192, note 1.

2. Élu le 3 novembre 1484; mort le 14 novembre 1518.

3. Il semble qu'à l'évêché de Troyes l'on n'ait pas trouvé ces termes suffisamment explicites pour la condamnation du



qu'il en soit, l'on ne saurait soutenir que les papes du XIV^e^ siècle soient restés muets à l'égard du Suaire dans leurs bulles d'indulgences[1].

L'on savait qu'après la cession du linceul, consentie par Marguerite de Charny, petite-fille du fondateur de Lirey, en faveur du duc Louis I^er^ de Savoie et de sa femme, Anne de Chypre, le long procès pendant entre la collégiale et la cessionnaire fut poursuivi contre les détenteurs de la relique ; le dernier document, cité par M. le chanoine Chevalier[2] dans sa savante étude critique, est une procuration passée, le 14 mai 1473, en faveur de Marc de Vaudrey et Hugues Mergey, chargés d'aller porter les doléances du chapitre à la duchesse Yolande, veuve d'Amédée IX et belle-fille de Louis I^er^, alors régente au nom de son fils, Philibert le Chasseur. Il existe cependant aux

linceul, car, dans le résumé de la pièce, l'on a soigneusement substitué *et* à *sive*, pour détruire toute alternative; Chevalier, p. XVIII, pièce M.

1. A ce propos, faisons remarquer que M. de Mély (dans *le Suaire de Turin est-il authentique?* Paris, Poussielgue, 1902, 1 vol. in-8°, 96 p., p. 11) cite une charte de 1357, signée de douze évêques, où sont énumérées toutes les reliques de la collégiale, à l'exception du Suaire : c'est, sans doute, la charte du 5 juin 1357 (archives de l'Aube, 9, G. 1); or, on n'y parle que des « reliquias ibi existentes »; M. de Mély a dû prendre la liste des fêtes auxquelles des indulgences étaient accordées pour une énumération des reliques. Voir la traduction de cette charte dans Prévost, p. 20-22.

2. *Étude critique*, p. XLIII.

archives de l'Aube une pièce[1], encore inédite et très vraisemblablement postérieure, qui nous révèle une phase nouvelle de la dispute du Saint-Suaire; découragés par le résultat négatif de leurs démarches à Chambéry, si tant est qu'ils les aient accomplies, les « povres et tres humbles chapelains et orateurs en Dieu les doyen et chapitre de l'eglise collegial Nostre Dame de Lirey » eurent recours à Louis XI pour le supplier de leur donner « la revenue de la terre dudict Lirey... et autres revenues... assises en son comté de Champaigne, qui jadis furent et appartindrent à ladicte feue Madame Marguerite de Charny,... lesquelles on peut estimer par an XXX livres tournois au plus », le tout en compensation de la perte du « précieux et Saint Suaire de Nostre Seigneur Jhésu-Christ ou représentation d'icellui... » Le roi de France leur répondit en des lettres adressées « aux bailliz de Sens, Troyes, Chaulmont, » dont la copie, malheureusement incomplète, ne permet pas de connaitre la décision souveraine. On sait que Louis XI avait épousé, en mars 1451, Charlotte de Savoie, propre fille de Louis I^er^, ce que les chanoines de Lirey ne manquèrent pas, d'ailleurs, de lui faire remarquer.

Il importe encore de signaler l'existence, aux Archives nationales[2], de la dernière page du ma-

1. Dossier : 9, G. 1; copie du temps.
2. Carton L. 746.



nuscrit original d'une ancienne chronique de la collégiale de Lirey, dont deux copies sont conservées à la Bibliothèque nationale, l'une dans la collection de Champagne, l'autre dans la collection Decamps, toutes deux mentionnées par le chanoine Chevalier : cette page porte la signature du prévôt Liron et d'un Benoist, nom patronymique qui revient souvent dans la notice de M. l'abbé Prévost ; celle-ci nous permet de dater approximativement la chronique en question : elle est antérieure à la mort du doyen Jean Huyart, décédé le 14 juin 1540[1], qui reconstruisit l'église de Lirey, primitivement « édifiée bien petitement et légerement de boys, en attendant meilleure fortune du temps. » Les membres du chapitre assurent, dans cette pièce, que Geoffroy de Charny, après sa délivrance des mains des Anglais, aurait reçu le Suaire à Amiens de Philippe de Valois ; cette version est séduisante au premier abord, d'autant plus qu'un annotateur ancien a écrit, en marge de la copie de la collection Decamps[2], ces mots significatifs : « Philippe de Valois avoit le S.-Suaire » ; elle ne doit pas être admise néanmoins, car, si Baudoin II fit abandon à saint Louis en 1247 d'un fragment de linceul, si Durand de

1. Prévost, p. 52.

2. Fol. 128, vol. 124. — Bien entendu, il est question là de la seconde captivité de Geoffroy ; nous avons, croyons-nous, découvert la concordance existant entre sa première captivité et l'établissement de la chapellenie.

Mende y fait allusion à propos des reliques de la Sainte-Chapelle, Antoine Astesan l'énumère encore dans un inventaire en vers de 1451[1]. Les chanoines de Lirey ont vraisemblablement pris la partie pour le tout, en assimilant la provenance du Suaire à celle d'une portion de la vraie croix, par exemple, dont ils étaient également détenteurs[2].

II.

Mais il est une pièce qui s'est dérobée jusqu'ici aux recherches les plus actives faites à Paris, comme à Troyes, à Besançon et même dans une riche collection particulière dont il a été fort souvent question à propos du Suaire de Lirey : c'est la confession écrite du peintre qui, prétend-on, aurait déclaré que le Suaire était son ouvrage[3]. Or, l'examen juridique du mémoire rédigé pour l'antipape Clément VII par Pierre d'Arcis, troisième successeur de Henri de Poitiers sur le siège épis-

1. Chevalier, p. 12.

2. Avant d'en finir avec les Archives nationales, signalons la cote de la minute de la commission au bailli de Troyes du 4 août 1389, conservée dans le registre X^{1a} 37, f. 63; communication de M. Le Grand.

3. M. de Mély a avancé sans preuves, dans le *Gaulois illustré* des 29-30 mars 1902, que cet aveu existait à la Bibliothèque nationale, avec les autres pièces de l'enquête faite par Henri de Poitiers : or, il ne reste aucune trace de cette procédure, en dehors du mémoire de l'évêque Pierre d'Arcis, rédigé plus de trente ans après.



copal de Troyes, peut fournir la raison de l'inutilité de ces investigations, car il donne à penser, d'après le texte même du document accusateur, que ce soi-disant procès-verbal n'a jamais été dressé.

Il est dit, en effet, que, lors de l'apparition du Suaire à Lirey et des ostensions dont il fut l'objet, Henri de Poitiers[1] s'émut et songea à instruire cette affaire, sur l'opinion émise par certains théologiens que la relique ne pouvait être authentique, précisément parce qu'elle portait l'image du Sauveur, en raison du silence des évangiles sur ce fait, *demeuré inconnu jusque-là*[2]; les conseils de l'évêque commettaient une erreur sur ce dernier point, puisque Robert de Clary avait mentionné en 1203, dans son « Estoires de chiaus qui conquisent Constantinoble, » un Suaire, conservé à Sainte-Marie de Blachernes, où l'on « poioit bien veïr la figure Notre Seigneur[3]... »

1. Peut-être faut-il voir, dans les poursuites exercées par cet évêque, un réveil du grand différend qui avait divisé Henri de Joinville, sénéchal de Champagne, et Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, en 1351; l'on a vu les liens qui unissaient les Joinville aux Charny; or, Marguerite de Vergy, sœur de Jean, était femme de Louis de Poitiers, comte de Valentinois, frère de Henri; Jeanne de Vergy, dame de Charny, qui avait dû embrasser la même cause que son mari, n'était que leur cousine germaine.

2. *Étude critique*, p. VIII.

3. Chevalier, *Étude critique*, p. 12. — Si l'on rapproche le mot *figure* du terme *quamdam figuram* employé par Clément VII, on trouve peut-être l'explication du soin pris à

Après une information purement verbale, ainsi qu'on s'en rendra compte, Henri de Poitiers découvrit, dit-on, la fraude et comment le tissu avait été peint artificiellement : « Et probatum fuit eciam, per artificem qui illum depinxerat, ipsum humano ope factum, non miraculose confectum vel concessum[1]... » L'on ne saurait voir, dans cette phrase, la confession du peintre présumé coupable du faux ; on l'a interrogé, il est vrai, mais on a dû lui demander, non s'il était l'auteur de l'image, mais ce qu'il en pensait, et il a répondu qu'il y reconnaissait, non pas son propre ouvrage, mais simplement la main de l'homme ; ce n'est

l'évêché de Troyes de remplacer *sive* par *et* ; ci-dessus, note 3, p. 195.

1. *Étude critique*, p. VIII. — La phrase entière du mémoire est ainsi conçue : Henri de Poitiers « finaliter reperit fraudem et quomodo pannus ille artificialiter depictus fuerat, et probatum fuit eciam, per artificem qui illum depinxerat, *ipsum humano ope factum, non miraculose confectum vel concessum* ». — Un ancien auteur anonyme, dans une analyse du mémoire en question, a fait cette citation en supprimant les mots ci-dessus écrits en italiques de manière à modifier totalement le sens de la phrase, le *probatum fuit* se trouvant ainsi régir les mots qui le précèdent, *fraudem* et *artificialiter depictus*, au lieu de s'appliquer à ceux qui suivent : *humano ope factum*, etc. (Chevalier, p. VIII, XIII, et 23, note 4). Cette amputation a permis à M. de Mély, dans *le Suaire est-il authentique ?* p. 12, de traduire librement : l'évêque *avait découvert la fraude, comment le Suaire avait été peint*, et *l'artisan qui l'avait fait s'en était confessé à lui*. En tout cas, il est impossible de voir dans cette phrase, même tronquée, la reproduction du passage du procès fait par Henri de Poitiers.



donc pas un aveu arraché à un complice, comme on l'a avancé, mais un avis demandé à un artiste. L'on n'attacha, du reste, à cette consultation qu'une importance très relative, puisque l'on n'en prit pas acte; en effet, s'il en eût été autrement, le procès-verbal eût été conservé dans les archives de l'évêché, et Pierre d'Arcis l'eût annexé à sa requête ou tout au moins cité, comme la bulle du pape à Geoffroy II de Charny, dont il dit : « Quia ipsarum licterarum *copiam* habere nequivi[1] »; enfin, cette pièce eût fait connaître le nom de ce remarquable artiste, encore représenté dans la région au moins par ses œuvres, si peu de temps après l'époque où il florissait. D'ailleurs, suivant Pierre d'Arcis lui-même, la procédure régulière n'était pas encore ouverte; ne dit-il pas ensuite : « Proterea, habito cum multis prudentibus, tam theologis quam jurisperitis[2] consilio, *cepit* ex officio procedere contra decanum predictum et suos complices[3] » ?

1. *Étude critique,* p. XI.

2. C'est la première fois que l'on voit apparaître dans le mémoire le mot de jurisconsulte. — Le souci de la vérité nous fait un devoir d'ajouter, d'après les bulles de Clément VII, reproduisant sans doute le texte de l'appel interjeté par le doyen en 1389, que Henri de Poitiers dut provisoirement interdire les ostensions, puisqu'il est dit que le Suaire fut mis en sûreté : « *Ad mandatum ordinarii loci* et ex aliis certis (ou ceteris) causis »... (Chevalier, p. XV et XX).

3. Veut-on une dernière preuve du fait que l'enquête de Henri de Poitiers demeura entièrement verbale, on la trouvera dans cette remarque que Pierre d'Arcis n'en peut pré-



Mais cette instruction définitive ne fut jamais commencée, et ce n'est pas uniquement, comme le prétend Pierre d'Arcis, à cause de la précaution prise par les chanoines de faire disparaître la relique pour la soustraire aux investigations, car, malgré les supputations de cet évêque plaçant ces faits vers 1355, ils ne purent se produire, au plus tôt, qu'après le 28 mai 1356, date de la confirmation de la fondation de Lirey par Henri de Poitiers qui se fût bien gardé d'accorder la faveur de son approbation à un chapitre en lutte contre l'autorité épiscopale. Or, la perte de la bataille de Poitiers et la mort de Geoffroy Ier de Charny sont du 19 septembre 1356[1] : la France était menacée, la Champagne allait être envahie;

ciser l'époque : le Suaire demeura caché, dit-il, « per XXXIIIIor annos *vel circa* » ; s'il avait eu sous les yeux un dossier ou la moindre pièce datée, il n'aurait pas eu à rester ainsi dans le vague.

1. L'absence ou la mort de Geoffroy Ier peuvent, d'ailleurs, seules expliquer sa non-intervention dans l'action entamée contre le chapitre de Lirey : présent ou vivant, il eût pris fait et cause pour ses chanoines, comme plus tard son fils qui, malgré les prohibitions de Pierre d'Arcis, procéda à l'ostension du Suaire *propriis manibus* (Chevalier, p. IX). Geoffroy II était mineur lors du décès de son père, et, quant à Jeanne de Vergy, sa mère, elle était absorbée par la liquidation de la succession, ainsi que le prouve un acte du 21 novembre 1356 par lequel Charles, duc de Normandie, confirme en faveur de Geoffroy II une donation de deux maisons, sises à Paris et confisquées sur Joceran de Mâcon, faite par le roi Jean en juillet précédent au profit de Geoffroy Ier (Archives nationales, JJ. 84, n° 671).



son évêque fut même investi des pouvoirs les plus étendus et, en qualité de gouverneur et bailli de Troyes[1], il contribua au gain de la bataille de Chaude-Foüace, près Nogent-sur-Seine, le 23 juin 1359, avec le comte de Vaudemont. Donc, après une information préliminaire nécessairement courte[2] et dénuée de tout caractère juridique, le procès que Henri de Poitiers avait eu l'intention d'ouvrir officiellement ne put être entrepris, puisque les événements les plus graves avaient détourné l'attention de l'évêque et engagé les chanoines à faire transporter ailleurs la relique litigieuse pour la mettre à l'abri des ennemis[3].

1. « Nostre amé et feal conseillier l'evesque de Troies, capitaine de ladite ville de par monseigneur et nous »; lettres de rémission accordées en avril 1360 par Charles, régent, pour l'assassinat commis en l'hôtel de Henri de Poitiers, le 4 avril, sur la personne de Jean de Ségur, capitaine de Nogent-sur-Seine (Archives nationales, JJ. 90, n° 521). — La situation de l'évêque de Troyes paraît s'être fort accrue après le meurtre de Jean de Conflans, maréchal de Champagne, le 22 février 1358; dès le 8 juillet suivant, il est, avec l'évêque de Paris, médiateur du traité conclu entre le duc de Normandie et le roi de Navarre.

2. Cette rapidité résulte des faits qui encadrent l'enquête, comme aussi du témoignage de Pierre d'Arcis disant qu'on procéda avec un habile empressement, « solerti diligentia » (*Étude critique,* p. VIII).

3. Il convient de faire remarquer que le traité de Brétigny, qui pacifia la France, fut juré le 10 mai 1360, et que Henri de Poitiers ne mourut que le 25 août 1370 : cet évêque eut donc dix années de loisir pour reprendre l'instruction du procès entamé contre l'église de Lirey; le Suaire avait disparu, il est vrai; le premier doyen, Robert de Caillac, était



Toute l'argumentation de Pierre d'Arcis, comme de ceux qui soutiennent sa thèse, repose donc uniquement sur la tradition, non d'une confession faite par un faussaire connu, mais d'une consultation donnée par un expert anonyme, trente et quelques années auparavant. Cet évêque se rendait compte d'ailleurs de la faiblesse de ses moyens, puisqu'il croyait devoir se défendre d'avoir repris l'affaire « tum propter invidiam, tum propter *cupiditatem* et *avariciam* et ut ipsum pannum habeam[1] »; il ne considérait pas enfin son mémoire comme définitif et allait même jusqu'à se déclarer prêt à faire une information suffisante et certaine « ad excusacionem meam et exoneracionem consciencie[2] », ce qui semble impliquer qu'il n'était pas exempt de remords[3].

mort, puisqu'il avait été remplacé, en 1358, par Simon Fratris; mais ce dernier avait eu pour successeur, le 13 juillet 1360, Guillaume de Bragelongne qui, faisant partie du chapitre depuis sa fondation, aurait été, par suite, l'un des complices du faux; enfin, le peintre, son auteur présumé, devait vivre encore. Le silence observé sur l'affaire par Henri de Poitiers, pendant ce long espace de temps, prouve assez qu'il n'y avait attaché qu'une importance secondaire ou en avait perdu le souvenir, à quatre ans seulement de distance.

1. *Étude critique*, p. x. — Il faut avouer que cette accusation, accréditée contre l'évêque par les partisans du chapitre de Lirey, n'était pas dépourvue de vraisemblance, puisque les lettres royales, obtenues à l'instigation de Pierre d'Arcis, le 4 août 1389, prescrivaient de déposer provisoirement le Suaire : « In altera ecclesiarum *ville Trecensis* aut alibi in certo loco tuto et honesto » (Chevalier, p. II).

2. *Ibid.*, p. XI.

3. Il n'y a pas que l'action intentée en 1356-1357 par



Plutôt que d'introduire une instance en authen-

Henri de Poitiers qui puisse prêter à discussion; la valeur légale, — je ne dis pas l'authenticité, — du mémoire de Pierre d'Arcis doit être aussi contestée : l'on ne saurait en faire le pivot des démêlés de 1389-1390, car l'étude approfondie des bulles de Clément VII le fait reléguer à un rang certainement secondaire.

En premier lieu, il y a lieu d'établir que les quatre bulles de Clément VII ont été jusqu'ici classées dans un ordre illogique : incontestablement celle qui fut envoyée aux officiaux de Langres, Autun et Châlons-sur-Marne doit conserver le dernier rang, mais celle qui fut adressée à Geoffroy II de Charny doit prendre le premier; les dispositions de la bulle à Pierre, évêque de Troyes, sont formelles à cet égard : *Nos ... indultum ... confirmaverimus,* etc.; ... *subsequenter, circa modum ostensionis, ... modos et formam statuendos duxerimus;* ... enfin *expresse mandamus ... facias,* etc... (Chevalier, p. XIX). Donc les quatre documents furent émis dans l'ordre suivant : 1° Bulle à Geoffroy (Chevalier, p. XIX, O); 2° Bulle sur les cérémonies de l'ostension (p. XV, K); 3° Bulle à l'évêque de Troyes (p. XVIII, N); 4° Bulle aux officiaux (p. XXI, P).

En second lieu, en vertu de ce principe que la chancellerie pontificale non seulement relate exactement, comme l'a si bien fait entendre M. le chanoine Chevalier, tous les dires des parties, mais *à fortiori* analyse consciencieusement ses propres actes, il convient de remarquer, d'une part, que le mémoire de d'Arcis cite une bulle de Clément VII où, dit l'évêque, « dicto militi (Geoffroy II) conceditur quod... liceat dict. pannum ostendi..., michi perpetuum silentium imponendo »; d'autre part, que les quatre bulles ne font allusion ni à une ou deux bulles antérieures, accordées à Geoffroy sur le même objet, ni au mémoire de d'Arcis et au fait capital allégué par lui, la fabrication frauduleuse du Suaire à Lirey, au temps de Henri de Poitiers. Par suite, le mémoire de Pierre d'Arcis est certainement postérieur à la bulle n° 1, et les décisions de Clément VII semblent avoir été prises en dehors des considérations présentées par l'évêque dans un factum rédigé *ab irato*. Si la *rigueur* de ce



ticité à l'encontre de l'évêque de Troyes, instance

document est *outrée*, au dire même de M. le chanoine Chevalier (*le Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les défenseurs de son authenticité.* Paris, Picard, 1902, 1 vol. in-8°, de 41 p., p. 30), à l'endroit du *culte relatif* du linceul que le pape autorisait, ne doit-on pas conclure que tout l'exposé juridique du début est également exagéré?

Mais un fait qui peut-être n'a pas encore été suffisamment relevé vient compliquer les déductions à tirer de ces prémisses : la bulle à Geoffroy II, connue seulement jusqu'ici par la transcription que Zantfliet en a donnée dans sa chronique, n'est pas datée et, dans la bulle à l'évêque, se trouve reliée aux autres par un terme vague, *subsequenter*, qui peut aussi bien signifier sur-le-champ que peu après. Voici comment on peut supposer que les choses se sont passées. Tandis que Pierre d'Arcis adressa au roi un recours qui eut pour conséquence la commission donnée par le Parlement de Paris au bailli de Troyes, le 4 août 1389, et sa signification le 15, Geoffroy II de Charny prit les devants à Avignon et y envoya par exprès, à l'insu de l'évêque, une requête, à l'effet d'obtenir la confirmation de l'autorisation à lui accordée par le cardinal de Thurey, pour l'ostension du Suaire; l'homme à ses gages revint porteur de la première bulle dans laquelle Clément VII lui donnait satisfaction, tandis que les trois autres, soit parce qu'elles furent expédiées canoniquement, soit parce que la première leur était antérieure de quelque temps, subirent un retard pendant lequel Pierre d'Arcis, ne connaissant que par ouï-dire la décision pontificale, prépara son trop fameux mémoire.

Qu'advint-il ensuite? il serait difficile de le dire avec certitude, mais deux hypothèses seulement peuvent se présenter : ou Pierre d'Arcis condamna lui-même son factum à ne pas voir le jour, soit parce que cette pièce ne reçut pas l'approbation de Guillaume Faulcon, son conseil, soit parce que la bulle destinée à l'évêque de Troyes arriva sur ces entrefaites; ou Clément VII, si le mémoire lui parvint, soit avant soit après le 6 janvier 1390, le considéra comme nul et non avenu, car il maintint des décisions absolument contraires



à la fois longue, onéreuse et aléatoire[1], Geoffroy II de Charny qui, par suite de la mort prématurée de son père, pouvait ne pas connaître d'une manière suffisamment exacte la provenance du Suaire, préféra n'insister auprès du Saint-Siège que sur la question d'ostension et obtint gain de cause, malgré l'évêque auquel l'on imposa sur l'affaire « perpetuum silencium ». Mais, dans ces conditions, Clément VII devait prendre et prit, en effet, les précautions nécessaires pour que les pèlerins de Lirey ne fussent pas exposés au péril d'idolâtrie, au cas où la relique n'aurait pas été authentique; il n'en est pas moins vrai qu'il y a loin de cette solution à la suppression complète du linceul que réclamait Pierre d'Arcis. Cet examen prouve positivement qu'il n'y a pas eu chose jugée sur le fait de l'authenticité du Saint-Suaire de Lirey.

aux conclusions de d'Arcis, dans le premier cas, et ne les rapporta pas, dans le second. En tout état de cause, l'autorité de la pièce en question et, par suite, le bien fondé des faits qu'elle est seule à alléguer, comme la fabrication frauduleuse du Suaire à Lirey, sont également sujets à caution.

1. Grâce aux relations existant entre les Genève et les Charny, Geoffroy put sans doute tâter le terrain à Avignon et l'on dut lui faire observer là que, son principal désir étant de continuer les ostensions, il serait sûr de le voir se réaliser en sachant y borner son ambition, tandis que, s'il entamait un procès en authenticité, il courrait risque de tout perdre : néanmoins un mot de la bulle que le pape lui adressa, tuis *in hac parte* supplicationibus inclinati, ne peut guère s'expliquer que par l'adjonction d'une demande en reconnaissance d'authenticité, mais subsidiaire et non introductive d'instance.

III.

M. le chanoine Chevalier avait consenti à révéler à ceux qui tiennent à ce que le Suaire ait été rapporté d'Orient que son premier possesseur[1], jusqu'ici connu, accompagna le dauphin Humbert II à la croisade de 1345[2]. Mais M. le duc

1. Tous les écrivains qui ont traité la question, à l'exception de M. de Mély, qui émet un doute, ont admis que Geoffroy Ier de Charny a été propriétaire du Suaire, puis l'a donné (ou confié) au chapitre de Lirey; il semble que les partisans d'un faux commis en ce lieu devraient rejeter cette opinion, car on ne voit pas comment Geoffroy aurait pu recevoir en cadeau du doyen et de ses chanoines un drap qu'ils avaient fait peindre, pour le leur rendre incontinent. Ou le Suaire a été fabriqué de toutes pièces à Lirey, et Geoffroy ne l'a jamais eu en sa possession, ce qui est contraire à la tradition, comme au texte des bulles pontificales; ou Geoffroy l'a acquis, original ou copie, d'une manière quelconque, et l'a déposé ensuite dans son église collégiale, ce qui exclut toute idée de falsification perpétrée à Lirey, car personne n'a encore osé accuser un grand-officier de la couronne de France qui était en même temps un esprit éclairé et qui eut à Poitiers une mort glorieuse, d'avoir été l'auteur d'une indigne supercherie.

2. *Étude critique,* p. 32, note 1. — Geoffroy semble faire allusion à ce voyage dans ses œuvres :

« Ou veus aler?
« En Grenade, en oultre la mer
« Pour les ennemis Dieu grever?
« C'est bonne vie.
« En Prusce ou en Lombardie
« Ou au païs de *Rommenie?* »
(*Romania,* 1897, t. XXVI, p. 394 à 411.)

Il revint avant la fin de l'expédition de Humbert II, puisqu'il se trouvait au siège devant Aiguillon le 2 août 1346.



de Bauffremont, descendant des Charny, a fait une découverte autrement importante pour établir les relations suivies qui ont existé entre cette maison chevaleresque et le Levant; il s'agit du nom et de l'identification de la femme de Dreux de Charny, frère aîné[1] de Geoffroy, dont on con-

1. Le fait que Dreux de Charny se maria en 1316, tandis que Geoffroy mourut en 1356, laissant un fils mineur, peut facilement s'expliquer. L'union de Geoffroy avec Jeanne de Vergy dut être assez tardive, car il était veuf en premières noces de Jeanne de Tocy, dame de Pierre-Perthuis, qu'il avait épousée avant 1336; (voir le Père Anselme, t. VII, p. 736, D, où Charny est nommé par erreur Chamay et dit seigneur de Chamény pour Savoisy).

La maison de Tocy, qui donna un amiral de France à la fin du XIIIe siècle, et à laquelle les Charny se sont alliés deux fois, puisque Pons de Mont-Saint-Jean, sire de Charny, bisaïeul de Geoffroy Ier, avait eu pour première femme, en 1201, Helvide [de Tocy], dame de Diges, mérite ici une mention spéciale en raison de la situation considérable de l'une de ses branches en Orient.

Narjaud de Tocy, sans doute frère d'Helvide, et, assurément, arrière-grand-oncle de Jeanne, passa à Constantinople, sous Pierre de Courtenay, en 1217, et y mourut en 1241, après avoir été régent de l'empire en 1228; de sa première femme, issue de Théodore Branas, seigneur d'Andrinople, marié, après 1204, à Agnès de France, veuve en premières noces de l'empereur Alexis II Comnène, et, en secondes noces, d'Andronic Ier, son successeur, il eut Philippe, qui suit.

Philippe de Tocy fut baile de l'empire en l'absence de Baudoin, en 1245, puis, après la perte de Constantinople, se retira en Sicile, où le roi Charles lui donna la charge héréditaire de grand amiral et la seigneurie de Terza.

Narjaud II, son fils, lui succéda et mourut en 1292, laissant de Lucie d'Antioche, comtesse de Tripoli, fille de Bohé-



naissait la postérité sans rien savoir sur son alliance.

Louis de Bourgogne, issu du duc Robert II et d'Agnès de France, fille de saint Louis, avait épousé, en 1313, Mahaut de Hainaut, fille de Florent d'Avesnes-Hainaut et d'Isabelle de Villehardouin, princesse de Morée. Sur la nouvelle du passage, dans cette région, de Ferrant de Majorque, Louis de Bourgogne entreprit une expédition à laquelle assista Dreux de Charny. « Et le prince Louis », dit un chroniqueur, « ayant recouvré la principauté, voulut récompenser ses serviteurs avec les terres qui étaient restées sans héritiers et avec celles de ceux qui l'avaient trahi, et il donna à messire Dreux de Charni, frère de messire Geoffroy de Charni, la fille du seigneur de la Vostitza à laquelle appartenait la seigneurie, et il lui donna la terre et baronnie de Ricolithi de Nivelet, qui avait été traître en compagnie de don Ferrant..., et messire Dreux de Charni, seigneur de la Vostitza, demeura sous la tutelle de

mond VI et de Sybille d'Arménie : Philippe II, qualifié prince d'Antioche, auquel le roi Charles II fit épouser, en 1299, Léonore de Sicile, sa fille; il mourut en minorité, et sa veuve se remaria à Frédéric III d'Aragon.

Enfin Agnès de Tocy, grand'tante de Jeanne, veuve de Guillaume de Culant, s'allia vers 1264 à Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelles, neveu de l'empereur Pierre et cousin germain de Robert et de Beaudoin, ses fils et successeurs.



sa belle-mère, madame Isabelle[1]. » Ce mariage est certainement antérieur au 12 août 1316, date de l'empoisonnement de Louis de Bourgogne.

Dreux de Charny mourut jeune, car les archives de l'Yonne (titres de la commanderie de Saint-Aubert)[2] nous représentent sa femme comme veuve dès 1325; mais les archives de Seine-et-Oise (fonds Charny)[3] nous montrent sa fille Guillemette mariée avant 1335 à Philippe de Jonvelle-sur-Saône, seigneur de Sexfontaine; baron de la Vostitza et de Nivelet par sa femme, il signa un acte au château de Roviata, en Morée, en octobre 1344, fut baile de la principauté en 1352, et vendit ses baronnies à Marie de Bourbon, en 1359[4]; on le trouve établi en France dès 1354; enfin, Agnès de Jonvelle, sa fille, épousa en premières noces Guillaume II de Vergy, mort en 1374, et en secondes noces, l'année suivante, Philibert, sire de Bauffremont.

Le nom des seigneurs de la Vostitza était Charpigny; par Hugues II, mort vers 1304, sans

1. *Chronique de Morée aux XIII^e et XIV^e siècles,* publiée et traduite pour la première fois pour la Société de l'Orient latin par Alfred Morel-Fatio; Genève, Fick, 1885, 1 vol. in-8°, p. 137.

2. Série H., 2268.

3. Acte passé le dimanche avant la Saint-Michel (Liasse 11, pièce CXI).

4. *Chroniques gréco-romaines inédites et peu connues,* Charles Hoff; Berlin, Weidmann, 1873, 1 vol. in-8°, p. 472.

doute père de la femme de Dreux de Charny, l'on remonte à Guy II, qui fut baile de la principauté en 1289, maria sa fille à Jean de Tournay et mourut en 1295[1]; enfin, à Hugues Ier, compagnon de Guillaume de Champlitte, dit le Champenois, qui reçut la baronnie de la Vostitza après la conquête de la Morée, suivant Buchon[2], qui l'appelle, par erreur, Charbonnier, au lieu de Charpigny, et prétend qu'il était de la maison de Lille; la chronique de Morée éditée par M. Morel-Fatio[3] le nomme Cherpini et le dit fils d'un Guy qui aurait fait construire le château de Lello et serait mort peu après. Il est donc établi que les Charny s'étaient alliés, quarante ans avant l'apparition du Suaire en France, à l'une des plus grandes familles franco-grecques de la Morée, fixée dans la région depuis plus d'un siècle et dont les ascendants avaient peut-être assisté au sac de Constantinople où disparut le Suaire des Blachernes.

Il semble difficile d'identifier la maison de Lille (de Insulis), d'où sortaient les Charpigny[4], et l'on

1. *L'Achaïe féodale,* par la baronne de Guldencrone; Paris, Leroux, 1 vol. in-8°, p. 100.

2. *Collection des Chroniques nationales françaises,* t. IV, p. 140; Paris, Verdière, 1825, in-8°.

3. Page 29.

4. Il existe au Musée de Cluny (Paris), n° 421, une pierre tombale d'un Charpigny, trouvée à Larnaca, en 1852, par M. Ed. Delessert; elle porte l'inscription suivante : « Brocardus de Charpignie miles... er Petri... Paphen. episcopi cujus anima requiescat in pace amen. » L'évêque de Paphos



pourrait hésiter entre les châtelains de Lille, en Flandre, et les seigneurs de l'Isle-Adam, en Ile-de-France. Deux de Lille ou de l'Isle prirent part à la conquête de Constantinople : Manassès, sous le comte Thibaut de Champagne, Orry, sous le comte Louis de Blois. Bien que certains chroniqueurs l'aient dit originaire de Lille en Flandre, Manassès semble un cadet des l'Isle-Adam ; assurément, il s'établit à Constantinople, où il fut grand officier de la couronne impériale et laissa postérité d'Ancilie de Milly, ou mieux de Mailly, sa femme.

Il convient d'ajouter, enfin, que la succession des seigneurs de la Vostitza, après les Charpigny, les Charny et les Jonvelle, nous met sur la trace d'un autre Suaire. En effet, l'impératrice de Constantinople, après avoir laissé jouir de cette terre, pendant quelques années, le fils de son premier lit, Hugues de Chypre, prince de Galilée, la revendit, en 1363[1], à Nicolo Acciajuoli, qui la transmit en mourant, le 8 novembre 1365, à Nerio, son fils adoptif et son cousin. Celui-ci, devenu duc d'Athènes en 1394, eut, entre autres enfants, une fille, Francesca Acciajuoli, qui apporta en mariage, en 1388, la baronnie de la Vostitza à Charles Ier Tocco, comte palatin de Céphalonie,

ainsi désigné doit être Pierre, fils ou frère de Brochard, vivant de 1269 à 1288. Le chevalier est représenté armé de pied en cape ; ses mains jointes reposent sur un écu portant : d'or (?), à trois fusées (ou losanges) accolées en fasce ; ce ne sont pas les armes des de Lille, ni des l'Isle-Adam.

1. Hoff, p. 476.



lonie et de Zante[1], où apparaît, suivant M. le chanoine Chevalier, un fragment de Suaire[2]. Il est possible qu'il n'y ait aucune filiation entre ce fragment et le linceul de Lirey, mais un semblable rapprochement, amené uniquement par des déductions historiques, n'en est pas moins extrêmement curieux.

Ce qui est plus singulier encore, c'est que la découverte généalogique de M. le duc de Bauffremont vient donner la plus grande vraisemblance à une légende que rapporte Pingon, le plus ancien auteur ayant écrit sur la question du Saint-Suaire, et qui avait paru si extraordinaire jusqu'ici que personne ne l'avait encore sérieusement examinée : « N'y ayant plus de seureté dans la Grèce, dans l'Asie, ny la Syrie, parce que les campagnes estoient couvertes d'escadrons de ces barbares qui trainoient partout un balay ardent après eux et exerçoient des cruautez inouïes sur les habitans de ces contrées, une grande dame appellée Mar-

1. Hoff, p. 530; Guldencrone, p. 335. — C'est à Céphalonie qu'eut lieu, en octobre 1345, la concentration des troupes de la croisade de Humbert II.

2. Zante est à vingt kilomètres ouest des côtes de Morée. E. von Dobschütz, *Christusbilder*, p. 226, note 3 : « Inter insulas Ionii maris Reipublicae Venetorum subiectas, visitur Zacynthus, cum urbe insulae cognomini in quâ S. Veronicam aliquod Chisti sudarium incolis ad eiusdem fidem conversis donasse legimus in quodam calendario iconum Ms. a moderno auctore instar adversariorum congesto, nullo quod dolemus, auctore citato » (*Acta sanctorum Februarii*, I, 457, E).

guerite de Charny ayant serré son bagage, dans lequel estoit cette saincte relique, délibéra de sortir *de Grèce* et changer son climat en celuy de France[1]. Il est constant qu'elle estoit descendüe des rois de Hiérusalem, parce que l'histoire de Cypre fait mention d'une princesse de Hiérusalem mariée à Hector de Lusignan, fils de Philippe, à quoy se rapporte le tems de ces choses. Or, je pense qu'elle fut appellée Charny de Carina, ville d'Ionie, en l'Asie Mineure, qui estoit sous sa domination, ou de Carna, de l'Aolide, ou de Carna, ville de Phénicie, scize près le mont Liban. Les autres disent qu'elle estoit de Bourgongne pour ce qu'il y a en cette province une noble famille de ce nom, soit que de France elle ait passé en Asie ou d'Asie en France[2]... »

1. L'on a vu, d'après les archives de l'Yonne, qu'Agnès de Charpigny, dame de Charny, est, en effet, venue en France (ci-dessus, note 2, p. 212). Or, *Dame Marguerite*, suivant le sieur Fournyer (*Histoire très remarquable du Saint-Suaire qui est à Turin*, traduite de l'italien; Paris, 1641, 1 vol. in-12, p. 15), est *appelée Anne par quelques auteurs*, et l'on sait que les prénoms d'Anne et d'Agnès, aujourd'hui distincts, s'employaient jadis indifféremment l'un pour l'autre. — Par une assez curieuse coïncidence, Aymon de Genève, seigneur d'Anthon, second mari de Jeanne de Vergy, inhumé aux Chartreux à Paris en 1369 (?), accompagna en Grèce le comte Verd (Amé VI de Savoie).

2. Philiberti Pingoni, *Sindon evangelica, etc.;* Turin, 1581, in-4°, p. 17; traduction de A. Duchesne dans : *Hierothonie de Jesus-Christ, ou discours des Saincts Suaires de Nostre Seigneur*, extrait et traduit du latin de Jean-Jacques Chifflet; Paris, 1631, in-8°, p. 84 et 85.

On sent là les efforts de l'auteur, qui ignorait l'alliance de Dreux de Charny avec Agnès de Charpigny, dame de la Vostitza, pour établir sur des bases sérieuses une tradition de famille qu'il ne parvint qu'à déconsidérer par la singulière hardiesse de ses conceptions, par la confusion faite entre Marguerite de Charny et sa grand'-tante par alliance, enfin par un désir maladroit de rattacher la propriétaire du Suaire aux maisons de Lusignan et de Chypre, afin de légitimer la prise de possession de la relique par la duchesse Anne, reine de Jérusalem. Mais il doit y avoir du vrai dans la version[1] de Philibert Pingon, historiographe de Savoie, qui écrivait sou-

1. Marguerite de Charny pouvait être mieux renseignée sur cette provenance du Suaire que Geoffroy II, son père; en effet, elle avait épousé en premières noces, vers 1400, Jean de Bauffremont, mort à Azincourt, dont la mère, Agnès de Jonvelle, était petite-fille d'Agnès de Charpigny, dame de la Vostitza. — L'on a mis jusqu'ici en opposition les versions d'origine, données, l'une par Geoffroy II, « figuram sibi (à Geoffroy Ier) liberaliter oblatam », et l'autre par Marguerite, « Suaire pieça conquis par mon grant père »; mais le verbe conquerre (ou conquérir) éveille aussi bien l'idée de simple possession que celle de butin; le premier sens que lui donne La Curne de Sainte-Palaye, est acquérir, gagner, *obtenir;* Larousse lui reconnait la signification de : *se procurer la possession de,* d'après « conquirere » qu'il traduit *rassembler;* enfin, Littré fournit, dans cette acception, des citations tirées du Rommant de la Rose (XIIIe siècle) et de Froissart (XVe). Dans ces conditions, aucune contradiction ne subsiste et les termes, employés à environ cinquante années de distance, n'impliquent pas de différence appréciable entre les deux versions.



vent d'après les mémoires de Pierre, son bisaïeul, et dont le fils Louis était devenu l'allié de la maison ducale par son mariage avec Melchionne de Luyrieux; cette part de vérité, la généalogie inédite des Charny la délimite, sans l'établir encore d'une manière positive, et, dès maintenant, il ne serait peut-être pas téméraire d'indiquer une nouvelle étape dans les pérégrinations du Suaire, en la faisant provisoirement suivre, il est vrai, d'un point d'interrogation : Vostitza ?-Lirey-Chambéry-Turin.



LE LIVRE D'HEURES

DU PAPE

ALEXANDRE VI

Par M. le comte Courret, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 23 avril 1902[1].

Il y a un peu plus de dix ans, mon excellent et regretté ami M. le chanoine Laurent de Saint-Aignan (d'Orléans), insigne bienfaiteur des œuvres de Terre-Sainte, mais déjà très affaibli par l'âge, séduit par un prospectus emphatique émané, si je ne me trompe, d'un M. Pawlowski (?), employé de la maison Didot, achetait pour une somme excessive un livre d'heures dont l'éclat l'avait ravi.

D'après la brochure explicative et illustrée de photogravures, ces heures auraient été enluminées à Bruges, vers l'extrême fin du XV^e^ siècle,

1. Voir dans le *Bulletin* de 1902, séance du 23 avril, les observations échangées au sujet du manuscrit et des armoiries d'Alexandre VI.



par le célèbre miniaturiste flamand Gérard David, lequel se serait représenté lui-même sous les traits du roi David, vêtu de pourpre et psalmodiant le ***Miserere***.

Bien que deux factures de très inégale valeur se reconnaissent dans les miniatures et que quelques-unes même soient assez médiocres, malgré l'extrême sobriété et comme le laconisme voulu de l'ornementation, cependant la délicatesse de la plupart des bordures, l'élégante et originale décoration du calendrier, l'excellence de plusieurs des miniatures, le sentiment artistique, je dirai presque la pensée philosophique qui, souvent, a présidé à la composition des motifs, l'impeccable correction des 217 pages de calligraphie sans une irrégularité, une rature ni une tache, enfin le parfait état de conservation du volume font de ce livre une véritable œuvre d'art.

Mais ce qui, — bien plus que l'assez parcimonieuse ornementation, — constitue l'exceptionnel intérêt et l'importance de ce volume, c'est... le *Blason du pape Alexandre VI*, qui estampille la première et principale miniature représentant sainte Véronique offrant la *Sainte Face*.

Il n'y a pas à s'y méprendre, ce sont bien les armes des Borgia : d'un côté *le bœuf de gueules en champ d'or passant sur une terrasse de sinople ;* de l'autre *les pals des Lanza*, famille maternelle du Pape. Sur le tout, la tiare et les clefs pontificales finement déliinées en violet, or

et noir sur un fond bleu foncé. Du côté opposé de la page, où la bordure enluminée est sensiblement plus étroite, l'écusson est également reproduit, mais réduit de moitié, ainsi que la tiare, à cause de la diminution de la marge coloriée.

Ainsi, ce beau volume aurait fait partie de la bibliothèque du pape Alexandre VI, et c'est dans ce bréviaire que ce pontife, quelque peu fin de siècle, disait pieusement ses heures. Ceci confond bien des calomnies!

Et, en effet, la brochure explicative et tentatrice du subtil Pawlowski expose longuement par une suite de déductions habiles, d'hypothèses ingénieuses et d'arguments aussi téméraires qu'imaginatifs, que ce volume a dû être, vers 1494 ou 1495, commandé au miniaturiste flamand Gérard David par le cardinal Domenico Grimani, élevé à la pourpre en 1493 et familier du pape Alexandre VI; emporté de Rome par César Borgia dans sa fuite et perdu par lui sur ce champ de bataille espagnol, où il se précipita avec une fougue si désespérée sur les escadrons français. Il y laissa la vie et son livre... Une série de conjonctures, sur laquelle on glissait assez rapidement[1], l'aurait ensuite fait passer aux mains de la maison Gruel-Engelmann, à Paris, de chez laquelle il était venu échouer dans une salle de vente

1. L'auteur de cet article n'a malheureusement pas sous les yeux la *Notice* en question. Elle se trouve à Orléans, dans la Bibliothèque du Grand-Séminaire.

quelconque. M. l'abbé de Saint-Aignan s'en rendit acquéreur pour la somme, je crois, de 28500 francs...

Mais quelles que soient les pérégrinations plus ou moins excentriques du volume, que faut-il penser de ce *pontifical blason* qui en illustre le frontispice et en rehausse singulièrement le mérite? Cet écusson est-il authentique? — *Oui*, disait la brochure explicative de M. Pawlowski; *oui*, croyait M. l'abbé Laurent de Saint-Aignan; *oui*, affirment encore aujourd'hui et le Grand-Séminaire d'Orléans, héritier du livre, et la plupart des amateurs. — *Non*, l'écusson a été ajouté après coup, répond en chœur un trio d'Anabaptistes, aujourd'hui quelque peu entamé par la mort, et à la tête duquel se place résolument mon savant ami M. Herluison, directeur du Musée historique d'Orléans. A ses côtés, intrépide amazone et plus fougueuse encore, se dresse M^me^ la comtesse Amicie de Villaret, chanoinesse du chapitre noble de Brühl, digne petite nièce de ce célèbre grand maître de Saint-Jean que son affreux caractère fit, en 1319 ou 1320, déposer du Généralat. Quant au troisième champion, la mort vient de le ravir; qu'il me soit permis de rendre ici hommage à sa mémoire! c'était Mgr Desnoyers, le regretté fondateur et donateur du beau Musée historique d'Orléans.

Quels sont les arguments de ces trois modernes iconoclastes? Ils sont, ce semble, au nombre de six :

1° L'or de l'écusson est bien plus brillant, plus battant neuf, plus jeune et plus jaune que celui du surplus de la miniature : donc, il est moderne.

2° Si l'on considère l'envers de la feuille de vélin, on s'aperçoit que le parchemin, à la place où l'écusson a été peint, est comme aminci : donc, il a été l'objet d'un *grattage*, destiné à substituer l'écusson pontifical à un blason ou ornement antérieur.

3° Les armes des Lanza, famille maternelle du Pape, sont mal blasonnées, les pals sont mal posés et les émaux fautifs : donc, la peinture n'est pas contemporaine ; un contemporain n'eût pas commis un tel impair.

4° Le volume, pour beau soit-il, est très simple, très sobre, la décoration générale n'est pas riche. Point d'encre d'or ni de lettre en lapis-lazuli ; le carmin des rubriques est pâle et comme alangui par quelque mixture avaricieuse ; peu de bordures historiées ; les pages ordinaires n'ont pas d'encadrement, les marges (sauf celles des miniatures et du calendrier) ne sont point enluminées. L'ensemble est d'une modestie, d'une sévérité, d'un puritanisme et comme d'un ascétisme ornemental qui ne saurait convenir au missel d'un Pape-roi. Considérez à la Bibliothèque nationale les Heures augustes des têtes couronnées et comparez ! Elles sont tout autrement splendides ; c'est un déluge, un délire, un éblouissement de miniatures, figurines, allégories, feuillages d'or, marges



historiées et flamboiements de toute sorte. Elles laissent bien loin derrière elles et éclipsent totalement les sobres et sombres heures du pape Alexandre VI. Même, dans certaines bibliothèques provinciales, vous rencontreriez des missels de Religieuses ou de simples Parlementaires tout autrement resplendissantes que ce morne bréviaire pontifical : témoin, à la belle bibliothèque de Grenoble, le livre de prières du président Expilly, ou celui, moins radieux, d'une simple prieure savoyarde, Marguerite d'Oyonnax (?). L'un et l'autre, — sans parler d'un psautier aux marges superbement enluminées, — sont de beaucoup plus luxueux. Les bréviaires des Papes étaient en général des merveilles d'élégance et d'ornementation, à preuve le bréviaire du pape Félix V conservé à la bibliothèque municipale de Chambéry.

5° Le manuscrit en question a appartenu à la maison Gruel-Engelmann. Même, il y a quelque quarante ou cinquante ans, cette maison a publié dans une édition de l'*Imitation de Jésus-Christ* une des charmantes bordures du calendrier. Qui sait si, d'aventure, elle n'aurait pas fait composer le livre de toutes pièces par un scribe à ses gages et ne l'aurait point ensuite cédé avec bénéfice à quelque libraire ou amateur peu scrupuleux qui, plus tard, aurait tenté un coup de bourse en le mettant aux enchères comme authentique : coup profitable et réussi grâce à l'innocence de M. le chanoine de Saint-Aignan?...

C'est peu probable, mais, en matière d'art et d'archéologie, on ne saurait montrer trop de prudente défiance.

6° La *Genèse*, le *Curriculum vitae*, du manuscrit, est très mal définie, elle ne repose que sur une série d'hypothèses plus gratuites, hasardées, ténues et improbables les unes que les autres. Il doit y avoir là-dessous quelque mystère...

Ou le manuscrit est faux d'un bout à l'autre, ce que pourrait peut-être faire supposer l'absence de tout *or plaqué* si difficile à imiter; ou, du moins, l'écusson des Borgia a été *ajouté après coup*. C'est le *lard dans la souricière*, comme aurait dit la méchante Mme Cornuel. Et ce pauvre abbé de Saint-Aignan a sans doute été trompé et trahi de fond en comble et sur tous les points.

Que répondre à ce malveillant réquisitoire?...

1° Rien ne démontre que l'écusson soit postiche : nulle trace de retouche ni à l'endroit ni à l'envers de la page. Cette même nuance vive, jaune et jeune de l'or se retrouve sur plusieurs ornements du calendrier. En outre, l'or du blason ne devait-il pas, artistiquement parlant, être plus brillant pour trancher sur l'or volontairement terne et éteint des motifs d'architecture qui le supportent? Sur cet or assombri, mordoré pour ainsi dire, l'or de l'écu devait reluire comme une constellation.

2° A l'envers de l'écusson, le parchemin paraît aminci, plus transparent : c'est vrai. Mais ne

peut-il y avoir là un simple défaut d'épaisseur dans le vélin? Ces clairvoyances partielles se rencontrent fréquentes dans ces peaux précieuses et comme vivantes où la préparation artificielle ne saurait prévenir les surprises et défaillances de la nature. D'autre part, aucune trace d'amincissement, de remaniement ne se remarque à l'envers du demi-écusson qui, de l'autre côté de la miniature, fait pendant au *Blason pontifical*. Même là, l'or est comme usé par le frottement de la page suivante. Cet écusson-là est inattaquable, sa véracité non douteuse emporte celle de son pendant. Enfin, nul ne conteste l'authenticité de la tiare violette et or qui timbre le pontifical écusson : donc, le livre a bien appartenu à un *Pape;* donc, aussi, il y avait originairement au-dessous de la tiare un *Blason de Souverain pontife*. Quelle apparence qu'un faussaire ait imaginé de substituer au blason primitif les armes d'un Pape aussi peu... monastique et amateur de bonnes lectures que le fastueux Alexandre VI? Quel choix bizarre! Du moment où la tiare est authentique, elle a dû surmonter un blason pontifical; du moment où un blason pontifical illustrait le volume, à quoi bon le changer pour y substituer l'écusson d'un Pape essentiellement homme politique et amateur de tout autre chose que de beaux livres? Avant de crier au feu, que l'on réponde à cet argument!

3° L'erreur du blason des Lanza prouve seule-

ment que l'enluminure n'a pas été exécutée en Italie. Le livre, d'ailleurs, offre une erreur analogue et du même genre : des médailles et jetons de *N.-D. de Lorette* insérés autour de la miniature représentant *Saint-Jacques de Compostelle*. Le miniaturiste était un étourdi, ou peut-être un ignorant des finesses de l'art héraldique.

4° Le volume est peu orné, c'est vrai; un peu puritain, c'est incontestable. Mais il est d'une rare perfection calligraphique. Plusieurs des miniatures sont fort belles; certaines des bordures sont exquises; les fleurs notamment, les iris, les fraises, les marguerites, les ancolies, les œillets, les bleuets, les pensées, sont merveilleusement imitées et rappellent le beau *Livre d'heures de la reine Anne de Bretagne*. Le vélin est d'une grande finesse; les lettres ornées d'une rare perfection; enfin, la calligraphie est d'une uniformité, d'une régularité, d'une correction et comme d'une prosodie remarquables. C'est vraiment un livre d'amateur, à une époque où l'or plaqué, massif et opaque commençait à n'être plus en faveur. C'est un beau livre : j'avoue toutefois qu'il en est de plus beaux.

Puis, est-il bien sûr que le livre ait été achevé? Le calendrier est très peu rempli; plusieurs marges ne semblent pas avoir reçu, par-dessus le « mordant, » leur couche d'or peint; de nombreuses pages blanches demeurent vides à la

suite du livre. Certains indices tendraient à faire croire qu'il n'a pas reçu la dernière main.

5° On semble vouloir dire que le manuscrit aurait été peut-être exécuté de nos jours par un scribe aux gages de la maison Gruel-Engelmann. C'est impossible. D'abord nul n'eût voulu entreprendre, — sinon pour une somme considérable, et encore! — un pareil travail de Bénédictin. Puis le livre a été rogné à une époque déjà ancienne et relié de nouveau avec les débris d'une vieille reliure qui n'est probablement pas la reliure originaire. Si le volume eût été écrit de neuf, on ne lui eût sans doute pas enlevé, en le rognant mal à propos, une de ses plus agréables parures : l'amplitude des marges. En outre, le faussaire n'aurait sans doute pas songé à écrire au bas de chaque cahier, pour servir de contrôle au nombre de feuilles à défaut de pagination, les deux premiers mots du cahier suivant; surtout, s'il l'eût fait, il eût écrit les mots en grandes lettres gothiques (comme le livre lui-même) et non pas en écriture *cursive et presque microscopique*.

6° La *Genèse* du manuscrit n'est pas authentiquement établie; on ne sait pas bien comment il est venu en France, et cette incertitude nuit sensiblement à son authenticité. Ceci, Messieurs, est incontestable. On ignore l'historique réel, les péripéties, le *viatique*, pour ainsi dire, de ce manuscrit, car les hypothèses de M. Polowski, pour ingénieuses et séduisantes qu'elles soient,

n'inspirent qu'une confiance des plus ironiques. Mais je crois savoir que l'un de vous, Messieurs, a des révélations intéressantes à faire à ce sujet. Je les attends avec confiance et avec un ferme espoir : convaincu qu'elles établiront, à l'encontre des malintentionnés et des jaloux, l'authenticité de notre beau *Livre d'heures du pape Alexandre VI*, une des gloires de notre Grand-Séminaire d'Orléans, si remarquablement dirigé par l'éminent et vénéré abbé Branchereau. Je me tiens pour assuré que, sur ce point si intéressant, elles mettront nos esprits en repos, réalisant ainsi le vœu sympathique ciselé sur les plats du volume : « *Da nobis pacem !* »

STATUETTES

EN TERRE CUITE

DE LA NÉCROPOLE D'HADRUMÈTE (TUNISIE).

Par M. le Dr Carton, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 5 novembre 1902.

La nécropole romaine de l'antique Sousse, située sur l'emplacement et aux abords de l'ancien camp Sabatier, a déjà fourni un grand nombre d'objets de mobilier funéraire particulièrement intéressants. Elle continue à être explorée, et je suis ces fouilles avec toute l'assiduité que me permettent mes occupations.

Un officier du 4e régiment de tirailleurs, M. Henry, a eu l'obligeance de m'autoriser à étudier et à photographier les objets qu'il a exhumés de cette nécropole, et dont un certain nombre me paraît assez intéressant pour mériter d'être publié immédiatement.

Je ne parlerai pas de la forme des monuments qui a été décrite à plusieurs reprises et d'une



Tombeau de la reine-mère d'Hadrumète.



STATUETTES



Tombes de la nécropole d'Hadrumète.



manière très complète par divers explorateurs, en particulier par M. le capitaine Hannezo[1]. Ce sont toujours des massifs de blocage, en forme de demi-cylindre ou de cippe, à l'intérieur desquels il y a souvent un tube en terre cuite, incliné ou non, aboutissant à un grand vase rond, percé de trous en son fond et renversé (keskèss), ou à une urne cinéraire de pareilles dimensions. Au-dessous se trouve la fosse, taillée dans le tuf, et fermée par des fragments de pierre ou des tuiles disposées en chevrons. L'inhumation et l'incinération semblent avoir été employées simultanément dans ce cimetière (voir la pl. XVI).

Le squelette est souvent plongé dans de la chaux pulvérulente.

C'est dans une de ces tombes qu'ont été recueillies sept des statuettes dont il va être question (les nos 1, 4, 5, 6, 8, 11 et 12). Dans une autre tombe il y en avait quatre.

Deux d'entre elles peuvent être rangées dans la série du type de la Vénus, abritée par une niche, qui a été assez fréquemment rencontré[2].

1° Dans une niche à cul-de-four, ornée de deux colonnes torses, Vénus laisse tomber son manteau; il semble qu'à sa droite ce ne soit pas le

1. Voici quelques références relatives à cette question : *Bulletin archéologique*, 1885, p. 149; 1888, p. 151; 1900, p. 525. *Revue archéologique*, 1884, I, p. 26, et II, p. 167.

2. Cf. *Catalogue du Musée Alaoui*. De la Blanchère et Gauckler, *Céramique*, nos 39 à 45.



bord de son vêtement, mais bien plutôt un arc que l'on aperçoive. Hauteur, 0m16.

2° Vénus dans une niche dont le fond est formé par une coquille, et qui est ornée en avant de deux colonnettes; le cintre de la niche présente en outre trois saillies carrées, l'une à son sommet, les autres à ses deux extrémités. La déesse tient au-devant d'elle, de sa main gauche, un pli de son vêtement qui est presque entièrement tombé; sa main droite s'appuie sur un objet placé verticalement entre ses jambes, qui est peut-être un arc. Hauteur, 0m16.

Une autre série comprend des Vénus ayant à peu près la même attitude, mais non abritées dans une niche.

3° Vénus tenant devant elle, des deux mains, une coquille appuyée sur le pubis. Elle porte une coiffure qui ressemble à un diadème, mais cela ne paraît pas certain[1]. Son vêtement tombe en arrière, retenu par deux pans serrés aux plis du coude, et il prend une forme arrondie qui donne à la statuette la silhouette de certaines Vénus dans la coquille. Cette écaille est d'un bleu d'azur, le reste peint en rouge brun, avec des lignes brunes formant liséré, ou soulignant les bords du vêtement. Hauteur, 0m18.

1. Cf. *Catalogue du Musée Alaoui*. De la Blanchère et Gauckler, *Céramique*, n° 52.

4° Vénus, coiffée d'un diadème rond, enlève son manteau. Hauteur, 0m18.

5° Vénus coiffée d'un diadème élevé [1], formant deux éminences coniques de chaque côté de la partie supérieure de la tête, enlève son vêtement et tient à la main droite un objet globuleux, qui est peut-être une pomme de pin ou un miroir. Piédestal peint en vert. Hauteur, 0m17.

6° Vénus diadémée, entr'ouvrant son vêtement qui, à droite, s'arrondit en coquille. Hauteur, 0m20.



Nécropole d'Hadrumète. Statuette n° 7.

7° Jolie statuette de 0m20 de hauteur. Vénus,

1. S'agit-il bien d'un diadème comme le veut M. Gauckler? Il m'a bien semblé à l'examen de cette statuette que



avec le diadème à deux saillies latérales, se cache de la main gauche. Son vêtement tombe en arrière, retenu aux plis du coude par deux pans. Nombreuses traces de peinture bleue.

8° Vénus diadémée, ouvrant son vêtement, marche, avec l'Amour ailé à sa droite. Hauteur, 0m20 (pl. XVII, 1).

9° Vénus diadémée, sans piédestal. (Elle est posée sur un socle d'emprunt dans la photographie.) Les bras, qui paraissent avoir été levés, sont brisés.

10° Un fragment de poterie représente un personnage, femme ou enfant, assis sur un bige traîné par un oiseau dont il ne reste que la partie postérieure. L'animal est plus grand que le personnage (pl. XVII, 4).

Les deux terres cuites qui suivent sont les plus jolies de la collection.

11° L'une d'elles, haute de 0m18, représente une vieille femme à la figure toute ridée, portant sur la tête une pièce d'étoffe carrée, encadrant la face, et rappelant certaines coiffures égyptiennes. Les cheveux sont épais et ondulés. Elle est vêtue d'une chemise sans manches, serrée à la taille, avec le pli circulaire habituel, au-dessus du genou. A sa droite est une grande jarre, qui lui arrive

c'était plutôt la coiffure elle-même qui était ainsi disposée, de manière à former presque deux cornes, forme qui, d'ailleurs, ne me paraît pas correspondre exactement au terme de *Krobylos*, sous lequel on l'a aussi désigné.



1 2 3 4

STATUETTES TROUVÉES DANS LA NÉCROPOLE D'HADRUMÈTE.



à hauteur des hanches, et dans laquelle elle plonge la main droite. Elle tient de la main gauche une œnochoé, avec laquelle elle semble vouloir puiser dans la jarre (pl. XVII, 3).

Le geste et l'attitude ont beaucoup de naturel. La manière dont les rides de la figure et la coiffure ont été traitées rappelle un récipient en terre cuite que j'ai trouvé dans la nécropole de Bulla Regia et qui représente une vieille femme assise, tenant un vase entre ses bras[1].

Je dois ajouter à ce propos que les terres cuites de Sousse sont de véritables statuettes. Elles n'ont jamais pu servir de vase et ne présentent qu'un trou d'un centimètre environ, situé en arrière et communiquant avec le vide intérieur.

12° Statuette de 0m19 de hauteur, représentant une jeune femme vêtue d'une tunique que serre à la taille une grosse torsade. Elle s'avance en relevant son vêtement de la main gauche, pour mieux marcher; elle porte sur le dos un petit enfant vêtu d'un capuchon, qui se penche et regarde au-dessus de l'épaule droite. Sa main droite, qui est percée, devait tenir une hampe métallique ou un bâton. Les cheveux sont bruns. Sur le devant de sa tunique, qui est jaune, sont peintes deux longues bandes brunes, tombant tout droit,

1. Dr Carton, *La nécropole de Bulla Regia,* dans le *Bull. archéol.*, 1890, p. 149.

des épaules aux pieds. Le capuchon de l'enfant est d'un bleu d'azur, et ses cheveux sont roses (pl. XVII, 2).

C'est avec beaucoup de grâce que la femme relève son vêtement en marchant et, pour porter son enfant, se penche du côté opposé. Il y a dans cette attitude une vérité et un naturel saisissants. Il en est de même dans la manière dont l'enfant s'abandonne, à demi endormi sur l'épaule de sa mère. Avec son capuchon, — j'allais dire son burnous, — d'un bleu clair, il ressemble tout à fait aux bambins tunisiens, vêtus comme lui de vêtements ayant absolument la même forme et aux couleurs douces.

13° Attis assis, jouant de la lyre. C'est le n° 7 du Musée Alaoui, mais le dessin du catalogue ne rend pas exactement la manière dont a été reproduit ici l'instrument. Il est probable que l'original n'est pas sorti du même moule que ceux que je connais, et qui se ressemblent tous. La lyre n'a pas la même forme arrondie aux angles, mais plutôt celle d'un cadre presque rectangulaire. Ce motif est fréquent dans cette nécropole; j'en connais six exemplaires.

La couleur, dans celui de M. Henry, est encore assez bien conservée. Le bonnet est peint en vert, la figure et les mains sont roses, le vêtement est bordé d'une large frange brune.

Je dois rapprocher de ces statuettes une poterie en forme de coq, mais qui, par sa grossièreté,



diffère complètement de celles dont il vient d'être question. Les indigènes, qui, de nos jours, font des terres cuites tout à fait semblables, pourraient y reconnaître leur manière. En voyant ce produit d'un artisan africain des premiers siècles de notre ère et en le comparant à ceux que l'on fabrique encore actuellement dans le pays, on saisit de suite combien sont demeurés invariables les traditions et les goûts (pl. XVIII).

En dehors de ces quelques statuettes, on a trouvé dans cette nécropole un certain nombre d'objets dont il me semble intéressant de donner une courte description.

C'est d'abord un joli vase piriforme, reposant sur son extrémité large, en terre rouge extrêmement fine, d'une fragilité telle qu'il a été retiré en miettes, assemblées ensuite très patiemment. L'anse, très délicate, est ornée de rinceaux qui naissent d'une palmette placée sur son épanouissement inférieur. La surface de la panse est divisée en deux parties séparées par des palmettes, et dont l'une offre une espèce de guirlande ou de croissant renversé au-dessus d'un losange de perles entourant une rosace. L'autre face porte l'image d'une femme ayant à demi dépouillé ses vêtements et se regardant dans un miroir. Au-dessous d'elle est un animal qui semble être un ours. Tous ces motifs sont en relief.

Un petit plat très creux, de 0^{m}135 de dia-

mètre sur 0m06 de hauteur, en terre fine, rouge, dite samienne, présente sur son marli quatre reliefs placés à l'extrémité de deux diamètres perpendiculaires. Deux d'entre eux représentent une palmette et les deux autres une feuille de chêne.

Un autre plat creux, en terre jaune, d'une pâte assez grossière, sableuse, au fond parsemé de fragments de scories, est bordé par une ornementation qui se répète sur toute l'étendue de son marli et qu'on doit rapprocher de certaines estampilles placées sur le fond de poteries. C'est l'empreinte en creux de deux semelles[1], à l'intérieur desquelles un relief figure une espèce de pince à anneaux, accompagnée de deux petits cercles. Il est probable que, pour obtenir cette ornementation, l'artisan a simplement pris son propre cachet et en a répété l'empreinte sur tout le pourtour du vase (pl. XVIII).

Un certain nombre de lampes de la collection dont je m'occupe ici présentent des sujets ou des estampilles. En voici l'énumération :

1. Cette empreinte rappelle aussi le symbole des deux plantes de pieds que l'on a rencontrées assez souvent en Afrique à l'entrée des temples ou au-devant de cippes dédiés à une divinité. Ce ne serait pas la première fois qu'un symbole divin aurait été ainsi pris pour estampille. On a trouvé à Carthage, et j'ai rencontré au Belvédère l'emblème triangulaire dit de Tanit placé comme marque de poteries sur une anse d'amphore.





Lampes de la nécropole d'Hadrumète.



Lampe commune, en mauvaise terre rouge. Lion dévorant un âne; sur le fond, une rosace dessinée en creux.

Lampe commune. Panthère; encadrement à guirlandes de lauriers.

Lampe commune à large bec, orné de rinceaux (pl. XVIII) et portant la représentation de victuailles. Un coq et une poule, une bourriche, un homard, une coupe pleine de fruits, un plat de poissons, un autre plat avec un mets paraissant être une viande; au plafond pend un chapelet de grives. C'est, on le voit, tout un menu.

Grande lampe commune, rouge, à queue non perforée. Ane brayant, un bipède latéral étant entravé.

Grande lampe commune en terre rougeâtre. Tête de Cybèle avec la couronne murale, le chignon sur la nuque; des bandelettes tombent de la tête sur les épaules; derrière la tête, à gauche, apparaît un sceptre; encadrement de lauriers.

Une lampe commune offre un détail que je n'ai pas encore rencontré : on a coulé du plâtre dans sa concavité et fixé dans celui-ci un petit mascaron en terre cuite, représentant sans doute les reliefs à sujets que l'on trouve si fréquemment en cet endroit (pl. XVIII).

Lampe commune à queue perforée. Marque CLO · HEL.

Lampe commune. Femme debout, se coiffant,

un miroir dans la main droite; à ses pieds est un génie.

Fragment de lampe, autel flanqué de deux arbustes; à gauche, un personnage tient un vase cylindrique à la main.

Lampe ronde, sans queue, en terre fine. Diane. Estampille C · OPPI · RES.

Lampe sans queue, ronde, en terre noire. Cavalier avec le long bouclier rectangulaire et un glaive. Sur le fond, en relief, on lit les caractères suivants, grossièrement exécutés : Ƨ · V · X.

Lampe commune. Cheval. Marque C · IVN ALE.

Lampe commune. Chèvre. Marque CLO · HELI.

Lampe ronde, sans queue, en terre noire. Aigle.

Lampe commune avec un personnage à longue barbe. Marque C · OPPI · RES.

Lampe ordinaire. Trident en creux, entre deux dauphins, en relief. Sur le fond, cavité ronde entourée d'un cercle.

Lampe commune à queue perforée, avec deux petites saillies sur le bord supérieur aux extrémités du diamètre transversal. Marque Q · IVNIVS · I.

Lampe commune. Sphinx ailé. Marque C · CLO · SVC.

Lampe chrétienne, en terre rougeâtre, très usée, portant une tête couronnée; sur le fond, estampille formée de deux palmettes.

Lampe chrétienne, portant sur le fond, en guise d'estampille, un trident.

Dans une tombe de la même nécropole on a trouvé un anneau plat en plomb de 0m05 de diamètre, bordé de reliefs en forme de perles et orné d'une ligne de chevrons à deux traits, séparés alternativement par un losange et un disque de perles (pl. XVIII). C'est un ornement assez communément rencontré dans les tombes antiques.

J'ai encore vu, dans la collection de M. Henry, les éléments d'un collier trouvé dans une tombe d'enfant. Le monument funéraire était un caisson en maçonnerie, long de 0m80, haut de 0m50, surmontant une fosse remplie de chaux, recouverte de tuiles en chevrons adhérant à la maçonnerie. Ce collier se compose d'un coquillage perforé, de quatre objets en os travaillé dont l'un a la forme d'un fuseau à côtes et les autres celle de deux troncs de cône réunis par trois côtes vers leur petite extrémité, d'un petit objet en os ayant tout à fait la forme d'une amphore du type de la gargoulette moderne, de cinq perles en faïence verte à côtes de melon, de deux prismes rectangulaires en jais, d'une perle en verre jaune en forme de gourde, d'une faïence verte en forme de grappe de raisin, d'une coquille plate dans une monture de fer, d'un cylindre en verre niellé de 0m02 de longueur. Tous ces objets ont de 0m02 à 0m005 dans leur plus grande dimension (pl. XVIII).

Deux bagues en fil de métal (fer ou bronze)

sont, avec le collier, les seuls objets trouvés dans cette tombe.

Quelques fragments d'inscriptions funéraires, gravés sur des plaques de marbre blanc, ont été rencontrés au cours des fouilles dont il vient d'être question.

1° ...MANIBVS
...SVCCESSVS

Dans un cartouche. Longueur de ce fragment, 0m14; hauteur, 0m07; épaisseur, 0m02; hauteur des lettres, 0m0015.

2° III...
M · IV...
H · S · E · V · A...
LXX...

Longueur, 0m17; hauteur, 0m17; épaisseur, 0m02; hauteur des lettres, 0m025.

3° DIS · M...
IOV...
V...

Largeur, 0m10; hauteur, 0m09; hauteur des lettres, 0m015.

Les caractères de tous ces fragments sont parfaitement gravés. Les A et les M ont la forme cursive.

La planche XVI représente quelques tombes qui ont été ultérieurement dégagées par mes soins.



MONUMENTS FIGURÉS

DU

PAYS DES PÉLIGNIENS

Par M. Maurice Besnier, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 26 mars 1902.

Les Pélignіens appartenaient à la quatrième région d'Italie et formaient trois *civitates :* Corfinium, Sulmo, Superaequum[1]. Ils habitaient un petit canton des modernes Abruzzes, au cœur de l'Apennin. Les monts des Marses à l'ouest, le *Piano di Cinque miglia* au sud, la *Majella* et le *Morrone* à l'est, le cours moyen de l'*Aterno* et les derniers contreforts du *Gran Sasso* au nord marquaient les limites naturelles de la contrée qu'ils occupaient. Ils ont joué dans l'antiquité, à un certain moment, un rôle important. Lors de la guerre sociale les Italiques soulevés contre Rome choisirent Corfinium comme capitale de leur confédération. Pendant la guerre civile, en

1. Pline, *Nat. hist.*, III, 12 (17).



49 avant J.-C., César assiégea dans cette même place L. Domitius Ahenobarbus, l'un des principaux lieutenants de Pompée. Les Péligniens paraissent avoir été longtemps réfractaires à l'influence romaine. La langue, les usages, les cultes du temps de l'indépendance ont laissé des traces jusqu'à l'époque impériale dans le latin des inscriptions, les mœurs et la religion.

On a fait à plusieurs reprises des découvertes intéressantes sur le territoire de l'ancien pays des Péligniens : inscriptions dialectales et romaines, ruines d'édifices, tronçons d'aqueducs, sépultures, petits objets de bronze, de pierre, de terre cuite, etc. La plupart des trouvailles de ces vingt-cinq dernières années sont dues au zèle éclairé du commandeur Antonio de Nino, directeur du collège Ovide à Sulmona, l'antique Sulmo, patrie du poète des *Fastes* et des *Métamorphoses*. M. de Nino s'est proposé de recueillir avec un soin pieux tous les vestiges subsistants du plus lointain passé de sa province. Les nombreux articles qu'il a insérés dans les *Notizie degli Scavi di Antichità* témoignent de son incessante activité. C'est grâce à ses efforts qu'ont été constitués deux petits Musées, l'un à Sulmona même, l'autre dans le village de Pentima, situé sur l'emplacement de Corfinium. Nous devons à son obligeance d'avoir pu consulter ces collections et faire prendre des photographies de quelques-uns des monuments figurés qu'elles renferment.



Bas-relief du Musée de Sulmona.



* * *

Un bas-relief en pierre calcaire du Musée de Sulmona, provenant très probablement d'un sarcophage, représente une scène rustique assez curieuse (voir la figure ci-jointe). On l'a retrouvé dans un mur latéral de l'église *San Gaetano*, anciennement appelée *di Santa Maria Pietralluna*[1]. Il mesure 2 m. de longueur sur 0m60 de hauteur et 0m18 d'épaisseur. A sa partie supérieure il porte une inscription latine sur une seule ligne, depuis longtemps connue et publiée[2] :

HOMINES · EGO · MONEO · NIQVEI · DIFFIDAT · SIBI

La pierre est brisée aux extrémités ; les deux premières lettres, avec la moitié de l'M qui les suit, et les quatre dernières sont écrites sur des fragments détachés du reste du texte.

Au-dessus de l'inscription on distingue successivement, de gauche à droite :

1° Un personnage debout, au repos, vêtu d'une tunique longue (*paenula*), la tête recouverte d'un capuchon (*cucullus*). Il est tourné vers la droite, replie sa jambe droite vers la gauche et s'appuie sur un bâton dont la pointe dirigée vers le sol est recourbée (c'est une houlette : *pedum*).

1. Renseignement communiqué par M. de Nino.

2. *C. I. L.*, IX, 3128. Le *Corpus* donne également une description sommaire de la scène rustique représentée sur le bas-relief.

2° Six petits animaux grossièrement figurés, disposés deux par deux les uns derrière les autres, ceux des rangées supérieures un peu en retrait sur la gauche pour indiquer la perspective. Les auteurs du *Corpus* y reconnaissent en haut quatre brebis, en bas deux porcs.

3° Un chariot (*plaustrum*) traîné par deux mules, la seconde dépassant légèrement celle du premier plan pour qu'on n'ignore pas sa présence. Les mules sont arrêtées. Le chariot est supporté par deux roues de bois, pleines et sans rais; une seule est visible. Sur la plate-forme repose une outre de grandes dimensions, gonflée et soigneusement attachée. Otto Jahn a publié en 1870 un fragment de sarcophage du Musée du Latran où l'on voit représenté un *plaustrum* de tous points semblable à celui-ci; il est chargé pareillement d'une outre gonflée; deux bœufs en marche le tirent; deux paysans, vêtus de tuniques courtes et coiffés du *cucullus*, l'accompagnent, le premier à l'arrière-plan, à côté des bœufs qu'il aiguillonne, le second derrière l'outre; en avant des bœufs est figuré un arbre[1].

4° Un personnage tourné vers la gauche, la jambe gauche en avant, les bras tendus et tirant les rênes des mules, le corps légèrement incliné; il porte une tunique courte et un capuchon.

1. O. Jahn, *Ueber Darstellungen des Handwerks und Handelsverkehrs*, dans les *Abhandl. der Gesellsch. der Wissensch. zu Leipzig, Phil.-Hist. Classe*, t. V, 1870, p. 282, n. 69, et pl. V, 3.



5° Un personnage debout et arrêté, de face, tête nue, habillé d'une tunique longue, tenant de la main droite un objet indistinct; la partie gauche du corps a disparu par suite de la cassure de la pierre.

Il est vraisemblable que sur la gauche du bas-relief, au-dessus des premières lettres de l'inscription, un autre personnage debout faisait pendant à celui de l'extrémité droite.

La scène était symétriquement composée : au centre, le troupeau et l'outre portée sur un chariot; ensuite, deux paysans coiffés du *cucullus*, vus de profil, le berger tourné vers la droite, regardant son troupeau, le conducteur du chariot tourné vers la gauche, tirant ses mules; enfin, aux extrémités, encadrant pour ainsi dire tout l'ensemble, deux personnages de face et tête nue.

L'exécution est fruste. D'après M. de Nino le bas-relief aurait été sculpté à une époque assez basse. Il nous semble au contraire qu'il faut l'attribuer à un temps relativement ancien. La paléographie de l'inscription qui l'accompagne nous y invite; la forme des lettres est celle qu'on leur donnait au début de l'Empire : *litteris vetustis*, comme l'ont fait remarquer les auteurs du *Corpus*. En outre, une particularité orthographique comme *niquei* pour *ne quis* est évidemment un archaïsme, une survivance dialectale, et atteste elle aussi l'antiquité de ce document.

Peut-être la double scène figurée à la partie

centrale du bas-relief fait-elle allusion aux deux principales sources de richesse du pays des Péligniens dans l'antiquité : les pâturages et les vignobles, que rappelleraient ces bestiaux et cette outre gonflée. Maintenant encore les troupeaux du Latium, de la Campanie, de l'Apulie abandonnent chaque printemps les plaines basses et brûlées du soleil pour venir passer les mois les plus chauds de l'année sur les hauts plateaux de l'Apennin central, d'où les chassent à l'automne les froids et les pluies. Les migrations reviennent tous les ans à époque fixe. Ce phénomène de la *transhumance*, comme on l'appelle, était connu des anciens. Varron nous dit que les mêmes lieux ne peuvent convenir l'été et l'hiver à la pâture et que de son temps, à la belle saison, le bétail abandonnait l'Apulie pour le Samnium[1]. Il ne cite pas nommément le pays des Péligniens, mais très certainement le *Piano di cinque miglia* et les flancs des montagnes aux environs de Sulmo et de Corfinium attiraient les troupeaux dans l'antiquité comme de nos jours, par l'abondance et la fraîcheur de leurs herbages. D'autre part, nous savons que les Péligniens cultivaient la vigne avec succès. Ovide déclare que le sol de leur contrée était fer-

1. Varron, *De Re rustica*, II, 1 : « Neque eadem loca, aestiva et hiberna, idonea omnibus ad pascendum. Itaque greges ovium longe abiguntur ex Apulia in Samnium aestivatum. » — Cf. du même auteur, *ibid.*, II, 2, et III, 17; *C. I. L.*, IX, 2438 et 2826.



tile en blé et plus encore en raisin[1]. Pline l'Ancien raconte que dans un bourg dépendant de Sulmo, le *pagus Fabianus*, on irriguait les vignes pour les défendre du froid[2]. Martial, énumérant au XIII[e] livre de ses *Épigrammes* tous les vins d'Italie, mentionne celui que produisait le pays des Péligniens; mais le poète parait en faire peu de cas : comme le *vino nostrale* ou *vino del paese* que l'on récolte aujourd'hui en Abruzze, il était assez rude au goût et peu recherché des gourmets. Martial le jugeait bon tout au plus pour des affanchis[3]. Ailleurs il met en scène un de ses amis qui se déclare très amateur de vin, mais du meilleur, et méprise ce qui sort des pressoirs péligniens[4]. Le bas-relief de Sulmona nous donne pour ainsi dire le commentaire et l'illustration de ces différents textes littéraires.

* * *

Des fouilles méthodiques ont été entreprises à

1. Ovide, *Amores*, II, 16, 7 :

Terra ferax Cereris, multoque feracior uvae.

2. Pline, *Nat. hist.*, XVII, 26 : « Asperiora vina rigari utique cupiunt in sulmonense Italiae agro, pago Fabiano, ubi et arva rigant... ne frigus vites adurat, circumfundunt riguis, quod ibi tepidare vocant. »

3. Martial, XIII, 121 (Paelignum) :

Marsica Paeligni mittunt turbata coloni;
Non tu, libertus sed bibat illa tuus.

4. *Ibid.*, I, 27, 5 :

Non haec paelignis agitur vindemia praelis,
Uva nec in tuscis nascitur ista jugis.

Corfinium en 1879, sur l'initiative d'un Français, le colonel Stoffel, qui se proposait de retrouver les ruines des fortifications élevées par César devant la ville. Les recherches du colonel Stoffel furent malheureusement interrompues trop tôt. M. de Nino les a reprises, sans pouvoir lui-même, faute de moyens d'action suffisants, les pousser très loin ; du moins a-t-il publié dans les *Notizie degli Scavi di Antichità* des relations détaillées des fouilles[1] et dressé le plan du terrain exploré[2].

Le village de Pentima paraît n'occuper qu'une petite partie de Corfinium. La cathédrale, dédiée à saint Pelino, — dont le nom ressemble singulièrement à celui de la déesse Pelina, patronne et protectrice des Péligniens, — fut construite au moyen âge avec des matériaux empruntés à des édifices antiques maintenant disparus. Elle est située à quelque distance de Pentima, au sud ; la ville ancienne devait s'étendre jusque-là. M. de Nino a découvert des tombes romaines entre la cathédrale et le village ; elles datent évidemment d'une époque assez reculée, antérieure à l'adjonction de ces nouveaux quartiers à la cité primitive.

Les fouilles ont montré que la cathédrale a été élevée dans l'un des coins d'une vaste place rectan-

1. Voir notamment : *Notizie degli Scavi*, 1879, p. 207 et p. 315-320.

2. Ce plan a été publié pour la première fois dans notre livre *De regione Paelignorum*, Paris, 1902, p. 119.



gulaire, de destination inconnue, entourée d'un mur continu en *opus reticulatum* et mesurant environ 220 mètres sur 130, au centre de laquelle on a cru reconnaître quelques vestiges du *vallum* de César. M. de Nino serait disposé à voir dans ce rectangle soit une basilique, soit le forum de Corfinium, élevés sous l'Empire dans une région qui se trouvait encore en dehors de la ville aux derniers temps de la République. La longueur même des murs nous empêche d'admettre que nous ayons là sous les yeux une basilique; elle serait de proportions tout à fait inusitées. L'appellation de forum est également sujette à caution; sur l'un des petits côtés du rectangle, faisant face à la cathédrale, était une piscine, dont M. de Nino a pu dégager momentanément tous les murs, l'abside terminale et le pavage, ainsi que les conduits d'eau qui l'alimentaient. On n'a pas d'exemple de pareils bassins donnant ainsi sur un forum. Ne pourrait-on pas supposer plutôt que ce grand rectangle était la place centrale, la palestre de quelque établissement de thermes? L'appareil réticulé des murs et la présence de piscines sur le pourtour s'expliqueraient parfaitement. Deux inscriptions de Corfinium nous parlent d'un *balineum* élevé à grands frais dans la ville. Sergius Cornelius Dolabella Metilianus, consul, a construit et couvert, sur un terrain lui appartenant, un établissement de thermes, continué par la République et le peuple de Corfinium, achevé

par Sergius Cornelius Dolabella Metilianus Pompeius Marcellus, *triumvir aere argento auro flando feriundo*, *Salius Palatinus*, frère du précédent à ce qu'il semble[1]. La provenance exacte de ces deux textes n'est pas connue. Le premier a été copié au XVII[e] siècle par Mascitti — auteur d'un livre intitulé : *Italica detecta seu Corfinii monumenta* — à Popoli, dans la propriété du cardinal Cantelmo qui l'avait fait venir de Corfinium. M. de Nino a vu le second à Pentima, où il servait d'architrave au-dessus de la porte d'une maison particulière. Une autre inscription de Corfinium intéresse Sergius Cornelius Dolabella Metilianus Pompeius Marcellus; c'est une dédicace honorifique consacrée à ce personnage, patron du municipe, par ses concitoyens[2]. Elle était déposée tout d'abord dans le palais épiscopal de Pentima, d'où l'enleva le cardinal Cantelmo. Si l'on savait que ces différents documents ont été trouvés aux abords de la cathédrale, on serait autorisé à supposer que la place reconnue par M. de Nino faisait partie du *balineum* qu'ils mentionnent. Il faut bien avouer cependant qu'on s'étonnerait de rencontrer à Corfinium des thermes aussi considérables; si grande que pût être la générosité des deux frères, on a peine à croire qu'ils aient doté leur ville d'un pareil édifice. Des fouilles nouvelles

1. *C. I. L.*, IX, 3152 et 3153.
2. *C. I. L.*, IX, 3154.

et plus complètes seraient nécessaires pour résoudre ce problème.

* * *

Parmi les objets déposés au Musée de Pentima et qui ont été recueillis aux environs, soit dans des tombes, soit sur l'emplacement de monuments ou de maisons antiques, on remarque un petit vase de terre cuite haut de 0m09, mesurant 0m05 de diamètre à la base ; il est renflé à sa partie moyenne, muni au sommet d'une poignée et terminé d'un côté par un bec saillant, de l'autre par une anse percée de trous. Plusieurs objets analogues ont été signalés déjà à la Société nationale des Antiquaires de France[1]. De formes et de dimensions variables, ils ont tous pour caractère commun de présenter à leur sommet un obturateur fixe perforé, véritable pomme d'arrosoir. On ne sait pas à quel usage était destiné cet obturateur. Peut-être servait-il à asperger les mets de poivre et d'épices. Aux terres cuites gallo-romaines de Saintes et d'Arles-Trinquetaille, au vase sicilien trouvé par M. Orsi à Murmuro et qui remonte au VIIIe siècle avant l'ère chrétienne, aux instruments semblables de bronze et de verre indiqués par M. Saglio, il faut ajouter le vase de Corfinium. Celui-ci, d'ailleurs, n'est pas unique en

1. *Bull. de la Soc. nat. des Ant. de France,* 1898, p. 373 et 394; 1899, p. 287; 1900, p. 93; 1901, p. 141.

son genre dans l'Italie méridionale; il existe au Musée de Naples des terres cuites identiques, provenant de Pompéi[1].

Une tablette de marbre du Musée de Pentima, décorée de motifs en relief, doit être rapprochée des tablettes pompéiennes du Musée de Naples que M. Maurice Albert a publiées en 1881[2]. Ces petits monuments figurés rentrent dans la catégorie des *oscilla*, objets suspendus, auxquels les Anciens attribuaient un caractère religieux et des vertus magiques. M. Maurice Albert leur donne très justement, en raison même des formes qu'ils affectent, circulaires, rectangulaires ou elliptiques, le nom général de boucliers décoratifs (*clipei*). « Ils étaient autrefois suspendus entre les colonnes des portiques et des péristyles, comme l'indiquent les crochets ou anneaux dont ils sont encore munis... Ils frappaient toujours les yeux... Aussi sont-ils presque tous ornés de sculptures sur les deux faces[3]. » Les personnages et les scènes qu'on y voit représentés se rapportent tous au culte de Dionysos-Bacchus, dieu de la vigne; ce sont des Faunes et des Bacchantes, des panthères et des boucs, des tambourins et des thyrses, etc. Outre

1. Voir notamment, à l'entre-sol du Musée, dans la deuxième salle des terres cuites de Pompéi, le n° 7510.

2. M. Albert, *Boucliers décoratifs du Musée de Naples*, dans la *Revue archéologique*, 1881, t. II, p. 92, 129, 193, 273. — Cf. du même auteur, article *Clipeus* dans le *Dictionn. des Antiq.* de Daremberg et Saglio, t. I, 2, p. 1259.

3. M. Albert, dans le *Dictionn. des Antiq., loc. cit.*

les quarante-deux boucliers décoratifs du Musée de Naples, M. Maurice Albert a décrit encore ou signalé sept *clipei* conservés aux Musées de Nîmes et d'Avignon[1], deux à l'École des Beaux-Arts à Paris[2], un à l'École française de Rome[3], plusieurs *clipei* trouvés à Tusculum[4] et deux enfin déposés au Musée de Berlin[5].

« Les tablettes elliptiques rappellent les *peltae lunatae*, ces boucliers à double échancrure que les poètes et les artistes mettaient au bras des Amazones. Délicatement découpées à la partie supérieure, elles prennent le plus souvent la forme de deux oiseaux, coqs ou griffons, dont les corps se confondent et dont les têtes se relèvent séparément à droite et à gauche, pour se retourner et se regarder bec à bec. C'est sur la partie inférieure du demi-cercle, à l'endroit où les deux corps réunis se perdent dans le marbre, que sont sculptés les bas-reliefs[6]. »

La tablette de Pentima appartient à cette série.

Elle mesure 0m32 de largeur maxima au som-

1. M. Albert, *Revue archéologique*, 1881, t. II, p. 281.
2. *Ibid.*, p. 286.
3. M. Albert, *Sur une villa de Tusculum*, dans la *Revue archéologique*, 1879, t. II, p. 24.
4. *Ibid.*, d'après Canina, *Descrizione dell' antico Tusculo*. Rome, 1841.
5. M. Albert, *Revue archéologique*, 1881, t. II, p. 94, d'après Gerhard, *Berlins Antike Bildwerke*, p. 66.
6. *Ibid.*, p. 92.

met, 0m13 de hauteur au centre. Sur un côté est figurée une tête d'homme de profil à gauche, les traits du visage fortement marqués, les cheveux ébouriffés, le front fuyant, le nez pointu et saillant, les lèvres épaisses, le menton avançant; le cou paraît recouvert d'un pan de manteau que serre une courroie; dans le coin gauche est un autel flamboyant. Ce personnage est un Faune; il ressemble à celui qu'on voit sur un *clipeus* rond du Musée de Naples, debout, vêtu d'une nébride attachée autour du cou et tenant de la main droite une torche qu'il approche d'un brasier allumé à gauche[1]. « C'est pour suivre leur guide que les Faunes allument à des brasiers les torches résineuses qui doivent les éclairer la nuit dans leurs courses orgiastiques[2]. » Sur l'autre côté, un lièvre tourné vers la gauche mange des raisins répandus à terre. Le même motif reparaît sur une tablette elliptique du Musée de Naples[3] et sur une tablette rectangulaire du Musée de Nîmes[4]; mais les deux fois l'animal est tourné vers la droite. Sur une tablette circulaire du Musée de Naples « un Faune, debout à gauche, tient un lièvre dans ses mains tendues[5]. » Le lièvre est mêlé au culte de Dionysos; on l'offre en sacrifice au dieu, « car

1. *Ibid.*, p. 193, et fig. à la p. 194.
2. *Ibid.*, p. 275.
3. *Ibid.*, p. 201 et fig.
4. *Ibid.*, p. 284, et fig. à la p. 277.
5. *Ibid.*, p. 195.

il passe pour manger le raisin et détruire la vigne[1]. »

Les *clipei* elliptiques publiés par M. Maurice Albert sont tous ornés à la partie centrale d'un fleuron découpé qui fait saillie entre les deux becs se regardant face à face. Il n'en est pas de même ici ; la pierre à cet endroit a été brisée.

Dans son livre sur *Vienne et Lyon gallo-romains*, M. Bazin a reproduit un *clipeus* circulaire de marbre du Musée de Lyon provenant de Vienne. On y voit sur une face un personnage barbu, sur l'autre un dauphin[2].

Quatre plaques rectangulaires de marbre, trouvées à Rome à la fin de 1901, en creusant la galerie souterraine qui doit traverser de part en part la colline du Quirinal, ont été publiées par M. L. Mariani dans le *Bullettino comunale*[3]. Elles sont ornées de sujets dyonisiaques en relief. Ce sont certainement des *oscilla*, des *clipei*. Au revers de l'une d'entre elles on aperçoit, devant une grappe de raisin suspendue à une branche de chêne, deux têtes de profil à gauche représentant l'une, au premier plan, un Silène barbu, l'autre, en

1. *Ibid.*, p. 276.

2. H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, Paris, 1891, p. XII (dessin), p. 333 (description).

3. L. Mariani, *Di alcune altre sculture provenienti della galleria sotto il Quirinale*, dans le *Bullettino comunale di Roma*, 1902, p. 20-24, fig. 3, 4 et 5.

arrière, un Satire imberbe[1]. Le Satire ressemb
trait pour trait, au Faune de la tablette de P
tima. Si l'on voulait dresser une liste compl
des *clipei* décoratifs jusqu'ici connus et publiés
serait nécessaire de joindre ces quatre plaques
Quirinal, — avec celles des Musées de Lyon et
Pentima, — à toutes les pièces que M. Maur
Albert a énumérées.

1. *Ibid.*, fig. 5, B.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

	Pages
BESNIER (Maurice), A. C. N. Monuments figurés du pays des Péligniens.	243-258
CARTON (Dr), A. C. N. Statuettes en terre cuite de la nécropole d'Hadrumète (Tunisie) . . .	230-242
COURET (comte), A. C. N. Le Livre d'heures du pape Alexandre VI	218-229
DURRIEU (comte Paul), M. R. Deux miniatures inédites de Jean Fouquet	105-126
MARTIN (Henry), M. R. Notes pour un « Corpus Iconum » du moyen âge	23-51
MAURICE (Jules), A. C. N. Mémoire sur la révolte d'Alexandre en Afrique, sa proclamation comme Auguste en juin 308 et sa chute au printemps de 311	1-22
MAURICE (Jules), A. C. N. Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Trèves pendant la période constantinienne . .	127-190
PALLU DE LESSERT (C.), M. R. De quelques titres donnés aux empereurs sous le Haut-Empire .	52-78
STEIN (Henri), M. R. Pierre de Montereau, architecte de l'église abbatiale de Saint-Denis. . .	79-104
TEIL (baron Joseph Du), A. C. N. Autour du Saint-Suaire de Lirey, documents inédits, remarques juridiques et esquisse généalogique .	191-218



AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, au regard de la page	. . . . .	32
— II, —	. . . . .	36
— III, —	. . . . .	42
— IV, —	. . . . .	48
— V, —	. . . . .	80
— VI, —	. . . . .	83
— VII, —	. . . . .	89
— VIII, —	. . . . .	90
— IX, —	. . . . .	92
— X, —	. . . . .	99
— XI, —	. . . . .	100
— XII, —	. . . . .	116
— XIII, —	. . . . .	120
— XIV, XV, —	. . . . .	190
— XVI, —	. . . . .	231
— XVII, —	. . . . .	234
— XVIII, —	. . . . .	239
— XIX, —	. . . . .	245

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.



PUBLICATIONS

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

En vente à la Librairie C. Klincksieck, 11, rue de Lille, à P

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'on ex plaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volu seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834, — ou tomes I à X.
2e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850, — ou tomes XI à X
3e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868, — ou tomes XXI à X
4e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879, — ou tomes XXXI à
5e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889, — ou tomes XLI à L
6e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1890-1899, — ou tomes LI à L

Les tomes I à XXI, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemp des tomes XXII à XXV, XXVIII à XL, à 4 francs; XLI à XL 12 francs; XLVI à LX, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volu correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* veut être réunis aux *Mémoires*; ceux de 1858 et de 1871 doi être reliés à part. — 1885 à 1902, 8 francs chaque année.

Prix d'abonnement : Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr*
Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1845 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque année, sauf et 1850 qui sont *épuisées.*

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Rédaction aux 2/3 de la partie la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule, feuille de 45 c. 55 c. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux moyen âge, par G. DURCAT.

Volume in-8° de 56 pages et 26 planches, gravées à l'eau-fo papier ordinaire, 5 fr.; papier de Chine, 10 fr.

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PAUMY.

I (1897). AUGUSTE PAUMY, sa vie, ses œuvres, ses collect (1817-1856). In-8°, 167 pages, avec portrait. 5 fr.

74

Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Mémoires
V. 62
1901
(c. 1903)
(7th series, V. 2

SEPTIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

MÉMOIRES 1901



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC III





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME SOIXANTE-DEUXIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME II



Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC III

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC III





DEUX TÊTES DE PLEUREURS

DU XV^e^ SIÈCLE

AU MUSÉE DE DOUAI

Par M. C. Enlart, membre résidant.

Lu dans la séance du 3 décembre 1902.

Une des questions les plus intéressantes et les moins résolues de l'histoire de l'art français est celle de l'influence flamande au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. On sait qu'un très grand nombre d'artistes flamands ont travaillé dans toute la France à ces époques; et l'on reconnaît à première vue le style puissamment vrai et un peu vulgaire qui a régné dans la plastique de la fin du XIV^e^ à la fin du XVI^e^ siècle. Reste à savoir quel rapport il existe, s'il en existe un, entre ce style, qui fut une mode universelle, et la nationalité flamande de la plupart des grands artistes de la même époque.

On peut espérer que des travaux aussi consciencieux que pénétrants donneront un jour la solution de ce problème, puisque M. R. Kœchlin, après avoir si bien fait ses preuves dans l'his-

toire de la sculpture troyenne, s'occupe en ce moment de l'art flamand et puisque M. Poinssot prépare au sujet des sculpteurs de Dijon un livre que j'ai quelques raisons de croire extrêmement intéressant.

En attendant que la lumière se fasse, il est une appellation que je voudrais voir supprimer, non pas seulement parce qu'elle est inexacte (l'appellation *gothique* l'est aussi, mais ne trompera personne), mais parce qu'elle peut induire en erreur. C'est le nom d'École bourguignonne donné par le regretté Courajod à l'atelier des sculpteurs qui travaillèrent à Dijon à la fin du XIV^e et au XV^e siècle.

On sait, en effet, que presque tous ces sculpteurs étaient étrangers à la Bourgogne : Jean de la Huerta était espagnol, presque tous les autres flamands; si leur style ne se distingue réellement de celui des autres provinces, il faudrait tout au moins dire École de Dijon comme on dit École de Fontainebleau; quel effet produirait le mot *École briarde* pour désigner cet atelier italien transplanté? — Il y a plus : le style de la sculpture a été original en Bourgogne au XII^e et au XIII^e siècle beaucoup plus qu'il ne l'est au XV^e.

Dans quelle mesure la sculpture de la Chartreuse de Dijon se distingue-t-elle de celle qu'exécutait Le Moiturier à Saint-Antoine de Dauphiné ou de celle du tombeau de Jean de Berri, sculpté à Bourges par Jean de Cambrai? Et quand même Jean de Marville aurait eu un style à lui, puis-

qu'il a travaillé non seulement en Bourgogne, mais à Rouen et ailleurs, ce style ne doit pas s'appeler bourguignon, car il n'est ni localisé en Bourgogne ni originaire de cette province.

Pourquoi ne serait-il pas flamand, comme la majorité de ceux qui l'ont pratiqué? Les œuvres de Jean de Cambrai à Bourges ressemblent à celles des sculpteurs de Dijon, et il faudrait vérifier si la région qui fut leur patrie commune n'a pas connu le même style à la même époque.

Cette vérification est malaisée : nul pays n'a été plus ravagé que les Flandres et l'Artois par les guerres et les révolutions; l'humidité, le vent et les fortes gelées y concourent efficacement à la destruction des édifices et, lorsque la pierre s'y prête à la sculpture, elle est gélive; enfin, dans cette région où la vie moderne est active et pleine de préoccupations utilitaires et où les bons matériaux sont rares, les ruines ont toujours été rapidement démolies et leurs matériaux répartis entre les constructions nouvelles et les fours à chaux.

Il est pourtant bien rare qu'il ne subsiste aucun témoin des monuments disparus. Les collections lapidaires des villes françaises du nord, bien qu'elles ne contiennent pas tout ce qu'elles auraient pu facilement recueillir, et que certaines soient trop négligées, sont d'autant plus intéressantes que les monuments d'alentour ont été plus complètement ravagés. C'est dans ces collections

qu'il faut chercher ce qu'a été l'art gothique dans l'extrême nord de la France.

Au Musée de Douai sont exposés divers morceaux de sculpture d'un grand intérêt. Introduit par la grande obligeance du conservateur de ce beau dépôt dans les magasins du Musée, j'y ai trouvé des objets non moins intéressants que ceux des galeries ; c'étaient, recueillies dans la ville et ses environs, quantité de têtes de pierre des XVe et XVIe siècles provenant de compositions sculpturales aussi riches que les clôtures du chœur d'Amiens et tout à fait dans le même style. Celui qui écrira l'histoire de la sculpture du XVIe siècle en Picardie devra étudier ces morceaux et rendre compte de l'analogie. Je n'ai pas eu à insister auprès de M. le conservateur du Musée de Douai pour qu'il exposât cette série de sculptures : les visiteurs peuvent désormais les étudier. Parmi ces débris, deux têtes visiblement plus anciennes m'ont frappé au premier coup d'œil comme tout à fait différentes de leurs voisines et présentant une complète analogie avec celles des figurines de pleureurs des tombeaux de Bourges et de Dijon.

Le lecteur le constatera lui-même par les photographies ci-jointes et remarquera sans nul doute que la statuette du tombeau de Philippe le Hardi, dont le moulage porte au Trocadéro le n° 682, présente une frappante ressemblance avec une de nos têtes ; quant à l'autre, elle rappelle plutôt une





Têtes de pleureurs du XVe siècle (Musée de Douai).





figure du tombeau de Jean Sans-Peur, n° 700 du même Musée. L'analogie serait plus frappante si le rebord largement proéminent du capuchon n'avait été brisé dans la figurine de Douai.

Le catalogue du Musée de Douai, tenu comme ils devraient l'être partout, nous apprend que les deux têtes, nos 2856 et 2857, sont entrées en 1877 comme don de M. Dujardin, domicilié à la Cense-à-Diales, marais des Six-Villes, près Lallaing; qu'elles y ont été recueillies par MM. Bréan et Delplanque et proviennent de l'ancienne abbaye d'Anchin.

Par malheur, les personnes mentionnées dans cette notice n'existent plus, mais ceux qui les ont connues sont d'accord pour certifier qu'elles n'ont rien affirmé à la légère et ont eu une bonne raison d'affirmer que les sculptures proviennent d'Anchin.

L'abbaye d'Anchin a reçu au XVe siècle tant de riches sépultures[1] qu'il est impossible de présumer à quel monument auraient pu appartenir les têtes.

On peut, en effet, citer pour cette période le tombeau d'un seigneur et d'une dame d'Escaillon, qui, par acte de 1388, désignèrent la place de leur sépulture dans le chœur; celles de divers membres de la même famille et de la famille de

1. Les mentions qui suivent sont empruntées à la belle *Monographie de l'abbaye d'Anchin*, par le Dr Escallier. Douai, 1862, in-4°.



la Mothe inhumés dans les dernières années du XIV^e siècle, puis la tombe de marbre de l'abbé Henri de Conflans, mort en 1414; celle de l'abbé Jean de Batterie, mort en 1438, et qui avait fait préparer son tombeau dans une somptueuse chapelle; celle de l'abbé Hugues de Lohes, mort en 1490; quant à celle de son prédécesseur, elle était en métal et doit être écartée de cette trop longue liste.

On peut aussi présumer que le monument n'était pas l'un des premiers cités : le style des deux têtes indique nettement le XV^e siècle.

Le monument dont elles proviennent n'était donc pas antérieur aux monuments de Philippe le Hardi (1383 à 1412) et de Jean Sans-Peur (1443 à 1470), mais il était contemporain et remarquablement analogue; il démontre que les artistes flamands du XV^e siècle travaillaient en Flandre même sur les mêmes modèles et dans le même style qu'à Dijon.

On a nié l'origine flamande du type des tombeaux de Dijon et de Bourges[1]. A mon avis, rien n'autorise à l'affirmer non plus qu'à le nier. On rencontre de ces tombeaux partout. On sait que le type des tombeaux de Dijon et de Bourges est le développement d'un thème connu en France au moins depuis le règne de Saint Louis, comme

1. A. Kleinclausz, *L'art funéraire en Bourgogne* (*Gazette des beaux-arts*, 3^e pér., t. XXVI, p. 441, et XXVII, p. 399).



en témoignent deux tombeaux de ses enfants à Saint-Denis. Un faux sarcophage, sur le couvercle duquel le mort est étendu, s'orne d'arcatures qui encadrent des figurines représentant un cortège funèbre. Le sujet est tellement de circonstance qu'il n'y a guère lieu d'en chercher l'origine; il suffit que les artistes aient été assez habiles pour qu'ils aient songé à représenter des cérémonies funéraires sur les tombeaux; ainsi ont fait les Égyptiens, les Grecs, les Étrusques et nos ancêtres dès qu'ils ont su assez de dessin pour y parvenir. Le type du sarcophage à arcatures est un legs de l'antiquité romaine; à Dijon, les arcatures sont devenues des niches, et les figurines se détachent du fond; c'est là une manifestation d'un développement général qui s'affirme à la même époque dans la décoration des portails et des retables. Le type du tombeau à socle orné d'une suite d'arcatures ou de niches encadrant des figurines n'est pas localisé; on le trouve depuis le Danemark (Rœskilde, Soroe) jusqu'à l'île de Chypre (Famagouste); il existait en Flandre ou en Artois depuis le XIV^e siècle au moins (abbaye de Ham, près Lillers). Des cérémonies funèbres sont figurées dès la fin du XII^e siècle à la cathédrale de Rouen, sur le tombeau de l'archevêque Maurille, et au XIII^e siècle à Arnac (Corrèze) sur celui de Géraud Poisson, étudié par le comte R. de Lasteyrie, ainsi que sur trois tombeaux de Perpignan publiés dans l'*Épigraphie roussillon-*

naise de Bonnefoy. Quant au développement et au traitement en haut relief de cette scène, on en trouve de remarquables exemples dès le XIII^e^ siècle en Espagne, à la cathédrale de Salamanque et dans le cloître de celle de Léon, sur des tombeaux d'évêques, dont l'arcade festonnée rappelle celle des trois portails de la cathédrale de Bourges, dérivés eux-mêmes d'un motif roman fréquent en Auvergne et en Limousin.



LE COFFRE DE MARIAGE

DES

BERTHOLON - BELLIÈVRE

1512

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU BOIS SCULPTÉ
DIT DE L'ÉCOLE LYONNAISE

Par M. J.-B. Giraud, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 19 novembre 1902.

Dans le courant de cette année 1902, les Musées de Lyon entraient en possession d'un grand coffre en noyer sculpté légué par M. Joseph Boy, de Lyon. — En dehors de sa riche ornementation, cet objet présente pour nos Musées un intérêt tout spécial tiré de ses armoiries accompagnées de leur date : 1512.

Sur chacun des deux panneaux extrêmes, suspendus au sommet de l'ornementation à candélabres, sont deux blasons : l'un, *de* [*gueules*] *à trois fasces d'*[*or*], est de Bertholon; l'autre, *d'*[*azur*] *à la fasce d'*[*argent*] *accompagnée de trois trèfles d'*[*or*], est de Bellièvre.

Les Bertholon sont inscrits à l'échevinage lyon-

nais : Estienne Bertholon, conseiller de ville en 1529[1].

Les Bellièvre sont assez connus pour que nous nous dispensions de nous étendre sur leur généalogie, et sur les fonctions publiques remplies par cette famille, dont l'origine remonte à Huguenin Bellièvre, conseiller de ville en 1463[2]. Son arrière-petit-fils (ou petit-neveu), Barthélémy II Bellièvre, intendant du cardinal de Bourbon et conseiller de ville en 1496, 1500, 1506 et 1512[3], maria sa fille Andrée à Estienne Bertholon[4], marchand et l'un des fermiers de l'entrée des draps de soie[5].

Il n'est pas téméraire de supposer que ce coffre, exécuté en 1512, ainsi que l'indiquent les chiffres inscrits dans le cartel qui figure en haut du quatrième panneau, rappelle le mariage d'Andrée Bellièvre avec Étienne Bertholon, et que cette date concorde évidemment avec l'âge mûr que le jeune marié devait avoir lorsqu'il fut plus tard jugé digne des honneurs de l'échevinat, 1529.

1. *Inv. Arch. comm. de Lyon,* BB 370.

2. Taxé à vingt sous dans le Chartreau de la taille sur les foires de 1466, coté du Royaume. *Ibid.*, CC 200.

3. *Ibid.*, BB 369, 370.

4. *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon,* par L. Morel de Voleine et H. de Charpin. Lyon, 1854, p. 160. — *Arch. comm.*, BB 370. — A. Vachez, *Les tombeaux de Saint-Pierre-le-Vieux,* ap. *Revue du Lyonnais,* année 1866, p. 462.

5. Vital de Valons, *Les origines des familles consulaires jusqu'en* 1790. Lyon, 1863.



Nous voici donc bien certainement en présence d'un bois sculpté de travail lyonnais de l'époque de Louis XII. Jusqu'à présent, nous n'en connaissions aucun présentant les mêmes éléments de certitude. Ceci éclaire d'un jour nouveau certains coffres et fragments trouvés dans la région et qui ont passé sous nos yeux depuis une trentaine d'années. A vrai dire, celui-ci est le plus riche et comme le prototype de l'école dans sa première manière, si l'expression n'est pas trop ambitieuse, car nous n'avons pas la prétention d'affirmer que des travaux semblables n'ont pas été exécutés au commencement du XVI^e^ siècle dans d'autres régions. Le départ de l'évolution artistique de notre pays à cette époque est trop général, et son origine, qui leur est commune, ne permet pas aux productions de centres très divers de revêtir le caractère particulier et local, à la seule inspection duquel il sera si facile un peu plus tard de distinguer une armoire lyonnaise d'une armoire parisienne ou des bords de la Loire.

Première manière, avons-nous dit plus haut, parce que, pour faciliter un classement approximatif de nos bois lyonnais, nous croyons pouvoir les distinguer suivant le caractère de leur décoration qui, au commencement du XVI^e^ siècle, est marqué par un reste de gothique disparaissant presque aussitôt au contact de l'art italien, puis ensuite qui s'en affranchit pour, en toute liberté, se développer en deux directions différentes évoluant côte à côte; la première a des points de

contact serrés avec cette manière riche et plutôt « ronflante » plus connue sous le vocable d'École de Bourgogne ; la seconde, fort originale, beaucoup plus sage dans son ornementation et sobre dans ses profils, a fait son chemin dans le monde des collections et des musées, qui l'a baptisée École lyonnaise. Les représentants de l'une et de l'autre manière sont assez nombreux et assez intéressants pour que nous leur consacrions plus tard une étude spéciale ; du reste, les beaux travaux de MM. Ed. Bonnaffé et Ém. Molinier[1] les ont déjà signalés à l'attention des archéologues.

Nous n'ignorons pas les critiques formulées par M. Ém. Molinier contre la généralisation trop étendue du système, d'une part, et les localisations trop étroites des objets, d'autre part, des bois sculptés en écoles régionales. Nous reconnaissons ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces critiques appuyées sur une forte érudition, et nous conviendrons volontiers avec lui qu'une partie des œuvres produites directement sous l'influence italienne échappe à des attributions locales basées uniquement sur des rapports ou des on dit manquant de précision scientifique. Ce n'est pas ici le lieu de discuter notre opinion en ce qui concerne

1. Edmond Bonnaffé, *Le meuble en France au XVI^e siècle.* Paris, 1887. — Émile Molinier, *Histoire générale des meubles appliqués à l'industrie du V^e à la fin du XVIII^e siècle*, t. II. *Les meubles du Moyen âge et de la Renaissance.* Paris, s. d. — Voir aussi J.-B. G., *Recueil descriptif et raisonné des objets ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en* 1897. Lyon, 1898.



nos écoles provinciales; mais pour justifier dès à présent ce que cette expression d'École lyonnaise pourrait avoir de prétentieux, nous croyons devoir, au moins en ce qui concerne une partie des bois attribués à Lyon pendant la seconde moitié du XVI^e^ siècle, maintenir cette dénomination locale, dont nous nous proposons de démontrer plus tard le bien-fondé en nous appuyant sur un ensemble de monuments dont la provenance est indiscutable. Sans cela et sans les documents nouveaux, qui font l'objet de cette modeste étude, nous ne nous serions pas hasardé à employer une qualification aussi précise pour des monuments qui, dans cette première manière, manquent généralement d'un caractère très précis et distinct.

La première manière de l'École lyonnaise, dépourvue de signes très personnels, est beaucoup moins connue, et nous allons essayer de l'étudier en prenant pour point de départ le coffre Berthelon-Bellièvre.

Circonstance peu commune, il est porté sur une base ou tabouret. Divisé en six panneaux séparés par des pilastres, il est complètement couvert d'une riche ornementation dite à candélabres, variée sur chaque panneau ou pilastre; en haut relief pour les premiers, en relief très bas pour les seconds. Le pilastre central se distingue des autres en ce qu'il est exclusivement affecté à une figuration assez étendue des instruments de la Passion; il y en a vingt-deux, que nous allons essayer d'expliquer :

1. Le calice d'amertume.

2. Le calice est noué au milieu de sa tige d'une draperie qui peut figurer le subligaculum, ou le manteau d'écarlate, ou le suaire. Cette détermination, ainsi que quelques autres, est assez difficile à établir à cause de la petitesse des objets, de leur exécution parfois bien sommaire et de leur manque absolu d'échelle.

3. La lanterne de Malchus.

4. Le roseau. Entre ces deux objets est une tige végétale à développement symétrique qui peut-être aussi a trait à la Passion.

5. La couronne d'épine.

6. Les dés.

7 et 8. Le plateau et l'aiguière de Ponce Pilate.

9. Une petite draperie qui peut être le linge avec lequel Pilate essuya ses mains ou le mouchoir de sainte Véronique.

10 et 11. La colonne de la Flagellation et les liens.

12. Le fouet.

13. Une corde à laquelle sont attachés plusieurs objets semblables dont la forme est indécise.

14. Les deniers de Judas.

15. L'échelle.

16. La lance.

17. L'éponge au bout de la branche d'hysope.

18, 19 et 20. La croix, ses trois clous et son titre.

21. Les tenailles.

22. Un objet oblong à surface striée, à déter-



miner. Il n'a rien de commun avec le marteau ou maillet dont ce serait ici la place.

Au sommet du premier pilastre à gauche, l'artiste a disposé quatre objets dont le sens symbolique nous échappe : un vase à deux anses flanqué de deux petits quadrupèdes rampants, hermines? un objet rappelant le pelta des anciens et une croix. Est-ce une allégorie aux vertus nécessaires aux jeunes époux? En pareille matière nous préférons nous abstenir, et c'est ce que nous ferons aussi pour les quatre coupes pleines de petits disques ou petites boules dans lesquels d'aucuns ont voulu voir des pièces de monnaie, symbole de l'opulence des deux familles. Faut-il voir aussi une intention rappelant le chapelet dans le cordon courant sur la moulure supérieure de la base, formée de séries de dix grains sphériques séparés par une olive? Au surplus, la surabondance de figurations allégoriques, surtout dans un coffre de mariage, n'a rien pour surprendre, étant donnée la manie des emblèmes qui a sévi généralement pendant toute la Renaissance.

Au milieu de la base distincte est un enfant tirant à lui deux grosses guirlandes, se combinant chacune avec une longue lanière portant des inscriptions en majuscules gothiques (sauf un d). Sur celle de gauche se lit : IE · dVRE · IAI ·, et sur celle de droite : ESPÉRANCE.

Les côtés, munis de longues manettes de fer forgé, moulurées en balustre, sont plats. Les coins

sont renforcés par des équerres en fer découpé et ajouré de style gothique, posées sur une étoffe aujourd'hui incolore et dont on voit la forte toile. Les assemblages, exactement ajustés, sont en queue d'aronde.

Le meuble, d'une très belle patine foncée, est dans un excellent état de conservation; seul le couvercle est moderne. La serrure et son entrée manquent.

Le mot « huchier » n'est pas usité dans la région lyonnaise; ce sont les menuisiers qui font les coffres[1], mais il est évident qu'ici le rôle important est dévolu à l'imagier. Malheureusement aucun document, aucun indice ne nous ont permis de retrouver son nom, et si nous savons qu'un des imagiers les plus connus à cette époque est Jean de Saint-Priest[2], rien ne nous autorise à lui attribuer cette œuvre si intéressante de notre Renaissance lyonnaise à son aurore.

Lorsque, à la suite des expéditions de Charles VIII et de Louis XII, l'influence italienne se répandit sur la plus grande partie de la France et fit dévier à son profit notre art français, nous parûmes dans cette évolution momentanément oublieux des nobles traditions léguées par les

1. *Inv. Arch. comm.*, CC 10, 11, 41, 136. — 1453-55, « Payé 8 livres 5 sous à Robin, menuisier, pour les deux grands coffres (servant à mettre les archives) de Saint-Jaquême; — 9 livres 12 sous 6 deniers à Jean de Lonzelles, serrurier, pour les ferrures et serraillies desdits coffres. » *Ibid.*, CC 74.

2. *Ibid.*, CC 125, 126, 131, 132.



Coffre des Bertholon-Belliévre (1512). Musée de Lyon.



maitres qui firent jaillir de notre sol nos glorieuses cathédrales.

Cette influence devait se faire sentir à Lyon tout autant que dans le voisinage de la cour et des riches personnages toujours portés à suivre la mode mise en faveur par le souverain. Notre ville était à cette époque le siège d'un commerce très important alimenté d'abord par sa situation privilégiée sur la route d'Italie, et ensuite par ses quatre grandes foires annuelles qui avaient attiré dans ses murs un nombre considérable de riches marchands étrangers et surtout italiens. La période pendant laquelle cet envahissement du négoce transalpin grandit et atteignit son apogée paraît avoir coïncidé justement avec la première moitié du XVI[e] siècle[1].

Tout dans le coffre Bertholon-Bellièvre dénote une des manifestations encore initiales de la direction nouvelle. Il apparaît évidemment ici que si l'ordonnance générale et le parti pris décoratif accusent franchement une inspiration italienne, d'un autre côté l'interprétation ornementale et la facture parfois naïve se ressentent des traditions de notre XV[e] siècle. L'ensemble est touffu, un peu lourd; l'artiste n'est pas encore imprégné des courbes savantes et du galbe élégant du candélabre italien, et principalement dans les motifs

1. J.-B. G., *Documents sur l'importation des armes italiennes à Lyon à l'époque de la Renaissance*, p. 231 et suiv.

empruntés au règne végétal, on constate un dérivé direct de la flore gothique. Un des morceaux les plus curieux à cet égard est le petit bonhomme coiffé d'un motif feuillagé, dont la tête et les mains sortent d'un triple bourgeon. Quant aux deux banderoles de la base, elles sont franchement gothiques, ainsi que les ajours et découpures des ferronneries.

Cet art indécis et de transition fut de courte durée; les spécimens en sont peu nombreux; l'Italien envahisseur ne leur laissa pas le temps de multiplier, et pendant près d'un demi-siècle il régna en souverain jusque sur notre architecture. Le puits de la maison du chamarier d'Estaing rue Saint-Jean et les fragments qui nous restent de la chapelle des Lucquois à l'église de l'Observance en sont des témoignages. Nous y ajouterons une frise en noyer venant de la rue de l'Arbalète et représentant un combat de divinités marines. Ces trois sculptures ont été recueillies par nos Musées, et à leur provenance authentique nous regrettons de ne pouvoir joindre leur acte de naissance, les textes faisant défaut. D'autres pièces analogues en mobilier et boiseries peuvent dans une certaine mesure être aujourd'hui classées, grâce à l'artiste inconnu qui sculpta sur un coffre de mariage blasons et date devant perpétuer le souvenir d'une union, qui ne s'attendait pas à l'honneur de devenir, quatre siècles plus tard, un précieux document d'archéologie lyonnaise.



UN ÉMAIL

DE LA

CATHÉDRALE DE VLADIMIR (RUSSIE).

Par M. le baron DE BAYE, membre résidant.

Lu dans la séance du 5 mars 1902.

Il y aurait une bien curieuse étude à faire : celle des antiquités occidentales conservées en Russie. Je n'entends pas parler des objets apportés à des dates récentes par des collectionneurs, mais bien de ceux qui, conservés depuis longtemps en Russie, ont un intérêt historique.

Nous sommes portés, non sans motifs, à considérer la Russie, antérieurement au règne de Pierre le Grand, comme une nation quasi-asiatique, imprégnée d'un caractère purement oriental, par la période trois fois séculaire du joug des Mongols.

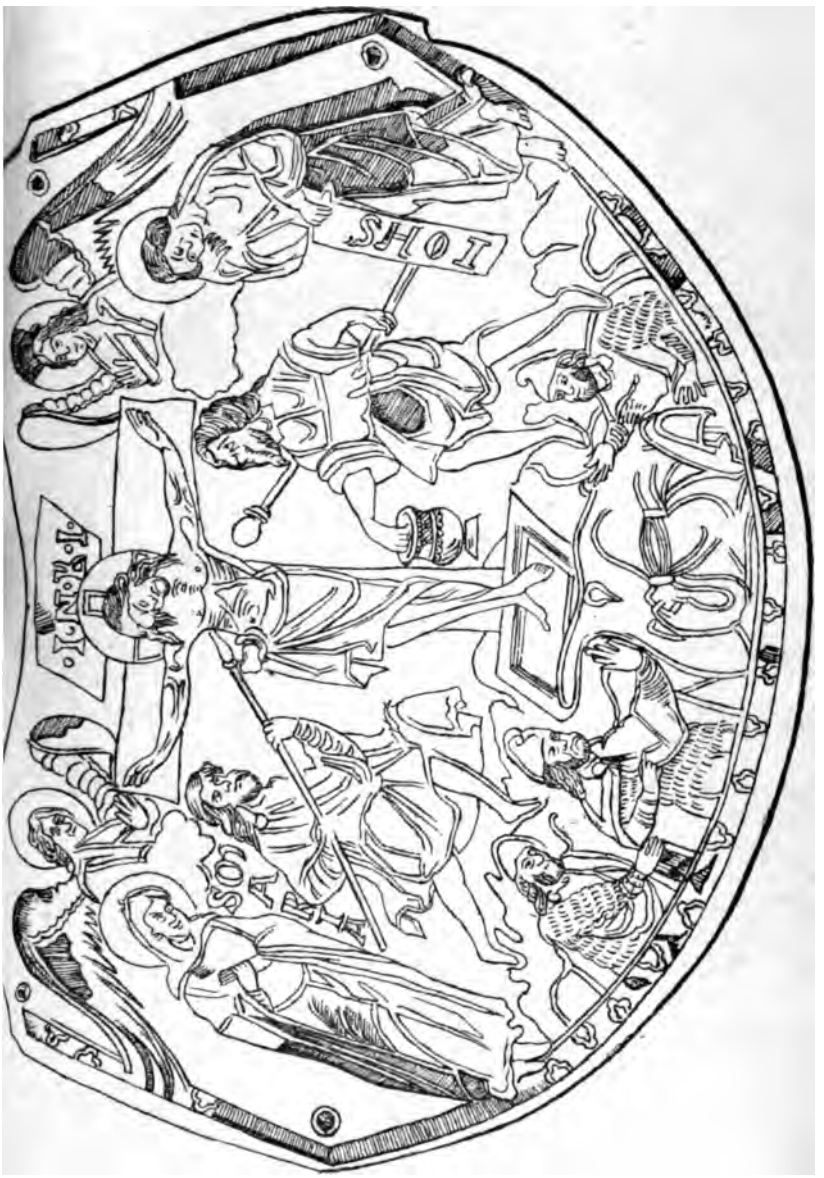
Je ne viens pas nier l'influence orientale dans les arts chez une puissance semi-européenne, semi-asiatique. J'estime, néanmoins, que les apports occidentaux ont été peut-être plus importants qu'on ne le pense généralement.

Ces prémisses étant posées, je présenterai à leur appui une intéressante pièce d'émaillerie conservée dans le trésor de la cathédrale de la ville de Vladimir. Je l'ai vue une première fois en 1890, lors du Congrès archéologique de Moscou, et une seconde fois en 1900, dans la sacristie où



ÉMAIL DE LA CATHÉDRALE DE VLADIMIR.

est conservé ce précieux objet. Il mesure 0m17 de longueur et 0m115 de hauteur.


SHOT



N'étant pas spécialiste, je me bornerai à faire connaître les appréciations des archéologues qui ont pu ainsi que moi examiner cet émail. Il est considéré comme ayant appartenu à André Bogoloubski (1157-1174), ce grand prince qui transporta du midi au nord de la Russie le centre de la vie politique et créa une principauté dont la ville de Vladimir fut la capitale. Il la dota de monuments fort remarquables, tels que la porte d'or, l'église de Saint-Démétrius et la cathédrale de l'Assomption.

Dans cette cathédrale reposent les restes du Prince, et, selon la tradition, le cercueil qui les contenait autrefois renfermait également l'objet dont nous nous occupons. Cette plaque représente, sur un fond uni de bronze doré, la Résurrection. Au milieu, le Christ sortant du tombeau; à droite, cette inscription : REXVREXTIO, et, à gauche, ΘN˜I. De sa main droite, le Sauveur écarte le linceul, et, de la gauche, il porte une hampe, surmontée d'une croix, sous laquelle flotte une petite bannière. De chaque côté, deux anges se tiennent debout, ayant à la main un sceptre terminé par une fleur de lis. Le tombeau est formé d'un sarcophage rectangulaire et son couvercle est placé en travers. Plus bas que le tombeau, on voit deux soldats renversés.

Le dessin de la tête du Christ et de celles des anges est tout à fait remarquable.

Ce sujet est rendu selon les données de l'art de

l'église occidentale et non selon les règles de l'église orientale. L'inscription est en caractères latins. Ces deux observations suffiraient à démontrer que nous nous trouvons en présence d'un produit sorti des mains d'artistes occidentaux.

L'objet en question peut donc être considéré comme un émail de provenance lorraine ou rhénane et attribué au XII[e] siècle.

Les savants étrangers à la Russie n'admettent pas la possibilité que cette plaque ait pu être faite en Russie. Ceux de Russie sont moins affirmatifs. Ils citent d'anciennes Annales, d'après lesquelles le prince André Bogoloubski faisait venir de l'étranger des maîtres d'art; ce qui tend à prouver que des artistes étrangers travaillaient en Russie dès cette époque. En effet, les *Annales* d'Ipatievsky, de l'an 1175, énumèrent divers objets et différentes matières dont le prince André Bogoloubski ornait ses églises, et, entre autres, on cite des émaux du genre de celui qui fait l'objet de notre communication. Ces *Annales* parlent de maîtres d'art de plusieurs pays, principalement d'Italie et d'Allemagne.

Une autre question a été soulevée au sujet de l'émail conservé à Vladimir. Quel pouvait en être l'usage? Selon les savants russes, cet émail était un ornement destiné à être porté sur le costume. D'abord, on le considéra comme un *nagroudnik*[1], c'est-à-dire une parure de poitrine.

1. Ce nom vient du mot *groude*, qui signifie poitrine.

Cette manière de voir fut abandonnée lors de la découverte d'une autre plaque analogue dans un des couvents du gouvernement de Vladimir. Cette seconde plaque émaillée, de la même forme et dimension que la première, percée sur les bords du même nombre de trous, offrant la même technique, représente la Crucifixion, et se trouve actuellement au Musée Boumiantzeff, à Moscou.

Elle est convexe : la planche ci-contre la représente développée.

Les personnages y sont plus nombreux et par conséquent à une plus petite échelle. Le sujet représenté est le Crucifiement. Au milieu, le Christ en croix. Au-dessus de la tête, entourée d'un nimbe crucifère, se trouve l'inscription : I ∘ N ∘ R ∘ I.

Les pieds du Christ semblent reposer sur une plate-forme carrée.

A la hauteur des bras de la croix, deux anges dans les nues. A la droite du Christ, la Vierge debout, auprès de laquelle on lit cette inscription : SMARIA. Entre la Vierge et le Christ, le soldat qui perce de sa lance le côté du Sauveur. De l'autre côté, saint Jean portant de sa main droite un rouleau sur lequel on lit IOHS. Entre saint Jean et le Christ, un homme tendant un vase de sa main droite et tenant de la gauche la hampe munie à son sommet de l'éponge. Au pied de la croix, trois soldats se partagent les vêtements du Sauveur.

Après la découverte de ce second objet, on a présumé que ces deux plaques émaillées formaient la paire. On les a considérées depuis comme des *napletchnik*[1], sortes d'épaulettes. Cette conjecture est basée sur la ressemblance de ces ornements avec les pièces de forme analogue commandées à Constantinople au XVII^e^ siècle par le tzar Alexis Mikhaïlovitch, d'après les bannes portées par les Monomak au XII^e^ siècle.

Deux grandes pièces de ces bannes sont également concaves, de façon à prendre la forme des épaules.

J'ai pensé intéressant de signaler ces deux objets occidentaux conservés en Russie et de rappeler les opinions émises à leur sujet.

1. Ce nom vient du mot russe *plétchi*, qui signifie *épaules*.



CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE

DES

ÉMISSIONS MONÉTAIRES DE L'ATELIER DE TRÈVES

PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE

(305-337).

DEUXIÈME PARTIE[1].

Par M. Jules Maurice, membre résidant.

Lu dans la séance du 16 juillet 1902.

Sixième émission.

Cette émission fut frappée depuis la célébration par anticipation d'un an des vota V des Césars et des vota XV de Constantin en 320 jusqu'à l'élévation de Constantius II César le 8 novembre 324.

Les *vota* XX des Augustes furent inscrits sur les monnaies avec les légendes *Beata Tranquillitas* et *Virtus. Exercit.* L'on inscrivit sur les

1. Pour la première partie, voy. *Mémoires*, t. LXI, p. 127.

monnaies d'or les exergues *Alamannia* et *Francia* en l'honneur de la victoire que Crispus remporta en 320 sur les Francs et l'on trouve sur celles de bronze la légende du revers *Sarmatia Devicta* qui célèbre la victoire de Constantin en 322 sur les Sarmates. Les monnaies de Constance II ne parurent pas dans cette émission.

Les monnaies de bronze y sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis* ou denier constantinien; celles d'or de l'espèce du *solidus* ou 72e à la livre d'or.

Tableau des lettres placées dans le champ du revers des monnaies et des exergues de l'émission.

Première série :

| / PTR	| / STR
T | F / PTR	T | F / STR

Cette série est la seule qui se trouve représentée dans l'émission précédente.

Deuxième série :

| / •PTR	| / •STR
T | F / •PTR	T | F / •STR

Troisième série :

$$\frac{|}{\text{PTR}\cdot} \qquad \frac{|}{\text{STR}\cdot}$$

Quatrième série :

$$\frac{|}{\cdot\text{PTR}\cdot} \qquad \frac{|}{\cdot\text{STR}\cdot}$$

$$\frac{\text{T}\ |\ \text{F}}{\cdot\text{PTR}\cdot} \qquad \frac{\text{T}\ |\ \text{F}}{\cdot\text{STR}\cdot}$$

Cinquième série :

$$\frac{|}{\text{PTR}\cup} \qquad \frac{|}{\text{STR}\cup}$$

Sixième série :

$$\frac{|}{\cdot\text{PTR}\cup} \qquad \frac{|}{\cdot\text{STR}\cup}$$

Septième série :

$$\frac{*\,|}{\text{PTR}} \qquad \frac{*\,|}{\text{STR}}$$

Huitième série[1] :

$$\frac{|}{\text{TR}}$$

I. — La plupart des pièces qui présentent au re-

1. Toutes les pièces de l'émission semblent avoir été frappées dans les deux officines ouvertes.

vers les légendes VICTORIAE · LAETAE · PRINC · PERP · et VICTORIAE · LAET · P · P ·; et qui ont été décrites dans l'émission précédente ont dû continuer à être frappées au cours de l'émission présente avec les exergues de sa première série : $\frac{|}{PTR}$ $\frac{|}{STR}$

On trouve parfois une étoile sur le devant de l'autel, sur lequel deux Victoires posent un bouclier votif, au revers de ces pièces. L'on obtient ainsi les signes du revers de la septième série de l'émission présente : $\frac{\star}{PTR}$ $\frac{\star}{STR}$ Ces signes se rencontrent avec la première de ces deux légendes sur la pièce n° 640 de Constantin le Grand dans Cohen, au droit de laquelle on lit : IMP · CONSTANTINVS · MAX · AVG, et avec la seconde de ces deux légendes du revers sur toutes les pièces décrites dans l'émission précédente.

On trouve également au revers les légendes :

II. — BEATA · TRANQVILLITAS ·, et, comme type : un autel surmonté d'un globe et qui porte sur sa face antérieure l'inscription : VOTIS·XX·; au-dessus du globe, deux ou trois étoiles.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · AVG. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (Cohen, 17, 1re série, BR·MVS; 3e série, BR·MVS, FR. 14465,



14467; 4e série, FR. 14464, 14468; 6e série, FR. 14466, 14469).

2° Même buste à gauche (Cohen, 18, mêmes séries, BR·MVS, Musée de Trèves, FR. 14471-72).

3° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite, avec le casque quelquefois très orné (Cohen, 20, 1re série, FR. 14474, 14476; 3e série, FR. 14477, 14483; 3 gr. 50, 0m021; 4e série, FR. 14478, 14484; 6e série, Musée de Trèves).

4° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à gauche, tenant une haste et un bouclier (Cohen, 22; coll. Voetter).

5° CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 5, 1re série, FR. 15355).

6° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule et un bouclier (Cohen, 7, 1re série, FR. 15357).

7° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 8, 3e série, FR. 15358).

8° IVL·CRISPVS·NOB·C. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 15, 6e série, BR·MVS).

9° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à gauche, avec la tête de Méduse sur la cuirasse, tenant une haste sur l'épaule et un bouclier (Cohen, 16, 6e série, BR·MVS).

10° Même légende. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (pièce inédite, 6e série, BR·MVS).

11° IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Même buste (Cohen, 19, 4e série, BR·MVS; 6e série, FR. 15362, 15363; 3 gr. 25, 0m020).

12° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à droite, tenant une haste sur l'épaule droite et sur la gauche un bouclier que l'on voit de derrière (pièce inédite, 3e série, BR · MVS).

13° Même légende. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite, tenant de la main gauche une Victoire sur un globe et portant le bras droit en avant (pièce inédite, 4e série, BR · MVS).

14° Même légende. Son buste lauré et drapé à droite, tenant la lance du bras droit visible et de la gauche un globe (pièce inédite, 3e série; coll. Voetter).

15° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier (Cohen, 21, 1re série, BR · MVS). Voetter avec la représentation de la Louve et des Jumeaux sur le bouclier.

16° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule droite et un bouclier qui couvre l'épaule gauche (Cohen, 22, 1re série, BR · MVS, FR. 15364-65; Voetter, avec une femme à genoux devant l'empereur sur le bouclier; 3e série, BR·MVS; Voetter, avec la tête de Méduse sur le bouclier. (Pl. IV [I][1], n° 1.) 4e série, FR. 15367, 15371; Voetter, avec un trophée et un captif enchaîné assis au pied du trophée sur le bouclier; 6e série, FR. 15368, 15372; Voetter, avec l'empereur à gauche, cou-

1. Les numéros de planches entre crochets se rapportent au tirage à part.



ronné par la Victoire, et devant lui deux hommes à genoux sur le bouclier).

17° CRISPVS · NOBIL · C. Son buste casqué et cuirassé à gauche, tenant une haste et un bouclier sur lequel on voit Rome assise, tenant un sceptre et un globe (Cohen, 14, 4e série, FR. 15372 A).

18° D · N · CRISPVS · NOB · CAES. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier (Cohen, 24, 4e série, FR. 15373).

19° D · N · CRISPO · NOB · CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 25, FR. 15374)? Exergue et atelier incertains.

20° CONSTANTINVS · IVN · N · C. Son buste lauré et cuirassé à gauche, conduisant un cheval et tenant un sceptre et un bouclier sur lequel on voit deux personnages (variété de Cohen, 15, 5e série, BR · MVS). (Pl. IV [I], n° 2.)

21° CONSTANTINVS · IVN · NOB · C. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (Cohen, 1re série, Trèves; 2e série; Voetter; 6e série, FR. 15581-82; 2 gr. 75, 0m018).

22° Même légende. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre (Cohen, 20, 5e série; Voetter).

23° Son buste lauré et drapé à droite à mi-corps, tenant une haste dirigée en avant et un globe (pièce inédite, 4e série; Voetter).

24° Même légende. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (Cohen, 22, 4e série, FR.; Voetter).

25° Son buste lauré à gauche, à mi-corps, avec le manteau impérial, tenant un globe surmonté d'une Victoire et la mappa (Cohen, 23, 1re série, FR. 15583; 4e série, FR. 15587; Voetter); parfois l'on voit la tête de Méduse sur la poitrine.

26° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 25, 6e série, FR. 15588; Voetter).

27° CONSTANTINVS · IVNN (*sic*) · COS · II. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre (Cohen, 29, 1re série).

L'inscription sur cette pièce du IIe consulat de Constantin le Jeune confirme le classement chronologique des monnaies qui portent la légende *Beata Tranquillitas* dans l'émission parue de 320 à 324.

28° LICINIVS·IVN·NOB·C. Son buste radié et cuirassé à droite (Cohen, 1, BR·MVS, 1re série).

29° LICINIVS·IVN·NOB·CAES. Même buste (Cohen, 1, BR·MVS, 1re série).

30° Même légende. Son buste lauré et drapé à gauche (pièce inédite, BR·MVS, 1re série).

III. — On trouve au revers : VIRTVS·EXERCIT, et, comme type, un trophée au pied duquel sont assis deux captifs, celui de gauche dans l'attitude



de l'accablement et celui de droite les mains liées derrière le dos et retournant la tête.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 697, $\frac{T \mid F}{\quad}$[1], 1re série, FR. 15125; 2 gr. 80, 0m019; 2e série, FR. 15128).

2° LICINIVS·P·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 183, 1re série, $\frac{\mid \quad T \mid F}{\quad}$, FR. 14321-23; Voetter; 7e série, Musée de Berlin). (Pl. IV [I], n° 3.)

3° IMP·LICINIVS·AVG. Même buste (Cohen, 184, $\frac{\mid \quad T \mid F}{\quad}$, 1re série, FR. 14325, BR·MVS; 2e série, BR·MVS; 4e série, FR. 14324).

4° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste casqué et cuirassé à droite ($\frac{\mid \quad T \mid F}{\quad}$, 1re et 2e séries, pièces du BR·MVS; 6e série, FR. 15539).

5° IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste casqué et cuirassé à gauche, vu de dos, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier (1re série, $\frac{T \mid F}{\quad}$, BR·MVS).

Cohen a voulu probablement décrire ces pièces

1. Les signes $\frac{\mid}{\quad}$ ou $\frac{\mid}{T \mid F}$ indiquent l'absence ou la présence des lettres TF dans le champ du revers des pièces des 1re, 2e et 4e séries; lorsque ces deux signes se trouvent devant l'ensemble de ces trois séries, cela veut dire que toutes présentent des revers avec et sans les lettres TF.

aux nos 179 et 180 de Crispus, mais il s'est trompé et leur a donné le revers d'autres pièces.

6° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste radié et drapé à droite (Cohen, 261, 2e série, FR. 15854; 2 gr. 70, 0m019).

7° CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste radié, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 262, $\frac{|}{T\,|\,F}$, 1re série, FR. 15853, BR·MVS; 2e série, BR·MVS).

8° LICINIVS·IVN·NOB·C. Son buste radié et drapé à droite (Cohen, 60, 1re série, $\frac{|\quad T\,|\,F}{\quad}$, FR. 14430-31, BR·MVS; Voetter; 7e série, FR. 14432, BR·MVS).

IV. — Au revers : VIRTVS·EXERCIT, et, comme type, un étendard au pied duquel sont assis deux captifs. Celui qui est à gauche est dans l'attitude de l'accablement; celui qui est à droite a les mains liées derrière le dos et retourne la tête. Sur l'étendard : VOT·XX.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 695, $\frac{|}{T\,|\,F}$, 1re série, BR·MVS, FR. 15102, 15115, 15125-6, et 2e série, FR. 15114, 15119; 7e série, FR. 15103).

2° Même légende; même buste à gauche (pièce inédite, $\frac{T\,|\,F}{\quad}$, 1re série, BR·MVS).



3° Même légende. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (Cohen, 696, $\frac{T \mid F}{\quad}$, 1re série, BR·MVS).

4° Même buste à gauche (pièce inédite, 1re série, $\frac{T \mid F}{\quad}$, BR·MVS). (Pl. IV [I], n° 4.)

5° LICINIVS·P·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 191, $\frac{\mid}{\quad}$, 1re série; Voetter, et 2e série, BR·MVS).

6° CRISPVS·NOB·C. Son buste casqué et cuirassé à droite (pièce inédite, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, BR·MVS).

7° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant un globe surmonté d'une Victoire (Cohen, 170, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, FR. 15528).

8° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, vu de dos, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier (Cohen, 171, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, BR·MVS).

9° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 172, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, FR. 15531; 7e série, FR. 15532).

10° CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche, tenant un globe sur-



monté d'une Victoire et un sceptre (Cohen, 250, 2e série, $\frac{|}{\text{——}}$, FR. 15842).

11° Même légende. Son buste radié et cuirassé à gauche (Cohen, 252, 2e série, $\frac{|}{\text{——}}$, BR·MVS).

12° Même légende. Son buste radié, drapé et cuirassé à gauche, levant la droite et tenant un globe (Cohen, 253, 1re série, FR. 15847).

13° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire (Cohen, 256, variété, 1re série, $\frac{|}{\text{——}}$, BR·MVS).

14° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste radié et cuirassé à gauche (pièce inédite, 1re série, $\frac{|}{\text{——}}$, BR·MVS).

15° LICINIVS·IVN·NOB·C. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 70, 1re et 2e séries, avec $\frac{|}{\text{——}}$ et $\frac{\text{T} \mid \text{F}}{\text{——}}$, BR · MVS., FR. 14442-3-4 (Pl. IV [I], n° 5), Voetter; 7e série, avec une étoile dans le champ à gauche); cette étoile a parfois été prise pour le monogramme, parce qu'elle présente une branche verticale qui ressemble à un I comme dans le monogramme formé de I et de ×; mais l'extrémité de cette branche de l'étoile n'est jamais renflée comme dans le monogramme. Le colonel Voetter a montré que les signes chrétiens n'étaient apparus sur



les monnaies de Trèves qu'après la mort de Constantin en 327[1].

16° LICINIVS·IVN·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 68, 1re série, $\frac{T \mid F}{\quad}$, BR·MVS; 2e série, $\frac{\mid}{\quad}$, FR. 14440).

17° LICINNVS·IVI·NOBIL (*sic*). Son buste radié, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 71, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, FR. 14445); cette pièce a été frappée avec un coin incomplètement gravé.

IV. — On trouve au revers : CAESARVM·NOSTRORVM, autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·V.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 33, 8e série, FR. 14489).

2° CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 30, 8e série, FR. 15381-82).

Les *vota* V des Césars furent accomplis en l'année 321[2]; mais on les célébra et on les inscrivit sur les monnaies dès l'année précédente. Les *vota* X durent être comptés par anticipation dès l'accomplissement des *vota* V, mais continuèrent à être inscrits sur les monnaies jusqu'à la fin de l'émission.

1. O. Voetter, *Erste Christliche Zeichen auf römische Münzen*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, 1892, p. 61.

2. *Nazarii Panegyrius* (Eumène, X, cap. 2).

V. — Au revers : CAESARVM·NOSTRORVM, autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·X.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 34, 1re série, —|—, FR. 14491).

2° CRISPVS·NOB·CAES. Tête analogue (Cohen, 41, 1re série, —|—, FR. 15403, 15418).

Les *vota* X des Césars ne furent attribués qu'à Crispus et Constantin II ; dans les ateliers de Siscia, Thessalonica, Aquilée, Tarragone, et l'on peut ajouter de Trèves. Licinius II ne reçut qu'à Rome le souhait de ces *vota* X.

3° IVL·CRISPVS·NOB·C. Même tête (Cohen, 44, —|—, 1re série, BR·MVS, FR. 15421 ; 5e série, FR. 15419). (Pl. IV [1], n° 6.)

4° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Tête analogue (Cohen, 38, —|—, 1re série, BR·MVS; 5e série, H·MVS·V).

La cinquième série, $\frac{|}{\text{PTRO}}$ $\frac{|}{\text{STRO}}$ se trouve exclusivement sur les pièces de Constantin II, de Crispus et de Helena, parmi toutes celles que j'ai vues. Des exergues spéciaux sont également réservés à Londres et à Siscia aux monnaies où l'on trouve inscrits les *vota* X des Césars. On doit y voir la preuve de ce que ces monnaies ont été



émises pendant la guerre de 324 entre Constantin et Licinius, après la cessation de la frappe des monnaies des deux Licinius, père et fils[1].

VI. — On trouve au revers : SECVRITAS · REIPVBLICE. La Sécurité voilée, debout à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Son buste drapé à droite, avec un diadème dans les cheveux et un collier de perles au cou (Cohen, 12 et 13, 5e série, —|—, BR·MVS).

Cette monnaie de Helena présente un exergue que l'on trouve également sur celles où sont inscrits les *vota* X des Césars et qui n'ont été frappées qu'à la fin de l'émission présente.

J'ai fait remarquer, dans mon article sur l'atelier d'Antioche[2], que les monnaies de Helena commencèrent à y être émises un peu avant l'élévation de Constantius II, au rang de César, qui eut lieu le 8 novembre 324, et fixe le début de l'émission qui vient après celle-ci. L'on voit que dans l'atelier occidental de Trèves les monnaies de Helena parurent également avant celles de Constantius II. Cela tient à ce que, d'une part, l'atelier d'Antioche tomba dans les mains de Constantin dès le

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Londres* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 146).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 231), et *L'atelier d'Alexandrie* (*Ibid.*, 1902, p. 123).

mois de septembre 324, après la défaite de Licinius à Chalcédoine, et reçut de suite l'ordre de frapper des pièces à l'effigie de l'impératrice Hélène, et que les ateliers d'Occident reçurent cet ordre un peu plus tard, mais également avant que la nouvelle de l'élévation de Constantius II, au rang de César, n'y fut parvenue.

VII. — Au revers : SARMATIA·DEVICTA. Victoire marchant à droite, portant un trophée et une palme. Elle pose le pied droit sur un captif assis à terre et retourne la tête.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 487, rectifié, 1re série, BR·MVS, FR. 14867, 14871 ; 2 gr. 83, 0m019; 5e série, FR. 14868, 14872).

2° CRISPVS·NOB·CAES. Tête analogue (Cohen, 132; 5e série, FR. 15504).

Ces monnaies, sur lesquelles est inscrite la légende du revers *Sarmatia Devicta*, furent frappées au cours de cette émission. En effet, des pièces, n'en différant que par les exergues, furent émises en même temps que celles-ci, dans l'atelier de Sirmium, qui n'ouvrit qu'en 320, et avec un exergue caractéristique $\frac{|}{\text{SIRM.}}$ de l'émission qui y parut de 320 ou 324[1]. C'est donc entre les

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium* (*Congrès des sciences historiques de Rome*, 1903).

années 320 et 324 qu'il faut placer la victoire de Constantin sur les Sarmates, et l'on peut dire qu'une fois cette période déterminée, c'est de l'année 322 que l'on doit dater cette victoire. En effet, plusieurs autres événements concourent à fixer l'époque où elle eut lieu. D'après l'anonyme de Valois[1], ce fut avant une campagne de Constantin contre les Goths, laquelle est datée de 323, par une inscription[2].

Zosime dit qu'elle précéda un séjour de l'empereur à Thessalonica[3], et ces séjours de Constantin sont connus par les lieux d'expédition de ses lois; il y en eut un en février 323 et un en mars et avril 324[4]. Si la victoire sur les Sarmates n'avait eu lieu qu'avant le second séjour, il eût été impossible qu'elle fût suivie de la guerre contre les Goths, qui est de 323. D'autre part, elle est postérieure aux *Quinquennalia* des Césars, car l'orateur qui y prit la parole le 1er mars 321 l'ignorait encore[5]. L'on peut préciser davan-

1. *Anonymus Valesii*, V, 21.

2. *C. I. L.*, III, 6, 159. « IN ILLYRICO VICTIS SVPERATISQVE GOTHIS TEMPORE FELICITER · QVINQVENNALIORVM. » Ces *quindecennalia* sont en effet ceux de Licinius, dans les états duquel fut gravée l'inscription que je crois en conséquence pouvoir dater de 323.

3. *Zosimi historiae*, II, 22.

4. *Cod. Theod.*, IV, 8, 2, du 2 février 323, et XIII, 5, 4, et II, 17, 1, du 8 mars et du 9 avril 324. Cf. O. Seeck, *Zeitschrift; loc. cit.*, p. 231.

5. *Nazarii Panegyrius*, Eumen., X; O. Seeck, *loc. cit.*, p. 190.

tage. L'on vient de voir que ce fut avant un séjour à Thessalonica, en février 323, que Constantin remporta sa victoire sur les Sarmates, dans le voisinage de la Moésie[1]. Or, l'on sait qu'il se trouvait le 18 décembre à Serdica, sur la route qui va de la Moésie à Thessalonica, où il devait se rendre[2]. Dès lors, l'on a toutes raisons de placer un peu auparavant sa victoire sur les Sarmates, qui eut lieu à l'époque où l'on célébrait les *Ludi Sarmatici*, d'après le Calendrier de Philocalus[3]. En effet, ces jeux étaient célébrés à des dates toutes voisines du 18 décembre, l'un au 25 novembre et l'autre au 1er décembre et l'un d'eux devait commémorer cette victoire de Constantin.

Monnaies de bronze commémoratives frappées en l'honneur de Claude le Gothique, de Constance Chlore et de Maximien Hercule.

J'ai réservé pour cette émission la description de ces monnaies commémoratives, bien qu'elles aient été frappées à deux époques distinctes à Trèves, la première fois en 314 et la seconde en

1. *Publii Optatiani Porfyrii Carmina*, VI, 22, 17. Ce poète indique le siège de Campona et le retour par Bononia (Widdin).

2. *Cod. Theod.*, III, 32, 1.

3. *C. I. L.*, I, p. 336, *Commentarii diurni* de Mommsen, p. 356. Mommsen avait déjà considéré les *Ludi Sarmatici* comme se rapportant à une victoire de Constantin.

324, c'est-à-dire avant les deux guerres entre Constantin et Licinius. J'ai déjà dit au cours de mes autres études d'ateliers monétaires[1] que le colonel Voetter avait eu le premier l'idée de voir dans ces émissions de monnaies l'expression d'une pensée hostile de Constantin vis-à-vis de Licinius[2]. Constantin voulait rappeler sa descendance de Claude le Gothique, de Maximien Hercule et de Constance Chlore pour affirmer ses droits à leur succession et à la domination de tout l'empire. Cette hypothèse est confirmée par les faits et l'interprétation des auteurs.

Les panégyristes et les auteurs contemporains de Constance Chlore et de Constantin ont, en effet, pour les flatter, parlé de leur descendance de Claude le Gothique[3].

1. J. Maurice, *L'atelier d'Aquilée* (*Riv. It. d. Num.*, 1901, p. 302); *L'atelier de Thessalonica* (*Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 131); *L'atelier de Siscia* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 345).

2. Le colonel Voetter fait remarquer que, en 314 comme en 324, les ateliers de Constantin émirent seuls ces monnaies. Cf. O. Voetter, *Ahnenmünzen kaiser Constantin des grossen* (*Verlag des Clubs der Münz und Medaillen freunde.* Wien, 1895).

3. Notamment le *Panég.* d'Eumène VII (Constantini Augusto dictus), cap. 13. Les auteurs de l'histoire Auguste, ainsi que l'a remarqué Klebs dans l'ouvrage indiqué ci-dessous, parlent de la dynastie flavienne de Constance Chlore. Trebellius Pollio, dans *La vie de Claude*, chap. III, dit : « Ille velut futurorum memor gentes Flavias Vespasiani et Titi, nolo autem dicere Domitiani propagavit. » Dans le chap. X, il raconte les prophéties qui annonçaient à Claude une des-

Les pièces commémoratives en question son de deux sortes.

Les plus grandes, dont le poids moyen es d'un peu plus de 3 gr., peuvent être de l'espèc du *denarius communis* de Dioclétien réduite d poids; ce sont celles qui ont été frappées en 314 car elles n'ont été émises que dans des atelier qui appartenaient à Constantin avant la guerr de 314, comme Trèves; les plus petites ont ét émises, au contraire, également dans les atelier de Siscia et de Thessalonica, qui n'appartinrent Constantin qu'après cette guerre, et elles reçuren à Aquilée et à Thessalonica des exergues caracté ristiques de l'émission de 320 à 324. Ces petite pièces semblent être la moitié du *Nummus Cen tenionalis*, pièce de bronze d'un poids moyen d 3 gr. 50 créée par Constantin; elles ont un poid moyen de 1 gr. 75.

J'ai réuni en un seul tableau les pièces émises e 314 et en 324. L'on voudra bien tenir compte d l'espèce monétaire de chaque pièce pour décide de l'émission à laquelle elle se rapporte. De plus en 314, l'atelier de Trèves ne frappa que l'exergu

$\frac{|}{\text{PTR}}$ de son unique officine; en 324, il y eut a

cendance d'empereurs, voulant par là prouver que Constanc Chlore est d'une race divine. Cf. Klebs, *Das dynastisch Element in der geschichtschreibung der Römischen kaiserzeit* dans la *Historische Zeitschrift* de Sybel, *München*, 189 t. XXV.



contraire deux officines ouvertes donnant lieu à la frappe des exergues $\frac{|}{\text{PTR}}$ et $\frac{|}{\text{STR}}$ On trouve donc :

I. — Au revers : REQVIES · OPT · MER, avec l'empereur voilé assis à gauche sur une chaise curule, levant la droite et tenant un sceptre.

Au droit : 1° DIVO·MAXIMIANO·OPTIMO·IMP. Sa tête laurée et voilée à droite (Cohen, 500, *Denarius Communis*, FR. 13649, 1/2 *Centenionales*, Musée de Bonn, H · MVS · V). (Pl. IV [I], n° 7.)

2° DIVO·MAXIMIANO·OPT·IMP. Même tête (pièce inédite, *Denarius Communis* et 1/2 *Centenionalis*, Musée de Bonn, de Trèves, Voetter).

3° DIVO·CLAVDIO·OPT·IMP. Sa tête laurée et voilée à droite (Cohen, 24, corrigé, *Denarius Communis*, Musée de Bonn 1/2, *Centenionales*, Voetter, major Markl).

4° DIVO·CONSTANTIO·OPT·IMP. Tête analogue (Cohen, 248, Musée de Trèves, *Denarius Communis*, 1/2 *Centenionales*, Voetter, FR. 13834).

II. — Au revers : REQVIES · OPTIMORVM · MERITOR. Même type du revers.

Au droit : 1° DIVO·CLAVDIO·OPTIMO·IMP. Sa tête laurée et voilée à droite (Cohen, 241, corrigé, 1/2 *Centenionalis*, major Markl, Musée de Bonn).

2° DIVO·MAXIMIANO·OPTIMO·IMP. Tête ana-

logue (1/2 *Centenionales*, catalogue de Senkler).

3° DIVO·CONSTANTIO·OPTIMO·IMP. Tête analogue (1/2 *Centenionales*, Musée de Trèves; coll. Voetter, Trau).

Pièces d'or ayant été frappées au cours de l'émission de 320 à 324.

I. — On trouve au revers : P·M·TRIB·P·COS·VI·P·P·PROCOS. Constantin debout, à gauche, tenant un globe de la main droite et un sceptre court de la gauche à l'exergue $\frac{|}{PTR}$

Au droit : CONSTANTINVS· P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 400, BR·MVS, et H·MVS·V, n° 1335-36; 4 gr. 46, 0m019, *solidi*). (Pl. V [I], n° 8.) Cette pièce fut frappée en l'année 320, année du Consulat VI de Constantin.

II. — On trouve au revers : GAVDIVM·ROMANORVM, avec l'Allemagne assise à terre, à gauche, dans l'attitude de l'accablement et tournant la tête vers un trophée, au pied duquel sont un arc et un bouclier.

En exergue : ALAMANNIA [1].

1. M. A. Blanchet, dans une intéressante étude d'ensemble sur *Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines*, a indiqué la frappe des monnaies avec l'exergue ALAMANNIA et la légende ALAMANNIA·DEVICTA, célébrant la victoire de Crispus en 320. Cf. A. Blanchet, *Études de numismatique*, t. I. Paris, 1892, p. 40, 41.



Au droit : FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 74, BR·MVS ; 4 gr. 44, 0m019, *solidus*). (Pl. V [I], n° 9.)

III. — Le même revers, mais avec T R en plus à l'exergue.

Au droit : FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 108).

IV. — Même légende et même type du revers, sauf que la femme assise à terre, et représentant la Nation vaincue, ne se retourne pas.

Avec l'exergue ALAMANNIA, on trouve au droit: CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 166, BR·MVS). (Pl. IV [I], n° 10).

Avec l'exergue FRANCIA, on trouve au droit : FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 75, *triens* d'or). Crispus fut élu César en 317. En 320, ce prince remporta sa première victoire sur les peuples germaniques. C'est ce que nous apprend le panégyrique prononcé le 1er mars 321 à l'occasion de l'anniversaire de cinq ans (*quinquennalia*) des Césars[1]. Ce panégyrique raconte qu'après avoir achevé sa campagne contre les Francs, Crispus traversa un immense espace de pays encore couverts de neige, à la fin de l'hiver[2], pour se

1. *Nazarii Panegyricus* (Eumen., X, cap. 2). « Quinquennalia beatissimorum Caesarum occupatos in gaudiis habent. »

2. *Ibid.*, cap. 36. « Cruda adhuc hieme, iter gelu intracta-

rendre auprès de son père, afin d'assister en famille aux fêtes des *quindecennalia* de Constantin et des *quinquennalia* des Césars. Nous connaissons par les lieux d'expédition des lois le séjour de Constantin à cette date du 1er mars 321[1]. Il se trouvait à Serdica, en Moésie. C'est là que le rejoignit Crispus, probablement quelques jours avant les fêtes anniversaires, après avoir quitté les bords du Rhin et la frontière du pays des Francs en janvier. Il n'avait dû abandonner en effet cette contrée qu'après s'être assuré de sa pacification. D'autre part, sa campagne germanique avait dû commencer chez les Allemands, ainsi que toutes celles qui eurent lieu sous le règne de Constantin et l'on doit admettre que, si elle se termina chez les Francs qui occupaient le cours inférieur du Rhin en décembre 320, elle dut avoir lieu en octobre chez les Allemands, qui occupaient la limite inférieure de la Germanie ou le cours supérieur du Rhin. Or, certaines monnaies nous font savoir en effet que la principale victoire de cette guerre germanique de Crispus fut remportée sur les Allemands. Ce sont celles de l'atelier de Sirmium, placé en quelque sorte,

bile immensum spatio nivibus infestum, incredibili celeritate confecit. »

1. Ces lois du *Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. x, lex. 1; II, 19, 2, et IX, 42, 1, sont datées de Serdica de décembre à la fin de février; VI, 35, 4, est datée de Serdica en mars. — O. Seeck, *Die Zeitfolge d. Gesetze Constantius Zeitschrift f. Rechtsgeschichte,* X, p. 226-7.



ainsi que je l'ai expliqué ailleurs[1], sous les ordres directs de l'empereur[2]. Ces monnaies de bronze présentent au revers la légende *Alamannia Devicta*[3], avec l'exergue $\frac{|}{\cdot SIRM\cdot}$ caractéristique de la première émission (320-324) de l'atelier de Sirmium, qui n'ouvrit qu'en 320, sous Constantin. Comme il n'y eut qu'une seule campagne germanique de 320 à 324, il est certain que cette légende s'applique à la victoire de Crispus. Il n'y a pas de légende comparable frappée à cette époque avec la *Francia Devicta*, pas plus dans l'atelier de Sirmium qu'ailleurs. Nous pouvons donc considérer comme démontré que Crispus remporta sa principale victoire sur les Allemands à l'automne de l'année 320. Dès lors, la difficulté que Mommsen avait trouvée à rattacher à des victoires déterminées de Constantin ou de Crispus l'origine des *Ludi Alamannici* du calendrier de Philocalus[4] se trouve levée. Ces jeux furent en effet

1. J. Maurice, *Sur les campagnes germaniques de Constantin* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires* du 24 décembre 1902).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium* (*Congrès des sciences historiques de Rome*, 1903).

3. Cohen, *Monnaies impériales*, t. VII, n° 1, de Crispus sous Constantin II; le colonel Voetter possède deux pièces inédites que l'on trouvera décrites dans mon article.

4. *C. I. L.*, I, p. 346 :

III NON·OCTOB·LVDI·ALAMANNICI,

VI·IDVS·OCTOB·ALAMANNICI·$\overline{CM}$.

(*Commentarii diurni* de Mommsen, p. 403).

célébrés au mois d'octobre, et l'on a vu que ce
époque convient bien pour la victoire de Crisp
sur les Allemands.

L'on peut, en dernier lieu, donner à
remarques une portée plus générale. On a
remarquer que les panégyristes ont parlé d'u
victoire de Crispus sur les Francs, mais que
monnaies de Sirmium, monuments plus préc
ont signalé celle sur les Allemands.

Les monnaies d'or de Trèves portent d'autre p
en exergue ALAMANNIA, et parfois aussi FRA
CIA. Que signifie ce fait? Il s'éclaire par la co
paraison de la campagne de 320 avec les aut
guerres germaniques sous Constantin et en pa
culier avec celle de 313, dont nous possédons c
récits détaillés et contemporains[1]. Cette gue
de 313 donna lieu à l'inscription de l'exerg
FRANCIA sur les pièces de Trèves et FRAN·E
ALAM· sur celles de Tarragone. Le panégyris
qui parle en 313 même de cette campagne,
d'une façon précise qu'elle commença (*ad infer
rem Germaniae limitem*)[2] chez les *Alamanni*[3],
que Constantin fit ensuite construire une flotti

1. Celui du *Panég.* d'Eumène, IX, prononcé la mê
année en 313 après cette campagne, en présence de Co
tantin, à Trèves (*Incerti Panegyricus Constantino Augusto*

2. Eumen., *Panegyricus,* IX, cap. 21, prononcé en 313

3. C'est le *Panég.* (Eumen., X, cap. 18) prononcé en
qui reprend le récit de cette campagne comme de tou
celles qui ont été déjà accomplies et donne le nom
peuples vaincus.



sur le Rhin et descendre le cours de ce fleuve à ses troupes pour porter le ravage chez les Francs[1], dont nous savons par un autre auteur contemporain que les nations suivantes furent alors vaincues (*Bructeri*, *Chamavi*, *Cherusci*, *Vangiones*, *Tubantes*)[2]. Cette campagne eut lieu au printemps; Constantin y remporta son principal succès sur les Francs, ce qui donna lieu à la célébration des *Ludi Francici* en juillet[3], mais la guerre avait commencé chez les Allemands, comme en 320. C'est ce qui explique la frappe des exergues FRAN· ET·ALAM· en 313 et celle des exergues FRANCIA et ALAMANNIA sur les pièces d'or émises après la guerre de 320. Les deux confédérations des Allemands et des Francs furent toutes deux défaites au cours de chacune des campagnes de Constantin ou de Crispus. L'on peut comprendre pourquoi les panégyristes, dans les récits de chacune de ces campagnes ou les allusions qu'ils y font, parlent de la défaite des Francs[4]. Ils l'expliquent eux-mêmes. C'est parce

1. *Ibid.*, IX, cap. 22.

2. *Ibid.*, X, cap. 18.

3. Les campagnes de 310 et de 313 sont les seules qui se soient terminées en juillet à l'époque des *Ludi Francici*; J. Maurice, *Campagnes germaniques de Constantin* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires* du 24 décembre 1902).

4. Ainsi, le *Panég.* d'Eumène, VI, cap. 4, parle d'une victoire sur les Francs en 306; les monnaies présentent l'exergue ALAMANNIA; l'époque de la victoire correspond à celle des LVDI·ALAMANNICI, et Eutrope, dans son *Abrégé de l'histoire romaine*, X, 3, dit : « Caesis Francis atque Alamannis. »

que c'était pour l'empereur une gloire toute par ticulière que d'avoir vaincu les peuples Francs tant à cause de leur courage indomptable et d leur férocité naturelle que de l'éloignement de régions impraticables qu'ils habitaient[1]. Une cam pagne germanique, pour être complète, devait s terminer chez les Francs, et les panégyristes, ora teurs officiels, dont le rôle était de louer le empereurs, se seraient bien gardés d'omettre d parler de cette partie réputée la plus glorieus de la campagne, même quand la principale vic toire avait été gagnée sur les Allemands.

C'est ce qui arriva pour les campagnes de 30 et de 320, tandis que celles de 310 et de 313, a contraire, furent en réalité dirigées particulière ment contre les Francs et donnèrent lieu à la célé bration des *Ludi Francici* et à la frappe de nom breuses monnaies portant l'exergue FRANCIA — Dans l'énumération de ces campagnes, don née dans la première partie de ce travail, j'avai négligé de parler de la campagne de 310 parc que mon opinion n'était pas encore faite sur cett guerre. Elle fut, en effet, interrompue par un révolte de Maximin Hercule, mais elle repri ensuite et se termina par la soumission des Francs

1. Eumen., *Paneg.*, IX, cap. 24 : « Romanum vero mil tem, quem qualemque ordinat disciplina, ..., aut trucer Francum, ferina sola carne distentum, qui vitam pr victus sui utilitate contemnat, quantae molis sit superar vel capere. » Ailleurs il est dit que les Francs préfèrent l mort à l'esclavage.



la construction d'un pont sur le Rhin[1] et la célébration de fêtes dont parlent les auteurs en l'honneur de la victoire sur les Francs[2] au mois de juillet, à l'époque où les *Ludi Francici* ont été indiqués par le calendrier de Philocalus[3]. Toutes ces guerres germaniques offrent donc la même marche, le même plan que je viens d'essayer d'indiquer à l'aide de l'étude des monnaies et des textes.

V. — Au revers : GAVDIVM·REIPVBLICAE. Avec l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$

Trophée composé d'une cuirasse, de boucliers, de hastes et d'une roue, au pied duquel sont deux captifs dans l'attitude de l'accablement.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 163, FR. 1521; 4 gr. 34, 0^{m}017, *solidus*).

1. Eumen., *Paneg.*, VII, cap. 13 : « Insuper Agrippinensi ponte faciundo reliquiis afflictae gentis insultas. » Cette nation est celle des Francs qui se trouvait en face de Cologne.

2. *Ibid.*, cap. 12. Il est spécialement question des Bructères. Les captifs, trop braves pour être réduits en esclavage, furent livrés aux bêtes. « Puberes, qui in manus venerunt, quorum nec perfidia erat apta militiae, nec ferocia servituti, ad paenas spectaculo dati, saevientes bestias multitudine suâ fatigarunt. »

3. *C. I. L.*, I, p. 352 :

ID·IVL·EQVIT·RO·PROB·LVDI·FRANCICI
XIII·KAL·AVG·FRANCICI·C̄M·XXIIII.

VI. — Même légende du revers, et, comme type, Constantin debout, de face, présentant un globe à l'un de ses fils qui se tourne à droite, de l'autre côté un autre de ses fils.

Au droit : même légende et même tête (pièce d'or, reprise de Cohen, 162).

Ces pièces ont dû être frappées au cours de cette émission, en même temps que celles qui portent les légendes *Gaudium Romanorum* dans plusieurs ateliers et *Gaudium Populi Romani* à Siscia[1]. La représentation des deux captifs assis est fréquente à cette époque. On la retrouve sur plusieurs des pièces d'or suivantes.

VII. — On trouve au revers : VICTORIA·CONSTANTINI·AVG. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme, avec l'exergue

$$\frac{|}{\text{PTR}}$$

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 600, BR·MVS; 4 gr. 48).

VIII. — Même légende du revers, mais la Victoire est placée entre deux captifs assis à terre; l'un les mains liées derrière le dos, l'autre dans l'attitude de l'accablement. Même exergue.

Au droit : même tête et même légende (Cohen, 602, BR·MVS.; 4 gr. 37).

1. J. Maurice, *L'atelier de Siscia* (*Numismatic chronicle*, Londres, 1900, p. 341).



Une pièce d'or semblable, mais avec un exergue caractéristique, fut frappée à Thessalonica au cours de l'émission de 320 à 324[1].

IX. — Même légende du revers, mais la Victoire marchant à droite, tenant une couronne et une palme entre deux captifs assis à terre, les mains liées derrière le dos. Même exergue.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Même tête (Cohen, 609, BR·MVS; 4 gr. 37, 0m018).

2° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 144; coll. Guecchi; 0m018).

La frappe des monnaies de Crispus au cours de cette émission et avec la représentation de la Victoire au revers prouvent qu'en 323 Constantin ne songeait nullement à le faire périr, mais le glorifiait même.

J'ai démontré dans mon étude sur l'atelier de Rome que les *vota* XX des Augustes leur furent attribués au cours de cette émission. L'on trouve sur certaines pièces les *vota* XV, Fel. XX. Il en est de même des vota X des Césars Crispus et de Constantin II qui se trouvent sur des séries entières de pièces de bronze et des *vota* XV des Césars qui se trouvent inscrits dans la formule *vota* X et Fel. XV. — Tous ces *vota* sont anticipés, puisque les *vota* XX des Augustes ne furent célébrés qu'en 325 et 326, les *vota* X des

1. J. Maurice, *L'atelier de Thessalonica* (*Wiener. Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 133).

Césars en 326. Pourtant, il faut encore ajouter cet ensemble de vœux les *vota* XXX des Auguste inscrits exceptionnellement sur certaines pièce avant la mort de Licinius.

X. — On trouve au revers : VICTORIBVS AVG·G·N·N·VOTIS, et, comme type, une Victoir debout, de face, tenant des deux mains sur s poitrine un bouclier sur lequel on lit le chiffre XX

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tê laurée à droite (Cohen, 651, BR · MVS; 0m021

Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$ *Solidus* de grand diamètre, res semblant à ceux de la fin du règne de Constantin elle fait pourtant partie de cette émission, car un pièce tout à fait analogue fut frappée à Sirmiur avant la mort de Licinius, après laquelle l'atelie de Sirmium indiqua sur ses pièces la disparitio de l'un des deux Augustes.

C'est le pluriel du mot AVGG. et la similitud de sa légende et l'analogie de son type qui me fon classer dans cette émission la pièce suivante :

XI. — VICTORIBVS · AVGG · N · N · VOTIS, et comme type, une Victoire assise sur une cuirass et un bouclier et écrivant XXX sur un bouclie que supporte un génie.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son bust lauré et drapé à droite (Cohen, 653, BR·MVS coll. Guecchi; 5 gr. 40, 0m022; pièce d'or d'es



pèce du 1/60 à la livre, dont le poids moyen est de 5 gr. 45).

Ces pièces, du 1/60 à la livre, furent frappées comme monnaies courantes sous Dioclétien et au commencement du règne de Constantin; mais, à partir de l'année 314, elles ne parurent plus dans les États de Constantin que comme médaillons, c'est-à-dire exceptionnellement et frappées à l'occasion d'événements importants. Ce fut pour célébrer les souhaits des *vota* XX et XXX de Constantin que les médaillons qui viennent d'être décrits furent émis, soit à l'époque des fêtes qui célébraient l'accomplissement des *vota*, soit auparavant, par anticipation, soit ensuite, à l'occasion de diverses cérémonies.

Septième émission.

La septième émission fut frappée depuis l'élévation de Constantius II César, le 8 novembre 324, jusqu'à la mort de Fausta, qui suivit celle de Crispus en août ou septembre 326.

En effet, les monnaies de Constance II César font partie de toutes ses séries. L'émission est donc postérieure à l'élévation de Constance II; d'autre part, les pièces de Fausta et de Crispus furent frappées jusqu'à la fin de cette émission, car on y trouve notamment sur une pièce de

Crispus le souhait des *vota* XX de ce prince, qu ne durent être inscrits sur ses monnaies qu'en 326 année de l'accomplissement de ses *vota* X. Enfin l'émission qui viendra après celle-ci sera caracté risée par l'absence des monnaies de Crispus et d Fausta[1].

La légende *Providentiae. Augg.* commença à paraître sur les monnaies de Trèves comme dan la plupart des ateliers de Constantin, et bie que cela semble une anomalie, après la mort d Licinius.

La plupart des monnaies de bronze qui vont êtr décrites sont de l'espèce des *Nummus Centeniona lis* ou denier Constantinien, dont le poids moyen pendant les années qui suivirent sa création pa Constantin, en 314, fut de 3 gr. 50, et le diamètr moyen de $0^{m}019$. — Mais, à partir de 324, l frappe de ces pièces ne fut plus aussi régulière leur diamètre et leur poids moyen s'abaissèrent et, en 326, l'on émit dans la plupart des atelier de l'empire une série de petits bronzes d'un poid moyen de 2 gr. 50 qui présentent au revers le noms des empereurs régnants et au droit leur têtes, avec la face et les yeux tournés vers le ciel ou leurs bustes, sans légendes. Cette diminutio du poids des monnaies de bronze ne correspon pas à la création d'une nouvelle espèce monétaire

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismati chronicle*, 1899, p. 237).



mais seulement à une réduction de poids des *Nummus Centenionalis* analogue à celle qui avait eu lieu en 307 pour la plus grande espèce de bronze alors courante, *follis* ou *Pecunia Majornia*[1]. Elle fut consacrée définitivement en 330 et dura jusqu'à la fin du règne de Constantin.

La réduction des espèces de bronze fut fréquemment répétée à cette époque, ainsi que l'a remarqué le professeur O. Seeck[2], soit que la refonte des monnaies que l'on livrait ensuite à la circulation ait été nécessaire pour satisfaire aux besoins du trésor[3], soit que le manque du métal ait résulté de la difficulté et du prix trop élevé de l'exploitation des mines de cuivre et obligé à refondre les pièces anciennes[4].

Quoi qu'il en soit, les réductions de poids des espèces de cuivre, sous Dioclétien comme sous Constantin, permettent de distinguer les époques de frappes successives des monnaies de bronze.

1. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 215). — Sur les espèces monétaires, voir E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, col. 608 à 614.

2. O. Seeck, *Die Münzpolitik Diocletiem. und seiner Nachfolger. Zeitschrift für Numismatik*, XVII, p. 157.

3. *Ibid.*, p. 158.

4. *Ibid.*, p. 155, et J. Maurice, *Textes juridiques relatifs à l'exploitation des mines d'or au IV^e siècle* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1898, p. 151).



Tableau des exergues de l'émission.

Première série :

$$\frac{|}{\text{PTR}} \qquad \frac{|}{\text{STR}}$$

Deuxième série :

$$\frac{|}{\text{·PTR}\cup} \qquad \frac{|}{\text{·STR}\cup}$$

Les exergues de la première série ont déjà été inscrits sur les pièces de l'émission précédente.

I. — On trouve au revers la légende PROVIDENTIAE·AVGG, et, comme type, une porte de camp ouverte au milieu, surmontée de deux tours ; au-dessus de la porte une étoile.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 454, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 14803-4, 14839-60[1] ; 3 gr. 35, 0m019, officines P — S).

II. — Au revers : PROVIDENTIAE · CAESS, avec le même type.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son

1. Les exergues de la deuxième série prouvent que cette pièce a été frappée au cours de cette émission. La légende *Providentiae Augg.* au pluriel a commencé à être inscrite sur les monnaies de Trèves après la mort de Licinius.



buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 124, complété, 1re série, BR·MVS, FR. 15484-5; 2 gr. 95, 0m019, officines P — S).

2° Même légende, même buste à gauche (Cohen, 125, 1re et 2e séries, FR. 15490-1-2-3, officines P — S).

3° CONSTANTINVS · IVN · NOB · C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 164, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 15770-76-80-82; 2 gr. 50, 0m019, officines P — S).

4° Même buste à gauche (Cohen, 165, 1re et 3e séries, officines P — S; FR. 15800-1-2-3; 3 gr.; FR. 15807, officines $P\ \frac{|}{PTR\Theta}$

5° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 167 et 169, 1re série, FR. 16261, officine P; 2e série, FR. 16238-40-62-63-64; 3 gr. 40, 0m018, officines P — S). (Pl. IV [I], n° 11.)

6° CONSTANTIVS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 173, 1re série, FR. 16267; 3 gr., 0m018, officine P).

Ce sont ces monnaies de Constance qui, confrontées avec celles de Fausta et de Crispus, fixent la durée de l'émission.

III. — On trouve au revers : SPES·REIPVBLICAE. Fausta voilée, debout à gauche, tenant deux enfants dans ses bras[1].

1. Ces enfants sont le symbole de la maternité de l'impé-

Au droit : FLAV · MAX · FAVSTA · AVG. buste drapé à droite, avec la chevelure ondu (Cohen, 15, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 153 33, officine P).

IV. — Au revers : SALVS · REIPVBLIC Même type du revers.

Au droit : même légende et même buste (Col 7, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 15319, 15320- 3 gr. 55, 0m019, officines P — S). (Pl. IV n° 12.)

V. — Au revers : SECVRITAS · REI BLICE (*sic*)[1]. La Sécurité voilée, debout à gauc tenant un rameau baissé et soutenant sa robe

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Son bu drapé à droite, avec un diadème dans les chev et un collier de perles au cou (Cohen, 12 et 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 13874, 13906 officines P — S). (Pl. IV [I], n° 13.)

ratrice et de l'espérance de l'empire, mais ne représen nullement les Césars, qui ne sont plus des enfants à c époque.

1. L'orthographe de la dernière syllabe du mot : *Re blice* avec *ce* au lieu de *cae* s'explique par ce fait qu première frappe des monnaies de Helena eut lieu dans l lier d'Antioche, où la contraction de *ae* en *e* avait eu déjà sur les monnaies de Gordien. Voir pour les n naies antérieures à Constantin O. Voetter, *Die Legende Reichmunzstätte Antiochia,* travail lu à la *Numismatis Gesellschaft* de Vienne en décembre 1902.



VI. — Au revers : CAESARVM·NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier, dans laquelle on lit vota XX.

Au droit : CRISPVS·NOB·C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 49, 1re série, FR. 15420 ; 2 gr. 95, 0m019 (Pl. IV [I], n° 14).

Les *vota* X des Césars étant accomplis (*soluta*) le 1er mars 326, les *vota* XX leur furent souhaités et reçus par eux (*suscepta*), sur les monnaies comme dans les souhaits probablement en l'année 326 également. C'est ce qui explique la présence de cette pièce de Crispus dans cette émission. D'autre part, si cette pièce ne fut frappée qu'en 326, c'est une indication nouvelle de ce fait que j'ai indiqué dans mon étude sur Antioche que Crispus ne périt probablement qu'en juillet de cette année.

La monnaie suivante appartient à une série de petits deniers de bronze d'un poids moyen de 2 gr. 50 qui furent émis dans la plupart des ateliers de Constantin en 336. Je n'ai toutefois trouvé que cette pièce de la série de Trèves.

Au revers : CONSTANTINVS · CAESAR, en quatre lignes dans le champ ; au-dessus une étoile.

Style du revers : $\frac{\star}{\text{STR}}$

Au droit : son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 83, FR. 15654 ; 2 gr. 50).



Pièces d'or.

Les pièces d'or dont la description va suivre sont classées dans cette émission pour diverses raisons que je donnerai; la plupart portent l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$, qui cessa d'être inscrit sur les monnaies de Trèves en 326.

I. — Au revers : SECVRITAS·REIPVBLICAE. La Sécurité debout à droite, les jambes croisées, posant la main droite sur sa tête et appuyant son coude gauche sur une colonne.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 497, BR·MVS; 4 gr. 36, 0m019; II·MVS·V, n° 26276; coll. Guecchi, *solidus*). Exergues : $\frac{|}{\text{PTR}}$ et $\frac{|}{\text{TR}}$

2° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste diadémé et drapé à droite à mi-corps (Cohen, 499, BR·MVS). Exergue : $\frac{|}{\text{TR}}$

3° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 134, BR·MVS, 0m018, *solidus*). Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$

4° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 179, FR. 1570; 4 gr. 49, 0m019, *solidus*). Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$



Je n'ai pas trouvé la pièce de Constantius César. La légende du revers de ces monnaies se trouve sur les monnaies de bronze de l'impératrice Hélène, contemporaines de ces pièces d'or.

II. — Au revers : VBIQVE·VICTOR. Constantin en habit militaire et lauré, debout à droite, tenant une haste transversale et un globe, entre deux captifs assis à terre.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 565, BR·MVS; 4 gr. 30, *solidus*). Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$

Les pièces suivantes sont des tiers de *solidus*.

III. — Au revers : VBIQVE·VICTORES. L'empereur en habit militaire et lauré debout à droite, tenant une haste transversale et un globe, entre deux captifs assis à terre.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 568, H·MVS·V, 25430, *triens* d'or). Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$

2° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (pièce inédite, BR·MVS, H·MVS·V; 0^{m}013, *triens* d'or). Exergue : $\frac{|}{\text{TR}}$

Je n'indique pas la pièce n° 138 de Crispus dans

Cohen parce que je crains que la légende n'y soit inexactement transcrite.

3° CONSTANTINVS · IVN · NOB · C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 190, FR. 1571; 1 gr. 55, 0ᵐ015, *triens* d'or). Exergue : $\frac{|}{TR}$

Ces légendes, *Ubique Victor* et *Ubique Victores*, semblent avoir été inscrites sur les monnaies après la défaite de Licinius.

IV. — Au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS, et, comme type, le prince en habit militaire debout à droite, le manteau déployé derrière lui, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 88; coll. Ponton d'Amécourt). Exergue : $\frac{|}{PTR}$

2° FL · CL · CONSTANTINVS · IVN · N · C. Tête analogue (Cohen, 142, BR · MVS, II · MVS · V ·; FR. 1566; 4 gr. 40, 0ᵐ020, *solidus*). Exergue : $\frac{|}{PTR}$

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 155, II·MVS·V·, *solidus*). Exergue : $\frac{|}{PTR}$

4° CONSTANTIVS · NOB · CAES. Même tête (Cohen, 156, FR.). Exergue : $\frac{|}{PTR}$

Constance II reçut, comme tous les empereurs, à l'époque Constantinienne, le titre de *Princeps Juventutis*, aussitôt après son élévation comme César; aussi le trouvons-nous inscrit sur les monnaies qui font partie de cette émission. En même temps, l'on émit encore, avec le même titre, les pièces de Constantin II et de Crispus, déjà frappées au cours des émissions antérieures.

Une émission de médaillons présentant la légende *Principia Juventutis* (au pluriel) parut au nom de Constantin II seul après sa victoire sur les Goths et la défaite des Sarmates, en 332 et 333, comme si l'on avait voulu rendre hommage aux Césars, princes de la jeunesse, et indiquer néanmoins que cette victoire était celle de Constantin II[1].

V. — Au revers : VICTOR · OMNIVM · GENTIVM. Constantin lauré et en habit militaire, debout à gauche, tenant une enseigne militaire et appuyé sur un bouclier; devant lui, à ses pieds, deux captifs à genoux le suppliant; derrière lui, un captif assis dans l'attitude de l'accablement.

Au droit : CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 574, FR. 1539; BR · MVS; 4 gr. 35, 0^{m}019). Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$ (Pl. IV [I], n° 15.)

1. M. A. Blanchet, dans ses *Études de numismatique*, t. I. Paris, 1892, a publié une étude sur : *Le titre de Princeps*

Cette pièce ne peut pas avoir été frappée p
tard qu'en l'année 326, après laquelle l'exer
PTR ne parut plus sur les pièces de Trèves, s
Constantin; elle ne peut être antérieure à 3
car des pièces semblables reçurent dans l'ate
de Thessalonica l'exergue $\frac{|}{\text{SMTSA}}$, qui n'y fut
inscrit plus tôt sur les monnaies. En con
quence, frappée au cours de cette émission,
dut l'être à la suite de la victoire de Constan
sur Licinius, victoire que lui soumettait tout
monde romain et aussi les nations barbares.

VI. — On trouve au revers : PAX · AETERN
AVG · N, avec l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$

Deux femmes à droite, en face de Constan
en toge, présentent, l'une, qui est tourelée
radiée, une Victoire à l'empereur et la secor
une couronne.

Au droit : CONSTANTINVS · P · F · AVG.
tête laurée à droite (Cohen, 380, FR. 15
4 gr. 39, 0m019, *solidus*). (Pl. IV [I], n° 16.)

Les empereurs portant le plus souvent la t
pendant les années de leurs consulats, cette pi
a pu être émise en 326, lors du III^e^ consulat

Juventutis sur les monnaies romaines, où l'on trouvera i
quées les diverses monnaies des empereurs qui porten
titre.



Constantin. Sa légende fait partie d'une série de formules triomphales qui furent inscrites sur les monnaies de 324 à 326, dans plusieurs ateliers de l'empire et particulièrement à Tarragone et à Trèves : *Victor Omnium Gentium; Rector Totius Orbis; Felicitas Perpetua Saeculi; Pax Aeterna Aug. N.; Ubique Victor.* Les légendes *Victor Omnium Gentium* et *Ubique Victor* furent inscrites sur les monnaies en même temps que Constantin prit le titre de victorieux en tête de ses lettres; Νικητὴς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστος, en 324[1]. Cette coïncidence ne semble pas due au hasard, mais le résultat d'une décision impériale. C'est à la même époque que, après sa victoire de 323, Constantin prit les inscriptions de *Gothorum Victor ac Triomphator*[2].

VII. — Même légende et même type du revers, si ce n'est que Constantin est vêtu de la tunique et du manteau militaire et que les deux femmes lui présentent chacune une couronne.

Au droit : même légende et même tête (Cohen, 381, BR·MVS; 4 gr. 43, *solidus*).

Avec le même exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$

1. Migne, *Patrologie*, 1re série, t. VIII, p. 494. Cf. l'abbé Duchesne, *Sur l'authenticité des lettres de Constantin* (*Académie des Inscriptions. Mémoires*, nov.-déc. 1890).

2. *C. I. L.*, III, 6. 159; et *Commentaires* de Mommsen du *Calendrier de Philocalus*, *C. I. L.*, I, p. 336.

VIII. — On trouve au revers : VIRTVS· AVGVSTI·N. Constantin galopant à droite et lançant un javelot contre un ennemi à genoux qui a perdu son bouclier; sous les pieds du cheval, un ennemi mort.

Au droit : CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 682, BR · MVS; 4 gr. 40, *solidus*).

Des pièces analogues ont été frappées à Thessalonica à la même époque avec des exergues caractéristiques de l'émission contemporaine[1].

IX. — Au revers : VOTA · PVBLICA. Constantin debout de face, entre deux femmes qui s'inclinent; celle qui est à gauche et qui est tourelée lui offre un globe surmonté d'une Victoire et l'autre une couronne.

Au droit : CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 727, FR. 1554; 4 gr. 40, 0m020, *solidus*). Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$

La femme qui est tourelée et offre le globe surmonté d'une Victoire peut représenter la ville de Rome et l'autre une Victoire.

L'atelier de Tarragone frappa au cours de l'émission contemporaine de celle-ci une série de pièces d'or des empereurs régnants avec leurs

1. J. Maurice, *L'atelier de Thessalonica* (*Wiener. Numismatischen Zeitschrift*, 1901, p. 137-8).



têtes diadémées au droit des pièces offrant leurs figures et regards tournés vers le ciel, dans l'attitude de la prière, suivant la remarque d'Eusèbe sur Constantin (*In aureis nummis exprimi se jussit vultu in coelum sublato*[1]). Les pièces d'or suivantes présentent la même particularité.

X. — On trouve au revers : CONSTANTINVS· AVG. Victoire marchant à gauche, tenant une palme et une couronne.

Au droit : sans légende. Buste diadémé de Constantin à droite (Cohen, 96, H · MVS · V, n° 25945, *solidus*). Exergue : $\frac{|}{TR}$

XI. — Au revers : CONSTANTINVS·CAESAR. Même type.

Au droit : sans légende. Buste diadémé de Constance II à droite (Cohen, 14). Exergue : $\frac{|}{TR}$

Je n'ai pas rencontré cette pièce, que je reprends dans Cohen.

Je n'ai pas trouvé non plus les autres pièces de cette série (celles de Constantin II et de Crispus), qui doivent avoir été frappées jusqu'à la fin de cette émission.

Les médaillons d'or suivants parurent au

1. Eusèbe, *Vita Constantini*, I, cap. 31; J. Maurice, *L'atelier de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 314-5).

cours de cette émission, avec l'exergue $\frac{|}{\text{PTR}}$ qui cessa de paraître en 326, et l'exergue $\frac{|}{\text{TR}}$

XI. — Au revers : CONSTANTINI · AVG. Deux Victoires debout, tenant ensemble un bouclier sur lequel on lit : VOT · XXX.

Au droit : CONSTANTINVS · MAX · AVG. Son buste diadémé et drapé à droite (Cohen, 81, médaillon d'or, FR. 22; 26 gr. 68, 0m050), mais avec une bélière. Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$

Les *vota* XX de Constantin furent accomplis en 326 et les vota XXX lui furent régulièrement appliqués dès lors et même dès l'année 325, où fut une première fois célébré l'anniversaire de ses vingt ans de règne; mais, antérieurement déjà, les *vota* XXX lui avaient été souhaités exceptionnellement sur de rares pièces par anticipation.

Trois médaillons d'or se rapportent aux *vota* X de Constantin II, qui furent célébrés en 326.

Je n'ai pas pu voir les deux plus grands, indiqués par Cohen. Le troisième est aux Musées de Vienne et de Paris. Tous trois présentent l'exergue $\frac{|}{\text{TR}}$

XII. — Au revers : CONSTANTINI · CAES.



Deux Victoires soutenant une couronne, dans laquelle on lit : VOT · X.

Au droit : FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 61 ; coll. Ponton d'Amécourt ; 8 gr. 80).

XIII. — Même légende autour d'une couronne de laurier, dans laquelle on lit : VOT · X.

Même droit (Cohen, 62 ; 8 gr. 75).

XIV. — Même revers.

Au droit : FL · CL · CONSTANTINVS · N · C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 63, FR. 1565 ; 5 gr. 25, 0^{m}022). H · MVS · V.

Ces médaillons n'appartiennent pas au même système monétaire. Les deux plus grands sont le double du *solidus*, le plus petit est taillé sur le pied de 1/60 à la livre. Cette pièce d'or du 1/60 à la livre était la monnaie courante sous Dioclétien ; elle fut remplacée dans les États de Constantin seulement par le *solidus*, ou 1/72 à la livre, en 309. Le 1/60 ne fut plus frappé qu'exceptionnellement par cet empereur dès cette époque. O. Seeck a montré que les médaillons étaient utilisés pour les distributions de cadeaux que faisaient les empereurs du IV^{e} siècle (*sportulae*) lors des événements importants de leur règne ou de la famille impériale[1],

1. O. Seeck, *Zu den Festmünzen Constantins und seiner Familie* (*Zeitschrift für Numismatik*, XXI, p. 21-22), et sur les médaillons en question, p. 27.



et l'on peut admettre que les pièces du 1/60 à la livre ne furent plus frappées que pour servir à ces distributions à partir de l'année 309.

O. Seeck a pensé que l'absence de médaillons de Crispus analogues à ceux de Constantin II, qui portent l'inscription *vota* X, prouvait que Crispus était déjà mort au printemps de l'année 326. Mais, d'une part, ces *vota* X des Césars ont été célébrés deux fois en 326 et en 327, et l'émission des médaillons peut se rapporter à la seconde aussi bien qu'à la première de ces années. Ensuite, même en 326, ces médaillons n'ont pas dû être frappés uniquement lors de l'anniversaire du 1er mars, mais plus probablement pendant le séjour de Constantin le Grand à Rome en juillet, séjour qui coïncida avec plusieurs anniversaires importants de victoires et avec le *Decennalia* de Constantin et pendant lequel périt Crispus, d'après l'historien Zosime[1]. En effet, l'on peut remarquer : que le premier anniversaire des Césars, celui de leurs *Quinquennalia*, qui ne coïncida avec aucune autre fête commémorative, ne donna pas lieu à la frappe de médaillons présentant avec leurs *vota* V, et que les médaillons n'étaient pas principalement émis au jour de l'événement qu'ils célébraient. Ceux qui portaient le nom d'une Victoire, notamment, paraissaient

1. Zosime, *Hist.*, II, 29. J'ai suivi l'histoire de Zosime, qui seul donne un renseignement précis sur la mort de Crispus, en juillet.



généralement pendant l'année qui suivait la victoire ; ils étaient distribués comme *sportules* lors des principales fêtes[1].

XIII. — Au revers : PIETAS · AVGVSTAE. L'impératrice nimbée, assise de face sur un trône, tenant un enfant sur ses genoux, entre la Félicité debout à droite qui tient un caducée et une autre femme debout tournée à gauche.

Au droit : FLAVIA · MAXIMA · FAVSTA · AVGVSTA. Son buste à droite, avec les cheveux ondulés et portant le manteau impérial. Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$ (Cohen, 3, BR·MVS; 8 gr. 70, 0m025; FR., Musée de Berlin). (Pl. V [II], n° 1.)

L'on verra plus loin que le mot de *Pietas* a parfois le sens de tendresse maternelle, c'est l'impératrice tenant un enfant sur ses genoux qui la symbolise. Ce médaillon est daté de cette émission par ce fait que les pièces de Fausta ne parurent que de 324 à 326. Le *nimbe* qui entoure ici la tête de Fausta se retrouve autour de celle de Constantin le Grand sur plusieurs médaillons frappés à la même époque : 1° une médaille de Tarragone portant les légendes *Victorioso semper* et *Constantinus P. F. Aug.*; 2° deux autres de Nicomédie et de Constantinople présentant les légendes *Felicitas Perpetua Aug. et Caes. N. N.*

1. O. Seeck, *loc. cit.*, p. 27.



et *Constantinus Iun. Nob. Caes.*[1]. Ce fut de 324 à 326 que le nimbe fit son apparition sur les médailles pendant le règne de Constantin. On le trouve exclusivement réservé à l'empereur et à l'impératrice, et il ne dut probablement pas avoir de signification chrétienne, car l'impératrice Fausta ne semble pas avoir été chrétienne.

Il ne dut pas non plus indiquer la divinité de l'empereur comme sous Trajan et Antonin[2], car Constantin, qui avait arrêté la frappe des monnaies de consécration païennes, eût certainement de même interdit cet autre symbolisme païen. Il doit donc être l'emblème de la majesté impériale. Ce n'est que plus tard qu'il deviendra un attribut de la sainteté, caractère qu'il gardera sur les médailles et dans les peintures byzantines.

L'on peut remarquer, parmi les descriptions des effigies impériales au cours de cette émission, que l'impératrice sainte Hélène, que Constantin le Grand et Constantin II sont pour la première fois diadémés de 324 à 326. La comparaison des émissions des divers ateliers de la période constantinienne m'a amené à admettre que ce fut après la conquête de l'Orient sur Licinius par Constantin le Grand que cet empereur adopta le diadème pour les effigies impériales[3]. Il en orna

1. Cohen, *Monnaies impériales*, t. VII, n° 657 de Constantin le Grand et 104 de Constantin II.

2. L'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. Paris, 1877, article *Nimbe;* Cohen, *Monnaies impériales*.

3. J'ai vu un assez grand nombre de monnaies et de



d'abord la tête de l'impératrice sainte Hélène quand la guerre d'Orient était à peine achevée, après sa victoire de Chalcédoine[1]; puis il l'adopta pour lui et, en 326 au plus tard, pour les Césars.

Ce diadème des Césars est un simple bandeau, on le trouve sur une série de pièces qui représentent les têtes des princes, ayant les yeux et le visage tournés vers le ciel, dans l'attitude de la prière, suivant la description d'Eusèbe (*vultu in coelum sublato*)[2]. Le diadème que porte l'impératrice Hélène sur ses monnaies est au contraire généralement orné d'un et parfois de deux colliers de perles[3] et présente parfois une grosse pierre centrale. Celui de Constantin est formé de pierres précieuses alternant ou non avec des feuilles de laurier[4]. Il semble que certains médaillons des Césars présentant leurs têtes diadémées aient été frappés également en 325[5]. Mais le dia-

médailles de la période constantinienne pour pouvoir affirmer ce fait pour le règne de Constantin. M. Saglio, dans un article d'ensemble sur le diadème, dit également qu'il ne fut adopté définitivement par les empereurs romains que sous Constantin. Cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. II, p. 119, article Διαδημα.

1. Sur les monnaies d'Antioche.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 235); *L'atelier monétaire de Siscia* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 353).

3. J. Maurice, *L'atelier de Londres* (*Numismatic chronicle*, 1900, pl. V, n° 15).

4. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 234).

5. J. Maurice, *L'atelier de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 181).



dème, formé de pierres précieuses, alternant avec des feuilles de laurier, fut beaucoup plus fréquemment représenté sur les monnaies au cours de l'émission, qui dura de 326 à 330.

O. Seeck a fait remarquer que les têtes des Césars diadémées d'un simple bandeau et avec le visage tourné vers le ciel, dans l'attitude de la prière, ont été émises lors des *Vicennalia* des Césars en 336, comme lors de leurs *Decennalia* en 326. Il en a conclu, semble-t-il, avec raison, qu'elles célébraient les anniversaires des Césars[1].

Les diverses formes du diadème ont été décrites par M. Saglio dans un article du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*[2]. — Plusieurs auteurs, dans l'antiquité, ont parlé de cette adoption du diadème par Constantin, mais en ne le faisant pas remonter assez haut.

La *Chronique Paschale* dit de Constantin en l'année 330 : ορέσας πρῶτος διάδημα διά μαργαριτῶν καί ἑτερων τιμίων λίθων. Nous avons vu que Constantin porta plus tôt ce diadème formé de perles et de pierres précieuses exceptionnellement de 324 à 326, constamment de 326 à 330. Eusèbe dit, à propos des *Tricennalia* de Constantin en 335 : ἁλουργίδα τε βασιλικήν σὺν αὐτῷ διαδήματι[3]; mais il est évident que l'empereur por-

1. O. Seeck, *Zud. Festmünzen Constantius u. seiner Familie (Zeitschrift f. Numismatik*, t. X, p. 30 et 31).

2. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. II, p. 120.

3. Eusèbe, *De laudibus Constantini*, X, 6.



tait auparavant le diadème. Enfin, Aurelius Victor décrit également Constantin : *caput ex ornans perpetuo diademate*[1]. Mais la numismatique nous apprend que le port du diadème vint après la conquête de l'Orient pour Constantin[2]. Elle nous apprend que ce fut en la même année 324 que Constantin donna son nom à Constantinople[3], donna la pourpre à son fils Constance II et adopta le diadème pour sa mère, l'impératrice sainte Hélène, et pour lui.

Huitième émission.

Frappée depuis le mois de septembre 326, après la mort de Crispus et de Fausta, jusqu'au 11 mai 330, date de l'inauguration solennelle de Constantinople.

En effet, les monnaies de Crispus et de Fausta ne paraissent plus dans cette émission, et on n'y rencontre pas encore celles de Rome et de Constantinople, qui furent émises après l'inauguration de Constantinople. L'exergue $\frac{|}{\text{TRE}}$ pour

1. Aurelius Victor, *Epitome* 60.

2. Le professeur O. Seeck avait déjà remarqué que le diadème n'ayait jamais été porté par les deux Licinius, père et fils, qui cessèrent d'être empereurs en 324 (O. Seeck, *loc. cit.*, p. 28).

3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 174 à 176).



Treviri ou *Treveri* (Trèves), accompagné de l'une des deux lettres d'officines P ou S, caractérise cette émission.

Ses monnaies de bronze sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis* et ont un poids moyen légèrement inférieur à 3 gr. 50.

Les séries monétaires de cette émission frappées à Trèves sont peu nombreuses, de même que celles émises dans les autres ateliers (Arles, Constantinople, Rome), ouverts également à cette époque. Le peu d'abondance des émissions monétaires de 326 à 330 tient peut-être à ce que les grandes guerres étant momentanément terminées après la défaite de Licinius, l'état eut momentanément de moins grands besoins d'argent. Aussi ne voit-on pas de création de variété nouvelle de monnaies à cette époque. La pièce de bronze, du poids moyen de 2 gr. 50, n'est elle-même plus frappée jusqu'en 330, et un petit nombre d'ateliers seulement restent ouverts dans l'empire[1].

Première série :

$$\frac{|}{\text{PTRE}} \qquad \frac{|}{\text{STRE}}$$

1. Arles prend alors le nom de Constantina, et son atelier garde ses quatre officines ouvertes, mais Trèves est encore la principale ville des Gaules (Zosime, *Hist.*, III, cap. 7). D'autre part, l'atelier de Constantinople fonctionne seul très activement dans l'empire et a sept officines ouvertes.



Deuxième série :

$$\frac{|}{\cdot PTRE} \qquad \frac{|}{\cdot STRE}$$

I. — On trouve au revers : PROVIDENTIAE· AVGG, et, comme type, une porte de camp ouverte au milieu, surmontée de deux tours; au-dessus de la porte une étoile.

Au droit : CONSTANTINVS · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 454, 1re et 2e séries, BR · MVS, H · MVS · V, Musée de Trèves, officines P — S).

II. — Au revers : PROVIDENTIAE · CAESS. Avec le même type du revers.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · IVN · NOB · C. Son buste lauré et cuirassé, ou lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 165, 1re et 2e séries, BR · MVS, FR. 15804, Musée de Trèves, officines P — S). (Pl. V [II], n° 2.)

2° FL · IVL · CONSTANTIVS · NOB · C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 167 et 169, 1re et 2e séries, BR · MVS, FR. 16265, Musée de Trèves, officines P — S).

Après la déchéance de Licinius II en 324, qui suivit la mort de son père, et la mort de Crispus en 326, il n'y eut plus que deux Césars dans l'empire, Constantin II et Constance II, tous deux fils de Constantin et de Fausta, jusqu'à l'élévation de leur troisième fils, Constant Ier, en 333.



Fausta périt peu de temps après Crispus, suivant le dire de tous les auteurs, et j'ai cru pouvoir fixer la date de sa mort en août ou septembre 326[1]. Aussi n'émit-on plus de 326 à 330 que les monnaies de Constantin et de ses deux fils, et celles de l'impératrice sainte Hélène. J'ai expliqué, dans mon étude sur l'atelier de Constantinople, comment l'on peut établir : 1° que ce fut pendant le temps où parut cette émission monétaire que sainte Hélène fit son voyage d'Orient de la fin de l'année 326 à la fin de 328 ; 2° qu'elle mourut au début de 329[2]. Ses monnaies durent en conséquence cesser de paraître un an à peu près avant que ne cesse la frappe de l'émission présente.

III. — Au revers : SECVRITAS · REIPVBLICE (*sic*). La Sécurité voilée debout à gauche tenant un rameau baissé et soulevant sa robe.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Son buste diadémé et drapé avec un collier de perles au cou (Cohen, 12 et 13, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 13876, 13079, 15323, Musée de Trèves; 3 gr. 45, 0m018). (Pl. V [II], n° 3.)

Le célèbre médaillon d'or du Cabinet de France,

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 238-239).

2. J. Maurice, *L'atelier de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 184-5).

dont la description va suivre, est classé dans cette émission par son exergue.

Avec l'exergue : $\frac{|}{\text{PTRE}}$

I. — On trouve au revers : AVGG·GLORIA (*sic*). Porte de la ville de Trèves entourée de quatre grandes tours, dont deux à neuf étages et neuf à huit; au milieu, la statue de Constantin, debout à gauche, en habit militaire et en manteau, levant la main droite et tenant un sceptre; en haut, on voit les sommets de trois tours; dessous, la Moselle; à droite et à gauche, des monuments, deux captifs assis dans l'attitude de l'accablement.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 236, FR.). (Pl. V [II], n° 4.)

La formule *Augg.*, au pluriel, est d'autant plus remarquable que ce médaillon est purement classé dans cette émission par son exergue et qu'un coin spécial a été gravé pour ce médaillon, alors que depuis plusieurs années, deux ans au moins, il n'y avait plus qu'un seul Auguste dans l'empire. Il faut donc admettre que les formules *Providentiae Augg.*, *Gloria Augg.* furent conservées comme des formules banales, par habitude ou comme ayant un sens religieux que l'on n'a pas voulu supprimer lorsqu'il n'y eut plus qu'un Auguste dans l'empire. D'autre part, l'atelier de



Sirmium, placé plus directement sous la surveillance de Constantin, à cause des séjours de l'empereur dans Sirmium ou à proximité, n'emploie plus le pluriel *Augg.* après la mort de Licinius.

Pendant les années 327, 328, 329, Constantin fut occupé à réorganiser les frontières de l'empire le long du Danube et du Rhin[1]. Il séjourna principalement dans les provinces riveraines du Danube, mais il vint à Trèves à la fin de 328 et au début de 329, et les indications du code théodosien[2] permettent de supposer à cette époque un séjour de Constantin à Trèves, que vient peut-être confirmer la frappe de ce médaillon.

Neuvième émission.

Frappée depuis les fêtes de l'inauguration officielle et religieuse de Constantinople le 11 mai 330[3], *jusqu'à l'élévation de Constant Ier comme César au 25 décembre 333.*

En effet, cette émission présente les monnaies

1. J. Maurice, *Détermination de l'époque où furent frappées les monnaies qui portent au revers : « Constantiniana Dafne »* (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1899, p. 279 à 288).

2. Cf. O. Seeck, *Die Zeitfolge d. Gesetze Constantins* (*Zeitschrift f. Rechtsgeschichte X. Römis. Abtheil.*, p. 239).

3. *Idatii Fasti.* — « Gallicano et Symmacho, his conss. dedicata est Constantinopolis V. Idus Maias. » *Chronicon*



de Constantinople et de Rome et celles de Constantin Auguste et des Césars Constantin II et Constance II (Constantius), mais on n'y trouve pas encore les pièces de Constant Ier (Constans).

On remarque sur ces monnaies plusieurs séries d'exergues. Les lettres d'officines P(rima) et S(ecunda) ne se placent plus, comme précédemment, avant, mais après les lettres TR, désignant la ville de Trèves.

L'organisation de Constantinople comme seconde capitale de l'empire à partir du 11 mai 330 entraîna, au cours de cette émission, d'immenses charges pour le trésor, car il fallut non seulement faire face aux fêtes de l'inauguration, aux constructions magnifiques qu'entreprit Cons-

Paschale, idem; de même Hesychius de Milet, dans les *Origines de Constantinople*, saint Jérôme place cette inauguration dans son année 2.346; Cassiodore dans la vingt-quatrième année du règne de Constantin, ce qui est bien l'année 330. L'on a vu que Constantinople reçut son nom à la fin de l'année 324. Toutefois, la cour n'y séjourna pas avant l'année 330. En effet, aucune loi du *Cod. Théod.* n'est datée d'une façon probable de Constantinople ni de Byzance, entre les années 324 et 330. A partir du mois de mai et encore plus de novembre 330, au contraire, les lois datées de Constantinople sont multiples et les monnaies portant en légende *Constantinopolis* et *Constantinopoli* sont frappées à partir de l'inauguration de la ville en présence de l'empereur. L'on doit admettre que Constantin donna son nom à *Contantinopolis* en 324, qu'il y créa alors un atelier monétaire et fit commencer la reconstruction de ses murailles suivant le dire de Themistius (*Or.*, I), mais qu'il n'y séjourna avec sa cour et sa chancellerie qu'en 330.



tantin, mais surtout aux privilèges de la nouvelle Rome, que l'empereur égalait à l'ancienne[1].

La réduction de l'espèce monétaire de bronze (*Nummus Centenionalis*) à un poids moyen de 2 gr. 50 coïncide avec ces besoins du trésor et peut en être une conséquence. Les ateliers des deux capitales de Rome et de Constantinople, et en Gaule des deux grandes villes de Trèves et d'Arles, furent seuls ouverts à cette époque dans l'empire. L'on frappa au cours de cette émission à Trèves, qui se trouva probablement déjà sous le gouvernement de Constantin II[2], des médaillons d'or à l'effigie de ce prince, célébrant sa victoire du 20 avril 332 sur les Goths et la défaite des Sarmates qui suivit en 332 ou 333.

Tableau des exergues de l'émission.

Première série :

$$\frac{|}{\text{PTR}} \qquad \frac{|}{\text{TRS}}$$

Deuxième série :

$$\frac{|}{\text{TRP}\cdot} \qquad \frac{|}{\text{TRS}\cdot}$$

1. *Anonymus Valesii*, 6, 30; Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, IV, p. 230 ou 234; Godefroid, *Codex Theodosianus*, VI, p. 413.

2. Constantin II ne reçut pas toutefois ce gouvernement d'une façon définitive avant 335, pas plus que Constance II ne reçut son gouvernement d'Orient.



Troisième série :

$$\frac{|}{TR \cdot P} \qquad \frac{|}{TR \cdot S}$$

Quatrième série :

$$\frac{|}{TRP\star} \qquad \frac{|}{TRS\star}$$

Les pièces suivantes sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis*.

I. — Sans légende au revers; l'on trouve le type suivant : une Victoire debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Au droit : CONSTANTINOPOLIS. Buste casqué de Constantinople à gauche, avec le casque lauré, portant le manteau impérial et tenant un sceptre (Cohen, 22, 1re série, BR · MVS; 2e série, FR. 15210, 15216; 3e série, FR. 15211, 15215; 1 gr. 98, 0m018; 4e série, FR. 15208, 15217; 2 gr. 50, 0m017; officines P et S).

II. — Au revers, sans légende; l'on trouve comme type : la Louve à gauche allaitant Romulus et Rémus et les regardant. Au-dessus, deux étoiles.

Au droit : VRBS·ROMA. Buste de Rome à gauche, avec une aigrette sur le casque et le



manteau impérial (Cohen, 17, 1re série, FR. 15277, 15278; 1 gr. 75, 0m018; 2e série, FR. 15276, 15281; 3e série, FR. 15280, 15285 (Pl. VI [II], n° 5); 4e série, FR. 15282, 15287; M. Guecchi possède également toutes ces variétés de pièces de Rome)[1].

Le point et l'étoile placés à l'exergue sont des différents monétaires et comme tels changent suivant les séries. Ils sont remplacés au cours de l'émission suivante par la palme et la couronne, qui se trouvent dans le champ des monnaies.

Les étoiles que l'on voit sur les pièces de Rome au-dessus de la Louve se retrouvent au contraire dans toutes les séries monétaires et dans toutes les émissions. C'est ce qui prouve qu'elles ont un sens symbolique. L'on verra plus loin qu'elles rappellent les Dioscures, mais n'ont plus de signification païenne, car les Dioscures eux-mêmes ont été conservés dans les représentations chrétiennes[2].

III. — Au revers : GLORIA·EXERCITVS. Deux soldats casqués, debout et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur leurs boucliers; entre eux, deux enseignes militaires.

1. Voir le tableau de ces pièces par Guecchi (*Rivista Ital. di Numismatica*, 1901, fasc. 2, tav. III).

2. Ils deviennent alors le symbole de l'immortalité. Sur les monnaies de Rome, c'est la Pérennité de la ville qui est en quelque sorte symbolisée.



Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 254, 2e série, BR·MVS, FR. 14661-63-65, officines P — S).

Avec son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 254, 3e série, BR·MVS, FR. 14662-64, Musée de Trèves; 4e série, BR·MVS, Musée de Trèves, officines P — S). (Pl. VI [II], n° 6.)

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 122, 1re série, BR·MVS, FR. 15695; 2e série, BR·MVS, FR. 15724, 15727; 3e série, BR·MVS, FR. 15725; 2 gr. 40, 0m017; 4e série, FR. 722; 2 gr. 55, 0m017; 15726; 2 gr. 35, officines P — S).

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 104, 1re série, BR·MVS, FR. 16214; 2e série, BR·MVS, FR. 16211; 3e série, BR·MVS, FR. 16213, 16215; 4e série, BR·MVS, FR. 16212, 16216, officines P — S).

De toutes petites pièces de bronze, aux effigies de Rome et de Constantinople, semblent avoir été frappées en même temps que les précédentes, auxquelles elles sont en tout semblables, si ce n'est qu'elles sont plus petites et moins lourdes, pesant de 0 gr. 75 à 1 gr. 25 et ayant 0m009 à 0m010 de diamètre. Ces pièces, ainsi que l'a établi Babelon[1], ont continué à être émises

1. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*. Paris, 1901, P. 615-16.



après Constantin sous le nom de *Nummi* et ont été désignées comme telles dans diverses lois du code théodosien du IV^e^ et du V^e^ siècle.

Ces petites pièces présentent seulement les exergues de la première série :

$$\frac{|}{\text{TRP}} \text{ et } \frac{|}{\text{TRS}}$$

Elles ont les mêmes types et légendes du droit que les pièces déjà décrites et les mêmes types du revers sans légendes.

On trouve donc au droit : 1° CONSTANTINOPOLIS. Type décrit (Cohen, 22, de Constantinople, déjà décrit, BR·MVS, FR. 15224; 1 gr. 10, 0^m^010).

2° Au droit : VRBS·ROMA (Cohen, 19, de Rome, pareil à Cohen, 18, déjà décrit, mais en plus petites pièces, FR. 15288, 15290, 15292-3).

Plusieurs médaillons d'or furent frappés au cours de cette émission en l'honneur de la victoire de Constantin II en 332 sur les Goths et au nom de ce prince. La date et le jour de cette victoire sont fournis par les *Fastes d'Idace*[1] et l'année confirmée par la *Chronique de saint Jérôme* et par la suite des événements racontés par les auteurs.

1. *Idatii Fasti.* « Pacatiano et Hilariano His conss., victi Gothi ab exercitu Romano in terris Sarmatarum die XII kal. maii. » — On lit également dans *La chronique de saint*



L'attribution de cette victoire à Constantin II est également certaine. L'anonyme de Valois, auteur bien renseigné, la lui attribue formellement[1], et son dire est confirmé par l'empereur Julien, qui tout au moins parle de la victoire de l'un des fils de Constantin[2]. Mais, ainsi que le démontrent les lieux d'expédition du Code théodosien, et comme l'a mis en lumière le professeur O. Seeck; Constantin le Grand se trouvait, au mois d'avril, à Marcianopolis, dans la Mœsie inférieure[3], à quelques jours de marche du Danube et des pays occupés par les Goths et les Sarmates. Il était donc à portée de surveiller la conduite de cette campagne, à laquelle il prit part en fait comme généralissime. La frappe des médaillons, qui semble avoir eu lieu exclusivement aux noms de Constantin I^er^ et de Constantin II est peut-être encore une confirmation de la part prise par ces deux empereurs à ces événements[4].

Jérôme : « Anno 2. 348. Romani Gothos in Sarmatarum regione vixerunt. »

1. *Anonymus Valesii,* VI, 31 : « Deinde adversus Gothos bellum suscepit et implorantibus Sarmatis auxilium tulit (*Constantinus Augustus*). Ita per Constantinum Caesarem centum prope millia fame et frigore extincta sunt. »

2. *Juliani Oratio,* I.

3. O. Seeck, *Die Zeitfolge d. Gesetze Constantius* (*Zeitschrift f. Rechtsgeschichte*, X, p. 198 et 242).

4. Cela est possible pour des médaillons, car les monnaies sont frappées le plus souvent aux noms de l'empereur et des Césars ses fils pour une victoire remportée par l'un d'eux.

Mais, ce qui est plus remarquable, c'est que l'on trouve une autre série de médaillons frappés à la même époque ou à peu près, ainsi qu'on va le voir, en l'honneur d'une victoire sur les Sarmates et qui tous sont à l'effigie seule de Constantin II. L'on peut établir que cette victoire sur les Sarmates suivit celle sur les Goths[1]. Elle eut lieu probablement au 25 novembre ou au 1er décembre de l'année 332, à l'une des deux dates anniversaires de victoires célébrées par les *Ludi Sarmatici* indiqués au calendrier de Philocalus[2]. En effet, cette victoire précéda, d'après Aurelius Victor, la nomination de Constans César[3], qui eut lieu le 25 décembre 333, et, d'après l'anonyme de Valois, c'est après avoir conclu sa paix avec les Goths en 332 que Constantin tourna ses armes contre les Sarmates, dont la fidélité lui semblait douteuse. Il n'est pas probable que Constantin attendit longtemps pour s'apercevoir du peu de fidélité des Sarmates. En effet, c'est sur l'appel même de ce peuple accablé par les Goths qu'il avait entrepris sa guerre contre ces

1. *L'anonyme de Valois* le dit formellement, VI, 32 : « Sic cum his (*Gothis*) pace firmata, in Sarmatas versus est, qui dubiae fidei probantur. »

2. *C. I. L.*, I, p. 356 : « VII · KAL · DEC · et IKAL · DEC · LVDI SARMATICI · CM · XXIIII. »

3. « Victor de Caesaribus. Gothorum Sarmatarunque stratae gentes; filiusque cunctorum minor Constans nomine Caesar fit. »

derniers[1]. Après avoir vaincu les Goths, il s'aperçut que les Sarmates, avec l'inconstance des Barbares, pouvaient tourner leurs armes contre les Romains, et l'activité déployée par Constantin dans toutes ses guerres donne lieu de penser qu'il ne leur laissa pas le temps de s'organiser. C'est donc au 25 novembre ou au 1er décembre 332 qu'eut lieu probablement la défaite des Sarmates. Les médaillons qui la célèbrent sont bien certainement postérieurs à l'année 330, parce que c'est à partir de cette année seulement que l'on ne trouve plus que l'exergue $\frac{|}{TR}$ sur les pièces et les médaillons d'or[2]. Mais pourquoi ces médaillons, sortis de l'atelier de Trèves, ont-ils été émis au nom seul de Constantin II? On peut donner de ce fait deux raisons : ou bien Constantin II continua à diriger la guerre contre les Sarmates soit seul, comme il avait dirigé celle des Goths, soit à côté de son père ; ou bien le partage de l'empire, qui lui attribua définitivement la Gaule en 335, eut lieu dès l'année 332, et Trèves, se trouvant dans ses États, ne frappa que des médaillons à son effigie.

Les deux raisons peuvent, à ce qu'il semble, se

1. Voir plus haut le texte de *L'anonyme de Valois*.
2. L'on peut voir partout en effet dans les émissions antérieures l'exergue $\frac{|}{PTR}$

combiner, car Constantin attribua des commandements extraordinaires pendant les guerres aux Césars, ses fils, et, de plus, il leur réserva le gouvernement habituel de certaines parties de l'empire pendant un temps plus ou moins long avant le partage définitif de 335[1]. C'est ainsi que Constance II, après avoir, pendant les années qui suivirent son élévation comme César, séjourné en Gaule[2], fut envoyé en Médie, sur les confins des Parthes[3]. Ce fut alors que Constantin II dut quitter le Danube, après avoir assisté à la défaite des Sarmates, et venir en Gaule, sans doute au début de l'année 333, pendant laquelle doivent avoir été frappés en son nom les médaillons qui portent la légende SARMATIA en l'honneur de la victoire sur les Sarmates remportée, suivant toute vraisemblance, à la fin de l'année 332, à l'une des dates indiquées par le calendrier de Philocalus, au 25 novembre ou au 1[er] décembre, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Médaillons d'or ou de bronze.

I. — On trouve au revers : DEBELLATORI· GENTIVM · BARBARVM. En légende et comme type Constantin, debout à gauche, étendant la main droite vers un soldat, casqué et armé d'un

1. *Anonymus Valesii,* VI, 35; Zosime, *Hist.*, II, 39.
2. *Juliani Oratio,* I, 12, édit. Teubner, vol. I, p. 14.
3. *Juliani Oratio,* I, 13, édit. Teubner, p. 15.



bouclier, lui amenant un captif qu'il traîne par les cheveux. A l'exergue $\frac{|}{\text{GOTHIA}}$ $\frac{}{\text{TR}}$ (Pl. V [II], n° 7.)

Au droit : IMP · CONSTANTINVS · MAX · AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 118; médaillon d'or; 6 gr. 44, 0m022. Berlin).

II. — Au revers : VICTORIA · GOTHICA. Rome assise à droite sur un bouclier, tenant un sceptre; la Victoire, s'approchant d'elle, lui présente une couronne et un Goth qui s'incline.

Au droit : CONSTANTINVS · MAX · AVG. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 623; médaillon de bronze du Cabinet de France).

III. — Au revers : PRINCIPIA · IVVENTVTIS. Constantin II, en habit militaire, debout à gauche, tenant un globe et appuyé sur une haste renversée, posant le pied droit sur un captif à genoux, qui tend vers lui les mains en suppliant. A l'exergue $\frac{|}{\text{SARMATIA}}$

Au droit : FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 139, BR · MVS; médaillon d'or; 8 gr. 90, 0m025). (Pl. V [II], n° 8.)

IV. — Même légende du revers et même type; mais le César posant le pied droit sur une femme couchée sur le dos (la Sarmatie) et qui tend vers lui les mains en suppliant. A l'exergue $\frac{|}{\text{SARMATIA}}$ TR

Au droit : même légende. Sa tête laurée à droite (Cohen, 140; médaillon d'or. Musée de Danemark).

V. — Même légende du revers et même type; mais la Sarmatie est agenouillée et suppliante. A l'exergue $\frac{|}{\text{SARMATIA}}$ TR

Au droit : FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 141, BR·MVS; médaillon d'or).

Ces quatre médaillons d'or sont trop analogues pour ne pas avoir été frappés à la même époque, ainsi que l'indiquent également à leur exergue les lettres TR, qui se trouvent seules sur les pièces de Trèves postérieurement à 330.

L'on trouve des pièces d'or analogues à d'autres décrites plus haut, mais émises avec l'exergue *Sarmatia*, pour célébrer la défaite de la Sarmatie en 332. Ce sont :

VI. — Au revers : GAVDIVM·ROMANORVM. La Sarmatie assise à gauche dans l'attitude de



l'accablement et tournant les yeux en arrière vers un trophée. A l'exergue $\frac{|}{\text{SARMATIA}}$

Au droit : 1° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C (Cohen, 109, H·MVS·V 27712; FR., *triens* d'or).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 111, FR. 1565 A; 1 gr. 44, 0m015, *triens* d'or).

Le médaillon d'or suivant du Musée de Copenhague a pu être frappé de 331 à 333, peut-être avant que Constance II ne quittât les Gaules pour en céder le gouvernement à son frère.

VII. — Au revers : PIETAS·AVGVSTI·NOSTRI. Constance, en habit militaire, debout à gauche, relevant une femme à genoux représentant une nation vaincue et tenant une haste; à gauche, la Valeur casquée debout tenant un bouclier; à droite, la Victoire debout couronnant l'empereur et tenant une palme. A l'exergue $\frac{|}{\text{TR}}$

Au droit : FL·IVL·CONTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 151, Musée de Copenhague; 20 gr. 02, 0m036)[1].

Le buste de Constance II au droit du médaillon

1. Décrit et reproduit dans les *Mémoires des Antiquaires du Nord*. Copenhague, 1900, par M. Ch. Jorgaesen.



rappelle tout à fait celui d'un médaillon de Constance II, frappé à la même époque à Constantinople, avec la légende de *Gaudium Romanorum* au revers (Cohen, 88), et correspond assez bien à l'âge de quatorze à quinze ans (332 à 333) que devait avoir Constance à cette époque[1].

Il est impossible, en considérant le type du revers, de ne pas songer à la pitié de l'empereur pour les nations vaincues célébrée par Eusèbe et les panégyristes[2]. Bien que le médaillon soit à l'effigie de Constance II, la *Pietas* est attribuée à Constantin le Grand. Elle est une des qualités que les écrivains officiels devaient louer chez l'empereur et qui est figurée sur ce médaillon.

On peut classer dans cette émission, à cause de son exergue $\frac{|}{\text{TRS}}$, la pièce d'argent suivante, qui est de l'espèce du 1/96 à la livre d'argent ou *Argenteus minutulus* (Babelon)[3].

VIII. — On trouve au revers : PRINCIPI· IVVENTVTIS. Constantin lauré debout à droite, tenant une haste et un globe et posant le pied sur

1. J. Maurice, *Médaillon en or du Musée de Vienne.* (*Bulletin des Antiquaires*, 1901, p. 148 à 154.)

2. Eusèbe, *Vita Constantini*, I, cap. 46; II, 13; IV, 7; Eumen., *Paneg.*, VII, cap. 20 : « O Singularem tuam Constantine pietatem. » — *Nazarii Paneg.*, Eumen., X, cap. 37.

3. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 563 à 566.



un captif assis à terre les mains liées derrière le dos.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste diadémé et drapé à droite (Cohen, 425, FR. 9516; 3 gr. 56, 0m018).

Dixième émission.

Frappée depuis l'élévation de Constant Ier comme César, le 25 décembre 333, jusqu'à celle de Delmatius au même rang impérial, le 18 septembre 335.

En effet, on trouve dans cette émission les pièces de *Constans Caesar*, mais on n'y rencontre pas celles de Delmatius.

Les monnaies de bronze de cette émission sont de la variété du *Nummus Centenionalis* dont il a été question; elles présentent un poids moyen de 2 gr. 50, des diamètres de 0m017 à 0m018. On voit apparaître sur ces monnaies de nouveaux différents monétaires : la palme et la couronne, qui se placent dans le champ du revers.

Première série :

$$\frac{\textit{Palme}}{\text{TRP}} \qquad \frac{\textit{Palme}}{\text{TRS}}$$

Deuxième série :

$$\frac{\text{S}}{\text{TRP}} \qquad \frac{\text{S}}{\text{TRS}}$$

I. — On trouve au revers : GLORIA·EXERCITVS, et, comme type, deux soldats debout, casqués et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier ; entre eux, deux enseignes militaires, et, entre les enseignes, le différent monétaire, palme ou couronne.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 256, 1re série, BR·MVS, FR. 14677-8; 2e série, BR·MVS, Musée de Trèves, officines P — S).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 127, 1re série, BR·MVS, FR. 15730; 2 gr. 30, 0m018; 2e série, BR·MVS, FR. 15735, officines P — S).

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 105, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 16221, officines P — S).

4° FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 77, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 15972-3, officines P — S). (Pl. V [II], n° 9).

II. — Au revers : sans légende. La Louve à gauche allaitant Romulus et Rémus et les regardant. Au-dessus, deux étoiles.



Au droit : VRBS·ROMA. Buste de Rome à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial (Cohen, 17, 1re série, FR. 15283; coll. Guecchi; 2e série, FR. 15294; coll. Guecchi; officines P — S).

La palme ou la couronne, que l'on trouve l'une ou l'autre au-dessus de la Louve, entre les étoiles, sont des différents monétaires, et, en effet, ils caractérisent diverses pièces de l'émission présente. Les étoiles, au contraire, ne se voient que sur les pièces de Rome présentant le type de la Louve au revers, mais se rencontrent sur toutes, de quelque atelier qu'elles soient sorties, et pendant toute la série des émissions où paraissent ces monnaies à l'effigie de Rome[1]. De plus, ces étoiles se trouvent au-dessus des Dioscures, qui réapparaissent une dernière fois sur les pièces de Maxence[2], suivant une tradition qui remonte aux deniers d'argent de la République et qui n'a été qu'interrompue sous l'empire. Les étoiles sont donc celles des Dioscures. Il peut sembler étonnant que ce symbolisme se soit perpétué sous Constantin et ses successeurs chrétiens, mais c'est qu'il avait perdu sa signification primitive

1. F. Guecchi, *Appunti. ala Num. Romana Rivista It. di Num.*, 1901, fasc. 2. On voit toutes les séries de ces pièces de Rome à la pl. III de cette revue.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia* (*Rivista It. di Numismatica*, 1902, pl. IV, n° 4).

pour n'être qu'un emblème de Rome, comme le nimbe, qui avait d'abord exprimé la déification des empereurs, ne représentait plus que leur majesté. Tous les symboles se transformaient à l'époque de Constantin, et les étoiles avec la Louve et les Jumeaux n'étaient plus que l'emblème de la durée de Rome[1] comme la Victoire mettant le pied sur une proue de vaisseau indiquait la situation de Constantinople, commandant les mers.

III. — Au revers : sans légende. Victoire debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Au droit : CONSTANTINOPOLIS. Buste de Constantinople à gauche, avec le casque lauré et le manteau impérial et tenant un sceptre (Cohen, 22, 1re série, FR. 15207-14; 2 gr. 85, 0m017; 2e série, FR. 15209-13, officines P — S). (Pl. V [II], n° 10.)

Les pièces et médaillons d'or suivants ont été

1. Cf. l'article *Dioscures*, par M. Albert, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, t. II, 1re partie, p. 262 : le symbolisme des *Dioscures*, exprimant la résurrection, ne se trouva pas en opposition avec les croyances chrétiennes. C'est pourquoi l'on trouve les *Dioscures* représentés en bas-relief sur un sarcophage chrétien d'Arles (voir Le Blant, *Gazette archéologique*, 1878, p. 1 à 6).

frappés à partir de 333, en raison de leur exergue $\frac{|}{TR}$ inscrit sur les monnaies seulement à partir de 330 et de la présence des pièces de *Constans Caesar*.

I. — On trouve au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Le prince, en habit militaire, debout à gauche, tenant un étendard et un sceptre; derrière, les deux enseignes militaires.

Au droit : 1° FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 93, H·MVS·V, FR. 27458; 5 gr. 45, 0m020). Cette pièce a exactement comme poids le 1/60 de la livre d'or. Cette espèce monétaire, qui fut une monnaie courante jusqu'en l'an 309 dans les États de Constantin, continua ensuite, ainsi que je l'ai déjà indiqué, à titre exceptionnel; mais ces pièces de 1/60 à la livre furent usitées comme médaillons.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 149, FR. 1568; 4 gr. 25, 0m021). (Pl. V [II], n° 11.) Cette pièce est au contraire de l'espèce du *solidus*, ou 1/72 à la livre d'or, qui eut cours dans les États de Constantin à partir de 309.

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste diadémé et drapé à droite (Cohen, 162, H·MVS·V; 4 gr. 50, 0m021, *solidus*).

II. — Même légende du revers. Le prince, en habit militaire, debout à droite, le manteau déployé derrière lui, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : FL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à gauche (pièce inédite, H·MVS·V, FR. 27458; 1 gr. 65, 0m017). Pièce de l'espèce du *triens* d'or, ou tiers de *solidus*, mais ayant un poids un peu au-dessus de la moyenne.

Les pièces d'argent qui vont être décrites sont de l'espèce du *miliarenne*, ou 1/72 à la livre, pèsent 4 gr. 55 en moyenne et ont un diamètre moyen de 0m023[1]; elles ont été émises à la fin du règne de Constantin le Grand et ont continué à l'être après l'année 337 pour les fils de Constantin quand ils furent proclamés Augustes.

Je les ai classées, pour cette raison, dans l'émission de 335-337, dans mon étude sur l'*Atelier de Constantinople*[1]; mais il est probable qu'elles furent émises dès l'année 333, au cours de l'émission présente, avec l'exergue $\frac{|}{\text{SMTR}}$[2]

III. — On trouve au revers : CONSTANTINVS·

1. J. Maurice, *L'atelier de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 200).

2. *S(acra) M(oneta) Tr(eviris)*. Cet exergue n'apparaît qu'exceptionnellement à Trèves.



AVG. En légende et comme type : quatre enseignes militaires dans le champ.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste diadémé et drapé à droite (Cohen, 107, FR., BR·MVS; 3 gr. 70, 0ᵐ022). (Pl. V [II], n° 12.)

2° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Même buste (Cohen, 108, Musée de Constantine).

IV. — CONSTANTINVS·CAESAR. En légende : même type du revers.

Au droit : CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 78; 4 gr. 80).

V. — Au revers : CONSTANTIVS·CAESAR. En légende : même type du revers.

Au droit : CONSTANTIVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à mi-corps à droite, tenant une haste et un globe (Cohen, 18; coll. Egger).

VI. — Au revers : CONSTANS·CAESAR. En légende : même type du revers.

Au droit : FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 5; 4 gr. 50, 0ᵐ022; coll. Vallée).

Onzième émission.

Frappée depuis l'élévation de Delmatius au rang de César, le 18 septembre 335[1], jusqu'à la proclamation des Augustes Constantin II, Constance II et Constant Ier dans tout l'empire, le 9 septembre 337[2].

En effet, les monnaies de Delmatius apparaissent dès le commencement de cette émission et d'autre part de nouveaux différents monétaires se montreront sur les monnaies du *Divus Constantinus* et sur celles des trois Augustes, ses fils, frappées après que ceux-ci eurent été officiellement déclarés Augustes le 9 septembre 337, à la fin d'une période d'interrègne. Cette période d'interrègne dura depuis la mort de Constantin le Grand au 22 mai 337 jusqu'à la proclamation des Augustes, qui eut lieu le 9 septembre de la même année et suivit la mort de plusieurs membres de la famille impériale[3].

1. *Idatii Fasti :* « Constantino (Constantio, *Cod. Theod.*) et Albino. His conss. levatus est Delmatius Caesar XIV kal. octob. » — Athanase, *Contra Arianos*, t. I, p. 782.

2. *Idatii Fasti :* « Feliciano et Titiano conss..... nuncupati sunt tres Augusti, Constantinus et Constantius et Constans V Idus Sept. »

3. Celle de Constance, oncle des Césars, puis celle de Delmatius et celle d'Annibalianus, qui durent se succéder



Des monnaies commémoratives de Helena et de Theodora furent frappées au cours de cette émission à Trèves comme à Rome et à Constantinople. L'on peut admettre, suivant toute vraisemblance, avec Hettner[1], que les monnaies de Theodora furent émises en même temps que celles de Delmatius, son petit-fils, et reconnaître, d'autre part, que la raison qui détermina Constantin à faire frapper les monnaies commémoratives de Helena (sainte Hélène) en même temps que celles de Theodora fut le désir légitime qu'il dut ressentir de ne pas rendre de moindres honneurs à sa mère, qui avait été la première femme de Constance Chlore, qu'à Theodora, fille d'Hercule, que Constance Chlore avait épousée par nécessité politique lorsqu'il fut créé César et répudia sa première femme en 293[2].

Les monnaies commémoratives de ces impératrices aïeules d'empereurs ne parurent que dans trois ateliers. Hettner[3] les avait indiquées comme frappées à Trèves et à Constantinople;

dans le courant de l'été (cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 208 et 209).

1. Hettner, *Röm. Munschatzfunde in den Rheinlanden.* — Wedst, *Zeitschrift f. Ges. u. kunst.*, VII, p. 133.

2. O. Seeck, *Geschichte d. Untergangs d. Antiken Welt.* Berlin, 1897, vol. I, p. 33 et 453.

3. Hettner, *loc. cit.*; Westd, *Zeitschrift f. Gesch. u. kunst*, VII, p. 127. — J. Maurice, *L'atelier de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 202-203), et *L'atelier de Rome* (*Revue numismatique*, 1899, p. 498).



j'ai décrit celles de Rome. Ce choix d'ateliers s'explique assez facilement si l'on tient compte de la division de l'empire entre les fils de Constantin. Constantinople était la capitale de Constance II; Rome celle de Constant Ier; Trèves le plus important atelier de Constantin II[1].

Le gouvernement de Delmatius, c'est-à-dire la Thrace et l'Illyrie, et le royaume de Pont et de Cappadoce d'Annibalianus furent supprimés et réunis aux États des fils de Constantin au cours de cette émission. L'*Atelier de Constantinople* indiqua seul la période d'interrègne pendant laquelle il ne fonctionna qu'avec une officine[2]. Cela dut être une conséquence de l'état de l'empire et des rôles des empereurs. Il est avéré que Constantin II et Constant Ier ne prirent pas part aux massacres de Delmatius et d'Annibalianus qu'exécutèrent les troupes de Constance II avec ou sans la permission de leur empereur[3].

En conséquence, les ateliers des deux premiers empereurs continuèrent à émettre, après la mort de Constantin, les mêmes monnaies qu'aupara-

1. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 261, indique les conditions dans lesquelles se fit ce partage de l'empire.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 208-9).

3. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 314. — Julien dit que Constance ne put pas s'opposer aux massacres (*Or.*, I), mais Julien était obligé à le dire.



vant jusqu'à ce qu'un événement décisif, la proclamation des trois Augustes, fils de Constantin, obligea à changer toutes les légendes monétaires. Le royaume de Constance II, au contraire, fut particulièrement livré à l'anarchie pendant cette période d'interrègne, et l'atelier monétaire de Constantinople, sa capitale, cessa ses émissions; les rares pièces qui en sortirent ne portent plus de marques d'officines, et l'on y trouve celles de Delmatius; et celles d'Annibalianus dont le royaume ne comprenait pas d'atelier monétaire et dont les pièces durent cesser d'être frappées à Constantinople lors de sa mort, qui survint pendant l'été de 337[1]. Ces pièces ne parurent pas à Trèves.

Exergues de l'émission :

$$\frac{|}{\cdot TRP\cdot} \qquad \frac{|}{\cdot TRS\cdot}$$

Les pièces de bronze de cette émission, désignées dans Cohen comme quinaires, sont la moitié du *Nummus Centenionalis;* elles ont gardé à peu près le poids moyen de 1 gr. 75, qui est la moitié du *Nummus Centenionalis*, de 3 gr. 50[2].

1. Les pièces de Delmatius César cessèrent de paraître après sa mort, avant la nomination des trois Augustes fils de Constantin.

2. Espèce déterminée dans E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines,* t. I, p. 612-614.

I. — On trouve au revers : GLORIA·EXERCITVS. Deux soldats casqués en regard, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier. Entre eux, une enseigne militaire surmontée d'un drapeau, sur lequel est une couronne.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 250, BR·MVS, FR. 14415, Musée de Trèves, officines P — S).

2° CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (variété de Cohen, 113, BR·MVS, FR. 15667; 1 gr. 95, 0m016; Trèves, officines P — S).

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (variété de Cohen, 72, BR·MVS, FR. 16149, Trèves, officines P — S).

4° FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 52, BR·MVS, FR. 15928; 1 gr. 30, 0m015, officines P — S). (Pl. V [II], n° 13.)

5° FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 51, FR. 15725; 1 gr. 50, 0m016; officine P).

6° FL·DELMATIVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 6 et 7, BR·MVS, Musée de Trèves, officine P).

II. — Au revers : PAX·PVBLICA. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.



Au droit : FL·IVL·HELENAE·AVG. Son buste diadémé à droite, avec le manteau impérial (Cohen, 4, FR. 13855; 1 gr. 80, 0m016; 13918; 1 gr. 50, 0m015; coll. Guecchi, Trèves, officines P — S). (Pl. V [II], n° 14.)

III. — Au revers : PIETAS·ROMANA. La Piété ou Tendresse maternelle debout de face regardant à droite, tenant un enfant dans ses bras.

Au droit : FL·MAX·THEODORAE·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 4, FR. 13913; 1 gr. 50, 0m016; 13925, 13928; coll. Guecchi, Trèves, officines P — S). (Pl. V [II], n° 15.)

Le mot *Pietas* n'est pas employé ici dans le même sens que dans la légende d'un médaillon décrit plus haut (*Pietas Augusti nostri*). La pitié de l'empereur était celle qu'il pouvait avoir à l'égard des nations vaincues. L'empereur relevait une femme à genoux symbolisant une nation vaincue. Ici, au contraire, la *Pietas* est prise dans le sens de tendresse maternelle pour Theodora, aïeule d'empereur, ainsi que nous l'avons vu plus haut. C'est pourquoi elle tient un enfant dans ses bras. C'est d'ailleurs à ce titre, et sur ce qu'elle est aïeule d'empereur, que Theodora a ses monnaies frappées depuis l'élévation de Delmatius en 335.

M. Guecchi a donné, dans ses *Appunti de Nu-*

mismatica Romana, de bonnes reproductions de ces petites monnaies de bronze qu'il a le premier décrites avec beaucoup de soin[1]. Ces monnaies, en réalité, ne sont pas rares; elles ont même dû être émises en grand nombre; mais leur petitesse et leur mauvais état de conservation font qu'il est très difficile d'en rencontrer de bons exemplaires.

Après la proclamation des trois fils de Constantin Augustes, le 9 septembre 337, l'on émit leurs monnaies avec leurs nouveaux titres dans tout l'empire. En même temps que ces pièces de *Constantius Aug.*, *Fl. Jul. Constantius Aug.*, *Fl. Jul. Constans Aug.*, présentant au revers la légende *Gloria Exercitus*, avec un étendard[2], l'on continua à frapper celles de Helena et de Theodora, qui viennent d'être décrites, et l'on émit les pièces suivantes commémoratives des *Divus Constantinus* (Constantin le Grand). Toutes ces monnaies sont des demi-*Centenionales*, du poids moyen de 1 gr. 65. Elles présentent trois séries d'exergues :

Première série :

$$\frac{|}{\text{TRP} - \text{S}}$$

1. F. Guecchi, *Rivista Italiana di Numismatica*, 1890, fasc. 2, p. 10 à 15 de l'article et pl. IV.

2. Le colonel Voetter a donné un tableau de ces pièces qui présentent la croix dans le champ du revers (cf. O. Voetter, *Erste christliche Zeichen auf römischen Münzen. Numismatischen Zeitschrift.* Wien, 1892, p. 62).

Deuxième série :

$$\frac{+\ |}{\text{TRP} - \text{S}} \text{ et } \frac{|\ +}{\text{TRP} - \text{S}}$$

Troisième série :

$$\frac{|}{\text{TRP } \textit{Palme}} \qquad \frac{|}{\text{TRS } \textit{Palme}}$$

C'est à cette époque seulement qu'apparaissent pour la première fois les signes chrétiens sur les monnaies de Trèves avec l'exergue $\frac{|+}{\text{TRP}}$

I. — Au revers : AETERNA·PIETAS. Constantin debout à droite, en habit militaire et le manteau déployé derrière lui, tenant une haste et un globe.

Au droit : DIVO·CONSTANTIO. Son buste voilé à droite (Cohen, 13; coll. Voetter). Avec les exergues $\frac{|}{\text{TRP}}$ et $\frac{|}{\text{TRS}}$

II. — Au revers : sans légende. Constantin dans un quadrige au galop à droite, tendant la main à une main céleste qui est tendue pour le recevoir.

Au droit : DIV· (*sic*) CONSTANTINVS·PT·AVGG. Son buste voilé à droite (Cohen, 760, BR·MVS;

0m013). C'est à ces monnaies qu'Eusèbe fait allusion au chapitre LXIII du quatrième livre de son *Histoire de Constantin* : « Εφ' ἅρματι τεθρίππῳ ἡνιόχου τρόπον, υπο δεζιᾶς ἄνωθεν ἐκτεινομένης αὐτῷ χειρὸς αναλαμβανόμενον. »



1





2







3



13



14



15



16



DEUX

DIVINITÉS FLUVIALES

DE SYRIE

Par M. Victor Chapot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 25 mars 1903.

Les deux monuments dont la description va suivre ont été découverts au cours d'un voyage entrepris il y a deux ans dans la Syrie du Nord et la région occidentale de la Mésopotamie.

*
* *

Le premier a été photographié, pour préciser davantage, dans le sud de l'ancienne Commagène. Je suivais, autant que possible, les rives de l'Euphrate pour étudier les ruines des citadelles que les Romains ou les Byzantins avaient construites sur les bords de la rivière. Celle-ci est particulièrement difficile à longer dans ces parages. Après de longues pérégrinations à travers de hauts plateaux coupés de vallées profondes et abruptes, j'atteignis, à deux heures en amont de Roum-

Kaleh, au-dessus du village d'Aïni, un point de la falaise où subsistent les ruines d'un édifice carré peu considérable et qui devait avoir une destination militaire, vu son emplacement. C'était sans doute une tour de guet, d'où l'on pouvait surveiller les abords du fleuve.

Le berger kurde qui me guidait me fit descendre de là vers la rive par un sentier en zigzags et à mi-hauteur me montra une inscription commémorant des travaux accomplis en cet endroit et dédiée à Vespasien et Titus en 73[1]. Elle mentionne l'établissement d'une *cochlea* destinée à faire monter l'eau pour les besoins de deux *uexillationes*. Les soldats, ayant salué leurs empereurs, s'acquittèrent aussi de leurs devoirs envers le fleuve bienfaisant en taillant son image dans le rocher.

Il est représenté un peu plus grand que nature et à demi couché (pl. VI). Un vide a été creusé par derrière, à droite et à gauche, de façon à produire une plus forte saillie, peut-être aussi pour ménager des réservoirs. Cette sculpture qui, même intacte, dut être fort grossière, a beaucoup souffert des intempéries ; la tête est emportée, l'avant-bras droit fait défaut; il est clair qu'il reposait sur la cuisse, un peu au-dessus du genou, qui a

1. Je l'ai publiée au *Bulletin de Correspondance hellénique*, XXVI (1902), p. 205-206, ainsi que la mention de la *Legio* [*III*] *Gal*[*lica*] qui figure au-dessous du torse du personnage représenté et qui est comme la signature du détachement.



L'« Euphrate »

Monument rupestre de Commagène.



reçu une éraflure, car il y a, à cette place, une profonde entaille qu'on s'expliquera par la disparition de la main. La jambe gauche n'a plus de pied ; elle est comme rongée de la cheville à la cuisse ; le bras gauche enfin, privé de la main, est entamé au-dessus du coude. Il est impossible de reconnaître si le dieu était représenté imberbe ou non ; en tout cas, l'attitude, l'urne sur laquelle on devine que le bras gauche s'appuyait, tout nous met en présence d'un type conforme aux exemples connus[1] ; mais la série ne compte aucun monument rupestre dont le souvenir me soit présent. C'est l'intérêt principal de ce travail assez barbare entrepris pour occuper des loisirs de garnison ; il faut noter de plus que le pays, très rarement parcouru, est exceptionnellement pauvre en monuments figurés.

*
* *

L'autre monument est signalé depuis longtemps[2], mais je ne l'ai vu reproduit nulle part ; c'est une statue de marbre qui se trouve debout dans les champs de mûriers de Soueidieh, près

1. Cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. I, p. 429-435 ; t. II, p. 41-42.

2. Cf. *Mémoire sur les ruines de Séleucie de Piérie*, par le P. Bourquenoud (*Études publiées par la Société de Jésus*, 1860, p. 585). Je ne sache pas que le Dr von Luschan, qui avait pris des vues du grand canal (*Jahrbuch d. deutsch. arch. Instituts*, IV (1889), *Anzeiger*, p. 8), ait aussi photographié cette statue.

de l'ancien port de Séleucie de Piérie. Je l'ai ph
tographiée en avril 1901 ; en octobre 1896, m
ami Paul Perdrizet en avait pris lui-même u
vue sous un autre aspect, qu'il a mise gracieus
ment à ma disposition. C'est une œuvre gréc
romaine, très ordinaire, d'un modelé exact, m
sommaire. Les mutilations ont fait disparaître
sommet de la tête et le bras droit, cassé à l'épaul

Elle représente (pl. VII et VIII) un personna
assis sur un banc de rocher bizarrement crevassé
ses grosses lèvres sont encadrées d'une gran
barbe, divisée en rainures verticales, comme
qui reste de la chevelure ; une bandelette ense
rait celle-ci, formant un nœud derrière la tête. U
ample manteau qui enveloppe les jambes, en de
sinant des plis très conventionnels, laisse nu
haut du corps, à part l'épaule gauche, d'où
retombe pour s'arrêter, en un gros bourrelet,
la saignée du coude. Le bras gauche est presq
allongé et la main pose sur une urne horizo
tale. Même assis, le personnage dépasse très se
siblement la taille d'un homme ordinaire.

La statue est-elle encore à sa place primitiv
La question a de l'importance au point de vue

1. Un petit bronze du Cabinet des médailles représente
ville d'Antioche dans une attitude fort analogue à celle
la statue du Vatican (Babelon et Blanchet, *Catalogue*
bronzes antiques de la Bibliothèque nationale, Paris, 18
p. 254, n° 607). Le rocher sur lequel elle est assise n'est
sans ressemblance, par ses creux et ses bombements, a
le siège en question ; ce qui me permet de le définir com
je le fais.



Statue de marbre de Séleucie de Piérie (côté droit).
(Photographie communiquée par M. Perdrizet.)



Statue de marbre de Séleucie de Piérie (côté gauche).



sujet représenté, qu'aucun indice extérieur ne nous aide à préciser. Pas d'inscription; nul monument n'est resté debout aux alentours; on est réduit à l'étude attentive de la statue elle-même. Faut-il y voir un Poseidon? Je ne le crois pas, car je ne connais pas d'exemple d'un Neptune ayant une urne pour attribut. La cassure sur la cuisse droite semble en outre marquer l'endroit où une corne d'abondance devait s'appuyer; c'est un des emblèmes ordinaires des dieux fluviaux. On ne peut songer qu'à l'Oronte, qui débouche pourtant dans la mer à quelque distance de Soueidieh, et qui n'avait d'autre utilité pour les habitants de Séleucie que de leur ouvrir, par sa vallée, un passage vers Antioche. Les monnaies de cette dernière ville, à l'imitation de la statue d'Eutychidès, représentent le fleuve sous les traits d'un jeune homme nageant aux pieds de la Tyché. Les gens de Séleucie devaient adopter un autre type; ils en ont choisi un d'ordre exceptionnel.

Le plus souvent, les divinités fluviales sont étendues, presque couchées, très rarement assises comme ici. M. Lehnerdt a cité[1] quelques cas, bien peu nombreux, de cette variante; de plus, ils appartiennent à d'autres genres de représentations, à la peinture[2], à la gravure en médailles[3].

1. Roscher, *Lexikon der Mythologie*, v° *Flussgötter*.

2. Cf. le *Scamandre* de Philostrate l'Ancien, I, 1; les miniatures de l'Iliade (Mai, *Iliad. pict. ex cod. Med. bibl. Ambr.*, tav. 53; Karl Woermann, *Die Landschaft in der Kunst der alten Völker*. Munich, 1876, p. 229).

3. Monnaies de Topirus de Thrace (Mionnet, I, p. 422,

On peut joindre à sa liste la rivière représentée sur une pièce de Leontini de Sicile[1], qui est plus conforme à notre Oronte; elle est assise sur un rocher, et non à terre, position qu'on trouve dans la plupart des autres exemples et qui se rapproche davantage de la position allongée. Je ne connais pas d'autre *statue* de fleuve assis; ce qui me paraît donner quelque prix à la connaissance de ce monument, dont le caractère paisible ne rappelle en rien l'*acer Orontes* de Virgile[2] ou le Δράκων de Denys le Périégète[3].

P.-S. — Depuis que lecture a été donnée à la Société du commentaire qui précède, M. Babelon a eu la grande amabilité de me proposer en particulier une autre interprétation du marbre de Séleucie, dont je voudrais dire quelques mots.

Selon lui, ce serait un *Dèmos*. Cette explication offre l'avantage de nous ramener, sauf quelques détails, à un type ordinaire : les génies des villes sont assis. Tel le Dèmos que représente un autre bronze du Cabinet des Médailles[4] : il est pareillement au repos sur un rocher et son manteau l'enveloppe d'une manière toute semblable; le bras

n° 372), d'Éphèse (Ibid., III, p. 98, n° 288), de Tabala de Lydie (Ibid., IV, p. 144, n° 821), de Thyatira (p. 154, n° 878), de Damas (V, p. 292, n° 65).

1. Macdonald, *Greek Coins in the Hunterian Collection*, Glasgow, I (1899), p. 194, n° 22.

2. *Aen.*, I, 220.

3. Dionys. Perieg., 919; *add.* Pausan. Damascen., frgm. 3 (Müller, *Fr. H. Gr.*, IV, 468).

4. *Catalogue*, p. 265-6, n° 624.



droit est cassé de même à l'épaule, et c'est la gauche qui tient une corne d'abondance.

Il y a cependant des différences : ce Dèmos, imberbe, est coiffé d'une couronne murale tourrelée, que j'ai quelque répugnance à restituer sur une tête barbue. Cette barbe fait songer à autre chose qu'à la personnification d'une ville; l'art antique adoptait généralement en pareil cas les types juvéniles ou féminins. On pourrait cependant invoquer comme exemple le gracieux motif qui décore un miroir du IVe siècle[1] : Corinthe couronné par Leucade. La première de ces villes figure sous les traits d'un Zeus, assis comme le personnage de Séleucie, tenant son sceptre et s'appuyant du coude gauche sur le dossier de son siège.

M. Percy Gardner a reproduit ce miroir comme spécimen de représentation d'une ville par une figure allégorique; il cite en outre trois autres procédés familiers à l'art antique : la cité peut être symbolisée par une Tyché, par le héros éponyme ou fondateur ou par la divinité poliade[2]. Notre statue n'est évidemment pas une Tyché, et le fondateur de Séleucie n'a rien de mystique, c'est le roi Séleukos.

En revanche, les monnaies de cette ville, au IIe siècle avant notre ère, — quelquefois même au

1. Albert Dumont, dans les *Monuments grecs* (t. I, année 1873).

2. *Countries and Cities in Ancient Art* (*Journal of Hellenic Studies*, IX (1888), p. 47-81).

premier, — offrent comme type la tête de Zeus laurée[1]. Le sculpteur aurait-il voulu figurer, lui aussi, un Zeus, comme πολιοῦχος θεός de Séleucie?

Le sceptre ferait défaut; il faut restituer autre chose du côté du bras droit; serait-ce la foudre, qui était l'attribut essentiel du Zeus Kasios? Peut-être, mais quel contraste avec cette attitude de repos et de bienveillance! Du reste, même avec cette interprétation, l'urne est encore une difficulté. L'expliquerons-nous par le voisinage de la mer? Autre nouveauté sans exemple : Corinthe aussi était ville maritime et l'urne n'apparaît pas sur le miroir. Quant aux eaux douces qui descendaient de la montagne, elles étaient plutôt l'effroi des habitants, dont elles ensablaient le port, et qui durent les détourner par un gigantesque travail. Enfin, la statue du Zeus Kasios, si elle existait, devait s'élever plutôt sur la hauteur, sur l'emplacement du sacrifice de Séleukos, que dans la ville marchande.

De toutes manières, je crois que ce monument n'a pas de prototype exact, et, dans l'incertitude qui en résulte, je serais décidément porté, pour le définir, vers l'hypothèse d'un dieu fluvial.

1. Cf. W. Wroth, *Catalogue of the Greek Coins of Galatia, Cappadocia and Syria*, 1899, pl. XXXII, 3, 4, 5. — Plus tard, on trouve à la place une Tyché ou l'effigie d'un empereur.



LES PONTARQUES

DE

LA MÉSIE INFÉRIEURE

Par M. J. Toutain, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 25 février 1903.

Tous les historiens qui se sont occupés soit du culte rendu aux empereurs romains, soit des assemblées provinciales, ont tenté de résoudre la question qui se pose à propos de certains dignitaires provinciaux du monde grec, dont les plus connus sont l'Asiarque, le Bithyniarque, le Galatarque, etc. Notre savant confrère M. l'abbé Beurlier, dans sa thèse remarquable, a résumé les solutions diverses proposées, surtout en ce qui concerne l'Asiarque, par MM. Waddington, Perrot, Marquardt, Monceaux, P. Guiraud, Mommsen. Il a ensuite donné son avis en ces termes : « Nous sommes amenés à conclure que très probablement, presque partout, le président du Κοινόν était, en même temps, le prêtre provincial et l'agonothète. Les exceptions étaient dues à des circonstances particulières. » Enfin, il a affirmé

l'identité des titres d'ἀρχιερεὺς Ἀσίας et d'Ἀσιάρχης[1]. Dans l'article *Koinon* du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* publié par MM. Daremberg et Saglio, M. G. Fougères est revenu sur cette question. Après avoir, lui aussi, rappelé les principales théories en présence, il montre, en analysant de près les fonctions du Lyciarque, que le Lyciarque et le prêtre provincial de la province de Lycie doivent être nettement distingués. Il se défend toutefois d'apporter une solution applicable à tous les cas analogues, et sa vraie conclusion nous paraît être dans cette phrase : « L'extrême variété des solutions adoptées par les Romains doit prémunir l'historien contre des généralisations prématurées et des rapprochements fallacieux; chaque cas doit être étudié séparément; il serait désirable que l'histoire intime de chaque koinon fût établie avec toutes les ressources de l'épigraphie[2]. »

Nous nous proposons précisément ici d'étudier, à l'aide de documents épigraphiques, l'un des κοινά les moins connus et son chef, le Ποντάρχης ou Pontarque. Il ne n'agit point du Pont d'Asie Mineure, mais d'une confédération formée par plusieurs villes grecques situées sur la côte occi-

1. E. Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 122 et suiv.

2. M. Fougères s'est rallié récemment à l'opinion des savants qui admettent l'identité complète des deux titres. Voir *Mélanges Perrot*, p. 103-108.

dentale du Pont-Euxin, au sud des bouches du Danube. Cette confédération ou κοινόν semble bien avoir porté le nom de Πόντος, puisque la capitale Tomes est fréquemment appelée Μητρόπολις τοῦ Πόντου[1]; le mot Πόντος dans cette expression ne peut désigner ni le Pont-Euxin lui-même ni le Pont asiatique. Une indication plus précise encore est fournie par une inscription de Tomes, qui fut publiée dans le journal grec *Pandora*, le 1er juin 1868. Tomes y est appelé μητρόπολις καὶ α' (πρώτη) τοῦ Ευωνύμου Πόντου. Le sens de cette épithète a été ingénieusement découvert par J. Millingen dans l'Ελληνικὸς φιλολογικὸς Σύλλογος de Constantinople (IVe partie, p. 105-108). Εὐώνυμος, dit-il, est un synonyme d'ἀρίστερος, gauche; Εὐώνυμος Πόντος peut être considéré comme une formule abrégée pour ὁ Πόντος ὁ ἐξ εὐωνύμου χειρός : c'est le Pont situé à main gauche pour les navigateurs qui viennent du sud et qui débouchent dans le Pont-Euxin par le Bosphore[2].

Puisque cette confédération de cités grecques s'appelait Πόντος, son chef, le président de l'assemblée fédérale, portait le titre de Ποντάρχης,

1. Voir *infra*, n° 1; cf. *Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, t. VIII (1884), p. 4, n. 9; R. St. Pole, *Catalogus of Greek Coins : The Tauric Chersonese, Sarmatia, Dacia, Moesia, Thracia, etc.*, p. 56 et suiv.; Behrendt Pick, *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien*, pl. VII.

2. Perrot, *Mélanges d'archéologie*, p. 450.

formé exactement de la même manière que les titres analogues de Βιθυνιάρχης, Γαλατάρχης, Αυκιάρχης, etc. Ce titre de Ποντάρχης se lit sur plusieurs inscriptions, qui ont été découvertes à Tomes, à Callatis, à Odessos. Comme ces textes ne se trouvent actuellement réunis nulle part, nous les publions ici.

1.

Tomes.

Αγαθῇ τύχῃ. | Κατὰ τὰ δόξαντα τῇ κρατίστῃ | βουλῇ καὶ τῷ λαμπροτάτῳ δήμῳ τῆς λαμ|προτάτης μητροπόλεως καὶ | α′ (πρώτης) τοῦ Εὐωνύμου Πόντου Τόμεως τὸν | ποντάρχην Πρείσκιον | Ἀννιαν[ὸ]ν | ἄρξαντα τοῦ κοινοῦ τῶ[ν] Ἑλλήνων καὶ τῆς μητρο|πόλεως τὴν α′ (πρώτην) ἀρχὴν ἁγνῶς καὶ ἀρχιερασά|μενον, τὴν δί ὅπλων καὶ κυνηγε[σ]ίων ἐνδόξως | φιλοτειμίαν μὴ διαλιπόντα, ἀλλὰ καὶ βου|λευτὴν καὶ τῶν πρωτευόντων Φλαβίας Νέας | Πόλεως, καὶ τὴν ἀρχιέρειαν σύμβιον αὐτοῦ | Ἰουλίαν Ἀπολαύστην | πάσης τειμῆς χα[ρ]ειν.

(*Pandora*, 1er juin 1868; Mommsen, *Histoire romaine*, trad. franç., t. X, p. 75, note 1.)

2.

Tomes.

Ἀγαθῇι τύχηι. | Κατὰ τὰ δόξαντα τῇ κρατίστῃ | βουλῇ καὶ τῷ λαμπροτάτῳ δήμῳ | τῆς [λ]αμπροτά-



της μητροπόλε|ως Τόμεως Αυρήλιον Πρείσκι|ον Ἰσίδωρον τὸν ποντάρχην | καὶ ἄρξαντα τὴν πρώτην ἀρχὴν | ἀγνῶς καὶ ἀμέμπτω[ς] καὶ ἀρχι|ερασάμενον, τὴν δί ὅπλων καὶ | κυνηγεσίων φιλοδόξως φιλοτει|μί|αν ἐφεξῆς ἡμερῶν ἓξ μὴ διαλιπόντα, | καὶ τὴν ἀρχιέρειαν σύνβιον αὐτοῦ | Οὐλπίαν Μάτρωναν, | πάσης τειμῆς καὶ ἀρετῆς χάριν, τὸν | καὶ βουλευτὴν καὶ τῶν πρωτευόντων τῆς | λαμπροτάτης Φλαουΐας Νέας Πόλε|ως καὶ Ἀντιπατρίδος.

(*Pandora*, 1er juin 1868.)

3.

Tomes.

[Ἀγαθ]ῇ τύχῃ. | [Τ]ὸν ποντάρχην καὶ ἄρ[ξαν|τ]α τῆς Ἐξαπό[λ]εως | [τὸν] υἱὸν τοῦ Πόντου καὶ | [π]ρῶτον ἀγωνοθέτην | θεοῦ Ἀντινόου Τ. Φλα|ούιον Ποσειδώνιον, | υἱὸν Φαίδρου τοῦ ποντάρ|χου καὶ υἱοῦ τῆς πόλε|ως, φυλὴ Ἀργαδέων | τὸν ἑαυτῆς προστάτην.

(Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος, IVe partie, p. 105; G. Perrot, *Mémoires d'archéologie*, p. 447; cf. Marquardt, *Organisation de l'empire romain*, t. II [Marquardt et Mommsen, *Manuel des antiquités romaines*, trad. franç., t. IX], p. 186, n. 5.)

4.

Tomes.

Ἀγαθῇ τύχῃ. | Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆ|μος Τ. Κομίνιον | Κλαυδιανὸν | Ἑρμάφιλον τὸν | σοφιστὴν καὶ |



ἀγωνοθέτην | ἀρετῆς χάριν, τὸν ποντάρχην | τῆς Ἐξαπόλεως | καὶ ἀρχιερέα καὶ ἱερέα | τῶν β′ (δυοῖν) αὐτοκρατόρων.

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, 1882 [t. VII], p. 22, n. 44. — Lecture vérifiée sur un estampage obligeamment adressé à M. Cagnat par M. Tocilesco, directeur du Musée de Bucharest.)

5.

Tomes.

[Ἡ βουλὴ καὶ ὁ] δῆμος τῆς [μητρο|πόλεως Τό-μ]εως τὸν φιλάδε[λφον | .....]ον Εὐμένους, ἀδελ-φὸ[ν] | Κομινίου Κλαυδιανοῦ Ἑρμαφίλου | ποντάρ-χο[υ], ἄρξαντα τὴν πρώτην | ἀρχὴν ἐπισήμως, ἀγορανομήσα[ν]τα ὑγιῶς, πανηγυριαρχήσαντα τῆς | θυμελικῆς συνό[δ]ου φιλοτείμως, ταμιεύσαντα πιστῶς ..... | ..... δήμου.

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, 1887 [t. XI], p. 43, n. 56.)

6.

Tomes.

Θρέψε — Διονυσόδωρος — ποντάρχης παῖδας ἵνα
[πάτρη καταλείψῃ
ἐκ γαμετῆς Ἰουλίας ἀρχιερείης μεγακύδου,
διαδόχους ἀνθ′ αὐτοῦ, ὡς θέμις ἦν, βιότῳ,
ἀλλὰ νεμεσσήθη · κατῆλθαν γῆς ὑπένερθε,



Ἰοῦλις Διονυσόδωρος, Λεοντιανὸς καὶ Διονυσὶς,
καὶ θυγάτηρ Ἀγριππείνα τάχος λείψασα τὸν ἄνδρα ·
ὦ μοίρας ἀπαθοῦς · τό[χ]ους ....

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, t. VI [1882], p. 29, n. 59.)

7.

Tomes.

Σπείρατο μὲν Συρίης με Νε[ή]πολις εὐρυάγυια,
πλείονα δ' ἀῦ πάτρης ἐστεφάνωσε Τομεύς,
ἥ μ' ἄλλων μερόπων πλέον εἴσιδε κοσμηθέντα
χρυσείοις στεφάνοις πορφυραίοις τε πέπλοις.
Διὶ γὰρ ἐποντάρχησα καὶ Ἀραίως ἄθλα ἐτέλεσα
τρὶς τελέσας ἀρχὴν καὶ πόλιν οὐχ ὑβρίσας.
Ταῦτα δ' ἅπαντα ἀν[ύ]σας φθόνῳ πληγεὶς νεμεσήθην,
ἀλλὰ θεῶν βουλαῖς εἶχον ψυχαί με μαράντα
Ἄρεως ἀθλητῆρες οἱ ἐμοῖ σταδίοισι δαμέντες
μνήμην κἂν θανάτῳ τοῦτο φέρουσι γέρας.

(Tocilesco, *Fouilles et recherches en Roumanie*, p. 224; *Revue des études grecques*, 1901, p. 138 et suiv.; cf. 1899, p. 390, et 1900, p. 503.)

8.

Callatis.

Inscription très mutilée.

[Θ]εοῖς π[ατρῴοις?.....] Ἀντων[είνῳ.... Σεβ]αστῷ
καὶ ..... προνοο[..... Οὐ]αλέριο[ς ..... π]οντάρχη[ς.

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, t. VI [1882], p. 7, n. 13.)

9.

Odessos.

Ἀγαθῇ τύχῃ. | Ἡρόσοδον Φαρνά|γου ἄρξαντα τῆς πό|λεως καὶ ἄρξαντα | τοῦ κοινοῦ τῆς | Πεντακό|λεως καὶ | τειμηθέντα ὑπο | τοῦ κοινοῦ τῆς Πεν|τα|πόλεως.

(*C. I. Gr.*, 2056[c].)

10.

Odessos.

Πεῖαν Ἀπολλοδώ|ρου τὴν ἀρχιέρει|αν, γυναῖκα δὲ | [..... τον]τάρχου | [Διον]υσίου Ἀγα|[θ...,. ἡ β]ουλή.

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, t. XIV [1894], p. 203, n. 82. Les auteurs de l'article restituent [πολι]τάρχου; mais de la lettre qui précède le τ, il reste seulement un jambage vertical; ce jambage peut être aussi bien la dernière haste d'un N qu'un I.)

Le titre de Pontarque (ποντάρχης, ποντάρχησας, ἐποντάρχησα) se lit avec certitude sur huit inscriptions grecques; il peut être restitué avec une grande vraisemblance sur un neuvième document; enfin, à ces neuf textes nous avons ajouté une inscription qui mentionne un personnage ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῆς Πενταπόλεως.

Si nous rapprochons tous ces textes, nous cons-



tatons que le titre de Pontarque se présente sous des formes diverses :

ποντάρχης
ποντάρχης τῆς Ἑξαπόλεως
ποντάρχης καὶ ἄρξας τῆς Ἑξαπόλεως
ποντάρχης ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων
ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῆς Πενταπόλεως.

De ces diverses expressions, il résulte que le Pontarque était le chef d'une confédération grecque, qui est nommée une fois Pentapole, deux fois Hexapole, qui par conséquent se composa à une certaine époque de cinq villes, à une autre époque de six villes. Est-il possible d'expliquer cette modification et de déterminer les villes qui faisaient partie de ce κοινόν?

Les deux textes qui nomment l'Hexapole peuvent être datés approximativement. T. Flavius Posidonius, ποντάρχης καὶ ἄρξας τῆς Ἑξαπόλεως, s'intitule en même temps πρῶτος ἀγωνοθέτης θεοῦ Ἀντινόου. L'inscription est donc postérieure, mais de peu, à la mort du favori d'Hadrien. Antinoüs s'étant noyé dans le Nil en 130 ap. J.-C.[1], on peut dire, sans crainte de se tromper, que T. Flavius Posidonius fut pontarque au plus tôt pendant les dernières années du règne d'Hadrien, c'est-à-dire entre 130 et 138.

Quant à T. Cominius Claudianus Hermaphilus, qui fut pontarque de l'Hexapole (nos 4 et 5), il fut aussi prêtre de deux empereurs qui régnaient

1. G. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 199.

ensemble (ἱερεὺς τῶν β' αὐτοκρατόρων); or, ce fut seulement avec Marc-Aurèle et Lucius Verus que le pouvoir impérial fut également partagé entre deux chefs, dont les titres étaient pareils. Ce second texte ne peut donc pas être antérieur à l'avènement de ces deux princes, c'est-à-dire à l'année 161 ap. J.-C.

Quant à l'inscription sur laquelle le κοινόν est appelé κοινὸν τῆς Πενταπόλεως, elle ne renferme aucun élément qui permette de lui assigner une date précise. Le seul indice qu'on puisse y remarquer, c'est que le personnage qui s'y trouve mentionné ne porte aucun nom latin; il s'appelle Herosodos (?), fils de Pharnace. Il est vraisemblable, comme le croit Mommsen[1], que ce texte date du Ier siècle de l'empire, sinon même de la période antérieure à la conquête romaine.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons admettre que la confédération fut une Pentapole avant de devenir une Hexapole, et qu'elle fut transformée, non par diminution, mais par accroissement. Une sixième ville vint s'ajouter aux cinq cités de la confédération primitive.

En ce qui concerne les villes qui constituaient la Pentapole, deux opinions ont été exprimées.

Bœck[2], et après lui Marquardt[3], pensent que

1. Mommsen, *Histoire romaine*, traduction française, t. X, p. 75, n. 1.

2. *C. I. G.*, ad n. 2053 *d*, p. 995.

3. *Organisation de l'empire romain*, t. II (Marquardt et



ces villes étaient du nord au sud Istros, Tomes, Odessos, Mesembria, Apollonia; Bœck fonde son opinion sur une inscription malheureusement mutilée trouvée à Mesembria, publiée d'abord dans le *C. I. Gr.* n° 2053 *d*, puis par MM. Dumont et Homolle, dans leurs *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie*, p. 462, n° 111 *j*. Cette inscription mentionne les honneurs multiples décernés à un seul et même personnage par Apollonia, Istros, Tomes; le reste du texte a disparu; mais il faut sans doute ajouter aux trois villes nommément désignées la ville de Mesembria, où l'inscription a été découverte; quant à la cinquième ville, ce doit être Odessos, puisque notre texte n° 9, qui contient l'expression κοινὸν τῆς Πενταπόλεως, a été découvert dans les ruines de cette colonie. La Pentapole pontique se serait donc composée des cinq villes romaines ci-dessus, dont, à l'époque romaine, trois faisaient partie de la Mésie inférieure, Istros, Tomes, Odessos, et deux de la province de Thrace, Mesembria et Apollonia.

C'est là précisément ce que Mommsen ne veut point admettre. « L'Hexapole et vraisemblablement aussi la Pentapole doivent avoir concordé avec les limites des provinces romaines, c'est-à-dire avoir compris les villes grecques de la Mésie inférieure. » Le savant historien exclut donc de

Mommsen, *Manuel des antiquités romaines*, traduction française, t. IX), p. 185-186.

notre κοινόν les deux villes d'Apollonia et de Mesembria; il les remplace, dans la Pentapole, par les deux cités grecques de Callatis et de Dionysopolis, situées entre Tomes et Odessos[1].

Quant à la sixième ville, dont l'adjonction transforma la Pentapole en Hexapole, Mommsen pense que ce fut Marcianopolis, cité fondée par Trajan après sa double campagne contre les Daces. Cette hypothèse a du moins le mérite d'expliquer pourquoi c'est pendant le IIe siècle que la confédération porta le nom d'Hexapole[2].

En l'absence de documents précis, il est difficile de se prononcer entre l'opinion de Bœck et de Marquardt et celle de Mommsen. Les inscriptions qui nous ont fait connaître soit le κοινόν lui-même, soit le Pontarque, proviennent seulement de trois villes, Tomes, Callatis, Odessos. Il est certain que ces trois villes faisaient partie de l'Hexapole. Voilà tout ce que nous pouvons scientifiquement affirmer.

Il est, d'autre part, incontestable que la capitale du κοινόν, la μητρόπολις τοῦ Πόντου était Tomes, et que le chef de la confédération était le Ποντάρχης. Les formules ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῆς Πενταπόλεως (n° 9), ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων (n° 1), ἄρξας τῆς Ἑξαπόλεως (n° 3), indiquent que ce Ποντάρχης était un ἄρχων, c'est-à-dire un véritable fonctionnaire, un administrateur. Ce caractère

1. Mommsen, *loc. cit.*
2. Id., *ibid.*

civil, laïque, pourrait-on dire, du Pontarque, est confirmé par le rapprochement que font plusieurs textes entre cette fonction et les magistratures municipales :

N° 9. Herosodos fut à la fois ἄρξας τῆς πόλεως et ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῆς Πενταπόλεως.

N° 1. Priscius Annianus fut à la fois ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων καὶ τῆς μητροπόλεως... τὴν α′(πρώτην) ἀρχην.

N° 2. De même Priscius Isidorus est appelé ποντάρχης καὶ ἄρξας τὴν πρώτην ἀρχην.

Le verbe ἄρχειν dans deux formules ainsi employées l'une auprès de l'autre ne peut avoir qu'un seul et même sens. Et nous sommes amenés à conclure à propos du Pontarque, comme M. Fougères a conclu en ce qui concerne le Lyciarque : « Il semble que l'activité de l'ἐθνικὸς ἄρχων est véritablement celle d'un administrateur et d'un président de confédération. »

Mais, d'autre part, il est indéniable que ce même Pontarque exerçait des fonctions religieuses. Il était prêtre et il présidait des jeux d'un caractère religieux. M. F. Cumont a justement remarqué que le Syrien de Néapolis, dont l'épitaphe est reproduite sous notre n° 7, fut prêtre du culte impérial, puisqu'il porta à plusieurs reprises la couronne d'or et la robe de pourpre, insignes de ce sacerdoce[1]. Mais comme ces insignes étaient

1. *Revue des études grecques*, 1901, p. 141.

accordés aussi bien aux prêtres municipaux qu'aux prêtres provinciaux de ce culte, il est impossible de dire lequel de ces deux sacerdoces exerça notre Syrien.

T. Cominius Claudianus Hermaphilus est appelé, en même temps que ποντάρχης, ἀρχιερεὺς καὶ ἱερεὺς τῶν β' αὐτοκρατόρων. D'autre part, l'épouse du pontarque Dionysodoros porte le titre d'ἀρχιερεία (n° 6), et de même Peia, fille d'Apollodoros, épouse du pontarque Dionysios, est aussi appelée ἀρχιερεία.

En outre, le Pontarque présidait des jeux. T. Flavius Posidonius se vante d'avoir été le premier agonothète du dieu Antinoüs; T. Cominius Claudianus Hermaphilus fut aussi agonothète; quant au Syrien de Néapolis, devenu citoyen de Tomes, il rappelle avec emphase qu'il célébra des jeux en l'honneur d'Arès.

Ces fonctions sacerdotales et agonothétiques, qui incombaient sans aucun doute possible au Pontarque, le titre d'ἀρχιερεὺς qu'il portait, le titre d'ἀρχιερεία donné dans plusieurs documents à la femme du Pontarque : tous ces faits nous amènent à poser ici la question, si souvent débattue, qui a été posée à propos de l'Asiarque, du Bithyniarque, du Galatarque, du Lyciarque, etc. Le Pontarque doit-il être confondu avec le prêtre provincial du culte impérial? Doit-il au contraire en être distingué?

Pour serrer le problème de plus près, il faut



d'abord résumer ici ce que nous savons du culte provincial et des prêtres provinciaux dans la Mésie inférieure. Aucun document ne cite le *concilium provinciae* ni le temple ou l'autel provincial; nous ne connaissons que plusieurs prêtres ou anciens prêtres, *sacerdotes provinciae* ou ἀρχιερεῖς, *sacerdotales* ou ἀρχιερατικοί.

Troesmis.

C. I. L., III, 773 = 6170 : *M. Ulp(ius) Antipater sacerdos provin(ciae) et bis duumvira(lis).*

Id., ibid., 7506 : ... *Vitalis ex b(eneficiario)?, vet(eranus) leg(ionis) V Mac(edonicae), sacerd(os)q(ue) provin(ciae)...*

Nicopolis *ad Istrum*.

C. I. L., III, 12428 : *L. Petronius Sentius sacerdotalis.*

Dobrusky, *Matériaux d'archéologie bulgare*, fasc. V, p. 17-18, n° 4 : Μ. Ἰούνιος Λουκιανὸς ἀρχιερατικὸς καὶ Οὔλπια Ἀγριππεῖνα ἀρχιερατικὴ σύμβιος αὐτοῦ.

Id., *ibid.*, p. 20, n° 10 : Ἰούλιος Ἰουλιανὸς ἀρχιερατικὸς καὶ πρῶτος ἄρχων,... Πόπλιος Αἴλιος Μηνιανὸς ἀρχιερεὺς φιλότιμος.

Archaeol.-epigraph. Mittheilungen, t. XVI (1892), p. 211 : Ἀσκληπιόδοτος Ἀσκληπιάδης ἀρχιερατικός.

Id., ibid., p. 215 : Οὐλπιανὸς ἀρχιερεύς.

Id., t. X (1886), p. 243 : Ἰούλιος Εὐτύχης ἀρχιερατικός.

Tomes.

Archaeol.-epigraph. Mittheilungen, t. VI (1882), p. 21 : Πό(πλιος) Αἴλιος Ἀντώνιος Ζώϊλος ὁ ἀρχιερεύς.

Dionysopolis.

Archaeol.-epigraph. Mittheilungen, t. XVIII (1894), p. 210, n. 102 : ..... ἀσύγκριτος ἀρχιερεὺς ..... καὶ πρεσβεύσας παρὰ θε[ὸν] Ἀντωνεῖνον εἰς τὴν βασιλίδα Ρώμ[η]ν...

De ces divers textes, il résulte, croyons-nous, que le culte provincial était parfaitement organisé dans la Mésie inférieure; les prêtres, chargés de le célébrer et par conséquent de présider le *concilium provinciae*, pouvaient être soit des citoyens de villes latines voisines du Danube, comme Troesmis, soit des Grecs devenus citoyens de Nicopolis *ad Istrum*, soit des habitants des anciennes colonies grecques de la côte. Il y avait dans cette province danubienne un prêtre provincial comme dans les autres provinces de l'empire.

Quel lien convient-il d'établir entre ce prêtre provincial et le Pontarque? Notons tout d'abord que, sur plusieurs des inscriptions relatives à la pontarchie, le Pontarque est dit avoir été ou être



ἀρχιερεὺς : ἀρχιερασάμενος, ἀρχιερεύς. Dans notre n° 1, par exemple, Priscius Annianus est dit ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων καὶ τῆς μητροπόλεως..... τὴν α′(πρώτην) ἀρχὴν ... καὶ ἀρχιερασάμενος, et son épouse Julia Apolaustè est appelée ἀρχιερεία. De même, n° 2, Aurelius Priscius Isidorus est dit ποντάρχης καὶ ἄρξας τὴν πρώτην ἀρχὴν ..... καὶ ἀρχιερασάμενος, et sa femme Ulpia Matrona porte le titre de ἀρχιερεία; n° 4 : T. Cominius Hermaphilus est ποντάρχης τῆς Ἐξαπόλεως καὶ ἀρχιερεὺς καὶ ἱερεὺς τῶν β′ αὐτοκρατόρων. Tout ce que nous pouvons conclure de ces textes, c'est qu'il n'y avait pas incompatibilité entre la fonction de ποντάρχης et celle d'ἀρχιερεύς.

Mais poussons notre enquête plus loin. Dans l'inscription métrique du Syrien de Néapolis se trouve un petit mot qui doit attirer notre attention : « Tomes m'a vu, plus que d'autres mortels, orné de couronnes d'or et de vêtements de pourpre : *car* j'ai été deux fois Pontarque. »

ἥ μ′ ἄλλων μερόπων πλέον εἴσιδε κοσμηθέντα
χρυσείοις στεφάνοις πορφυραίοις τε πέπλοις ·
δὶς γὰρ ἐποντάρχησα.....

Cette préposition γάρ établit entre les insignes que ce personnage est si fier d'avoir portés et la pontarchie un lien plus fort que la simple compatibilité. Ce Pontarque a porté la couronne d'or et les vêtements de pourpre, parce que pontarque.



Or, s'il est vrai que ces insignes caractérisaient les prêtres du culte impérial, nous devons en conclure que le Pontarque célébrait les cérémonies de ce culte, que cette obligation était un des devoirs de sa charge.

Mais cette constatation, qu'il nous paraît difficile de réfuter et impossible de négliger, doit-elle entraîner forcément comme conclusion l'identification du Pontarque et du prêtre provincial de Mésie inférieure? Nullement. Et c'est ici qu'il convient de bien préciser les termes mêmes du problème.

Qu'est-ce que le Pontarque? Comme nous l'avons démontré plus haut, le Pontarque est le président, le chef d'une confédération qui se compose de cinq, puis de six villes grecques, toutes voisines de la côte, toutes situées à l'extrémité orientale de la province. Et, d'autre part, qu'est-ce que le prêtre provincial? C'est le président du *concilium provinciae*, *concilium* où sont représentées non seulement ces mêmes villes grecques du littoral, mais encore Nicopolis, les villes situées le long du Danube, telles qu'Oescus, Durostorum, Troesmis, peut-être aussi la *Civitas Montanensium*. Le Pontarque ne peut pas plus se confondre avec le *sacerdos provinciae* ou ἀρχιερεύς que le κοινὸν τῶν Ἑλλήνων, le κοινὸν τῆς Πενταπόλεως, puis τῆς Ἑξαπόλεως ne peut se confondre avec la *provincia Moesia inferior*. Le κοινόν est compris dans la *provincia*, mais il n'en forme qu'une partie, et



surtout il n'en détruit pas l'unité. Il n'est pas indépendant du gouverneur de la province. Le Pontarque ou chef de cette confédération est un personnage considérable dans sa ville et dans la région que comprend ce κοινόν, mais les autres villes de la province ne le connaissent pas; il ne les représente nullement. En tant que chef du κοινόν, il est tenu, comme tous les autres personnages analogues, de rendre aux divinités de l'empire le culte que leur doivent toutes les cités, toutes les provinces; c'est pourquoi le Pontarque revêtait les insignes caractéristiques des prêtres de ce culte; mais il ne célébrait ce culte qu'au nom des villes du κοινόν, à l'exclusion des autres villes de la province. Et, d'autre part, nous pouvons très bien nous expliquer que plusieurs Pontarques aient été ἀρχιερεῖς. Le rang qu'ils tenaient dans leur cité les désignait pour le sacerdoce provincial. Il n'est pas possible de dire si la pontarchie précédait ou suivait la prêtrise du culte impérial; nos documents ne sont pas assez explicites. Le même personnage pouvait-il revêtir en même temps les deux dignités? Nous ne le savons pas davantage.

Mais ces questions de détail n'infirment en rien, croyons-nous, notre conclusion générale. Le Pontarque, chef de la Pentapole ou Hexapole de Tomes, est un dignitaire absolument distinct du prêtre provincial de la Mésie inférieure; l'assimilation des deux titres est impossible, parce que

géographiquement la confédération grecque et la province romaine ne coïncident pas.

Si du problème spécial de la Pontarchie nous passons à la question plus générale dont nous parlions au début de cette étude, il nous semble que la même solution s'applique à un certain nombre de ces dignitaires provinciaux. M. l'abbé Beurlier, qui en a dressé la liste, mentionne par exemple :

le Bithyniarque	Βιθυνιάρχης
le Boeotarque	Βοιωτάρχης
le Crétarque	Κρητάρχης
le Lesbarque	Λεσβάρχης
le Lyciarque	Λυκιάρχης
le Pamphyliarque	Παμφυλιάρχης
le Pontarque	Ποντάρχης
le Phocarque	Φωκάρχης
le Phœniciarque	Φοινικάρχης.

Or, ni la Béotie, ni Lesbos, ni la Phocide, ni la Phénicie ne formaient de provinces à l'époque romaine. D'autre part, il n'y avait pas non plus, sous l'empire, de province s'appelant simplement la Bithynie, la Crète, la Lycie, la Pamphylie, le Pont. Il y avait une province de Bithynie et Pont (*Bithynia et Pontus*); il y avait une province de Crète et Cyrénaïque (*Creta et Cyrenaïca*); il y avait une province de Lycie et Pamphylie (*Lycia et Pamphylia*). Les dignitaires ci-dessus mentionnés ne pouvaient pas plus se confondre avec de



véritables prêtres provinciaux que le Pontarque de l'Hexapole avec le *sacerdos provinciae Moesiae inferioris*. L'assimilation, la confusion a pu se faire là où la province romaine coïncidait avec l'ancienne confédération; mais ailleurs elle est peu vraisemblable. Il est donc nécessaire, conformément à l'observation très juste présentée par M. Fougères, d'étudier chaque cas séparément.

Quoi qu'il en soit de ces observations générales, notre étude sur la Pontarchie de la Mésie inférieure nous amène à insister sur deux ou trois idées, déjà plusieurs fois indiquées, mais sur lesquelles, à notre avis, il ne sera jamais superflu d'insister, parce qu'elles ont été trop longtemps méconnues. L'existence dans une province romaine d'un κοινόν grec, qui n'en forme qu'une partie, la juxtaposition de l'organisation provinciale romaine et d'une fédération grecque prouvent avec quelle souplesse le gouvernement romain a su faire plier sa politique devant les circonstances locales, et combien est erronée la méthode d'après laquelle on prétend conclure *a priori* d'une région du monde romain à l'autre. Il est possible, par exemple, que l'ἀρχιερεὺς Ἀσίας et l'Ἀσιάρχης soient identiques; mais il ne faut pas en conclure que cette solution s'applique à tous les autres cas; il ne faut pas même parler d'exception, car il n'y a d'exceptions que s'il y a une règle générale, et cette règle générale n'existe pas, au moins en la matière.

D'autre part, la domination romaine n'eut point

le caractère oppressif qu'on lui prête si souvent. Elle respecta à peu près partout les éléments ethnographiques, religieux, même politiques et administratifs qu'elle trouva dans les divers pays réduits en province, à condition bien entendu que ces éléments fissent preuve d'un absolu loyalisme. Les Grecs de Tomes et de la Pentapole ne furent pas brutalement incorporés à la province de Mésie inférieure; on leur laissa, dans les limites de la province, leur ancienne organisation.

Enfin, il est curieux de constater que c'est peut-être dans cette province danubienne, également étrangère avant l'ère chrétienne à la civilisation latine et à l'hellénisme, que l'Occident et l'Orient se rejoignent, se trouvent face à face. C'est Trajan, semble-t-il, qui compléta dans cette région l'œuvre entreprise par Auguste. S'il donna une forme latine au trophée monumental qu'il éleva pour célébrer ses victoires sur les Daces[1], ce fut sur le modèle des cités grecques qu'il organisa les deux villes fondées par lui dans cette province, Nicopolis ad Istrum et Marcianopolis. Le *sacerdos provinciae* et le Pontarque, vivant l'un près de l'autre, symbolisent en quelque sorte cette union pacifique des deux civilisations du monde ancien.

1. Tocilesco, *Das Monument von Adam-Klissi*, Vienne, 1895.



LES RUINES

DE THUGGA ET DE THIGNICA

AU XVII[e] SIÈCLE

Par M. Louis Poinssot, associé correspondant national.

Lu dans les séances du 24 décembre 1902
et du 7 janvier 1903.

Il y a deux ans, à la même date, M. Cagnat communiquait à la Société une curieuse description des ruines de Leptis Magna à la fin du XVII[e] siècle. Il nous a paru utile, au moment où des fouilles récentes ont de nouveau attiré l'attention des archéologues sur les antiques ruines de Dougga, d'exhumer une description, à bien des égards analogue, de Thugga et de la ville voisine de Thignica. Nous ferons précéder cette description d'une courte notice sur son auteur, Thomas d'Arcos, qui est peut-être le plus ancien des archéologues, j'allais dire des « Antiquaires de Tunisie[1]. »

1. Cf. *Lettres de M. Fauris de Saint-Vincens à M. A.-L. Millin sur des lettres inédites de Peiresc.* Paris, Sajou, 1815, in-8° de

*
* *

De famille espagnole, mais né en Provence, à la Ciotat, vers 1586, Thomas d'Arcos était venu fort jeune à Paris. Il y devint secrétaire du cardinal de Joyeuse († 1615), qu'il accompagna, selon toute vraisemblance, en Italie. Plus tard, nous ne savons par suite de quelles heureuses circonstances il parcourut tout le monde méditerranéen, en quête d'aventures et curieux de toutes choses. Il séjourna longtemps en Égypte, en Sardaigne, où il se maria, en Espagne, où il fut même peut-être attaché par quelque fonction à la cour ; d'ores et déjà, il rassemblait des notes pour divers ouvrages, et, lorsqu'il passait en Provence, au cours de ses longs voyages, il les communiquait à son ami Aycard, établi à Toulon. — Un événe-

211 p. (extrait du *Magasin encyclopédique* de mai 1815). — *Lettres inédites de M. de Peiresc communiquées à M. Millin par M. Fauris de Saint-Vincens.* Paris, Sajou, 1815, in-8° de 56 p. (travail paru, dès septembre 1806, dans le *Magasin encyclopédique*). — C.-G.-A. Lambert, *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, t. II, 1862, p. 240. — Tamizey de Larroque, *Les correspondants de Peiresc.* T. XV : *Thomas d'Arcos.* Alger, Jourdan, 1889 (extrait de la *Revue africaine* de mai-juin et juillet-septembre 1888). — Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc* (dans la *Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France*). 7 vol. parus. Dans le t. VII (1898), *Lettres à Aycard et à d'Arcos.* — Gassendi, *Vita N. C. de Peiresc.* Éd. 1645, p. 151 et 152, 169, 180, où il faut corriger *femina* en *Thomas d'Arcos.*



ment qui semblait devoir interrompre à jamais les travaux de d'Arcos allait lui permettre de les compléter et de les coordonner. — En 1628, Thomas d'Arcos est fait prisonnier par les corsaires. Sur le marché de Tunis, il est acheté par un riche propriétaire du pays, qui le prend en affection. Malgré sa captivité, d'Arcos commence à correspondre avec Peiresc, avec qui Aycard l'a mis en rapport; ses premières lettres sont perdues; mais nous savons, par les lettres d'Aycard, que d'Arcos réside alors alternativement à Tunis et à la Cale et qu'il va souvent à Utique, où l'on découvre le squelette d'un éléphant qu'on prend pour un géant. — En juin 1630, Thomas d'Arcos se rachète, mais, au grand étonnement de ses amis et pour le plus grand bien de l'archéologie, il reste en Tunisie, par égard, prétend-il, pour son ancien patron. Deux ans après (vers juin 1632), Thomas d'Arcos se fait musulman. Par amour pour une belle « Morisque, » « ce pauvre vieillard » devient Osman d'Arcos, *Bab Osman*, disent quelques-uns ironiquement. Mais, en réalité, on ne sait quelles sont ses convictions, « il est tenu pour turc entre les turcs, juif entre les juifs et pour chrestien entre les chrestiens, ou pour ne scavoir qu'est-ce qu'il est ou qu'il doit être. » Au reste, si cette « prise du turban turchesque » n'est pas sans scandaliser ses amis, qui, toutefois, continuent de correspondre avec lui, elle ne modifie pas les goûts de l'ancien

secrétaire de François de Joyeuse, elle ne fait que faciliter ses recherches. D'Arcos, devenu un familier du vice-roi de Tunis, qu'il accompagne toujours à la mosquée et qui lui fait une pension, rassemble dans sa maison de Tunis les matériaux les plus divers, manuscrits orientaux, livres de toute sorte, médailles, intailles, poteries..., il traduit ses anciens ouvrages en français et en italien et en rédige de nouveaux ; enfin, il ne fait « quasi qu'estudier, » malgré ses mauvais yeux et la goutte dont il est affligé.

C'est du moins ce qu'affirment les visiteurs que lui attire sa grande influence auprès du vice-roi, commerçants de Marseille ou religieux chargés du rachat des captifs, comme cet Abraham Échellensis, l'un des auteurs de la fameuse Bible Polyglotte de Le Jai, à qui il put montrer, en juin 1633, la copie de l'inscription libyco-punique de Thugga, qu'il avait prise en 1631. — Les nombreuses lettres, échangées par lui à cette époque avec Peiresc et Aycard, nous donnent quelque idée de son universelle curiosité[1].

1. En ce qui concerne les lettres d'Aycard et de d'Arcos, cette correspondance est, hélas! bien mutilée. Mais on se rendra facilement compte de son importance si l'on remarque que les lettres de Peiresc lui-même à Thomas d'Arcos, publiées par Tamizey de Larroque, sont déjà au nombre de vingt-six, qui portent les dates de : *13 juillet 1630, 17 septembre 1630, 30 septembre 1630, 10 mai 1631, 13 mai 1631, 20 mai 1632, 17 juillet 1632, 11 août 1632, 22 mars 1633, 25 janvier 1634, 23 mars 1634, 3 août*



Mais, en 1637, Aycard et Peiresc meurent ; et, dès lors, nous ne savons plus rien de la destinée de Thomas d'Arcos, même point l'époque de son propre décès.

* * *

On est aussi mal renseigné sur les œuvres de Thomas d'Arcos que sur sa vie.

Voici, autant que les lettres de Peiresc, d'Aycard et de d'Arcos lui-même nous ont permis de l'établir, la liste, par ordre chronologique, des manuscrits envoyés par d'Arcos à son illustre compatriote. Si les renseignements assez imprécis dont nous faisons suivre chaque titre ne permettent point, comme nous le voudrions, de retrouver l'un ou l'autre dans tel ou tel fonds de textes anonymes, ils auront du moins l'avantage de « situer » exactement, dans l'œuvre de d'Arcos, le récit que nous publions plus loin.

I. — *Memorial para principes* ou *Mémorial sur le gouvernement des princes*. — Il avait été écrit au moins en partie pendant le séjour de d'Arcos à la cour d'Espagne. Antérieurement à 1628, Aycard en avait lu quelques fragments

1634, 25 août 1634, 17 octobre 1634, 18 décembre 1634, 29 avril 1635, 11 mai 1635, 21 septembre 1635, 30 septembre 1635, 18 octobre 1635, 26 octobre 1635, 30 mai 1636, 20 juillet 1636, 14 septembre 1636, 24 mars 1637, 20 mai 1637.

lors d'un passage de l'auteur à Toulon. Le 20 octobre 1631, d'Arcos dédia et envoya à Peiresc le manuscrit du Mémorial, rédigé en espagnol. Un an plus tard, vers octobre 1632, d'Arcos envoyait à Peiresc une traduction italienne du même ouvrage[1] qui devait être dédiée au cardinal Barberini et imprimée en Italie.

II. — *Observations du s^r Thomas d'Arcos faictes en Afrique près de Thunis (1631).* — C'est le manuscrit que nous publions plus loin. Le fragment de lettre suivant, daté du 20 octobre 1631, nous montre dans quelles circonstances ces observations, qui ne sont que de simples notes de voyage, ont été écrites : « J'ay esté ces jours passez veir mon patron qui est à une sienne metayeria, loing de deux journées de Tunis, vers le Ponent, appelée Duca, où et par chemin j'ay veu et recueilli certaines antiquitez que je vous envoye en un mémoire que vous trouverez dans le livre que je vous ay dédié. J'ay entendu qu'il s'en retrouve d'assez plus remarquables en aultres lieux de ce Royaume où j'espère d'aller pour les recueillir et vous en faire part... » C'est presque un miracle qui nous a conservé ces observations.

1. *Lettre de Thomas d'Arcos à Peiresc,* 20 octobre 1631. — *Lettre d'Aycard à Peiresc,* qui paraît de 1632, mais que Fauris de Saint-Vincens a publiée sans date. — *Lettre de d'Arcos à Peiresc,* 25 novembre 1632. — *Lettre de Peiresc à Aycard,* 26 décembre 1632.



En effet, comme le Mémorial, elles avaient failli disparaître dans le naufrage où avait été anéanti le vaisseau qui les portait. Ce n'est qu'après des péripéties de toute sorte que les deux manuscrits parvinrent, le 20 mars 1632, à Peiresc, qui en remercia leur auteur le 17 juillet.

III. — *Défense de la foi chrétienne contre les musulmans (1632).* — Ce qui donnait une saveur toute particulière à cet ouvrage, c'est qu'il était précisément contemporain de la conversion de Thomas d'Arcos au mahométisme. « Ravi d'admiration » de la singularité du fait, Peiresc lut l'ouvrage « d'un bout à l'autre. » Il y trouva de « bonnes choses pour le christianisme » mais « rien contre le mahométisme, » qui fut « de considération. » — L'ouvrage avait été envoyé vers octobre 1632 à Aycard, qui l'avait aussitôt communiqué à Peiresc.

IV. — *La Relation africaine (1633).* — Dès novembre 1632, d'Arcos travaille à la mettre au net. Le 2 avril 1633, il en confie le manuscrit au patron Louis Lombard de Sixfours. Grâce à Aycard, leur ami commun, la relation parvenait entre les mains de Peiresc dès le 23 avril.

Quoique prévenu contre son auteur, dont il venait d'apprendre la singulière conversion, Peiresc vit si bien l'intérêt qu'offraient les nombreux détails de mœurs et les précieuses indications



géographiques dont l'œuvre était remplie qu'il en prépara dès lors la publication. Il fut convenu que l'ouvrage, augmenté d'un certain nombre d'opuscules, sur des sujets indiqués par Peiresc, et dont nous verrons plus loin les titres, complété et corrigé, paraitrait sous un pseudonyme pour éviter à d'Arcos les commentaires malveillants que n'auraient pas manqué de susciter son nom et le souvenir de son apostasie.

Cet ouvrage, de beaucoup le plus important de toute l'œuvre du renégat provençal[1], semble bien avoir disparu après la mort de Peiresc. Pourtant, comme il avait été communiqué à un grand nombre de savants, il serait possible qu'on en retrouvât quelque extrait.

C'était une compilation considérable, faite avec assez peu de critique, mais, comme les voyages de Schaw, conçue dans un esprit tout à fait encyclopédique. Elle contenait, nous est-il dit, *une relation bien exacte tant de l'Égypte que de toute l'Afrique*. A côté d'extraits aussi bien historiques que géographiques, empruntés aux auteurs grecs, latins, arabes, à l'ouvrage d'El Edrisi par exemple, on y trouvait, et ceci nous intéresse davantage, des souvenirs très complets des voyages de d'Arcos sur les côtes d'Égypte et de Barbarie et des renseignements de toute nature, empruntés par lui au récit de voyageurs, de pèle-

1. Il y a des mentions, dans les lettres de Peiresc à d'Arcos, des chapitres XIV et XXIV de la *Relation*.



rins, de commerçants, surtout d'esclaves ou de négriers venant des régions centrales de l'Afrique.

Les usages des peuples tenaient, semble-t-il, une place capitale dans l'ouvrage. C'étaient, par exemple, les coutumes singulières des Gelle-Imbes, Imbagobs « et autres de leurs voisins, » adorateurs d'arbres fétiches, cavaliers merveilleux aux cheveux nattés, aux visages tatoués et tailladés, aux jambes et aux bras garnis de bracelets, ensevelissant leurs morts tout en armes, buvant à deux mains dans le crâne de leurs ennemis, admettant dans leur législation moyen-âgeuse, la preuve par le feu et la preuve par le breuvage. Ailleurs, il s'arrêtait longuement à une peuplade d'adorateurs du soleil, aux peuplades nègres des bords du Niger, à l'Éthiopie et à la légendaire antiquité de ses livres[1]. Avec plus de précision, il notait les nattes faites de joncs, dites *stèeres*, usitées à Tunis, les chapelets, dont bien avant les chrétiens se servaient les musulmans, et les instruments de musique des Mores et des Turcs. Il remarquait aussi, et le fait était énergiquement contesté par Peiresc, que les mahomé-

1. On possède encore à ce sujet deux relations que Peiresc n'eût point manqué d'utiliser dans la publication de la relation, *Relation au sujet de l'Éthiopie* et *Or apporté de l'intérieur de l'Afrique par les noirs*, dues l'une et l'autre à Jean Magy, de Marseille, correspondant de Peiresc (Papiers de Peiresc, Carpentras, bibl. Inguimbertine, reg. LXXIX).



tans ne portaient point de couronne[1] ; en d'autres endroits, il groupait les légendes des Mores sur le géant Dulcarnaim.

Si l'histoire naturelle n'était point représentée comme dans Schaw par de scientifiques catalogues de poissons, de plantes et de fossiles, on trouvait dans la Relation les plus amples descriptions de toutes les bêtes singulières, dont, depuis Pline, on peuplait l'Afrique, bœufs gros comme des éléphants, serpents énormes et apprivoisés, grands singes de Sierra Leone, qui ont des esclaves humains, licornes, dont, au reste, d'Arcos contestait l'existence. D'autres animaux, les alzarons et les caméléons par exemple, étaient l'objet d'études plus précises, mais la perte en est peu regrettable, puisque, dans les papiers de Peiresc, on trouvera les descriptions les plus complètes, qui, certainement, aient jamais été faites à l'époque des uns et des autres[2]. Dans le même

1. En ce qui touche les mœurs tunisiennes à cette époque, Peiresc pouvait compléter l'ouvrage de son correspondant par l'addition d'une *Note de François Savary de Brèves sur la prostitution à Tunis,* dont une copie nous a été conservée par P. Dupuy (Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 488, fol. 101).

2. Les observations de Peiresc avaient été provoquées par l'envoi, à lui fait par d'Arcos, d'un alzaron et de nombreux caméléons. On retrouve dans le ms. 669 du fonds Dupuy (Bibl. nat.), du fol. 3 au fol. 30, un recueil de toutes les notes de Peiresc au sujet des caméléons, qui sans doute aurait été incorporé ou tout au moins résumé dans la Relation africaine. — Pour compléter les parties zoologique et botanique de l'ouvrage, on eût également utilisé le mémoire

ordre d'idées, un paragraphe était sans doute consacré au squelette d'éléphant, pris d'abord pour un géant, trouvé vers mars 1630, près d'Utique; là encore, les restitutions sont faciles, grâce aux lettres de d'Arcos et au dessin à grande échelle (lavis) de l'une des dents de la mâchoire de l'animal, possédée par Peiresc (Bibl. Nat., fonds Dupuy, ms. 488, fol. 171).

La géologie et la météorologie avaient été, par contre, et Peiresc s'en plaignait, assez négligées; pourtant, un chapitre au moins de ces matières fut ébauché par Peiresc, qui là encore eût complété l'œuvre de son correspondant, dans un mémoire de juin-juillet 1634, « flux et reflux, courans d'Afrique » (Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 669, fol. 81 et 82).

Pour en arriver aux sciences historiques, il est assez difficile de se rendre compte des services qu'eût pu rendre la relation. La présence parmi les papiers de Peiresc d'une *relatione della guerra successa in Barbaria tra Algieri e Tunisi, quest anno 1628*, œuvre d'un esclave italien, Marcello Attardo[1], atténue le regret que nous pourrions

de Jean Magy, conservé à Carpentras, *Animaux et plantes d'Égypte* (bibl. Inguimbertine, reg. LXXIX). Cf. *Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle* (*Bulletin des Basses-Alpes*. Digne, 1895).

1. Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 660, fol. 329 à 336. — Le n° 475 du même fonds, actuellement *en déficit*, contenait divers documents à rapprocher également, *Lettre de Tunis*, datée de 1535, *Relation touchant la Barbarie*, etc.



avoir d'un historique des pays berbères, dont seuls les récits d'événements contemporains de d'Arcos avaient vraisemblablement quelque valeur. D'autre part, en ce qui concerne l'archéologie, l'absence même dans les lettres de Peiresc de critiques aux chapitres où il en était question prouve assez qu'elle n'occupait pas une place bien importante dans l'ouvrage. En dehors de commentaires plus ou moins fantaisistes de passages d'auteurs anciens, on n'y trouvait sans doute guère autre chose que les *Observations* dont nous publions plus loin le texte, augmentées de commentaires, pour nous sans grand intérêt, des orientalistes de l'époque, en particulier du maronite Echellensis, et un milliaire dont on lui avait envoyé de Bizerte la copie suivante :

IMP·CAESAR M·AVRELIVS ANTONINVS
PIVS AVG·PART MAX BRIT MAX GERM·MAX
TRIB POT XVIIII COS IIII·PP·RESTITVIT
XX

copie qu'il avait communiquée dès 1632 à Peiresc par l'intermédiaire d'Aycard[1]. Il est vrai

1. Cette copie offre quelques différences de lecture avec le texte 10115 du t. VIII du *Corp. inscr. lat.*, qui, au reste, a été revu par Wilmanns. Comme ces différences de lecture n'ont pas été signalées au *Corpus* et que, d'autre part, Fauris de Saint-Vincens (*Magasin encyclopédique*, année 1806, t. V, p. 129) n'a reproduit la copie qu'incomplètement, nous avons cru utile de la donner ici à nouveau d'après un extrait, conservé parmi les papiers de Peiresc (Bibl. nat., ms. fonds latin 8957, fol. 217 v°), de la lettre de Thomas



que là, plus que partout ailleurs, l'illustre savant provençal eût été pour d'Arcos un précieux collaborateur. Il aurait ajouté, aux inscriptions connues du renégat, les textes, au nombre de dix, reproduits par *ung honneste homme de Marseille* au cap Roux et dans d'autres localités de la Tunisie, qu'il devait à l'obligeance du conseiller d'Ollivier[1]; la reproduction de la plaque écrite de cuivre *qui pèse XII livres, apportée de bien près de Thunis, laquelle est du temps de Constantin le Grand*, dont on ignore la destinée[2], et celle de la *vieille inscription de marbre d'une libertine qui avait mérité la nomination de Pia Mater*[3], qu'il avait reçue de d'Arcos en 1637, avec quelques autres sur lesquelles nous n'avons aucune indication; enfin les textes des quatre tombes[4] appor-

d'Arcos, datée du 2 avril 1632, conservée à la Méjanes (collection Peiresc, n° 1019, fol. 218).

1. Bibl. nat., fonds latin 8957, fol. 169, 170, 171, 172, que nous publierons prochainement. La lettre du conseiller a échappé aux auteurs du *Corpus*, qui n'ont connu que par les extraits de Spon quelques-uns des textes qui y sont reproduits (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 5205, 5206, 5207) et dont à tort, dans le *Recensus auct.*, ils attribuent la copie à d'Arcos.

2. *Lettre de Peiresc à d'Arcos*, 22 mars 1633. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1139. C'est à tort que la préface du *Corpus*, *Auctorum recensus*, § 5, attribue à d'Arcos cette mention.

3. Mention non relevée au *Corpus*. L'inscription provenait vraisemblablement de Tunis ou de ses environs immédiats (*Lettre de Peiresc à d'Arcos*, mai 1637).

4. *Corp. inscr. lat.*, n^os^ 9998 à 10001. — Bibl. nat., ms. fonds latin 8957, fol. 110.

tées en 1627 « d'Algiers » à Marseille par Samson Napollon. A ces compléments épigraphiques fussent venues se joindre des études sur les monnaies romaines et puniques, les pierres gravées, les lampes et les vases antiques, que d'Arcos envoya en si grand nombre à son correspondant; et sans doute une notice sur la topographie de Carthage, dont on trouve les éléments dans les notes critiques, provoquées, j'imagine, par les travaux de Casaubon, insérées dans ses papiers[1].

V. — *Une relation de la musique des Turcs et des Mores envoyée à Peiresc le 30 juin 1633.* — Cette relation lui avait été demandée par Peiresc, qui le savait musicien et même « grand organiste. » D'Arcos y représentait les Mores comme peu « friands de la musique; » il y décrivait néanmoins fort longuement leurs instruments, en particulier les grands cors d'ivoire, nommés « pugas, » dont son illustre correspondant possédait un spécimen dans ses collections.

VI. — *Mémoire sur les poids et mesures usités en Barbarie envoyé à Peiresc le 30 juin 1633.*

1. Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 663, fol. 154 et suiv., *Lettre anonyme sur le plan de Carthage.* C'est une critique très serrée d'un *Essai de restitution de la topographie de Carthage* qu'il convient sans doute de rapprocher des travaux de Peiresc et de Casaubon en 1607, sur le même sujet, mentionnés par Gassendi (*Vita N. C. de Peiresc,* éd. de 1645, p. 58).



— Il y était fait mention, entre autres choses, du nom de *mataro* donné à la « mesure de l'huile. »

VII. — *Catalogue des plats et vases qu'on use en Barbarie envoyé à Peiresc le 30 juin 1633.* — Ce mémoire comme les précédents était des compléments à la Relation africaine inspirés par Peiresc, qui décida du reste de les y incorporer *in extenso*. Ces différents traités auraient pu être accompagnés de planches faites d'après les pièces de la collection Peiresc, puisqu'on y trouvait, en dehors du « pugas » cité plus haut, grâce aux envois de d'Arcos, des poids antiques en pierre noire, des vases, des poteries, des « escuellons de porcellaine et de bugie, » des tasses en usage en Barbarie, mais parfois importées de Constantinople ou de l'Yémen.

VIII. — *Histoire du commencement et premier âge du monde depuis la création jusqu'à Abraham*, ou *Histoire de la plantation du monde.* — Elle fut envoyée le 25 septembre 1633 à Peiresc, qui la reçut le 18 octobre; mais, en mars 1634, Peiresc n'avait pas encore eu le temps de la lire. Elle avait été d'abord, à une date antérieure à 1633, et peut-être même avant la captivité de d'Arcos, comme le Mémorial, rédigée en espagnol; c'est pour Peiresc que d'Arcos la traduisit en français.

IX. — *Histoire des Ottomans, en langue espagnole, commencée vers 1627.* — En juin 1634,



elle était entièrement rédigée jusqu'au règne de Soliman le Magnifique[1], et d'Arcos écrivait, deux mois plus tard, qu'il espérait avoir terminé son ouvrage dans le courant de l'année.

X. — *Une vie d'Alexandre et de ses successeurs.* — Il en est question dans une lettre de d'Arcos du 1er août 1634; il venait de l'envoyer à Aycard, qui devait la communiquer à Peiresc.

XI. — *Un petit traité des lois envoyé à Peiresc le 19 octobre 1636.*

XII. — *Les lettres.* — Vingt-six lettres écrites par d'Arcos et conservées d'une part à l'Inguimbertine et à la Méjanes, d'autre part à la Bibliothèque nationale figurent dans les publications de Fauris de Saint-Vincens et de Tamizey de Larroque, mais neuf seulement y ont été reproduites *in extenso*. Voici les dates de ces lettres, suivies des noms des destinataires : 1. *25 avril 1630* (Aycard). — 2. *26 juin 1630* (Aycard). — 3. *15 mars 1631* (Peiresc). — 4. *10 avril 1631* (Aycard). — 5. *20 octobre 1631* (Peiresc). — 6. *2 avril 1632* (Aycard). — 7. *25 novembre 1632* (Peiresc). — 8. *15 mars 1633* (M. de Gastines). — 9. *15 mars 1633* (Aycard). — 10. *23 mars 1633* (M. de Gastines). — 11. *30 mars 1633* (Aycard). — 12. *2 avril 1633*

1. Cette première partie comprenait plus de 350 feuilles.

(Aycard). — 13. *17 avril 1633* (Aycard). — 14. *30 juin 1633* (Peiresc). — 15. *25 septembre 1633* (Peiresc). — 16. *15 décembre 1633* (M. de Gastines). — 17. *20 janvier 1634* (Aycard). — 18. *30 janvier 1634* (M. de Gastines). — 19. *30 juin 1634* (Peiresc). — 20. *1^er août 1634* (Peiresc). — 21. *20 novembre 1634* (Peiresc). — 22. *20 décembre 1634* (Aycard). — 23. *3 avril 1635* (Peiresc). — 24. *8 septembre 1635* (Aycard). — 25. *16 février 1636* (Peiresc). — 26. *19 octobre 1636* (Peiresc).

Les précieux renseignements que contient sur la Tunisie cette correspondance en font désirer une édition complète et définitive[1].

XIII. — A la suite des travaux personnels de d'Arcos, il convient de noter les copies qu'il fit faire *de vieux itinéraires en Tartarie*, par lui retrouvés, dont l'un était daté de 1334. Ces copies, envoyées à Peiresc en 1637, devaient sans doute compléter l'importante collection d' « anciens itinéraires » inaugurée par Bergeron[2].

1. Des fragments des lettres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 existent aussi bien dans les publications de Fauris de Saint-Vincens (*Magasin encyclopédique*, septembre 1806 et mai 1815) que dans celle de Tamizey de Larroque (*Revue africaine*, 1888). On trouve, en outre, des fragments des lettres 17, 19, 24 dans Fauris de Saint-Vincens. Les lettres 8, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26 sont reproduites intégralement par Tamizey de Larroque.

2. Les principaux voyages publiés par Bergeron étaient les *Voyages du s^r Peyrard aux Indes orientales*, dont il parut



De cet ensemble si varié de travaux, il ne reste, semble-t-il, à peu près rien, sinon quelques lettres et *les Observations faites en Afrique près de Thunis*. De ces *Observations*, il existe à la Nationale au moins deux manuscrits dans le fonds Dupuy, n° 167, l'un sous les folios 160, 161, 162, l'autre sous les folios 162ª, 162ᵇ, 162ᶜ. Le premier est l'œuvre d'un secrétaire de Peiresc, auquel sont dues presque toutes les copies contenues dans le même volume; le second, d'après M. Dorez, l'auteur du Catalogue du fonds Dupuy, ne serait qu'une restitution de folios disparus. De la dernière partie des *Observations*, c'est-à-dire de la copie de l'inscription libyco-punique, Peiresc avait fait faire un certain nombre de copies, destinées aux orientalistes qu'il connaissait. On retouve un de ces extraits dans le ms. 8957 du fonds latin (Bibl. nat.), au fol. 218. Il comprend, outre une copie de l'inscription libyco-punique, plus soignée que celle du ms. 167 du fonds Dupuy, les dernières lignes de la description de *Duca* depuis : *Entre les ruynes de la*

deux éditions, 1611 et 1615-1616; ceux du sʳ Mocquet, parus en 1616-1617 ; enfin, la *Relation des voyages en Tartarie de frère Guillaume de Rubriquis, frère Jean du Plan-Carpin, frère Ascelin, etc.* Paris, 1634. — Cf. *Copies d'itinéraires de Tartarie* du ms. 686 du fonds Dupuy (Bibl. nat.).



Citté, on voit encores les ruines de deux arcs triomphaux.

Les *Observations* ont échappé à M. Tamizey de Larroque qui, dans son étude sur d'Arcos, les considère comme disparues. Cependant, elles ont été utilisées au point de vue des inscriptions et par Spon et par Wilmanns. Spon même, dans ses *Miscellanea eruditae antiquitatis* (Lyon, 1685, p. 194 et 195), accompagne les fragments antiques d'une traduction assez complète, mais où se sont glissées bien des erreurs, des descriptions de Thomas d'Arcos. Le texte de Spon devait être reproduit presque *in extenso*, en 1775, dans le *Veterum Inscript. graec. et latin. novissimus Thesaurus* de Seb. Donat. (t. II, p. 63). — Quant aux extraits des *Observations* reproduits par Wilmanns, au t. VIII du *Corpus inscr. latin.*, ils sont bien moins complets et aussi inexacts que ceux donnés par Spon.

* * *

OBSERVATIONS DU SIEUR THOMAS D'ARCOS, FAITES EN AFRIQUE PRÈS DE THUNIS.

(20 octobre 1631.)

« La rivière que les Mores appellent *Gualdi-*
« *barbaro* a son origine quelques dix lieues delà



« d'une antique Citté que les Romains appeloient « Urbs, et aujourd'huy les Mores l'appellent *le* « *Kef*, où à ce qu'on dit il y a de grandes et « fameuses antiquailles. Elle est située au *Ponent* « *de Tunis*. Cette rivière, environ six lieues du « Kef, se sépare en deux branches, l'une garde « son nom et va tomber en la mer prez de « Tabarca. L'aultre vient droit à Porto-Farina et, « changeant de nom, s'appelle *Magrida*.

« Sur ceste dernière branche, les Andaluzes, « Tagarins et Catalans ont fondé plusieurs vil- « lages; un desquels à douze lieues de Thunis « s'appelle *Tassator* [*Testour*] et contient quelque « 1500 feux, fort peuplé et remply d'assez belles « maisons fabriquées à la christianesque et de « sept mesquites [mosquées] qui ont d'assez « belles tours. A une lieue de ceste ville, on entre « dans des montagnes dans lesquelles je retrouve « une ancienne cité des Romains appelée *Tanaca* « [*Aïn-Tounga*] vers le Ponent. Là se voit encores « sur pied *un temple de 30 pas de long et 10 de* « *large*, réparti en porche et intérieur; le porche « contient 6 pas de longueur et 10 de largeur, « soustenu de dix colonnes de 24 pieds de haut « et 4 de diamètre à la base, entières, et semblent « quasi-neufves. Les chapiteaux de ces colonnes « sont *corinthes* et les bases *doriques*, couvertes « de belles et somptueuses corniches, et l'archi- « trave et frontispice travaillés à la ionique. L'ex- « térieur de ce temple contient 24 piedz de lon-



« gueur et 10 de largeur[1], et son entrée est une « *grande porte* de 16 piedz de hault et 8 de lar- « geur, faicte de trois seulles pierres d'admirable « grandeur d'ouvrage *dorique*, sur laquelle se « retrouve, escript en lettres maiuscules ro- « maines :

CRISPRA ESTITITIO DICAVIT

« Sur la corniche du porche au dehors se voit « une certaine inscription fort consommée qui « dénote que ce *temple fut dédié aux dieux Gé- « niaux de Dioclétian et de Maximinian.*

« A costé de ce temple, à main gauche, environ « deux coups de pierre, se voit *un semi-cercle de « 40 pas de diamètre*, et dans icelluy un quarré « de 30 pas, et là estoit l'*estude publique* comme « on peut cognoistre de divers fragmentz de « pierres très grandes et rompues en plusieurs « pièces, esquelles on voit diverses pièces d'ins- « criptions latines, et particulièrement d'une où « on peut encores lire *Gymnasio.*

« Cette antique Cité est sur le pendant d'une « colline et semble avoir contenu quelque *demye « lieue de circuit.* Au bas de la colline, il y a un « chasteau de pierres très grandes de 60 piedz « en quarré avec huit tours qui monstrent trois

1. Il nous semble qu'on doit comprendre « 24 pas de lon- « gueur et 10 de largeur » et non « 24 piedzs. » La largeur de la *cella* était, selon toute vraisemblance, à peu près la même que celle du *pronaos*, évaluée plus haut à 10 pas.



« de chaque face, dans lequel se retrouvent plu-
« sieurs colonnes rompues, architraves et chapi-
« teaux. Il y a une fontaine au dedans d'eau vive,
« à laquelle on descend par 12 degrez. Aujour-
« d'hui, ce chasteau est habité d'Alarbes (*sic*) sau-
« vages. Et, au dehors du chasteau, il y a un
« fragment de pierre où on peut lire seulement :

HERI CIVIBVS

« A trois lieues de ceste Citté, *vers le même*
« *ponent*, sur une haulte montagne, se trouve
« *l'antique Cité de Duca* [*Thugga* = *Dougga*],
« toute destruite, et *semble avoir contenu de cir-*
« *cuit quelques deux lieues*. En icelle, je vois un
« grand *Amphithéâtre*, [c'est *le Théâtre*], de forme
« *semi-circulaire*, tout environné de degrez les
« uns sur les autres, comme le *Coliseo de Rome;*
« soubz ces degrez, il y a plusieurs grottes, dans
« lesquelles on gardoit les lyons et autres animaux
« féroces pour combattre aux spectacles publicz;
« contiendra cette amphithéâtre quelques 70 pas
« de diamètre. Et, entre ses ruynes, on y
« remarque plusieurs pièces de grandes colonnes
« et pierre d'excessive grandeur entre lesquelles
« on peut lisre les noms de *Antonino Pio* et *M. Au-*
« *relio et Faustina*. En un fragment de pierre on
« lit : *tonius Zeno Proc.*, en une autre, *s publici*
« *vetus*. Toutes les lettres sont maiuscules ro-
« maines, aulcunes d'un pied de long.



« Plus bas de cet amphithéâtre, il y a *un* « *temple* qui semble avoir été dédié à *Jupiter*, « pour ce qu'au frontispice d'icelluy il y a un « aigle très grand très bien travaillé. Ce temple « est de la mesme grandeur et façon de celuy de « Tanaca, excepté que les *colonnes* sont toutes « *canelées*.

« Au fond de ce temple, il y a une grande « niche, qui ne se retrouve en celui de Tanaca; « sur la porte de l'intérieur, il y a cette inscrip- « tion :

L·MARCIVS SIMPLEX ET MARCIVS SIMPLEX REGILLIANVS SIT

« Sur l'architrave de ce temple, curieusement « fait à la *ionique*, il y a trois règles de maius- « cules quasi toute consommées, desquelles on a « peu seulement transcripre cecy, de la pre- « mière : AC AVG·SACRVM « de la seconde : ERD·AVG·ARMENIACOR « de la troisième : REGILLIA NVS·SVA

« Sur une pierre, au dehors de ce temple, en « l'un des coings, se retrouve ce fragment :

IMP · CAES · DIVI ANTONINI MAG M · AVRELIO SEVERO
ALEXAND———PONTIFICI MAXIMO TRIBVNICI———ET
CASTRORVM ET SENATVS ET PA———LIVM LIBERVM
THVGGA———VS PERP · AVGVRCII———ORIA EIVS PERP·
S · P · F ·

« Proche du temple, il y a une pierre comme



« un architrave, soustenue sur quatre piliers, « laquelle est de 24 piedz de longueur, de 2 de « quadrature, et en icelle se retrouve un fragment « en maiuscules romaines :

PIETATI AVG·SACRVM
——ROGATVS TESTAMENTO C · POMPEI NA——
FRATRIS SVI LXII $\overline{XXX}$ MISO—SVO—DEDICAVIT—
——MATOR——————————

« Sur le pendant de la montagne, plus bas et « proche du temple, de l'autre part de la susdite « pierre, se retrouve un *semi-cercle* comme celui « de Tanaca, qui servoit d'estude publique, où se « trouvent ces fragments :

« Sur une pierre rompue : MENTO SVO AB HERI
« Sur une aultre : LTIPLICATA A SEPE
« Sur une aultre : VLO ET GYMNASIO

« Entre les ruynes de la cité, on veoit encores « les ruynes de deux *arcs triomphaux*, d'assez « belle architecture. Et y a une belle fontaine « portée de loing par aquaduck, chose assez « étrange pour estre la citté située sur une mon- « tagne très haulte. Sur le pendant de la mon- « tagne, il y a *une base de pierre très grande de « 18 piez en quarré, de haulteur de 20 piedz*, dans « laquelle il y a *quatre petites chambrettes;* sur « cette base, on dit qu'il y avoit une piramide « eslevée. Et on en veoid encores quelques pières « rompues. En la part méridionale, se retrouvent



« *engravées es lettres* que j'estime estre *puniques*, « ou carthaginoises, ou bien syriaques. Et se « lisent au revers comme l'hébreu, l'arabique et « le chaldéen; elles contiennent un tiltre et sept « lignes. »

Les *Observations* se terminent par une copie assez négligée de l'inscription libyco-punique.

*
* *

Ce texte provoque quelques remarques.

TANACA (Thignica).

L'identification avec Aïn-Tounga s'impose. Au reste, nous trouvons dans Schaw *Tunga* ou *Tannica*, la *Thignica* des Anciens, et dans Ximenez « municipio Thignica que oy los moros llaman Tagnica, a una legua de Testor. » Il est d'autant plus curieux que le *Corpus* n'ait pas adopté cette identification que quelques textes empruntés à d'Arcos et retrouvés depuis figurent au tome VIII parmi les inscriptions de Thignica. Sous le n° 10952, dans les *Africanae originis incertae*, un extrait assez considérable de notre description se trouve cité avec la note suivante : « Ianaca [mauvaise lecture du *Corpus* pour Tanaca]... Nos de *Ianaca* illa praeterea nihil compertum habemus; simile est quodammodo vocabulum *Unucae* (dans la carte de Peutinger *Inuca*) distantis à Tuneto c. m. p. XI. » La publication des *Observations*



permettra de faire disparaître définitivement des *incertae* les inscriptions qui sont reproduites sous le n° 10952[1]. (*Corp. inscr. lat.*, VIII.)

A. *Le temple.* — En 1631, il existait donc encore un fort beau temple à Aïn-Tounga. Il ne tarda pas sans doute à s'écrouler, car les descriptions postérieures, en particulier celles de Ximenez et de Peyssonnel, ne signalent à Thignica qu'*un templo desbaratado* ou *un temple dont le portique était semblable à celui de Thugga, ce que l'on connaît par les fragments de colonnes et par des pierres d'une grosseur énorme.* Où était le temple de Thomas d'Arcos? Parmi les édifices dont il reste encore des traces, deux peuvent en être rapprochés, le premier situé au nord-est et à peu de distance du fort byzantin, le second à 150 mètres plus à l'est dans la partie haute de la ville et sensiblement dans l'axe du fort.

Le premier, qui, d'après M. Darré[2], serait un

1. Avant le *Corpus*, J. Spon avait commis la même erreur de lecture, *Ianaca*; dans la traduction assez complète qu'il donne de la description de d'Arcos, il avait ajouté à cette erreur la mention *tribus ab urbe Tunis milliaribus* en contradiction avec le texte même du correspondant de Peiresc (J. Spon, *Miscellanea eruditae antiq.*, p. 195). — Au n° 10952, le *Corpus* a omis d'indiquer ce passage de Spon, qui pourtant contient la première publication des textes lus par d'Arcos à Aïn-Tounga.

2. *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, t. II, 1884, p. 136 et suiv. Article de M. Julien Poinssot, rédigé en ce qui concerne Aïn-Tounga, d'après des notes de M. Darré.

temple avec *cella* de 11 mètres de côté et *pronaos* très vaste, présentant un grand nombre de colonnes brisées, est trop peu déblayé pour qu'on puisse restituer avec certitude son plan et sa destination. On est bien porté à considérer sa destruction comme datant de l'antiquité quand on rapproche la façon, en quelque sorte méthodique, dont ses colonnes et ses murs semblent avoir été rasés à une même hauteur et l'ensevelissement complet de ses fondations de sa proximité tout à fait grande du fort; il est en effet peu admissible que les constructeurs de la citadelle en eussent laissé les abords immédiats embarrassés par un monument aussi considérable et qui eût été fort utile comme point d'appui à des assiégeants. Ce n'est donc pas dans les ruines décrites par M. Darré qu'il faut reconnaître le temple que d'Arcos vit encore debout.

Le second, dit temple de Mercure, a été très complètement étudié par M. Saladin[1]. Avec ses murailles encore en partie debout, l'amas énorme de ses matériaux fort peu ensevelis et que les Arabes n'ont guère exploités, il offre tous les caractères d'un écroulement relativement récent. Nous sommes d'autant plus portés à l'identifier avec le monument décrit par d'Arcos que la description faite par celui-ci s'y applique très exacte-

1. H. Saladin, *Rapport sur une mission scientifique accomplie en Tunisie* (*Nouv. arch. des missions scientif.*, t. II, 1892, p. 53 et suiv.).



ment. Ce qui avait le plus frappé le correspondant de Peiresc, c'était la ressemblance entre les temples de Dougga et d'Aïn-Tounga ; ***même grandeur et même façon***, dit-il ; ne retrouve-t-on pas cette ressemblance entre le temple dit de Mercure et le temple de Dougga?

Les dimensions sont presque identiques. Les deux édifices sont d'ordre ***corinthien***, ***tétrastyle***, ***prostyle***, ***pseudopériptère ;*** ils ont des portes semblablement composées de ***trois seules pierres d'admirable grandeur***[1] ; il n'est pas jusqu'à la méthode de construction qui ne soit la même : à Aïn-Tounga comme à Dougga, les murs de la *cella* se composent d'une ossature en grands matériaux avec remplissage en maçonnerie. D'Arcos signalait, il est vrai, deux différences assez notables, à Aïn-Tounga, à l'encontre de ce qui existait à Dougga, le mur de la *cella* ne contenait pas de grande niche, et les colonnes du *pronaos* n'étaient pas cannelées. Comme précisément, au temple dit de Mercure, les colonnes ne sont pas cannelées, et la *cella* n'a pas de niche, il y a là une preuve de plus de l'identification proposée par nous entre les ruines décrites par d'Arcos et le temple dit de Mercure. Il n'y a pas lieu, croyons-nous, d'objec-

1. L'édifice décrit par d'Arcos a au reste, d'après celui-ci, *chapiteaux corinthes ;* il est réparti en *porche* et intérieur, c'est-à-dire se compose d'une *cella* précédée d'un *pronaos ;* enfin, l'entrée de sa *cella* est composée par trois pierres, c'est-à-dire est formée par deux monteaux monolithes supportant un large linteau.



ter le nombre de « dix colonnes » indiqué par d'Arcos pour le « porche » du temple; la similitude signalée par d'Arcos entre l'édifice d'Aïn-Tounga et le capitole de Dougga suffit à prouver qu'il y a là un *lapsus calami* de d'Arcos ou de ses copistes et qu'il faut lire *six* et non *dix*, en remplaçant *d* par *s*, lettre qui lui ressemble souvent dans les manuscrits de l'époque.

Nous renonçons à interpréter les dimensions données par d'Arcos. Les hauteurs indiquées en *pieds* se rapprochent sensiblement des mesures notées au temple dit de Mercure; ainsi, les colonnes actuellement à terre ont 7^m40 au lieu des 24 pieds (7^m77 environ) indiqués par d'Arcos, différence légère, qui même disparaît si l'on admet que dans le calcul de d'Arcos était compris le chapiteau. Il n'en est point de même des mesures en *pas;* que l'on donne au pas la valeur du *pas géométrique*, c'est-à-dire cinq pieds, ou 1^m62, ou la moitié de cette valeur, ce qui correspond à peu près au pas réel; peut-être, au reste, le *pas* adopté par d'Arcos a-t-il une valeur différente de l'un et de l'autre.

Quoi qu'il en soit, l'identification entre l'édifice décrit par d'Arcos et le temple dit de Mercure semble certaine. Bien que la relation du correspondant de Peiresc soit trop brève pour compléter d'une façon bien appréciable le peu que nous savons de ce monument, nous résumerons ici les conclusions plus souvent négatives que positives



qu'on peut en tirer. En 1631, le temple dit de Mercure était en grande partie debout, non seulement comme à Dougga le *pronaos*, avec ses six colonnes aux beaux chapiteaux corinthiens, ses corniches, ses architraves, son fronton (*frontispice*) et la porte aux monteaux monolithes subsistaient presque intacts, mais les murs de la *cella* étaient bien mieux conservés qu'ils ne le sont actuellement au Capitole. Ce n'est qu'à une date postérieure à 1631, antérieure aux voyages de Ximenez et de Peyssonnel en 1724 qu'eut lieu l'écroulement de cet ensemble important, produit sans doute par un des tremblements de terre fréquents dans la région. Cette contribution à l'histoire de l'édifice n'est pas sans intérêt, car elle permet, croyons-nous, de faire définitivement justice du vocable de *temple de Mercure* qui l'a longtemps désigné. En effet, on ne peut plus attribuer, comme on l'avait fait auparavant, un peu arbitrairement, à un édifice dont l'écroulement est tout récent, le beau fragment de dédicace à Mercure, daté de 170 ap. J.-C., actuellement encastré dans la tour sud-ouest de la forteresse (d'après M. Darré). Remarquons en outre à ce propos qu'il ne faut pas attribuer au temple décrit par d'Arcos une base à Mercure reproduite au *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, sous le n° 1400, avec l'indication un peu équivoque *in parietinis templi*[1].

1. C'est, en effet, au temple dit de Mercure que cette base est attribuée par MM. Cagnat et Gauckler dans *Les temples*



L'édifice près duquel on a retrouvé, en place semble-t-il, cette base et plusieurs autels à peu près semblables dédiés à Cérès, à Vénus et à la Fortune, est une salle carrée terminée par des hémicycles, situés à l'autre extrémité de la ville, très au sud de la citadelle; M. Darré y a reconnu une basilique tandis que Berbrugger y voyait un temple[1].

A quelle divinité l'édifice était-il donc consacré? L'autorité de d'Arcos est malheureusement insuffisante pour substituer avec certitude à Mercure les *dieux géniaux de Dioclétian et de Maximinian*, d'autant plus qu'il a négligé de reproduire la dédicace lue par lui à la frise du temple, « à la corniche du porche, » selon son expression. Pourtant, cette attribution n'est pas aussi invraisemblable qu'elle le paraît de prime abord[2]. Certes, les ressemblances frappantes qui existent entre le temple d'Aïn-Tounga et le capitole de Dougga, l'aspect architectural et la beauté d'exécution de ses motifs décoratifs poussent à attribuer sa construction au siècle des Antonins. Mais là, comme en

païens, p. 63 (paru, en 1898, dans *Les monuments historiques de la Tunisie*. 1re partie : *Les monuments antiques*).

1. *Revue africaine*, 1856 (Berbrugger, *Itinéraires archéologiques en Tunisie*), p. 383 et 384.

2. Les fragments reproduits au *Corpus* sous le n° 14910 (= 1411), qui ont été trouvés parmi les ruines du temple, ne s'opposent nullement à cette restitution. Voici le plus important : « ... MAXIM ... || ... *respu*BLICA MVNIC*ipi*, » gravé sur un fragment de frise.



beaucoup d'autres endroits, on put sous la Tétrarchie accomplir des réparations ou des restaurations légitimant une nouvelle consécration et une nouvelle dédicace. L'époque de Dioclétien, qui fut pour l'Afrique une sorte de Renaissance, combien brève, a laissé bien des souvenirs dans la région de Teboursouk.

Récemment encore, les fouilles de M. Merlin révélaient à Dougga l'existence d'un temple du Génie de la Patrie, qui fut rétabli *ad pulchriorem faci*[*em*] pour le salut de Dioclétien, de Maximin, de Constance et de Galère. Et, à Aïn-Tounga même, une base en l'honneur de la Tétrarchie, rappelant peut-être un Taurobole, est encastrée dans les murs de la citadelle (*Corpus inscr. lat.*, VIII, 14907 = 1407).

Nous n'osons être plus affirmatifs au sujet de l'attribution du temple *aux dieux géniaux de Dioclétian et de Maximinian*. Une inexactitude, au reste fort explicable, commise par d'Arcos dans la description du même édifice doit nous rendre très circonspects. Le fragment CRISPRAESTITIODICAVIT n'a jamais été, comme il le dit, au-dessus de la porte de la *cella*. Wilmanns l'a retrouvé encastré dans les murailles de la citadelle et le lit en le rapprochant d'un autre fragment :

....*ero*GABATVR·LAVA CRIS·PRAESTITIT·Q
. . . . .ET · DE DICAVIT

Comme un autre fragment, lu par d'Arcos *au*

dehors du chasteau, HERICIVIBVS (pour [*f*]*ieri civibus*), il provient d'une grande dédicace contemporaine de Théodose I^er^ et relative à des bains (*Corpus inscr. lat.*, VIII, 15204 = 1412).

Les dimensions mêmes de l'inscription, qui avait une longueur très sensiblement supérieure à 13 mètres, le contenu du texte, son époque, comme la place actuelle du fragment lu par d'Arcos, sont autant de raisons qui ne permettent pas d'admettre la place qu'il lui donnait.

B. *L'édifice en forme d'hémicycle.* — L'enceinte demi-circulaire dont parle notre description existe encore au sud du temple dit de Mercure. Elle a été décrite au XVIII^e siècle par Peyssonnel et de nos jours par M. Darré et par M. Saladin ; ni les uns ni les autres ne parlent du *quarré de 30 pas* qui serait au milieu du demi-cercle, détail qui a son importance, puisqu'il établit une similitude de plus entre cet édifice et le temple de Caelestis à Dougga, dont au reste d'Arcos l'a rapproché[1].

Faut-il conclure de la description du correspondant de Peiresc qu'on est ici en présence d'un sanctuaire à péribole demi-circulaire? M. Cagnat, dont nous avons mis une fois de plus à contribution l'inépuisable obligeance, n'ose l'affirmer; parmi les soubassements assez confus, peut-être

1. Au centre de l'hémicycle du temple de Coelestis à Dougga, il y a le soubassement du sanctuaire proprement dit composé d'un stylobate large de 9^m^60, long de 17^m^50.

en partie de basse époque, révélés par des sondages en 1894 et mentionnés dans les *Temples païens*[1], M. Cagnat a bien reconnu dans un de ses derniers voyages un soubassement rectangulaire, mais il est au moins dix fois plus petit que le *carré* décrit par d'Arcos et ne se confond sans doute pas avec lui ; et si l'un peut être le stylobate d'un temple, l'autre a les dimensions des fondations d'un autel.

D'Arcos n'a malheureusement reproduit des inscriptions de cet édifice qui reste, on le voit, assez mystérieux, que le mot *gymnasio*. Assez arbitrairement, le *Corpus* a rapproché le texte lu si incomplètement par le voyageur provençal d'une inscription dont une partie des fragments est transportée à Testour, au moins depuis le début du XVIII[e] siècle[2] : ..[*c*]*um omnibus ornamentis suce*... || [*p*]*opulo epulas et gymnasio coe*... || [*de*]*derunt itemq. dedicaverunt.*

C. *Le château.* — Il faut signaler une inexactitude bien excusable de d'Arcos. Le château n'a trois tours que sur une de ses faces, la face méridionale, de sorte qu'il n'a en tout que cinq tours

1. R. Cagnat et P. Gauckler, *Les temples païens*, 1898, p. 102.

2. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 14884 (= 1361), qu'il faut rapprocher de 1414. — Trois fragments, dont deux ont été lus par Ximenez, Berbrugger et V. Guérin à Testour et le troisième par Guérin et par Wilmanns *dans la citadelle* d'Aïn-Tounga.



et non huit, comme il est dit dans les *Observations*. — La mention d'un bassin au milieu du château a son intérêt, car elle nous donne l'explication définitive du choix de son emplacement. Comme en bien d'autres points d'Afrique, les Byzantins s'étaient établis autour d'une source, ici celle de l'Oued-Tounga. — L'emplacement de ce bassin avait été indiqué, mais d'une façon assez vague, par M. Darré. *L'intérieur des murs* [*du fort*] *présente une cavité profonde d'où semble partir le conduit souterrain qui amène la source de l'Oued-Tounga au point F* [*du plan*] *où se trouvent les ruines d'une ancienne fontaine.*

DUCA (Thugga).

A. *Le théâtre.* — D'Arcos semble être le seul voyageur qui ait décrit ses ruines antérieurement à Temple et à Pückler-Muskau. Le silence de ses successeurs n'est pas sans nous étonner, car, même en 1835, il était encore fort reconnaissable au milieu des *cactus* et des *gourbis*, puisque les *Lettres d'un trépassé* nous montrent alors *le demi-cercle presque tout entier d'un fort grand théâtre avec les banquettes, et au-dessous les passages couverts, ainsi que plusieurs colonnes isolées, paraissant avoir fait partie d'une colonnade qui formait le demi-cercle du côté le plus escarpé du rocher*[1].

1. Pückler-Muskau, *Chroniques, lettres et journal de voyage extraits des papiers d'un défunt* (trad. de *Semilasso in Africa*), t. III. Paris, 1837, p. 276 et suiv.



— Quant aux textes cités par d'Arcos[1], l'un d'eux, *Antonino Pio*, a pu faire partie de l'une des grandes dédicaces du théâtre, où P. Marcius Quadratus est dit *adlectus ab imp. Antonino Aug. Pio*. On ne voit pas bien la place des autres.

.....s publici vetus fait peut-être allusion à une restauration d'édifice, *vetustate corruptum*. Quant au fragment *....tonius Zeno proc.* comme on ne connaît pas de proconsul d'Afrique du nom d'[An]-tonius Zeno, il peut aussi bien se rapporter à un procurator qu'au gouverneur de la province.

B. *Le capitole*. — Il est décrit, comme on a pu le voir, très exactement. Les murailles de la *cella* ne se sont écroulées qu'à une époque fort rapprochée de nous; les dessins de Bruce nous les montrent encore debout à la fin du XVIII^e^ siècle. Les inscriptions dédicatoires du temple existent encore (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1471).

Quant au texte, gravé en l'honneur d'Alexandre Sévère, on voit que, dès le XVII^e^ siècle, il n'était plus en place et sans doute avait déjà été encastré dans la muraille toute voisine du temple où il se trouve encore. C'est donc par erreur que Schaw, au XVIII^e^ siècle, l'indique comme inscrit *upon the frize of the portico* (du temple) (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1484).

D'Arcos a reproduit à tort, à la suite de l'ins-

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1480. — Spon, *Miscellanea eruditae antiq.*, p. 194.



cription d'Alexandre Sévère, un fragment de frise encore existant que la découverte de nouveaux fragments permet de lire : ..[*Pa*]*cuvius Saturus fl. perp. augur C. I. K.* || ..[*et*] *Nahania Victoria ejus fl. perp. s. p. f.* (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 15508 = 1497).

C. *Le temple de la Pietas Augusta* (*ou Augusti*). — A quelques mètres à l'est du temple, et très près de la mosquée, M. Merlin vient de retrouver, dans le voisinage de quatre piliers assez considérables divers fragments de l'inscription copiée en partie par Thomas d'Arcos. J'espère que les fouilles postérieures donneront le plan de ce temple, dont on peut d'ores et déjà indiquer l'emplacement sur le plan de l'ancienne Thugga[1].

Nous avons été amenés par la comparaison de la copie de d'Arcos et des fragments découverts à la restitution suivante : *Pietati Aug. sacrum* || [*.Pompeius?*] *Rogatus, testamento C. Pompei Nahani fratris sui ex HS* $\overline{xxx}$ *m. n. so*[*lo*] *suo* || [*extruxit? itemqu*]*e dedicavit, curatoribus M. Morasio Donato, C. Pompeio Cossu*[*to*] (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1473 et 15543). Cette dédicace est d'autant plus intéressante que le culte

1. Postérieurement à cette communication, les fouilles dont, en avril et mai 1903, j'ai été chargé par la Direction des Antiquités de Tunisie ont confirmé l'hypothèse suggérée par la description de d'Arcos. Les quatre piliers dont le sommet était seul visible étaient les quatre angles du portique d'une chapelle très soignée à cella demi-circulaire. — L. P.



de la *Pietas Aug.* paraît avoir été peu répandu en Tunisie, puisque, en dehors de Dougga, on ne trouve qu'au Kef une dédicace en l'honneur de la déesse (*Corp. inscr. lat.*, VII, 15849); encore le temple de Sicca Veneria a-t-il totalement disparu, ses débris ayant été utilisés, sans doute au début du v^e^ siècle, dans la construction de la basilique Saint-Pierre.

D. *Le temple de Caelestis.* — On voit comment la présence du mot *gymnasio* l'a fait qualifier d'*estude publique*. Les textes que d'Arcos a fort bien reproduits, puisqu'il a tenu compte de la forme particulière et des dimensions exceptionnelles des lettres L T et Y du dernier fragment, font partie de la grande inscription qui décorait la frise du portique demi-circulaire (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 15509 = 1501-1502, etc.).

E. *Les arcs de triomphe.* — Leur description est malheureusement peu précise. L'un, *Bab-Roumia*, est situé au nord-est du capitole et date d'Alexandre Sévère. L'autre, qui est contemporain de Septime-Sévère ou de Caracalla, était au sud-est de la ville et au nord-est du mausolée punique. Il a beaucoup souffert depuis le XVII^e^ siècle, car Thomas d'Arcos n'eût pu reconnaître dans le tas de pierres qui naguères en indiquait seul l'emplacement les restes d'un arc triomphal. Des fouilles récentes de MM. Merlin et Bruel per-

mettent maintenant de se rendre très exactement compte de son plan.

F. *Le mausolée punique.* — Les plans de Bruce et la description de Peyssonnel indiquaient déjà les quatre chambrettes mentionnées par d'Arcos. Par contre, la mention d'une *piramide élevée*, qui, en 1631, était déjà détruite, mais dont les Arabes avaient sans doute révélé à d'Arcos l'existence antérieure, est à noter; on peut y voir une confirmation de la restitution proposée par M. Saladin pour les parties supérieures du tombeau. Quant à l'inscription libyco-punique, actuellement conservée au British Museum, nous n'essaierons pas à reconstituer l'historique des nombreux travaux qu'elle a inspirés. Nous rappellerons seulement que d'Arcos, ayant songé à l'arracher du mausolée pour l'envoyer à Peiresc, celui-ci se refusa à laisser *commettre ceste irréligion, pour ne pas dire impiété, de faire courir fortune à un si noble et ancien monument de périr tout à faict.*

* * *

D'autres sont plus désignés que nous pour faire un examen critique des *Observations* du s^r^ Thomas d'Arcos. Les remarques précédentes sur quelques-uns des édifices décrits suffiront, croyons-nous, pour donner une idée de la plus ou moins grande valeur documentaire du texte. On peut en conclure que, si ces *Observations* ne sont qu'une



ébauche, elles sont du moins l'œuvre d'un esprit consciencieux; il n'y a dans ce récit aucune des attributions, des interpolations, des lectures fantaisistes si fréquentes chez les pseudo-savants de l'époque; d'Arcos reproduit ce qu'il voit, même s'il ne le comprend pas. Les seules inexactitudes de quelque importance qu'on relève chez lui sont relatives à la place des textes copiés. Comme tous les voyageurs pressés, d'Arcos s'était contenté sans doute de reproduire de son mieux les inscriptions, sans les accompagner d'annotations; de retour à Tunis, il n'eut pas de peine à décrire de souvenir les monuments, mais on comprend que sa mémoire l'ait trompé dans la répartition des textes copiés par lui avec minutie. Les erreurs de même nature sont bien plus abondantes encore chez Ximenez et chez Peyssonnel, et les voyages récents n'en sont nullement exempts.

Arrivés au terme d'une étude forcément assez décousue, qu'il nous soit permis de souhaiter qu'il soit entrepris une collection de toutes les anciennes descriptions de Tunisie et d'Algérie; même au point de vue tout spécial des antiquités latines, il reste à glaner, plus qu'on ne le croirait, après les dépouillements du *Corpus*, dans tous ces récits du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, en particulier dans ces notes des amis de Peiresc, dont nous avons essayé par un exemple de montrer tout l'intérêt.



ÉTUDE

SUR

UNE MESURE ANTIQUE

DÉCOUVERTE AUX ENVIRONS DE MIREBEAU-SUR-BÈZE

(CÔTE-D'OR)

Par M. Ferdinand Rey, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 9 mars 1898.

L'étude des mesures anciennes, et notamment la détermination de la valeur exacte du pied romain, a, nous pouvons le dire, passionné les nombreux auteurs qui ont traité cette question.

Elle a donné lieu aux recherches les plus savantes et aux déductions les plus ingénieuses; aussi Romé de l'Isle[1] n'exagérait-il point en commençant ainsi la préface de son traité de métrologie :

« Le rapport des mesures antiques avec les nôtres est une connaissance si nécessaire pour

1. *Métrologie ou tables pour servir à l'intelligence des poids et mesures des Anciens*, par Romé de l'Isle. Paris, impr. de Monsieur, 1789.

l'intelligence de l'histoire ancienne qu'il n'est pas étonnant que, depuis Bude, nombre de savants en aient fait l'objet de leurs recherches, » et Fréret allait jusqu'à dire que, sans cette connaissance, tout dans l'antiquité deviendrait une énigme pour nous.

L'intérêt qui s'attache à cette question nous a donc déterminé à présenter aujourd'hui une mesure trouvée sur l'emplacement de l'ancien camp romain de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or).

Nous nous proposons, dans cette étude, d'exposer comment cette mesure fut mise au jour, d'en donner la description, de prouver qu'elle est bien romaine; puis, après avoir parlé de la rareté des découvertes analogues faites en France, nous tirerons les quelques conclusions que l'examen de cet objet peut suggérer, car nous n'avons pas la prétention de donner une nouvelle solution à l'important problème des dimensions exactes du pied romain, cette question semblant résolue aujourd'hui d'une façon satisfaisante.

Avant de parler de la découverte du pied de Mirebeau, il ne sera pas sans intérêt de fournir quelques indications sur le pays où il fût trouvé; établir le séjour prolongé des Romains dans la contrée, n'est-ce point déjà une présomption en faveur de notre thèse?

Le territoire actuel de la commune de Mirebeau est traversé par l'ancienne voie romaine de Langres à Genève par Sacquenay, Mirebeau et Pontailler.



Les antiquités recueillies sur ce territoire sont nombreuses et ont, depuis longtemps, attiré l'attention des archéologues et des membres de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or; aussi voyons-nous, au lendemain de la fondation de cette Société créée en 1831, les rapports se multiplier pour nous entretenir des découvertes faites sur l'emplacement du bourg ou du camp romain, qui s'en trouve à peu de distance.

Ce ne sont point seulement des médailles ou de petits objets, mais des inscriptions, des stèles, des substructions, un aqueduc, des bains, tous les vestiges enfin d'une importante station gallo-romaine qu'ils nous font connaître.

Cette station a pu s'élever à l'abri du camp, le précéder peut-être, mais, en tout cas, elle lui a survécu pendant plusieurs centaines d'années, car, si les médailles de Néron, de Vespasien et d'Antonin le Pieux sont les plus fréquentes dans le pays, on en trouve également à l'effigie des empereurs qui régnèrent entre Auguste et Valens, ce qui semble indiquer une occupation de près de quatre siècles.

Nous nous limiterons à une courte description du camp, parce que la mesure que nous étudions provient de son emplacement. Ce camp situé à quelques centaines de mètres au sud-est de Mirebeau était assis sur les petites collines qui dominent la rive gauche de la Bèze.

Il joignait à l'avantage de jouir de vues fort



étendues celui de la proximité de l'eau, à laquelle on accédait par des pentes très douces. Les nombreux fragments de poteries et les débris de tuiles qui jonchent encore le sol sur près d'un kilomètre carré permettent de reconnaître qu'il se développait sur les deux côtés de la voie romaine.

Les tuiles les plus nombreuses portent l'estampille de la VIII[e] légion Augusta, commandée par Lucius Appius; mais il en est d'autres à estampilles collectives qui rendent cette station particulièrement intéressante et nous apprennent le passage de *vexillationes* des II[e], XI[e] et XIV[e] légions auxquelles nos découvertes personnelles ont permis d'adjoindre, depuis 1884, des *vexillationes* des I[re] et XXI[e] légions[1].

M. Mowat[2], qui a fait des tuiles légionnaires de Mirebeau l'objet d'une savante dissertation, attribue la création de ce camp au conflit des Lingons et des Séquanes et le donne comme un point de rassemblement du corps d'observation chargé de tenir en respect les populations soulevées par Sabinus.

A notre époque, en dehors d'une grande quantité de tuiles ou de poteries et des vestiges d'un aqueduc creusé dans le roc, il n'existe plus de

1. *Compte-rendu des travaux,* dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,* 1[er] avril 1884.

2. *Bulletin épigraphique,* dirigé par M. R. Mowat. T. IV, année 1884, p. 65 et suiv.



traces apparentes de l'ancien camp, car la culture s'est depuis longtemps emparée du sol qu'il occupait.

Nous devons aux défoncements nécessités par la plantation de la vigne ou du houblon de nombreuses découvertes, et parmi elles celle du pied, qui fera l'objet de ce travail.

Découverte du pied de Mirebeau.

Il fut trouvé en 1884, sur l'emplacement du camp romain, à proximité du lieu dit la Garenne, sur la gauche de l'ancienne voie romaine de Langres à Genève.

Les mêmes fouilles mirent au jour des tuiles, des poteries, des spatules, des fibules de l'époque gallo-romaine et des médailles de Néron, de Vespasien et de Nerva[1].

Qu'on nous pardonne cette longue digression, mais elle était nécessaire pour bien établir le séjour des Romains dans la contrée et apporter, comme nous le disions tout à l'heure, une première présomption en faveur de notre thèse.

Nous espérons qu'aucun doute ne subsistera sur l'authenticité de notre mesure quand nous

1. Les travaux exécutés dans les champs voisins ont amené la mise au jour de nombreuses médailles d'Antonin le Pieux ; il n'y a donc pas lieu d'attribuer le pied au règne des empereurs cités ici à cause des nombreux bouleversements que le sol a subis.



aurons successivement indiqué sa composition, donné sa description, étudié ses divisions et ses dimensions.

DESCRIPTION.

La mesure qui nous occupe est d'une longueur totale de 0^m294. Elle est d'un travail soigné et composée de trois tiges égales de bronze reliées entre elles par des charnières.

Deux petites lamelles du même métal évoluant autour de deux pivots placés aux extrémités de la branche médiane, l'un sur la face supérieure, l'autre sur la face inférieure, assurent la rigidité du pied en venant s'assujettir, à l'aide d'une échancrure, aux deux tenons fixés à la base des branches extrêmes et s'opposent ainsi au jeu des charnières. Celle de ces lamelles qui est intacte a 0^m042.

L'autre est cassée à l'échancrure.

Passant maintenant à l'examen successif de nos trois tiges, nous observons que la tige médiane va en s'amincissant graduellement du milieu aux extrémités; cet amincissement, du reste, ne porte que sur les faces latérales, lesquelles se réduisent de 0^m003 à $0^m002\ 1/2$, alors que les faces supérieure et inférieure gardent une largeur égale de 0^m003.

Les charnières qui rattachent la tige du milieu aux deux autres tiges jouent en sens opposé.



Cette branche médiane, se terminant à ses deux extrémités par des coudes de forme arrondie allant dans un sens différent, affecte la figure d'une S fort allongée.

Les deux autres branches ont la forme d'une verge quadrangulaire et s'amincissent également à leur extrémité; elles passent de 0^m003 à $0^m002\ 1/2$, branche de droite, et de 0^m003 à 0^m002, branche de gauche, cette dernière étant un peu plus détériorée.

Comme pour la branche médiane, les faces supérieures et inférieures de ces tiges restent sensiblement les mêmes.

Les deux charnières dont nous avons parlé permettent au pied de se replier, ce qui le rend beaucoup plus portatif; il ne mesure plus alors que 0^m10.

Nous ne nous attacherons point à réfuter ici l'objection présentée contre l'antiquité des pieds à lamelles et à charnières; cette objection tombe d'elle-même devant l'examen de pieds romains reconnus comme tels. Observons cependant qu'ils n'ont généralement qu'une charnière, tandis que notre pied en possède deux.

Afin de faciliter l'étude des divisions du pied de Mirebeau, étude à laquelle nous arrivons maintenant et qui va fortifier nos conjectures, nous désignerons les faces supérieure et inférieure par les lettres A et B, en prenant comme



face supérieure celle qui est divisée en doigts, et nous appellerons C et D les faces latérales.

Divisions du pied.

Face supérieure A. — Elle est partagée en seize divisions par des points carrés tous bien visibles; un seul de ces points est masqué par le pivot de l'une des lamelles.

Les points sont doubles pour les 4e, 8e et 12e divisions, c'est-à-dire de quatre en quatre.

Face inférieure B. — Est divisée en quatre par de doubles points apparents. Ces points sont également carrés.

Face latérale antérieure C. — Cette face porte douze divisions; la conservation des points est moins bonne, bien qu'on puisse les reconnaître sans user de la loupe. Le quatrième se confond avec la charnière.

Face latérale postérieure D. — Ne porte aucune division.

Nous savons par les anciens auteurs que le pied romain était partagé en quatre palmes, douze pouces ou seize doigts.

Ces divisions, nous les trouvons toutes reproduites sur le pied de Mirebeau; les palmes le sont même deux fois, et, qui plus est, une face de la mesure est affectée à chacun de ces sous-multiples du pied.



Détermination de la longueur du pied romain.

Il nous reste maintenant à examiner si la longueur de notre mesure est bien celle attribuée au pied romain.

Nous abordons ici, sans contredit, une des questions les plus importantes et les plus controversées auxquelles cette étude ait donné lieu.

De sa solution dépend une foule de conséquences, tant au point de vue de l'histoire militaire qu'au point de vue de l'histoire civile des Romains. Ne nous étonnons donc point du nombre des savantes recherches que cet important problème a suscitées[1].

Désireux de nous limiter, nous nous bornerons à signaler les principaux modes de détermination employés par les auteurs.

Hultsch[2], après Wurm, établit, dans sa métrologie grecque et romaine, qu'un étalon du pied romain se trouvait placé dans le temple de Juno Moneta au Capitole, que ce pied était une gran-

1. Depuis Léonard de Porcio et Lucas Paetus, nous pouvons citer Édouard Bernard, Auzout, Picard, J. Gréaves, Raper en Angleterre, Villalpandus, Fabretti, Astolfi, Cagnazzi en Italie, Wurm, Ideler, Wex, Hultsch en Allemagne, Fréret, d'Anville, Paucton, Romé de l'Isle, Dureau de la Malle, Letronne, Gosselin, Walckenaer, Jomard, Aurès en France.

2. *Griechische und Römische Metrologie,* von F. Hultsch. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1882, p. 88 et suiv.



deur constante et ne fut guère altéré qu'à partir du IIe siècle de notre ère.

Si nous n'avons point de doute sur l'existence de cet étalon qui fut détruit et reconstitué plusieurs fois à la suite des incendies du Capitole, ceux qui l'ont remplacé ne nous sont point parvenus ou nous ont été transmis sans qu'on puisse en garantir l'authenticité.

Les métrologues ont donc essayé de reconstituer cet archétype.

Wurm[1] résume ainsi les documents utilisés pour ces recherches :

A) « Lapides quidam sepulcrales quibus pedis inest modulus. »

B) « Regulae pedales. »

C) « Lapides ab Urbe sive milliarium Romanorum. »

D) « Locorum distantiae. »

E) « Congii romani. »

F) « Obelisci Aegyptii. »

G) « Aedificiorum denique veterum dimensiones. »

En ajoutant à cette énumération les déductions tirées du rapport du pied grec au pied romain, rapport certain et bien connu; la valeur du pied osque; l'étude du pied basée sur les dimensions de la colonne Trajane ou celle d'autres monu-

1. Wurm, *De ponderum, nummorum mensurarum ac de anni ordinandi rationibus apud Romanos et Graecos.* Stuttgard, 1820.

ments, étude corroborée par la loi des proportions définies pour ceux qui admettent cette loi comme rigoureusement obligatoire dans la pratique, nous avons le résumé de la plupart des essais qui ont été tentés.

Ces différents modes, nous les indiquerons le plus brièvement possible, en observant que les auteurs n'ont point, en général, basé leur estimation sur l'un d'eux pris isolément, mais ont cherché à les contrôler les uns par les autres.

C'est ainsi que Lucas Paetus[1] a déduit le pied qu'il fit graver au Capitole des pieds romains découverts de son temps, de ceux relevés sur les tombeaux, de l'arête du cube qui représente la contenance de l'amphore et des mesures prises sur la voie appienne entre Rome et Albano.

Letronne, de son côté, ajouta à la moyenne des douze pieds rapportés par Fréret la mesure des deux pieds tracés sur le rocher de Terracine et celle qui se conclut de l'intervalle des bornes 42 à 46 dans les marais pontins. Il arriva ainsi à donner au pied romain une longueur de $0^{m}2947$. Nous pourrions multiplier ces citations, mais ce serait nous écarter de notre sujet.

1. *Traité des mesures itinéraires anciennes et modernes,* par M. d'Anville, 1769, p. 10 et suiv.



PIEDS REPRÉSENTÉS SUR LES MONUMENTS FUNÉRAIRES.

Les pieds représentés sur les monuments funéraires de Statilius, de Cossutius, d'Aebutius et celui reproduit sur un tombeau de la voie Aurelia découvert au XVIII^e^ siècle, pied qui porte le nom du marquis Capponi, ne peuvent donner une évaluation bien certaine parce qu'ils sont ou mal divisés ou d'une mauvaise conservation.

Les auteurs qui les ont étudiés varient dans leurs appréciations et pour le même pied. Il serait bien étonnant que les ouvriers qui les ont gravés aient pris toutes les précautions désirables pour nous laisser des spécimens absolument irréprochables du pied romain.

PIEDS DÉCOUVERTS DANS LES FOUILLES.

On[1] serait tenté *a priori* d'attribuer plus d'exactitude aux pieds découverts dans les fouilles; malheureusement, ces pieds diffèrent entre eux, suivant MM. Walckenaer et Jomard, de près de 0^m007.

De grandes différences s'observent même dans ceux qui ont identité d'origine. C'est ainsi que M. Dureau de la Malle cite cinq pieds en bronze et

1. Rapport de MM. Walckenaer et Jomard, présenté à l'Académie des inscriptions le 12 juin 1835.



un demi en ivoire trouvés à Herculanum et étudiés par Cagnazzi, dont le plus grand atteint 0^m2963, alors que le plus petit lui est inférieur de 0^m005.

En dehors des modifications officielles, on a cherché à expliquer ces dissemblances par les difficultés de l'étalonnage, le frottement, l'usage, la fraude ou même le soin de prévenir un raccourcissement.

Le tableau suivant donnera une idée des différentes longueurs des pieds les plus connus :

Pied de la bibliothèque du Vatican.	0^m2946. Barthélemy.
Pied du Châtelet.	0^m295.
Pied du Musée Kircher.	0^m2961.
Six pieds du Musée de Naples.	0^m29145 à 0^m29630.
Deux pieds du Louvre.	0^m29630 à 0^m2959.
Pied de la forêt de Maulevrier.	0^m292 5/10.

Suivant Hultsch, on peut toutefois conclure, des découvertes faites à Herculanum et à Pompéi, que le pied romain valait 0^m2956 et ne dépassait pas 0^m296.

Déduction du mille et de la distance connue entre deux villes.

Ce mode de détermination ne peut être employé qu'à la condition de connaître la valeur approximative du pied. Sans cette connaissance préalable, la division du mille en 5,000 pieds n'at-



ténuerait pas les erreurs possibles, car, disent MM. Valckenaer et Jomard :

1° La mesure totale reproduit, multipliée, l'erreur qui affecte l'élément primitif;

2° L'application de la mesure peut entraîner des erreurs sur le terrain;

3° La différence entre les milles est aussi forte que celle observée entre les pieds.

Cassini, sur la voie Emilia, a obtenu un pied tout autre que celui déduit par Astolfi des mesures prises sur la voie Appia.

L'appréciation devient encore plus difficile pour les distances de lieux; dans ce dernier cas, on ne connaît pas toujours exactement les points de départ ou d'arrivée, car le tracé de la route a pu varier.

Déduction du conge.

L'amphore étant connue comme ayant la capacité du pied cube romain, Lucas Paetus, Villalpandus, Riccioli tentèrent successivement de déterminer l'arête de ce cube afin d'obtenir la valeur du pied romain.

Ces tentatives aboutirent à des résultats absolument différents, tant à cause de l'usure des conges employés pour ces expériences qu'eu égard aux questions de température.

Les Romains n'ont point connu l'eau distillée; ils déterminaient dans la pratique les mesures



d'après le poids d'eau ou de vin qu'elles contenaient.

Déduction de la mesure des obélisques égyptiens.

Nous ne dirons rien de la mesure des obélisques égyptiens amenés d'Héliopolis à Rome par Auguste. Leur mesure prise par Stuart, puis par Kircher, de la Hire, etc., ne s'accorde point avec ce qu'en dit Pline, et le pied qu'on en déduit est de beaucoup inférieur à la longueur admise de nos jours.

Déduction du pied grec.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à étudier le rapport du pied grec au pied romain. On admet unanimement qu'ils étaient dans le rapport de vingt-quatre à vingt-cinq.

Le Parthénon, nommé Hecatompedon, a servi à établir la mesure du pied grec et par suite a permis de déterminer la valeur du pied romain.

Déduction du pied osque.

Le pied osque, qu'Hygin compara au pied romain, a été obtenu par la mesure des monuments, et on en déduit pour le pied romain une valeur de $0^{m}2957$.



MODE DE DÉTERMINATION ADOPTÉ AUJOURD'HUI.

Passons maintenant au mode d'appréciation le plus fréquemment adopté aujourd'hui ; il est dû à Raper et a été accepté par Wurm et par Hultsch comme ayant donné les meilleurs résultats.

Il consiste dans la recherche de la mesure sur laquelle se réglaient les anciens architectes pour la construction des monuments publics ; mais, pour opérer cette recherche, il faut connaître approximativement la valeur du pied, ce qu'on obtient par les voies déjà énumérées. Il est alors facile de calculer le nombre de pieds contenus dans chaque dimension simple des édifices.

C'est à la suite de nombreuses mesures prises par Raper au temple de la Fortune, à celui de Vesta, au Panthéon, au temple de la Paix, à l'amphithéâtre de Vespasien, à l'arc de Titus qu'il en vint à donner au pied $0^{m}2957$, conclusion que les nouvelles découvertes n'ont fait que confirmer.

D'autres mesures, prises sur des monuments romains d'une époque plus récente, lui permirent de reconnaitre qu'une diminution s'était produite au II^e^ siècle et qu'à cette époque le pied pouvait être considéré comme valant $0^{m}2942$.

Ce sont, à 2/10 de millimètre près, les dimensions du pied de Mirebeau.

Nous avons donc comme preuves de l'authenticité de notre pied :



1° Sa découverte dans un pays occupé par les Romains pendant une longue suite de siècles;

2° Sa composition, le bronze, métal d'un usage courant chez les Romains;

3° La coïncidence de ses divisions avec celles données par les anciens auteurs;

4° Son mode de fermeture analogue aux pieds du même genre mis au jour soit en France, soit en Italie;

5° Enfin, sa longueur, qui est bien celle attribuée au pied romain à partir du IIe siècle de notre ère.

Le pied de Mirebeau tire surtout son intérêt de la rareté des découvertes analogues faites en France.

En faisant abstraction des Musées ou des collections particulières qui peuvent en renfermer à notre insu, deux pieds romains seulement sont connus, jusqu'ici, dans notre pays.

Le premier en date est celui de M. Grignon, découvert en 1764 sur la montagne du Châtelet, entre Joinville et Saint-Dizier, dans les ruines d'une villa romaine. Sa longueur est de $0^{m}2959$.

Le second est celui de la forêt de Maulevrier, près Caudebec, trouvé en 1834. Ce dernier a fait l'objet d'un important rapport de MM. Walckenaer et Jomard à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 12 juin 1835. Il atteint $0^{m}2925$.

Notre pied serait donc le troisième trouvé en France. Cette rareté provient-elle du peu d'inté-



rêt que les ouvriers attachent à la mise au jour de semblables objets ou, comme le dit Hygin, le pied romain n'a-t-il jamais été employé en dehors de l'Italie?

En tout cas, cette découverte nous a semblé assez intéressante pour être signalée.

Bien que la longueur de notre mesure nous semble confirmer l'opinion de Raper, qui indique une diminution du pied vers la fin du IIe siècle, nous n'osons, à cause des nombreux bouleversements qui se sont produits sur le territoire de Mirebeau, en tirer cette conclusion.

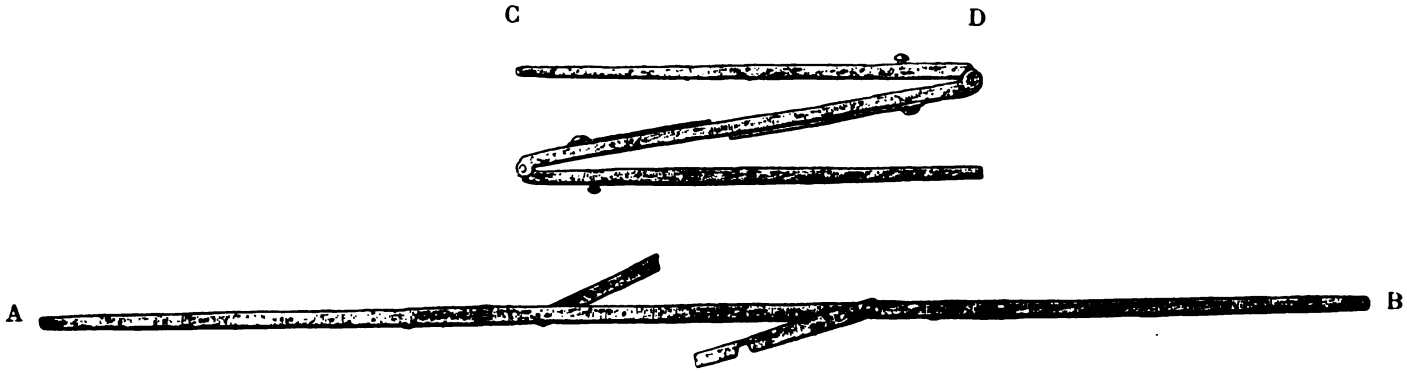
Observons encore, en terminant, que notre pied, dont la fabrication est très soignée, a cependant des divisions fort inégales.

C'est ainsi que les doigts varient entre 0^m018 et 0^m019, qu'il s'en trouve un de 0^m016 et que le plus grand atteint 0^m0215; les palmes de cette même face ont 0^m074, 0^m074, 0^m072 et 0^m074.

Les pouces mesurent 0^m0235, 0^m025 et même 0^m026.

La face uniquement consacrée aux palmes nous les donne de 0^m073, 0^m075, 0^m072 et 0^m074.

Il y a tout lieu de croire que les sous-multiples de ce pied n'étaient point utilisés; en tout cas, l'inégalité des divisions nous semble fort étrange. Nous laissons donc aux personnes plus compétentes que nous le soin de résoudre ce problème.



MESURE ANTIQUE DÉCOUVERTE SUR L'EMPLACEMENT DU CAMP ROMAIN DE MIREBEAU-SUR-BÈZE (CÔTE-D'OR).

Sa longueur, de 0m294, est réduite ici à 0m176.

AB. Pied allongé portant les divisions en doigts et en palmes et permettant de se rendre compte du jeu des lamelles.

CD. Pied replié montrant le fonctionnement des charnières et présentant les divisions en pouces.

OUTILS

D'ARTISANS ROMAINS

Par M. Ant. Héron de Villefosse, membre honoraire.

Lu dans la séance du 19 novembre 1902.

A deux reprises, pendant l'année 1900, notre confrère M. Et. Michon a entretenu la Société des Antiquaires de stèles grecques de l'époque romaine portant la représentation de quelques outils d'artisans adonnés au travail du bois[1]. La première de ces stèles, conservée au Louvre, est l'épitaphe d'un fabricant de lits nommé Beitenos Hermes : on y voit un compas, une équerre et deux sortes de rabots (fig. 1). La seconde provient des environs de Larnaca; le défunt était fabricant de chars : on y voit un rabot.

Au mois de septembre 1901, j'ai communiqué moi-même à la Société une épitaphe chrétienne de Carthage envoyée par le P. Delattre sur laquelle on remarque une scie, un maillet et divers autres instruments[2]. Dans les familles d'artisans romains,

1. *Bull. des Antiq. de France,* 1900, p. 98 et 300.
2. *Ibid.,* 1901, p. 249.

on aimait ainsi à faire graver sur les tombes les outils (*instrumenta fabrilia*) rappelant la profession du défunt que le texte ne mentionnait pas

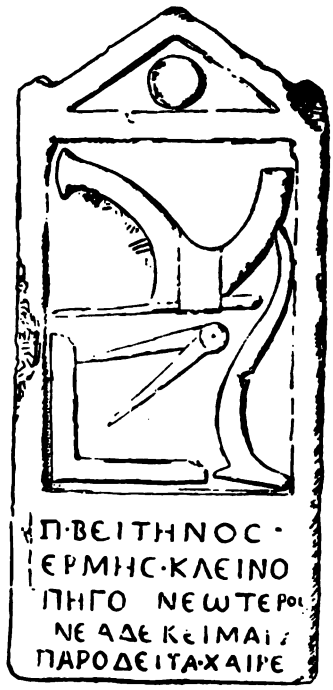


Fig. 1. — Stèle de Beitenos Hermes.
Musée du Louvre.

toujours. Il n'est pas rare de voir, représentés sur les monuments funéraires, certains instruments de travail des cordonniers, des menuisiers, des charpentiers, des maçons, des tailleurs de pierre,

des marbriers,... etc. On peut rappeler à ce propos quelques monuments intéressants.

En Italie, à Milan, sur un monument funéraire, on voit un cordonnier (*sutor caligarius*) assis devant un escabeau sur lequel sont disposés les instruments de son métier[1]; à Tortona, on remarque au dessous d'une épitaphe quatre instruments, une règle coudée, un tranchet, une forme à chaussure et un objet rectangulaire[2]; à Aquilée, un compas et un autre instrument[3]; à Cervignani, une règle, un compas et une petite roue[4]. Un marbre funéraire d'Alba présente à droite et à gauche de l'inscription deux figures d'hommes vêtus de tuniques : le premier tient un marteau et un ciseau, le second un instrument de mesurage[5]. Sur une pierre de Reggio en Emilie, on voit les outils d'un marbrier symétriquement disposés : une équerre y fait pendant à un niveau en forme de Δ, dont le poids en bronze, *perpendiculum*, est figuré, suspendu entre les deux outils; deux marteaux de marbriers sont placés au-dessous, à droite et à gauche[6]. A Rome, un marbre chrétien, employé dans le pavage de la basilique de Sainte-Agnès sur la voie Nomen-

1. *Corp. inscr. latin.*, V, 5919.
2. *Ibid.*, 7388.
3. *Ibid.*, 1183.
4. *Ibid.*, 1508.
5. *Ibid.*, IX, 3906.
6. *Ibid.*, XI, 968.

tane, laisse voir un ciseau, une pointe sèche, une petite règle graduée et coudée à chaque extrémité[1], dans laquelle on a cru reconnaître un niveau à liquide[2]; je crois que c'est plutôt la figure d'un pied romain. A Rome encore, un cippe à double épitaphe, de la famille Cossutia, conservé au Musée du Capitole, montre sur son flanc gauche une très curieuse série d'outils de marbriers[3] : un pied romain avec ses divisions[4], un niveau avec son *perpendiculum*, un compas à branches droites, une équerre, un marteau de tailleur de pierre, un ciseau, un compas à branches courbes. Ce tombeau a acquis une célébrité exceptionnelle; il a été souvent cité et reproduit.

En Dalmatie, l'usage italien s'est naturellement implanté. De nombreuses tombes portent des représentations d'outils : tenailles ou pinces, marteau, équerre, ciseaux, hache à deux tranchants,

1. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, I, p. 188, n. 433.

2. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, v° *libella*, fig. 4447.

3. *Corp. inscr. latin.*, VI, 16534. L'image de ces outils a été très fréquemment donnée, notamment par Mazochi, *Epigrammata antiquae Urbis*, fol. c v°; Smetius, p. CXVIII, 1; Gruter, p. DCXLIV, 1; Muratori, p. MCCCXXXV, 1; cf. Cagnat, *Dict. des antiquités grecques et romaines*, v° *inscriptiones*, fig. 4067.

4. Pour la détermination de la longueur du pied romain, la bibliographie est donnée par Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e éd., p. 88 à 98. On peut dire que les auteurs presque innombrables qui, depuis trois siècles, ont cherché à déterminer la valeur du pied romain ont connu, étudié ou reproduit le monument du Capitole.



tarière, compas, *perpendiculum* avec ou sans cordeau, faucille, cognée[1], triangle[2] et même règle à mesurer, de deux pieds, avec ses divisions, au côté droit de laquelle est attaché un *perpendiculum*[3]. Ces représentations deviennent plus rares en Pannonie, où on retrouve cependant le marteau et les pinces, la règle et le *perpendiculum*[4]; une tombe des environs de Igg est ornée d'un marteau, d'une pince serrant un morceau de fer et d'une enclume[5]. A Verespatak, en Dacie, un marteau de mineur est représenté sur un tombeau[6]. En Rétie, on trouve une règle[7]; à Augsbourg et à Ratisbonne, un quart de cercle...[8], etc.

En Gaule, et en particulier dans la Narbonnaise, le niveau avec le *perpendiculum* fait pendant à l'ascia sur quelques monuments funéraires, n'ayant sans doute ainsi qu'une signification symbolique. On trouve ces deux outils réunis sur des tombes d'Antibes[9], d'Aix[10], d'Arles[11], de Saint-Remy[12],

1. *Corp. inscr. latin.*, III, 1925, 2833 (cf. p. 1627), 3102 (= 10104), 6397, 8834, 9786, 10038, 14999, 15005, 15005[1].
2. *Ibid.*, 13976.
3. *Ibid.*, 14998.
4. *Ibid.*, 10739, 14354[1].
5. *Ibid.*, 10743.
6. *Ibid.*, 1269.
7. *Ibid.*, 11968.
8. *Ibid.*, 5812, 5951.
9. *Ibid.*, XII, 218.
10. *Ibid.*, 571.
11. *Ibid.*, 689, 722, 729, 738, 813, 815, 927.
12. *Ibid.*, 1005.



d'Orange[1],... etc. Toutefois, on conserve au Musée de Nîmes un monument surmonté d'un fronton arrondi où sont représentés un marteau, un *perpendiculum*, un ciseau et une équerre[2]. Aux environs de Bagnols (Gard), on a recueilli une plaque sculptée anépigraphe où, dans un cadre rectangulaire formé d'une guirlande de roses, on remarque les instruments du même métier : un *perpendiculum*, un marteau pointu d'un côté, deux ciseaux, l'un pointu, l'autre tranchant[3]. La Bibliothèque de Zurich possède la tombe d'un soldat, originaire de Spire, trouvée à Windisch, au bas de laquelle est figuré un compas à côté d'un autre instrument qui paraît avoir servi à mesurer ou à tracer des angles[4]. A Sens, Bellicus, debout devant une enclume, tient un marteau de forgeron à long manche[5], un autre ouvrier tient des

1. *Ibid.*, 1267.

2. *Ibid.*, 3355. Ce monument n'est pas une épitaphe; c'est une véritable enseigne, comme le pensait Germer Durand, portant le nom de l'ouvrier et les insignes de sa profession.

3. C'est aussi une enseigne. Cf. Germer Durand, *Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard pendant l'année* 1871, p. 51.

4. Mommsen, *Inscr. confed. Helveticae latinae,* n. 253; cf. *add.*, p. xx.

5. Julliot, *Musée gallo-romain de Sens,* pl. X, 2; *Corp. inscr. latin.*, XIII, 2965. Le Musée d'Orléans possède le moulage d'une enclume en bronze, de l'époque romaine, appartenant au Cabinet de M. Chevrier à Châlons-sur-Saône, Desnoyers, *Catalogue du Musée historique de la ville d'Orléans,* p. 124, n. 421.



tenailles[1]. Sur une stèle d'Autun apparaissent encore des tenailles[2].

Il est inutile de multiplier ces exemples. Ceux qui viennent d'être cités suffisent à prouver que les outils nécessaires aux artisans, en particulier aux tailleurs de pierre, aux marbriers, sont assez fréquemment représentés. Les tombes d'Alba, de Reggio, de Rome, les monuments de Nimes et de Bagnols ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

On rencontre plus rarement les outils eux-mêmes. Peut-être sont-ils peu remarqués à cause de leur modeste apparence. Assurément, il serait utile d'en faire la recherche dans les musées et les collections privées; on arriverait à en dresser un intéressant catalogue[3]; on fournirait ainsi une précieuse documentation à ceux qui écriront un jour l'histoire du travail manuel.

1. *Corp. inscr. latin.*, 2988.

2. *Ibid.*, 2739; cf. 2749. Voir aussi Caumont, *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine,* p. 467 et suiv.

3. M. V. Cauchemé, *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne sous la direction de M. Albert de Roucy,* 2e fasc., pl. XIV, vient de publier une curieuse série d'outils et d'ustensiles en fer de l'époque romaine, trouvés au lieu dit la Carrière du Roi. Cf. Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens,* pl. XXII (instruments d'architecture; niveau avec le *perpendiculum*); pl. XXII *bis* (outils originaux, compas, ciseaux, ciselets, ciseaux à gorge, truelles); voir aussi pl. XXIV, LIII à LIX, XC (pieds romains).



Rappelons en passant un des outils romains trouvés en Gaule, le charmant compas de bronze guilloché, découvert vers 1841 sous les murs du jardin de l'hospice d'Autun et conservé aujourd'hui au Musée de l'hôtel Rolin[1]. Sur chacune des branches de cet élégant instrument, on lit séparément les mots VTERE FELIX; on ne pouvait imaginer une application plus juste ni plus ingénieuse de cette formule courante[2]. Le compas d'Autun est un objet très soigné : on a le droit de penser, en l'admirant, qu'il n'a jamais été manié par un artisan vulgaire. C'est un fort joli compas d'architecte, offert peut-être comme souvenir et destiné dans tous les cas à une main délicate.

La forme de la plupart de ces outils n'a guère varié depuis des siècles; elle avait été fixée dès la plus haute antiquité. On conserve au Musée du

1. Harold de Fontenay, *Inscriptions céramiques d'Autun, suivies des inscriptions sur verre, bronze, etc.*, p. 98, n. 605, pl. XXXIX.

2. Cette formule est inscrite sur un autre compas en bronze trouvé à Yverdon, l'antique Eburodunum, Rochat, *Recherches sur les antiquités d'Yverdon*, p. 72; pl. I, fig. 9. On trouvera de nombreux exemples de cette formule réunis dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, III, 1883, p. 119 à 123. Quant aux compas eux-mêmes, ils ne sont pas rares dans nos collections françaises; on peut en voir, en bronze et en fer, aux Musées d'Orléans, de Reims, de Narbonne et ailleurs. Cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, v° *circinus*.

Caire des équerres, des niveaux ou fils à plomb, de peintre ou de maçon, provenant de la tombe de Sannotmou, découverte à Thèbes (Deïr-el-Médineh) au mois de février 1866. Cette tombe, qui remonte à la XX[e] dynastie, n'avait jamais été fouillée; elle contenait un mobilier funéraire des plus complets et des plus intéressants depuis les instruments de l'architecte jusqu'au texte d'un roman qui représentait la bibliothèque du mort[1].

I. — *Outil de marbrier, à plusieurs fins, conservé au Musée du Louvre.*

J'ai eu la bonne chance de pouvoir acquérir cette année, pour le Département des antiquités grecques et romaines, un outil de marbrier ou de tailleur de pierre, en bronze, intéressant à rapprocher de certains outils représentés sur les monuments. Il est combiné de telle sorte qu'il pouvait en remplacer plusieurs autres. D'après le marchand qui l'a vendu au Musée, il aurait été découvert en Syrie, à Ras-el-Aïn, près de Sour, l'ancienne Tyr[2] (fig. 2).

Cet outil est formé de quatre lames, absolument plates, ayant l'apparence de règles; elles sont d'une largeur uniforme de $0^{m}02$ et d'une épaisseur également uniforme de $0^{m}005$. Deux de ces

1. G. Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire*, p. 244, n. 449, 450, 451.

2. Il est inscrit à l'inventaire MND. sous le n° 526.

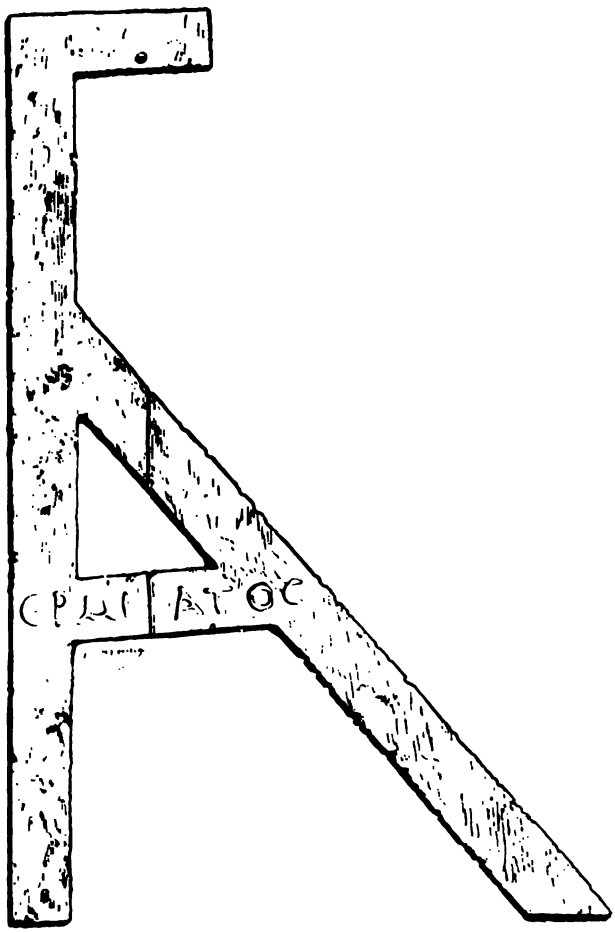


Fig. 2. — Outil d'artisan romain trouvé en Syrie.
Musée du Louvre.



lames sont disposées en potence : la plus grande est longue de 0m295 ; la plus petite, réunie à angle droit avec la grande, est longue de 0m066 ; cette dernière est percée d'un trou près du bord inférieur, dont j'expliquerai plus loin l'usage. Le long de la grande lame, et à 0m092 du sommet, prend naissance une troisième lame qui s'écarte de la première en formant avec elle un angle aigu ; elle mesure 0m27 de longueur et se termine sur le même plan que la première : à 0m035 du point où elle s'embranche sur la première est gravée une rainure qui la traverse dans toute sa largeur ; cette rainure est parallèle à la première lame. Enfin, une quatrième lame, transversale, réunissant la première et la troisième, prend naissance à 0m092 du premier embranchement.

Sur cette lame transversale est gravé en creux le nom du propriétaire de l'outil, dont les lettres forment deux groupes, séparés entre eux par une autre rainure qui occupe toute la largeur de la lame :

EPMI|ATOC

Cette seconde rainure et la première se correspondent ; toutes deux sont gravées précisément dans l'axe du petit trou indiqué plus haut ; elles se retrouvent l'une et l'autre sur la face opposée de l'outil, exactement à la même place. Il est évident que le trou servait à suspendre un cordeau



muni d'un poids en bronze, c'est-à-dire un *perpendiculum*, qui, lorsqu'il était tendu dans sa position utile, devait s'appliquer dans les rainures, soit d'un côté de l'outil, soit de l'autre.

Cette dernière pièce, le *perpendiculum*, qui correspond à notre fil à plomb, complétait l'outil; elle en a été séparée et manque aujourd'hui : mais il est facile de la rétablir par la pensée. Notre confrère M. Georges Lafaye a fait connaître, il y a quelques années, un *perpendiculum* en bronze, trouvé à la Roque d'Antheron, près de Lambesc (Bouches-du-Rhône)[1], qui donne la forme probable de la pièce absente. La tombe de Reggio, où le *perpendiculum* et son support sont figurés séparément, montre bien la distinction des deux pièces.

L'outil, muni de son fil à plomb, servait donc de niveau (*libella*). Mais, en même temps, il pouvait être utilisé comme équerre (*norma*); la forme de sa partie supérieure le prouve. En outre, la lame la plus grande a exactement la longueur du pied romain normal (*pes*), ainsi qu'il résulte des mesures de Raper ($= 0^{m}2957$)[2]. Cet outil servait également à mesurer les angles et à les tracer.

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France,* XLV (1884), p. 45-47; voir la fig. de la p. 46. Quatre exemplaires de cette même pièce, aussi en bronze et affectant diverses formes, trouvés à Pompéi, ont été publiés par Fr. Zavarone, *Museo Borbonico,* VI, tav. xv.

2. Wex-Monet, *Métrologie grecque et romaine,* p. 14.



Pour ce dernier usage, les marbriers emploient aujourd'hui l'équerre-sauterelle, instrument dont les branches s'ouvrent comme celles d'un compas; ils se servent aussi d'un autre instrument qu'ils nomment une « coupe ». Généralement, la « coupe » moderne est en bois plaqué de cuivre. Le triangle (voir la fig. 2) formé par l'intersection de trois lames de notre outil présente le même aspect qu'une « coupe ». Les autres ouvertures pouvaient servir à tracer ou à mesurer des angles droits, obtus ou aigus.

Le Musée des Antiquaires de Zurich possède un instrument antique en métal[1] ayant servi, d'après Keller, à mesurer des angles ou à les dessiner. Je ne le connais que par un croquis publié par Mommsen[2]. Il est fait, comme le nôtre, de lames plates, d'une largeur uniforme; comme le nôtre, il a dû servir à plusieurs fins. Le côté le plus long a été probablement établi à la mesure du pied romain; ignorant les dimensions de l'objet, je n'ai pu vérifier cette supposition, qui me paraît pourtant vraisemblable (fig. 3). Il a pu, en outre, servir d'équerre. Enfin, la partie triangulaire a tout à fait l'apparence de l'instrument appelé « coupe » par nos marbriers modernes.

C'est probablement un outil du même genre, en forme de triangle (*triangulum*), destiné au même usage, qu'il faut reconnaître sur une stèle

1. En fer, dit-on.
2. *Inscr. confed. Helveticae latinae*, p. XX.

du Musée de Spalato[1]. Cet instrument a pu être confondu quelquefois avec l'équerre et le niveau commun à perpendicule, les représentations de

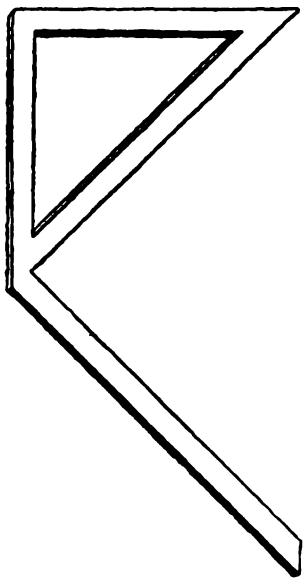


FIG. 3. — INSTRUMENT ANTIQUE EN MÉTAL POUR MESURER LES ANGLES.

Musée des Antiquaires de Zurich.

ces divers outils étant souvent imparfaites sur les tombeaux.

EPMIATOC est le nom de l'ouvrier auquel

1. *Corp. inscr. latin.*, III, 13976.



appartenait l'outil[1]; la transcription est absolument certaine. C'est un nom peu répandu et assez en dehors de la dérivation grecque; je n'en connais pas d'autre exemple. Cependant, le dictionnaire des noms propres grecs de Pape signale, d'après Leake[2], Ἑρμιαῖος, qui paraît mieux formé, mais qui peut néanmoins être une copie fautive du même nom où le T aurait été pris pour un I.

L'outil découvert près de Tyr servait donc à la fois de niveau, d'équerre, de pied romain et de « coupe ». Il pouvait, sous une forme pratique et commode, rendre à lui seul tous les services que l'ouvrier demandait à ces quatre instruments.

II. — *Pieds romains en bronze, conservés au Musée du Louvre.*

L'outil en bronze, trouvé en Syrie et conservé aujourd'hui dans nos collections nationales, présente exactement, sur son plus grand côté, la longueur du pied romain. Il est donc intéressant de le rapprocher des types du pied romain parvenus jusqu'à nous.

Depuis longtemps les antiquaires italiens ont signalé et étudié les pieds romains en bronze recueillis dans leur pays, particulièrement dans les fouilles

1. Le nom du propriétaire de l'outil devrait être au génitif; mais nous n'avons pas ici une forme du génitif.

2. W. Pape, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, éd. Benseler, v° Ἑρμίας, in fine.



de Rome et de Pompéi[1]. Je n'en rappellerai qu'un seul, décrit par Ficoroni dans les notes sur les antiquités trouvées de son temps[2]. Ce pied fut offert par lui au pape Benoît XIV, qui le fit déposer à la Bibliothèque du Vatican :

85. Nell' anno 1743 sul Celiolo si trovò un antico piede romano fatto di una verga di metallo quadra da una estremità all' altra, diviso in sedici once con altrettanti punti.

1. Lucas Paetus, *De mensuris et ponderibus romanis et graecis*, dans le vol. XI du *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Graevius, en signalait déjà quatre trouvés à Rome (en bronze, à deux branches et à charnières), dont l'un avait été découvert en dehors de la Porte Nomentane, col. 1617; cf. la planche de la col. 1674. Consulter à ce sujet la bibliographie donnée par Jomard, p. 192 et 198 du mémoire indiqué plus loin; voir en particulier Luca de Samuele Cagnazzi, *Memoria su i valori delle misure e dei pesi degli antichi romani desunti degli originali esistenti nel museo Borbonico di Napoli*, 1825; ce dernier auteur signale, p. 5, cinq pieds romains en bronze, à charnière, d'une bonne conservation, trouvés à Pompéi, ainsi qu'un demi-pied en os ou en ivoire. Cf. Fr. Zavarone, *Museo Borbonico*, VI, tav. xv, qui reproduit un des pieds romains en bronze, à charnière, trouvé à Pompéi, et portant des divisions en 16, en 12 et en 4; sur la même planche sont dessinés trois compas en bronze. Canina, *La prima parte della via Appia*, I, p. 242 (appendice II), signale un pied romain en bronze du Musée Kircher, trouvé en 1835, à Rome, en dehors de la Porte Latine; ce pied est également cité par Jomard, p. 208, *N. B.* de son rapport indiqué plus loin.

2. Carlo Fea, *Miscellanea filologica, critica e antiquaria*, I, p. CXVIII : *Notizie di antichita ricavate delle opere dell' ab. Francesco Ficoroni*, n. 85 (p. CLXI). Cf. Gori, *Inscr. antiq.*, III, p. CLII; Galeotti-Ficoroni, *Gemmae antiquae litteratae et vetera monumenta*, p. 136-137.



E' composto di due pezzi uguali, uniti insieme per mezzo di due perni dello stesso metallo, in maniera da poterli chiudere e aprire come un compasso. In un braccio, verso l'estremità di dentro, vi erano rilevati due piccoli capi parimente di metallo. Ora è nella Biblioteca Vaticana[1].

Ainsi, le pied en bronze trouvé à Rome en 1743 se compose de deux branches égales s'ouvrant et se fermant comme les deux branches d'un compas; elles sont carrées comme de petites réglettes; l'outil, dans sa longueur totale, est divisé par des points en 16 parties égales que Ficoroni appelle « once »[2]. Deux petits boutons en relief se voient vers l'extrémité d'une des branches[3].

Le Musée du Louvre possède aussi deux pieds romains en bronze, exposés dans la salle des bronzes antiques et formés de deux branches s'ouvrant à l'aide d'une charnière. Ils sont semblables aux pieds de bronze découverts en Italie. Tous deux présentent des particularités dignes d'attention qui doivent aussi se rencontrer sur l'exemplaire du Vatican.

A. — Le premier vient de la collection Ed. Du-

1. Le pied du Vatican a été souvent mesuré et étudié, notamment par Canina, *op. cit.*, p. 242; par l'abbé Barthélemy et par le P. Jacquier, Minime à Rome, *Mémoire sur les anciens monuments de Rome*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXVIII, p. 610.

2. A tort; ce sont des *digiti*.

3. Il devait y en avoir également un sur l'autre branche.



rand[1]. Il est bien conservé; les deux branches égales, de forme carrée, ressemblent à de petites réglettes; elles ne sont pas usées. Quand ces branches sont fermées, vers l'extrémité supérieure de l'une, un peu au-dessous de la charnière, on remarque, formant saillie à l'extérieur, deux tiges minuscules de la grosseur d'une épingle et dont l'extrémité est repliée à angle droit comme une petite potence, ou, si l'on préfère, comme un petit crochet; l'autre branche ne porte qu'une seule tige saillante de la même grosseur, placée à peu près à la même hauteur[2].

Si on ouvre les deux branches et si on place l'instrument de manière à regarder la face munie de ces tiges minuscules, on observe sur toute la longueur du pied des divisions indiquées par des petits points : 8 divisions sur chaque branche, c'est-à-dire quatorze points pour toute la longueur du pied; 16 divisions = 16 *digiti*. Sur cette même face intérieure, chaque demi-pied (c'est-à-dire chaque branche) est encore divisé en deux par un moyen très simple : le point central (le quatrième sur chaque branche) est double, c'est-à-

1. L'étiquette a disparu, mais c'est certainement celui qui était marqué ED. 3014.

2. Il manque une lamelle de bronze, fixée sur la tige unique de la seconde branche et munie de deux crans, qui servait à assurer la rigidité de l'instrument quand on l'ouvrait. Les deux crans s'abaissaient sur les deux petites tiges de la première branche. Cette lamelle a été brisée et a disparu.



dire qu'il y a au centre de chaque branche deux points à côté l'un de l'autre au lieu d'un, ce qui correspond à 4 divisions pour le pied entier, 4 *palmi*.

Si, après ce premier examen, on tourne l'outil sur une de ses faces latérales, on constate 12 divisions semblables, c'est-à-dire cinq petits points espacés également sur chaque branche. Ces 12 divisions représentent des pouces = 12 *unciae*.

La troisième face, celle qui demeure cachée lorsque l'instrument est fermé, est divisée elle-même en 4 sections par deux doubles points, correspondant exactement aux doubles points de la première face. Ces dernières divisions correspondent chacune à un quart de pied, *palmus* = 4 *palmi*.

La quatrième face (l'autre face latérale) ne porte aucune division[1].

B. — Le second pied romain en bronze, conservé au Louvre, provient également de la collection Ed. Durand[2]. Comme le premier, il porte des

1. Un dessin de ce pied a été publié dans les *Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XII, 1839, planche jointe à la p. 184, fig. 4 : Jomard, *Rapport sur un pied romain trouvé dans la forêt de Maulevrier (près de Caudebec) en* 1834. Il a été dessiné du côté de la quatrième face, qui ne porte aucune division; la légende lui donne à tort le n° 3016, et elle indique inexactement les divisions des branches.

2. Il porte l'étiquette ED. 3015. Les deux branches ont été rapprochées par un restaurateur moderne. Il y a un relâchement très sensible de la charnière.

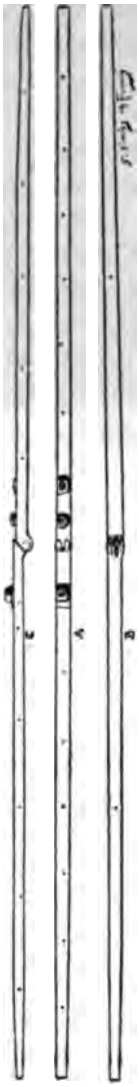


FIG. 4. — PIED ROMAIN A CHARNIÈRE, EN BRONZE. (Exemplaire B du Musée du Louvre.)

divisions sur trois de ses faces : en 16 et en 4 sur les faces principales, en 12 sur une des faces latérales.

Le dessin ci-contre reproduit les trois faces portant ces divisions (fig. 4). Les trois petites tiges près de la charnière sont munies de trois boutons, deux sur une branche, un seul sur l'autre branche[1] ; on peut les voir de face et de profil sur le dessin ci-joint. On remarquera que deux de ces boutons cachent deux points diviseurs sur la face A, sectionnée en 16. La charnière, après avoir été consolidée de nos jours, est actuellement branlante et desserrée ; les extrémités de l'outil sont assez usées ; il est recouvert d'une belle patine[2].

1. La lamelle de bronze qui manœuvrait sur ces boutons est brisée ; il en reste des débris.

2. Il a été gravé, comme le précédent, dans le t. XII, 1839, des *Mémoires de l'Institut, Académie des Inscriptions*, planche jointe à la p. 184, fig. 2. Le dessin de Jomard donne bien l'aspect de l'objet, mais



En somme, les deux outils du Louvre sont semblables. Le premier (A) a moins servi et les extrémités de ses branches ne sont pas usées, mais il est plus oxydé que le second. Il porte aussi sur une de ses faces principales une seconde division en 4 par suite du doublement des points centraux de chaque branche. Au lieu de petits boutons près de la charnière, il est muni de simples tiges minuscules. Voilà les seules différences. Il faut retenir que, sur chaque outil, la division en 12 est indiquée sur une des faces latérales.

C. — Je dois signaler enfin, aussi au Louvre, un troisième exemplaire incomplet, réduit à l'état de demi-pied par la perte d'une de ses branches et provenant, comme les précédents, de la collection Ed. Durand[1]. Il était exactement pareil aux autres; il porte les mêmes divisions, disposées de la même façon. C'est la branche munie des deux petits boutons près de la charnière qui nous a été conservée; ces boutons ont été placés de façon à

il ne le reproduit que d'un seul côté : il est d'ailleurs absolument inexact au point de vue des divisions; la légende les indique aussi inexactement, ainsi que les numéros d'inventaire. Notre fig. 4 fait voir les trois faces portant des divisions : la première face A porte quatorze points, formant 16 divisions, la seconde face B porte deux points ou 4 divisions, la troisième face C porte dix points ou 12 divisions.

1. ED. 3016. C'est le demi-pied trouvé par Grignon au Châtelet, comme on le verra plus loin. Il est aussi gravé sur la planche jointe au rapport de Jomard, fig. 3.

ne pas cacher le point d'une des divisions comme

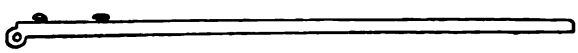


Fig. 5. — Demi-pied romain en bronze.
Exemplaire C du Musée du Louvre.

sur l'exemplaire B. La réglette n'est pas usée.

Ces pieds en bronze à deux branches égales et à charnières, en forme de compas, sont donc divisés en 4 *palmi* et en 16 *digiti*. La division de la face latérale comprend 12 *unciae*.

Le pied technique (*pes*) = 4 *palmi*,
= 16 *digiti* 0.2957
Le palme (*palmus*) = 1/4 du *pes*. . 0.0739
Le pouce (*digitus*) = 1/16 du *pes* . 0.0185

La division en douze parties égales, adoptée pour la face latérale, rentre dans un autre système de mesure. L'*uncia* = 1/12 du pied = 0.0246[1].

Il m'a semblé que ces différents outils, dont l'intérêt est indéniable mais qui attirent peu les regards du public dans notre salle des bronzes, à cause de leur apparence modeste et aussi à cause des œuvres d'art qui les entourent, méritaient d'être rappelés à l'attention des antiquaires, en même temps que l'outil de bronze de Ras-el-Aïn leur était signalé.

1. Cf. J. Wex-Monet, *Métrologie grecque et romaine*, p. 18-19.



III. — *Pieds romains en bronze, trouvés en Gaule.*

Les dessins des pieds romains du Louvre qui accompagnent le mémoire de Jomard, cité plus haut, manquent absolument d'exactitude, au point de vue spécial et fort intéressant de la division des différentes faces. Ce mémoire remonte à l'année 1835 : c'est un travail important pour la question qui nous occupe.

Walkenaër et Jomard avaient été chargés par l'Académie des Inscriptions d'examiner un pied romain en bronze, trouvé l'année précédente en Normandie. Jomard rédigea le rapport et le lut à l'Académie dans la séance du 12 juin 1835; ce rapport est accompagné d'une planche sur laquelle ont été réunis les dessins des pieds romains en bronze, à charnière, trouvés ou conservés en France et connus du rapporteur. « Les développe-« ments où nous allons entrer, dit-il, sont justifiés « par l'importance de la question et la *rareté* des « objets semblables trouvés en France jusqu'à « présent, ce pied [celui de Normandie] étant « (nous croyons) le seul qu'on y ait découvert « depuis celui de M. Grignon[1]. »

Les pieds romains du Louvre que Jomard signale très sommairement, dans un post-scriptum[2], ne

1. P. 185 du *Rapport* cité; Jomard insiste de nouveau sur cette rareté à la p. 208, note 2.

2. P. 208, *N. B.*

lui furent connus que tardivement, probablement après la lecture de son rapport; il put néanmoins les reproduire sur sa planche. Mais, absorbé par la détermination de la valeur du pied romain, il ne s'inquiéta ni des origines ni de l'histoire de ces divers exemplaires.

On peut donc ajouter quelques renseignements à ceux que Jomard a donnés, tout en se rendant parfaitement compte que ces renseignements seront encore incomplets. Un dépouillement de nos publications provinciales et des catalogues de nos musées locaux fournirait peut-être de nouveaux résultats. C'est une tâche que je laisse à un homme de bonne volonté, espérant toutefois que ma liste provisoire attirera l'attention de quelques-uns de nos confrères; ils voudront bien m'aider à la compléter.

1. — *Pied romain trouvé au Châtelet en 1773.*

Dans les fouilles célèbres, poursuivies de 1772 à 1774, sur la montagne du Châtelet, en Champagne, entre Saint-Dizier et Joinville[1], Grignon découvrit un pied romain qu'il décrit en ces termes :

Nous avons trouvé en 1773 un pied romain dans son

1. Sur ces fouilles, voir les deux *Bulletins* de Grignon cités plus loin; la préface de Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens;* le *Bulletin des Antiquaires de France,* 1876, p. 74 à 82; p. 160 à 165.



entier; nous le jugeons tel, parce que le demi-pied dont nous avons parlé dans notre premier bulletin est une pièce de comparaison étant de même grandeur que la moitié de celui que nous décrivons. Ce pied est composé de deux petites barres de cuivre méplattes, d'une ligne et demie de largeur sur une ligne d'épaisseur; elles sont unies par une charnière. Lorsque ce pied est ouvert, il est assujetti par une alhidade qui tourne sur un point mobile et s'applique sur le plat de la charnière, son autre extrémité vient s'assujettir sous le bout d'un petit rivet à mentonnet, et, pour qu'elle ne passe pas outre, elle est arrêtée par un bouton saillant qui est reçu dans une coche pratiquée dans l'alhidade à ce dessein.

L'on observe sur ce pied quatre sortes de divisions, une sur chaque face; la plus grande, qui est le demi-pied, n'est marquée que par le pli de la charnière; la seconde est ponctuée sur la face antérieure divisée en quatre parties, ce sont les palmes, *palma* (sic).

La face extérieure divisée en seize parties fixoit les doigts, et l'un des côtés présente les douze onces dont le pied est composé[1].

Ce pied passa, avec tous les objets du *Museum* de Grignon, dans le Cabinet de l'abbé Campion de Tersan. Le catalogue des collections de cet amateur, publié après sa mort, en 1819, en fait mention[2]. Grivaud de la Vincelle en donna la même

1. Grignon, *Second bulletin des fouilles faites par ordre du Roi d'une ville romaine sur la petite Montagne de Châtelet, entre S. Dizier et Joinville, découverte en* 1772. Paris, 1775, p. CXXXIV-CXXXV. Romé de l'Isle mentionne ce pied, en 1789, dans la Préface de sa *Métrologie,* p. XVIII, note *b.*

2. *Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité qui composaient le Cabinet de feu l'abbé Campion de Tersan, ancien*



Fig. 6. — Pied romain trouvé au Châtelet. (D'après la fig. 6, *c*, du Rapport de Jomard.)

année un dessin[1], sur lequel la petite lamelle de bronze, servant à assujettir les deux branches quand on ouvre l'instrument que Grignon appelle « l'halidade, » est figurée comme à moitié brisée. Sur le dessin de Jomard[2], au contraire, l'instrument, reproduit sur ses quatre faces, paraît intact; la lamelle est en parfait état. Il y a là un désaccord évident que je ne puis m'expliquer. Malheureusement, Jomard n'indique pas où il a retrouvé cet objet; à deux reprises il dit que ce pied fut découvert par Grignon en 1764 (p. 194 et sur la légende de la planche); puis il renvoie à la *Gazette de France* de 1764 (*ibid*, note 2), sans

archidiacre de Leitoure (sic), p. 28 : « n. 219. — Style, Épingles, Cuillers, *Pied romain*, etc., dont on fera des lots ».

1. *Arts et métiers des anciens représentés par les monuments*, pl. XC, 5.

2. Fig. 5 de la planche insérée à la p. 184 du *Rapport*. Jomard semble avoir eu l'objet sous les yeux, car il le reproduit quatre fois : *a*, face antérieure; *b*, face postérieure, le pied plié; *c*, face supérieure; *d*, face inférieure.

préciser le numéro. Il y a là une erreur de date, puisque Grignon ne commença ses fouilles qu'en 1772. Si, dès 1764, il avait recueilli un pied romain au Châtelet, il n'aurait pas manqué de le rappeler plus tard en signalant celui qu'il découvrit en 1773[1].

Où ce pied de bronze se cache-t-il aujourd'hui? Si l'on doit se fier à l'un ou à l'autre des deux dessins publiés par Grivaud de la Vincelle et par Jomard, dessins qui d'ailleurs ne concordent pas, il ne peut être identifié ni avec l'exemplaire A, ni avec l'exemplaire B du Musée du Louvre. Et cependant il aurait dû suivre la fortune de l'exemplaire C (n. 2) qui se retrouve dans nos collections nationales. Il y a là un petit problème à résoudre.

Longueur (d'après Jomard), 0m295.

Grignon; Campion de Tersan; ...?

2. — *Demi-pied romain trouvé au Châtelet en 1774.*

Le demi-pied romain, rappelé dans la citation précédente du Bulletin de Grignon, fut découvert au Châtelet en 1774. C'est la moitié d'un instrument semblable au précédent, brisé depuis longtemps, et dont l'autre moitié n'a pas été retrouvée. Grignon le signale en ces termes dans son premier bulletin :

1. Il faut sans doute lire *1774* au lieu de *1764*.



Un demi-pied romain, de mesure égale à celui que nous recouvrâmes l'an dernier; il est plus fort d'échantillon; il est divisé de même en palmes, doigts et onces[1].

Il est certain que cet exemplaire incomplet, c'est-à-dire réduit à l'état de demi-pied par la perte d'une de ses branches, est l'exemplaire C du Musée du Louvre décrit plus haut. La remarque de Grignon, « il est plus fort d'échantillon », en fournit la preuve : la verge de bronze est, en effet, plus forte et plus épaisse que celle des autres pieds du Musée.

Longueur (d'après Jomard), 0m147,3.

Grignon; Campion de Tersan; Ed. Durand; Musée du Louvre.

3. — *Demi-pied romain, trouvé à Saint-Remy en Provence, avant 1819.*

Il est signalé par Grivaud de la Vincelle, qui en donne un croquis informe[2], auquel il est impossible de recourir pour le reconnaître. Grivaud dit qu'il est en bronze. Je ne sais ce qu'il est devenu.

4. — *Pied romain trouvé dans la forêt de Maulevrier, près de Caudebec, en 1834.*

Ce fut la découverte de ce pied qui donna lieu

1. *Bultin* (sic) *des fouilles faites par ordre du Roi, etc.* Bar-le-Duc, 1774, p. XVIII.

2. *Arts et métiers des anciens,* pl. XC, 7.



au rapport de Jomard. Ce savant le décrit en ces termes :

Il a la forme d'une verge étroite divisée en deux par une charnière; les facettes sont égales deux à deux, de manière à former une pyramide tronquée, très plate et très allongée, à base rectangulaire. Le milieu de la facette supérieure porte une lamelle mobile tournant d'un bout autour d'un bouton fixé à la moitié de droite et ayant deux échancrures à l'autre bout, pour embrasser deux boutons fixés à la moitié de gauche. Quand ces boutons sont introduits dans les échancrures, les deux moitiés sont parfaitement tenues et le pied bien droit[1].

Les lamelles de cette nature ont disparu sur un certain nombre d'exemplaires, et notamment sur les exemplaires du Louvre, parce qu'elles étaient composées d'une feuille de métal très mince, offrant peu de résistance à un choc. Notre fig. 6, empruntée à la planche de Jomard, en fait comprendre la disposition et la manœuvre.

Jomard ajoute au sujet des divisions :

Les divisions marquées sur le pied sont de plusieurs espèces : la face supérieure *c* est divisée en seizièmes et huitièmes par des points carrés frappés au poinçon, peu marqués et qu'il faut reconnaître à la loupe... La face antérieure *a* avait douze divisions... La face inférieure *d* était partagée en quatre parties; on voit distinctement les deux points qui, avec la charnière, formaient cette division. La face postérieure *b* est sans divisions apparentes;

1. P. 184 du *Rapport sur le pied romain.*

explorée soigneusement à la loupe, elle ne paraît pas en avoir porté[1].

Ce pied offre l'avantage d'être très bien conservé.

Longueur, 0m292,5.

Musée des antiquités à Rouen[2].

5. — *Moitié de pied romain découvert à Besançon.*

Cet exemplaire a été signalé en 1870 par M. Castan; il provient des fouilles de l'arsenal. C'était originairement un pied complet qui a été brisé; la partie subsistante conserve encore la petite lamelle de bronze qui servait à assurer la rigidité de l'instrument quand on l'ouvrait.

Trois des faces de la réglette portent des points correspondant aux divisions en 16, en 12 et en 4[3].

1. P. 185 du *Rapport*. Les lettres *a*, *b*, *c*, *d* de la description de Jomard correspondent aux lettres de la fig. 1 de la planche jointe à son mémoire; le dessinateur a mis des divisions sur la face *b*, qui n'en porte pas. — Ce pied est également décrit par A. Deville, *Note sur un pied à mesurer, en bronze, découvert dans la forêt de Maulevrier, auprès de Caudebec, en* 1834, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, IX, 1835, 1re série, p. 172 à 179.

2. *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen*, 1875, p. 101, n. 9.

3. *Revue archéologique*, nouvelle série, XXI, p. 99, note de M. Aurès; gravé sur la pl. V, n. 8.

Longueur, 0m147.

Musée archéologique de Besançon.

6. — *Pied romain, découvert aux environs de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), sur l'emplacement du camp romain, en 1884.*

Il a été signalé à la Société des Antiquaires de France, par notre confrère M. Ferdinand Rey, le 9 mars 1898[1]; il est décrit et publié par le même savant avec le plus grand soin dans le présent volume[2].

Ce pied offre un intérêt tout particulier; M. Ferdinand Rey a bien voulu m'autoriser à en reproduire ici le dessin déjà inséré dans son travail (fig. 7). Les autres exemplaires connus se replient en deux parties à l'aide d'une seule charnière; celui de Mirebeau se replie en trois parties à l'aide de deux charnières. Naturellement, deux lamelles, au lieu d'une seule, assurent la rigidité de l'instrument quand il est ouvert; chaque lamelle est fixée sur une face opposée de l'instrument et n'a qu'une seule échancrure, correspondant à un seul bouton d'arrêt. Cet exemplaire, avec ses deux charnières, est unique jusqu'à présent; il est divisé, comme les autres, en 16, en 12 et en 4; une des faces latérales ne porte aucune division.

1. *Bull. des Antiq. de France*, 1898, p. 156.

2. Voir plus haut, p. 185 et suiv., *Étude sur une mesure antique découverte aux environs de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or).*

Lorsque les deux charnières sont fermées, il a la longueur d'un tiers de pied (*triens*) = 0m098.

Lorsqu'une seule charnière est fermée, il a la longueur de deux tiers de pied (*bes*) = 0m197.

Lorsqu'il est complètement développé, il présente la longueur du pied technique (*pes*) = 0m295.

A l'aide des divisions, on peut obtenir presque tous les sous-multiples du pied [1].

Longueur, 0m294.

Cabinet de M. Ferdinand Rey.

7 et 8. — *Deux pieds romains conservés au Louvre.*

Les deux exemplaires du Louvre (A et B), signalés plus haut, ont-ils été découverts sur notre territoire? Je ne puis l'affirmer; je n'ai pas su retrouver leur première origine. Ils sont entrés au Musée sous la Restauration, avec la première collection de M. Edouard Durand, qui, à côté d'un grand nombre d'objets trouvés en Gaule, en renfermait beaucoup d'autres découverts en Italie ou ailleurs. Malheureusement, à cette époque, on ne se préoccupait pas des provenances, et les inventaires du Louvre sont muets sur ce point. Je ne puis cependant m'empêcher

1. Sur les sous-multiples du pied et la façon dont on les notait, voir la curieuse inscription de Pouzzoles, *Lex parieti faciendo*, *Corp. inscr. lat.*, X, 1781; cf. l'inscription de Velletri, *Ibid.*, 6596.

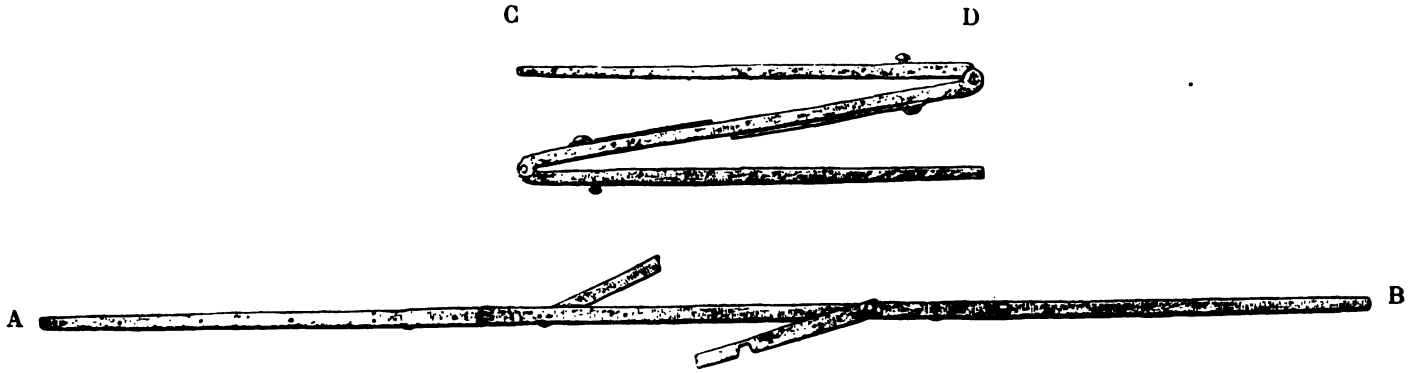


FIG. 7. — PIED ROMAIN, A DEUX CHARNIÈRES, DÉCOUVERT, EN 1884, A MIREBEAU-SUR-BÈZE (CÔTE-D'OR).
(Cabinet de M. Ferdinand Rey.)

A-B. *Développement de l'instrument; divisions en 16 et en 4; fonctionnement des lamelles.*

C-D. *Plié replié : divisions en 12; fonctionnement des charnières.*



de supposer que l'un des deux pourrait être le pied du Châtelet (n. 1), malgré le témoignage contraire des dessins cités plus haut. Jomard n'était préoccupé que de rechercher la valeur du pied romain; tout ce qui, dans son mémoire, ne se rapporte pas à ce point spécial, contient beaucoup d'inexactitudes.

Longueur de A, 0^m295.

Longueur de B, 0^m296.

Ed. Durand; Musée du Louvre.

9. — ...?...

Grivaud de la Vincelle signale un pied romain de bronze, non entier, qui faisait partie du Cabinet Campion de Tersan. D'après son dessin, les trois quarts du pied environ étaient conservés[1]; il n'en indique pas l'origine.

Des observations qui précèdent, il résulte que le pied romain usuel et pratique, dont se servaient les artisans, était un instrument d'une forme déterminée et constante.

Il a l'apparence d'une verge assez mince, à quatre facettes.

Il est en bronze.

Une charnière, placée au milieu de l'instrument, le divise en deux parties égales, formant deux demi-pieds. Il ressemble ainsi à un compas sans

1. *Arts et métiers des anciens*, pl. XC, 8.

pointes, facile à transporter ou à mettre en poche, comme les mètres pliants en usage de nos jours. Un seul exemplaire connu (n. 7) se plie en trois parties égales à l'aide de deux charnières, formant trois tiers de pied.

Deux des quatre faces de la verge sont toujours un peu plus étroites que les deux autres.

1° La face extérieure la plus large, qui porte ordinairement deux boutons d'arrêt avec une lamelle à deux échancrures (fig. 6), est constamment divisée en 16 *digiti* (fig. 4, A, et fig. 6).

2° La face inférieure la plus large, celle sur laquelle les deux moitiés du pied s'abaissent en se repliant, et qui demeure cachée lorsque l'instrument est fermé, est divisée en 4 *palmi*, par la charnière et par deux points, un point au milieu de chaque branche (fig. 4, B).

3° Une des faces plus étroites est divisée en douze *unciae* (fig. 4, C).

4° L'autre face étroite ne porte aucune division ponctuée; elle est simplement séparée en deux demi-pieds par la charnière (fig. 5).

La longueur des exemplaires retrouvés varie aujourd'hui de 1 à 3 millimètres, par suite de diverses circonstances, frottement prolongé des extrémités, relâchement ou consolidation de la



charnière, etc... Originairement cette longueur devait être exactement la même.

Il est bien évident que les exemplaires parvenus jusqu'à nous ne sont pas toujours des instruments d'architectes ou d'artistes en ouvrages de précision ; le plus souvent ils ont servi à des ouvriers ou à de vulgaires commerçants ; ils ont, comme on dit, fait leur temps. Les constatations opérées sur des instruments à charnières, qui nous arrivent, pour la plupart, détériorés, gauchis ou usés, ne peuvent donner des résultats d'une précision absolue. Ce serait perdre un peu son temps que de les poursuivre ou de les renouveler. Tout le monde, d'ailleurs, est d'accord aujourd'hui pour adopter les mesures de Raper[1] et pour reconnaitre le chiffre de $0^{m}295,7$ comme celui de la longueur du pied romain.

1. Raper, *Enquiry into the measure of the Roman foot*, dans les *Philosophical Transactions*, 1760, p. 771 et suiv.



LES « SAMNAGENSES »

ET

L'OPPIDUM DE NAGES (GARD)

A PROPOS DE

L'INSCRIPTION ROMAINE DE MONTARNAUD (HÉRAULT)

Par M. Jos. Berthelé, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 4 novembre 1903.

« L'intérêt [de l'inscription de Montarnaud]... réside dans l'ethnique *Samnagensis*. C'est le nom d'une peuplade de la Narbonnaise. Les *Samnagenses* sont cités par Pline. Leur nom se retrouve sur des monnaies et dans une inscription latine de Nimes. L'emplacement de leur territoire est incertain. Les uns les placent aux environs immédiats de Nimes, les autres entre le Rhône et la Durance. » (Ant. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1896, p. 232-233.)

I.

L'existence dans la partie *est* de la Gaule méridionale, antérieurement et postérieurement à la conquête romaine, d'une peuplade portant le nom de *Samnagenses* est attestée par des témoignages historiques de trois sortes :

1° Un passage de l'*Histoire naturelle* de Pline;
2° Des monnaies à légende grecque;
3° Des inscriptions romaines.

Le texte de Pline[1] se réduit à la mention de cette peuplade, parmi un certain nombre d'autres qui habitaient dans l'intérieur des terres à droite ou à gauche du Rhône; un mot, ni plus ni moins, au milieu d'une énumération.

Pour ce mot, les manuscrits et les éditions fournissent quatre leçons différentes :

Samnagenses,
Samnages,
Sannagenses,
Sanagenses.

La première est donnée par le manuscrit de Leyde du IX^e^ siècle A[2]. La seconde, transcription incomplète et incorrecte de la première, est celle qui figure dans l'édition princeps de Pline, parue à Spire en 1469[3]. On trouve *Sannagenses* dans

1. Pline, *Hist. nat.*, III, 5.

2. « Lectio codicis Pliniani Leidensis A, qui habet *Samnagenses* pro vulgata *Sanagenses*. » (Ern. Herzog, *Galliae narbonensis provinciae romanae historia*, appendix epigraphica, p. 31.)

3. « *Samnages*, dans l'édition princeps de 1469. M. Mionnet, dont l'obligeance a toujours été parfaite pour moi, a vérifié dans l'édition princeps ce nom que je ne connaissais que par une copie manuscrite. » (De Lagoy, *Description de quelques médailles inédites*, p. 39.) — « *Samnages*, peuple de la Gaule narbonnaise, dont le nom ne se trouve cité exactement que dans l'édition princeps de Pline (Spire, 1469). » (De Lagoy, *Revue numismatique*, 1857, p. 388.)



l'édition de Rome de 1470. Ensuite on imprima et on réimprima couramment *Sanagenses*[1].

En 1860, Littré donna la préférence à la forme *Samnagenses* sur la forme *Sanagenses*, qu'il trouvait dans Lemaire et dans les précédents éditeurs[2]; Littré motivait sa lecture par les légendes des monnaies[3]. En 1864, Ernest Herzog, dans son étude sur la Gaule narbonnaise, préféra également *Samnagenses;* il s'appuyait à la fois sur la numismatique et sur le manuscrit A de Leyde[4]. Cette même lecture *Samnagenses* a été adoptée en 1866 par Detlefsen, dans son édition de Pline[5], et depuis par Ernest Desjardins, dans sa *Géographie de la Gaule romaine*[6].

Elle a, en effet, le mérite d'être la seule d'accord avec les données de la numismatique et de l'épigraphie, mais elle ne doit pas faire exclure comme défectueuses les variantes *Sannagenses* et

1. De Lagoy, *Ibid.* — L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise* (Blois et Paris, 1842, in-4°), p. 100.

2. Littré, *Histoire naturelle de Pline, avec la traduction en français* (Paris, Didot, 1860), t. I, p. 160.

3. « Les médailles prouvent qu'il faut lire, non, comme Vulg., *Sanagenses,* mais *Samnagenses.* » (Littré, *op. cit.,* t. I, p. 181, note 28.) — Littré appelle *Vulg.* l'édition de Lemaire. (Cf. *Ibid.,* p. 98, note 2.)

4. Cf. ci-dessus, p. 242, note 2.

5. D. Detlefsen, *C. Plinii Secundi naturalis historia* (Berlin, 1866, in-8°), t. I, p. 136.

6. « Bien que les anciennes éditions portent *Sannagenses,* la bonne leçon est certainement *Samnagenses.* » (E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine,* t. II, p. 88, note 9.)

Sanagenses. La philologie romane nous oblige, en effet, à considérer ces dernières comme des transformations naturelles de la première. Il n'y a entre elles qu'une différence phonétique et chronologique. *Samnagenses* devait devenir et est devenu avec le temps *Sannagenses* et *Sanagenses*. *Samnagenses* reste la plus ancienne forme, tout simplement.

C'est au marquis de Lagoy que revient l'honneur d'avoir fait connaître et d'avoir identifié les « rarissimes monnaies[1] » des *Samnagenses*.

Les pièces décrites et figurées par lui en 1834, 1837 et 1857[2], celles publiées par De Saulcy en 1863[3] et les quelques autres exemplaires connus portent, au revers, avec la figure du taureau cornupète, la légende ΣAMNA-ΓHT(ων)[4], soit

1. J. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille* (Marseille, 1887, in-8°), p. 54.

2. *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Caenicenses et des Auscii*, par M. le marquis de Lagoy (Aix, impr. Pontier, 1834, in-4°, 10 p. et 2 pl. hors texte), p. 38 à 40 et fig. n° 25. — *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules inédites ou incertaines*, par le marquis de Lagoy (Aix, impr. Pontier, 1837, in-4°, 47 p. et 1 pl. hors texte), p. 28-29 et fig. n° 15. — L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise* (Blois et Paris, 1842, in-4°), p. 99 à 102. — Marquis de Lagoy, *Médailles gauloises*, dans la *Revue numismatique*, 1857, p. 388-389 et pl. XI, n° 2.

3. De Saulcy, *Lettres à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise*, dans la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. VIII, 1863, p. 156-157 et pl. VI, fig. 1 et 2.

4. On sait que, dans les monnaies gauloises portant comme



frappée et conservée au complet[1], soit réduite, selon le plus ou moins de justesse de la frappe et selon le degré d'usure de la pièce, à divers groupes de lettres, tels que :

SAMN■GET[2],
SAMNA■■T[3],
SAM■■■ET[4],
■■■■AGET[5],
■■■■■GET[6],
SAMNA[7],
SAMN[8],
SAM[9].

Le Cabinet des médailles de Paris possède vingt

légendes des ethniques en langue grecque, la désinence ητων correspond à la désinence latine *ensium*. — ΣΑΜΝΑΓΗΤ(ων) = *Samnagensium*.

1. De Lagoy, *Description*, p. 38, n° 25; — De la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 99; — Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, p. 45, n°s 2256 et 2257.

2. Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, n°s 2266, 2269 et 2274. — De Lagoy, *Description*, p. 38.

3. *Ibid.*, n° 2259.

4. *Ibid.*, n° 2264.

5. *Ibid.*, n° 2271.

6. *Ibid.*, n° 2272.

7. *Ibid.*, n°s 2258, 2260, 2261 et 2270.

8. *Ibid.*, n°s 2262, 2267 et 2273. (De Lagoy, *Rev. num.*, 1857, p. 389 et pl. XI, n° 2.) — É. Bonnet, *Médaillier de la Soc. arch. de Montpellier*, p. 12-13, n°s 161 à 164.

9. Muret, *op. cit.*, n°s 2263 et 2275; cf. les n°s 2265 et 2268.

exemplaires des monnaies des *Samnagenses*[1], dont dix provenant de la collection de Lagoy, passée en 1860 dans celle du duc de Luynes, qui en fit don en 1862 à la Bibliothèque nationale[2]; neuf autres proviennent de la collection De Saulcy, acquise par l'État en 1872[3]; la vingtième faisait partie de l'ancien fonds[4].

En dehors de Paris, il en existe, à notre connaissance, quatre exemplaires dans le médaillier de la Société archéologique de Montpellier[5] et un au Cabinet des médailles de Marseille[6].

Les provenances de ces divers spécimens du monnayage samnageois sont loin d'être toutes connues avec précision. Les premières de ces monnaies qui furent recueillies par le marquis de Lagoy, celles qu'il publia en 1834, avaient été

1. Muret, *op. cit.*, p. 45-46, nos 2256 à 2275.

2. Muret, *op. cit.*, p. 45, nos 2266 à 2275; — cf. la préface de Chabouillet, p. XXII et XXIII.

3. Muret, *op. cit.*, p. 45, nos 2256 à 2261 et 2263 à 2265; — cf. la préface de Chabouillet, p. XXIII.

4. Muret, p. 45, no 2262.

5. É. Bonnet, *op. cit.*

6. « J'ai aussi découvert dernièrement, dans le Musée de Marseille, une médaille semblable et parfaitement conservée; elle provient du cabinet Saint-Vincent. La conformité de type l'avait fait placer parmi les monnaies de Massilia. » (De Lagoy, *Description...*, p. 38, note.) — J. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille*, p. 54 et pl. XVII, no 22. — J. Laugier, *Catalogue des monnaies, médailles, jetons, etc., etc., composant le Musée numismatique de la ville de Marseille* (Marseille, 1884, in-16), p. 10.



trouvées à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône)[1]; celle qu'il fit connaitre en 1837 provenait des environs d'Avignon[2]. Deux exemplaires de l'ancienne collection De Saulcy proviennent de Barry, près Bolène (Vaucluse)[3]; un autre a été trouvé à Orange[4], un autre à Levroux (Indre)[5].

Les inscriptions romaines, mentionnant notre peuplade ou en offrant l'ethnique, sont aujourd'hui au nombre de deux.

La première[6], qui fut trouvée à Nîmes antérieurement à 1560 et qui parait avoir été perdue peu de temps après sa découverte, était relative à des dons d'orfèvrerie faits à un temple d'Isis et de Sérapis. Elle présentait les douze lettres AMNAGENSIBVS à l'avant-dernière ligne, *à la suite d'une partie fruste*. La restitution [S]AMNAGEN-

1. « Ces [deux] médailles de bronze inédites, ainsi que quatre autres exemplaires semblables, proviennent des fouilles de Saint-Remy. » (De Lagoy, *Description...*, p. 38.)

2. « J'ai acquis dernièrement à Avignon cette petite médaille de bronze qui venait d'être découverte dans les environs. » (De Lagoy, *Notice...*, p. 29.)

3. De Saulcy, dans la *Rev. num.*, nouv. série, t. VIII, 1863, p. 157. — Muret, *Cat. des monn. gaul. de la Bibl. nat.*, p. 45, nos 2256 et 2257.

4. Muret, *op. cit.*, no 2263.

5. *Ibid.*, no 2264.

6. Voir le texte de cette inscription, notamment dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, p. 391, no 3058, et dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. XV, p. 565-566, no 91, et p. 747-748, no 447.



SIBUS[1] a été acceptée par les épigraphistes les plus autorisés[2].

La seconde inscription, — celle-ci nous offre au complet le radical de l'ethnique *Samnagensis*, — n'est connue que depuis peu de temps. Elle est conservée, — en attendant que la Société archéologique de Montpellier la conquière pour son Musée, — dans un coin de l'ancienne église de Montarnaud (Hérault), où nous l'avons découverte par hasard[3] au cours d'une tournée d'inspection d'archives communales[4]. M. Héron de

1. 1837. « M. Millingen a eu l'obligeance de m'indiquer dans Ménard, vol. 7, p. 205, une inscription qui probablement se rapporte aux *Samnages* ou *Samnagenses*. On y trouve, en effet, le mot *amnagensibus*, dont Scaliger fait un nom de peuple dans l'index des inscriptions de Gruter. *Amnagenses* ne se rapportant à aucun nom connu de la Gaule, tout porte à croire que la lettre initiale a été détruite et qu'il devait y avoir anciennement *Samnagensibus*; on peut d'autant mieux le supposer que l'inscription citée par Ménard est mal conservée et présente une grande quantité de lacunes. » (De Lagoy, *Notice...*, p. 29.) — 1842. « Il est bien probable que, si la lettre S manque au commencement de l'avant-dernière ligne, c'est le résultat d'un oubli, soit du graveur, soit du copiste, ou d'une dégradation causée par le temps, qui a rongé tant d'autres lettres de l'inscription. » (De la Saussaye, *op. cit.*, p. 101.)

2. « ▨AMNAGENSIBVS » = « [S]*amnagensibus*. » (Hirschfeld, *C. I. L.*, t. XII, n° 3058.) — Ant. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1896, p. 232-233. — Allmer, *Rev. épigr.*, 1897, p. 446.

3. En compagnie de M. le chanoine Léon Cassan, archiviste du diocèse de Montpellier et de la ville d'Aniane.

4. Cf. Jos. Berthelé, *Rapport de l'archiviste du département*,



Villefosse en a communiqué le texte à la Société nationale des Antiquaires de France au mois de juin 1896[1]. M. Allmer l'a publiée à nouveau en 1897, avec commentaires variés[2]. C'est une épitaphe d'enfant, dont l'avant-dernière ligne est ainsi conçue :

VIB · ECLAE · SAMNAG

Si l'on rapproche ces quelques données fournies par l'épigraphie, par la numismatique et par Pline, on constatera que ce que nous savons de plus précis au sujet des *Samnagenses*, c'est leur nom.

Dans ces conditions, il est tout naturel que l'emplacement de leur territoire soit resté incertain. Et si les uns les ont placés aux environs de Nimes et les autres entre le Rhône et la Durance, c'est que l'inscription les mentionnant, qui a été découverte au XVI^e^ siècle, était certainement d'origine nimoise, tandis que celles de leurs monnaies, qui ont été remarquées et signalées les premières, avaient été trouvées dans la partie ouest de la Provence et dans le Comtat.

Conseil général de l'Hérault, session d'août 1896, Rapport du préfet et rapports des chefs de service, p. 231. — Cf. les *Mém. de la Soc. arch. de Montpellier*, 2^e^ série (in-8°), t. I, p. 416.

1. A. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1896, 3^e^ trimestre, p. 232.

2. Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la France*, n° 84, janv.-mars 1897, p. 446.

II.

Le centre d'habitat des *Samnagenses* fut tout d'abord identifié, au moins à l'état d'hypothèse, avec Senez, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes). Senez représente l'antique *Sanitium*, capitale de la *civitas Sanitiensium*[1].

M. de Lagoy fit observer (en 1834)[2] que « le

1. E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. III, p. 315, 502, etc. — Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e s.*, p. 459. — Longnon, *Atlas hist. de la France*, texte explicatif des planches, p. 159.

2. « La conformité de ce dernier nom, — [*Samnages*, dans l'édition princeps de Pline de 1469], — avec la légende de nos médailles est parfaite et ne laisse rien à désirer. J'ignore pourquoi dans les éditions plus modernes [de Pline] qui ne portent aucune variante on a corrigé mal à propos le *Samnages* de la 1^re^ édition; on peut conjecturer que cette altération a été faite dans l'intention de rapprocher davantage ce nom de celui de Senez, *civitas Sanicientium* vel *Sanitium*, que l'on croyait qu'il désignait. D'Anville n'a probablement pas partagé cette opinion, puisqu'il a évité de parler de ce peuple dans sa notice des Gaules; et, effectivement, il n'est pas possible que le *Sanitium* de Ptolémée, situé dans les Alpes-Maritimes, puisse avoir été la ville latine des *Samnages* que Pline énumère dans la Gaule narbonnaise. On ignore absolument la situation de cette dernière ville. Le type marseillais et la légende grecque de nos médailles prouvent qu'elles appartenaient à une colonie marseillaise qui devait se trouver dans le pays compris entre *Massilia* et le Rhône. Il se pourrait que ce fût Senas, bourg situé à quelques lieues de Saint-Remy et où l'on découvre, dans un emplacement peu éloigné, des débris d'antiquités annonçant d'anciennes habitations. Le nom de Senas dans le



Sanition de Ptolémée, situé dans les Alpes-Maritimes, ne peut pas avoir été la ville latine des *Samnages*, que Pline a placés dans la Gaule narbonnaise, » et il proposa, — « avec beaucoup de probabilités, » dit M. de la Saussaye, — « Sénas (Bouches-du-Rhône)[1], *Senacium* ou *Senassium* du moyen âge, bourg situé dans la direction de la voie antique conduisant à Pellisane[2], au point d'intersection de cette voie avec celle qui menait à Aix[3], et à égale distance des deux villes antiques de Glanum[4] et de Cabellio[5]. On trouve dans cet endroit beaucoup de ruines antiques, notamment sur le rocher de la Pugère, à l'endroit appelé le *Vieux-Sénas*...[6]. »

moyen âge, *Senacium* ou *Senassium*, n'a pas, il est vrai, une grande analogie avec celui des *Samnages*, mais cette conjecture, qui ne contrarie aucun texte ni aucune autre indication géographique, doit acquérir un grand poids lorsqu'on saura qu'elle a reçu l'approbation de M. le baron Walckenaer ». (De Lagoy, *Description*..., p. 39-40.) — « *Samnages* forte *Senas*. » (De Lagoy, *Description*..., p. 38.) — « *Samnages* peut-être *Senas*. » (De Lagoy, *Notice*..., p. 28.) — « *Samnages* nunc *Senas?* » (De Lagoy, *Rev. num.*, 1857, p. 388.)

1. Arr. d'Arles, cant. d'Orgon.

2. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Salon.

3. Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

4. Auj. Saint-Remy-de-Provence, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Arles.

5. Auj. Cavaillon, ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon.

6. « Cf. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 284, et *Statistique du canton d'Orgon*, par le Dr Quenin, dans le *Répertoire des travaux de la Soc. de stat. de Marseille*, II, 61 et 63. »



« Les conclusions de M. de Lagoy... [reçurent] une grande autorité de leur adoption par M. le baron Walkenaer, dans sa *Géographie ancienne des Gaules*[1], » par M. de la Saussaye, dans sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise*[2], par Conbrouse, dans son *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*[3], et par Littré, dans son édition de l'*Histoire naturelle* de Pline[4]. En 1887, le distingué numismatiste J. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, les citait encore, à la suite de M. de la Saussaye, comme offrant « beaucoup de probabilités[5]. »

Cependant, dès 1864, Ernest Herzog s'était refusé à les admettre comme certaines, *non prorsus certum*, et, s'appuyant sur l'inscription romaine découverte à Nîmes au XVI^e^ siècle, *in qua agitur de donis ab ordine Biturigum datis tam Nemausensibus quam Samnagensibus*, il conjecturait que les *Samnagenses* devaient être placés de l'autre côté du Rhône, près des Nimois, vers les confins des Arécomiques et des Tectosages : *conjecerim ab altera Rhodani parte collocandos esse Samnagenses*

1. « Voir t. I, p. 281 et 282. »

2. L. de la Saussaye, *Num. de la Gaule narbonnaise*, p. 100.

3. Conbrouse, *Cat.* (Paris, 1839, in-4°), 1^re^ partie, p. 39, art. 549.

4. Littré, *Hist. nat. de Pline*, t. I, p. 181, note 28.

5. J. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille*, p. 54. — « *Samnagenses, Senas?* » (J. Laugier, *Cat. du Musée num. de Marseille*, p. 10.)



et vicinos fuisse Nemausensibus habitantes circa confinia Arecomicorum et Tectosagum[1].

Depuis Herzog, l'inscription de Nimes mentionnant les *Samnagenses* a été republiée plusieurs fois, — d'une part, en 1878, dans la *Géographie de la Gaule romaine*, d'Ernest Desjardins[2]; — d'autre part, en 1888, dans le tome XII du *Corpus Inscriptionum latinarum*, par Hirschfeld, — enfin, à deux reprises, dans le recueil épigraphique, qui forme le tome XV de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc :* 1° par le regretté Eugène Germer-Durand, ancien bibliothécaire et conservateur du Musée archéologique de Nimes; 2° par son fils et digne continuateur M. François Germer-Durand, architecte départemental de la Lozère.

Eugène Germer-Durand accepta l'opinion d'Herzog et chercha à la préciser. Il s'exprime ainsi : « Les *Samnagenses*, ainsi que Herzog le fait justement remarquer, devaient être une peuplade « Arécomique... Le fleuve *Arauris*, l'Hérault, formant la limite entre les Arécomiques et les Tectosages, c'est non loin de son cours que doit « être cherché l'*oppidum* des *Samnagenses*. La « petite ville de Ganges, chef-lieu d'un canton de « l'arrondissement de Montpellier, qui forme « enclave dans le département du Gard, répond

1. Herzog, *Gall. Narb.*, p. 124.

2. Cf. E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 89-90.

« exactement à ces conditions. La forme de son « nom au moyen âge était *Aganticum*, *Agenti-* « *cum*[1]. »

François Germer-Durand ne paraît pas avoir été très convaincu de l'identité des *Amnagenses* de l'inscription de Nîmes avec les *Samnagenses* de Pline et les *Samnagètes* des monnaies à légende grecque. Il ne paraît pas non plus avoir admis l'opinion de son père, plaçant les *Samnagenses* à Ganges. Il a fait connaître son sentiment personnel, en premier lieu, à l'occasion du piédestal du Musée de Nîmes, qui contient une suite de onze noms géographiques, parmi lesquels d'ailleurs celui de notre peuplade ne figure pas. Le piédestal en question l'amena à dresser « une liste de trente-six noms [de peuplades de l'*ager Nemausensis*], dans laquelle les vingt-quatre *oppida ignobilia* de Pline, κωμαι de Strabon, ont (dit-il) grande chance de se trouver compris. Après avoir cité *Adgentia* (Argence?), *Aganticum* (Ganges), *Altimurium* (Murviel-lès-Montpellier) et *Ambrussum* (Pont-Ambroix), il arrive aux *Amnagenses* et propose à leur sujet une théorie toute nouvelle : « Amnagenses, *que nous identifions avec* Nages, « *dans le canton de Sommières, au moyen âge* « Anagia[2]. »

Deux pages plus loin, à propos de l'inscription

1. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. XV, p. 566.
2. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. XV, p. 745.



qui avait déjà exercé la sagacité de son père, d'Herzog, de De la Saussaye, etc., il écrit :

« Qu'étaient ces *Amnagenses?*

« Faut-il considérer le mot comme entier et voir dans les *Amnagenses* les habitants d'un *vicus* de l'*ager Nemausensis*, par exemple la localité appelée actuellement Nages, au moyen âge *Anagia*, et qui parait avoir eu dans l'antiquité une certaine importance?

« Ou bien convient-il mieux d'adopter la correction *Samnagenses* proposée par De la Saussaye?... Il s'agirait alors, non pas d'un *vicus* du territoire de la *civitas* de Nimes, mais d'une cité mentionnée par Pline parmi les *oppida latina* de la Narbonnaise, sous le nom de *Sanagenses*, suivant la leçon vulgate, et *Samnagenses*, suivant celle d'un manuscrit conservé à Leyde?...

« Le catalogue de Pline étant établi alphabétiquement, on n'en apprend rien pour l'emplacement des *Samnagenses;* mais, d'après une médaille à légende grecque, ΣΑΜΝΑΓΗΤ (De la Saussaye, *ibid.*, et pl. 13), dont les exemplaires connus ont été trouvés dans le voisinage de Saint-Rémy et d'Avignon, il y aurait, selon toute vraisemblance, à le rechercher dans la partie de la Narbonnaise, située à la gauche du Rhône, où l'on rencontre, en effet, près de Saint-Paul-Trois-Châteaux, un Saint-Pierre-de-Sénoz, qui toutefois s'appelle *Senomagus* sur la Table de Peutinger, et *Noiomagos* dans Ptolémée.



« On devra, en tout cas, comme le fait judicieusement remarquer E. Germer-Durand, se garder d'identifier la cité des *Samnagenses* avec Sénez dans les Basses-Alpes, autrefois *Sanitium*, dont l'ethnique est *Sanitienses*[1]. »

A côté des opinions émises, sur l'habitat des *Samnagenses*, à l'occasion des monnaies et de l'inscription de Nîmes, il convient de placer la théorie, exprimée par le regretté Aug. Allmer, à propos de l'inscription de Montarnaud.

Allmer place les *Samnagenses* à Albi : « Pline, dans sa description de la Narbonnaise,... les enregistre entre les Rutènes et Toulouse : *Ruteni*, *Sanagenses*, *Tolosani Tectosagum Aquitaniae contermini* (III, ch. IV). D'après cette situation entre Rodez et Toulouse, il y aurait à penser aux Rutènes *provinciales*, différenciés par ce nom de *Samnagenses* des Rutènes d'Aquitaine, et ils seraient vraisemblablement les mêmes que les *Albienses* qui apparaissent comme cité dans la *Notice des Gaules* (voir *Table de Peutinger* de Desjardins, p. 73-74) et avaient pour ville principale Albiga, aujourd'hui Albi[2]. »

En additionnant ces diverses tentatives d'identification de l'habitat des *Samnagenses*, nous trouvons un total de six opinions, présentées

1. *Hist. gén. de Languedoc,* éd. Privat, t. XV, p. 748.
2. *Rev. épigr.*, 1897, p. 446.



d'une façon plus ou moins hypothétique ou plus ou moins affirmative :

1° Senez (Basses-Alpes) ;
2° Sénas (Bouches-du-Rhône) ;
3° Saint-Pierre-de-Sénos (Vaucluse) ;
4° Ganges (Hérault) ;
5° Nages (Gard) ;
6° Albi (Tarn).

Nous voudrions rechercher si la philologie et l'archéologie ne se trouveraient pas être d'accord pour nous porter à admettre une de ces opinions de préférence aux autres. Nous limitons notre enquête à la philologie et à l'archéologie, parce que les éléments topographiques qui auraient pu nous être fournis par l'histoire, par la numismatique et par l'épigraphie se trouvent, dans l'espèce, ne nous apporter aucune information décisive. L'épigraphie ne peut donner qu'une présomption insuffisante. Le lieu de découverte des monnaies à l'état isolé ne prouve rien, et le texte de Pline, comme l'a observé M. François Germer-Durand, laisse le champ libre à toutes les hypothèses.

Voyons d'abord ce que peut nous fournir la philologie[1].

1. L'éminent professeur honoraire de philologie romane de l'Université de Montpellier, M. Camille Chabaneau, correspondant de l'Institut, me permettra de le remercier ici de ses excellents conseils.



III.

Les ethniques en *enses* impliquent, comme nom de l'habitat, une forme qu'il est facile de restituer quand les textes ne la fournissent pas : ainsi *Nemausenses* dérive de *Nemausus*, *Lutevenses* de *Luteva*, *Lemovicenses* de *Lemovicae-as*, etc. Il n'y a entre le nom de l'habitat et l'ethnique qu'une différence dans la *désinence*. L'ethnique développe cette désinence d'une façon spéciale ; mais, dans l'ethnique, le *radical* reste le même que le nom de l'habitat[1]. Quelle qu'ait été la désinence du nom de l'habitat des *Samnagenses*, ce nom a certainement présenté comme radical **Samnag*. Or, **Samnag* offre deux syllabes dans chacune desquelles on trouve la voyelle *a*.

Comme nous sommes en pays de langue d'oc, et non de langue d'oui, comme nous avons affaire à un radical et non à une désinence nous offrant les flexions de la première déclinaison, nous ne devons trouver ici normalement que l'application de la loi générale de l'*a* latin, tonique et en position, restant *a* dans le roman du Midi. En vertu de cette loi, la forme *Samna*, ou plutôt *Sana* (nous dirons pourquoi tout à l'heure), doit se

1. « Les villes grecques ou grécisées, Glanon, Rhodanousia, Samnagia... » ; — « bourg voisin [de Marseille] Samnagia ». (Joachim Lelewel, *Études numismatiques et archéologiques*, 1er vol., p. 114 et 115.)



retrouver dans le nom roman, qui a été celui de l'ancien chef-lieu des *Samnagenses*. On constate au premier coup d'œil que ce n'est le cas ni de Sénas, ni de Senez, ni de Sénos.

Nous connaissons la forme du nom de Sénas au moyen âge. C'était *Senacium* ou *Senassium*, ce qui répond visiblement à un original antique en *atium*. Les mots ainsi terminés en *atium* à l'époque romaine ont, dans la langue d'oc du moyen âge, les désinences *az* d'abord, *as* ensuite (exemple : *solatium*, *solatz*, *solas*). Sénas peut donc dériver normalement de la forme romaine **Senatium*, sans qu'il soit besoin de chercher autre chose.

Mais Sénas peut aussi dériver normalement du cas oblique **Senagis* (comme *maïs*, puis *mas*, est dérivé de *magis*). Doit-on admettre ici cette forme **Senagis*, si différente de ce que le moyen âge nous fournit pour le nom de Sénas? Il faudrait pour cela supposer *dès l'époque romaine* l'évolution suivante : **Samnagis*, **Sannagis*, **Sanagis*, **Senagis*. Or, cette évolution ne serait guère vraisemblable, même au moyen âge, avec un *a* entravé, comme celui qui figure dans la première syllabe de notre radical *Samnag ;* à plus forte raison paraît-elle devoir être écartée pour la période antérieure à la transformation du latin vulgaire en roman.

La même difficulté se présente pour Senez et pour Sénos.

Le nom de Senez à l'époque romaine était



Sanitium[1]. L'*a* de la première syllabe a pu s'affaiblir en *e*, cet *a* latin n'étant ni tonique ni entravé. D'autre part, l'*i* tonique latin bref suivait sa marche ordinaire, qui était de passer à l'*e*. Et l'on a eu successivement au moyen âge *Sanetium*[2] et *Senetium*[3], dont la désinence a donné normalement *ez*. De Lagoy et Eugène Germer-Durand ont écarté Senez dans leurs essais d'identification des *Samnagenses*, et la justesse de leur observation est évidente.

Sénos, *aliàs* Saint-Pierre-de-Sénos, s'appelait à l'époque romaine *Senomagus*[4]. Les noms de lieux en *omagus* ont donné, dans le nord et dans l'ouest, des formes affectant la désinence *on* ou *an*, selon l'accent du terroir[5]. Il n'en a pas été tout à fait de même dans le Midi. M. Longnon, qui a eu l'occasion de s'occuper quelque peu de *Senomagus* = *Sénos*, a fait observer que « Sénos est en pays provençal, où la nasale disparaît facilement[6]. » Les noms de personnes et les noms de lieux abondent dans la langue d'oc, qui offrent cette chute de la nasale finale.

1. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 229.
2. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e s.*, p. 47, note.
3. Longnon, *op. cit.*, p. 132, note.
4. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 226. — Jules Quicherat, *Noms de lieu*, p. 50.
5. Jules Quicherat, *Noms de lieu*, p. 49. — Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 384.
6. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e s.*, p. 269, note 5.



De même que *Sanitium* a donné *Sanitienses*, *Rothomagus* = *Rothomagenses*, etc.; de même *Senomagus* a pu fournir un ethnique *Senomagenses*. Mais *Senomagenses* n'est pas *Samnagenses:* il reste entre les radicaux *Senom* et *Samn* une différence assez caractérisée pour qu'on puisse considérer ces deux formes comme dérivant chacune d'une source particulière.

En résumé, pour les attributions faites à Senez, à Sénas et à Sénos, la philologie romane nous amène à constater : d'une part, des difficultés considérables à rapporter ces trois noms de lieux au radical *Samnag;* d'autre part, une transformation toute naturelle des anciennes dénominations *Sanitium*, *Senatium* et *Senomagus*. Nous avons à choisir entre une dérivation forcée et une dérivation naturelle. Il n'y a pas à hésiter. Nous écarterons donc Senez, Sénas et Sénos, et nous chercherons ailleurs.

IV.

La quatrième opinion place les *Samnagenses* à Ganges (Hérault).

Ici de nouvelles difficultés se présentent, plus graves encore que pour Sénas.

Pour que **Samnagis*, **Sanagis* ait pu donner Ganges, il faudrait que *Samn*, *San* soit devenu *Gan*. Or, l'*s* initial n'a jamais passé au son *gue* dans les langues romanes du midi de la France.

D'autre part, on connaît la forme ancienne du nom de cette localité. C'est *Aganticum*, ou plutôt *Aganticas*, au cas oblique *Aganticis*, d'où *Ganges*, par suite de l'aphérèse de l'*a* initial.

Mais (pourrait-on se demander) cette aphérèse n'aurait-elle pas été plus ample qu'il ne paraît au premier abord? *Aganticum* ne représenterait-il pas le deuxième état d'une forme primitive **Samnaganticis*, **Sanaganticis*? L'aphérèse des trois ou quatre premières lettres *Samn*, *San* aurait certainement pu se produire à propos de Ganges, comme elle s'est produite ailleurs. Mais il resterait toujours à rendre compte de la transformation de la seconde partie du radical, et cette transformation, aucun similaire n'est là pour la justifier. *Ag* n'est jamais devenu *agant*, et vice versa.

Agant... et *Samnag*... peuvent être deux frères, mais en tout cas ils sont assez différents de physionomie pour n'être jamais pris l'un à la place de l'autre.

Au surplus, cette attribution des *Samnagenses* à Ganges n'est pas sans avoir revêtu, dans sa mise au jour, un caractère quelque peu aventureux.

Herzog avait été porté, par l'inscription de Nîmes, à placer les *Samnagenses* sur la rive droite du Rhône plutôt que sur la rive gauche. Le texte de l'inscription permettait, en effet, — suggérait même, dans une certaine mesure, — cette première hypothèse. Mais rien, absolument rien,

n'autorisait Herzog à conjecturer que ce peuple habitait *circa confinia Arecomicorum et Tectosagum*. Cette seconde hypothèse étant sans le moindre fondement, on a quelque droit de s'étonner qu'Eugène Germer-Durand, au lieu de la tenir pour telle, y ait ajouté toute confiance, l'ait considérée comme un fait acquis et en ait tiré des conclusions nouvelles.

Le raisonnement d'Eugène Germer-Durand a été, en réalité, le suivant : les *Samnagenses* habitaient sur les confins des Arécomiques et des Tectosages ; or, c'est la rivière d'Hérault qui formait la limite de ces deux peuples ; or, il y avait, sur l'Hérault, un centre anté-romain, appelé Ganges ; donc, les *Samnagenses* habitaient Ganges. Les mineures du syllogisme pouvaient se discuter, mais, ce qui n'était pas discutable, c'est que la majeure était encore entièrement à démontrer.

L'attribution à Ganges est donc aussi défectueuse au point de vue logique qu'au point de vue philologique, et nous l'écarterons avec plus de sécurité encore que les trois précédentes.

V.

L'opinion d'Allmer, identifiant les *Samnagenses* avec les *Albienses*, a contre elle, — encore plus que la théorie de Ganges, — la différence irréductible des deux ethniques.

Elle ne s'appuie que sur une interprétation

plutôt fantaisiste du texte de Pline. M. Allmer a oublié que la liste donnée en cet endroit par Pline est établie *dans l'ordre alphabétique*.

Si nous appliquions aux autres peuplades figurant dans cette liste la méthode qui a conduit l'éminent épigraphiste lyonnais à loger les *Samnagenses* à Albi, nous arriverions à placer Pézenas (Hérault) entre Rodez et Nîmes, et, ce qui serait encore plus piquant, Lodève (Hérault) entre Nîmes et Saint-Remy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), et Carcassonne (Aude) entre Saint-Thibéry (Hérault) et Cavaillon (Vaucluse), *Cabellio*, *Carcasum Volcarum Tectosagum*, *Cessero*, ... *Glanum Livi*, *Lutebani qui et Foroneronienses*, *Nemausum Arecomicorum*, *Piscinae*, *Ruteni*, *Samnagenses*, *Tolosani Tectosagum*[1].

VI.

Reste l'attribution à Nages (Gard), formulée par M. François Germer-Durand, avec ces deux raisons à l'appui : 1° l'analogie de la forme [incomplète] *Amnagenses*, fournie par l'inscription de Nîmes, avec le nom de Nages à l'époque féodale, *Anagia;* 2° l'importance que Nages paraît avoir eue dans l'antiquité.

1. Detlefsen, *C. Plinii Secundi naturalis historia*, t. I, p. 136. — Littré, *Hist. nat. de Pline*, t. I, p. 160. — Cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. III, p. 87.



Examinons d'abord si Nages (qui se prononce encore aujourd'hui *nàtye* dans le patois local) peut dériver régulièrement du nom de lieu offrant **Samnag* comme radical et dont l'ethnique a été *Samnagenses*. Supposons pour ce nom de lieu la forme la plus naturelle **Samnagae-as-is*, analogue, par exemple, à *Lemovicae-as-is*, d'où l'ethnique *Lemovicenses*. A quelle forme a dû aboutir **Samnagas* ou **Samnagis?*

Nous avons déjà dit que les deux *a* du radical *Samnag* devaient être conservés, conformément à la loi qui régit l'*a* entravé et l'*a* tonique. Nous avons dit également que l'*s* initial de ce radical devait pareillement subsister, l'*s* initial étant de son naturel (sauf le cas d'aphérèse) une des consonnes les plus résistantes. Nous allons voir comment ont dû se comporter nos trois autres consonnes :

D'une part, le groupe *mn;*

De l'autre, le *g* suivi des flexions *ae*, *as*, *is*.

La lettre *m*, placée entre une voyelle et la lettre *n*, dans des conditions n'amenant pas l'introduction d'un *p* ou d'un *b*, a eu, selon les circonstances, deux destinées absolument contraires. Il s'est produit comme une lutte entre ces deux nasales juxtaposées, et si quelquefois l'*m* a été victorieuse de l'*n* et l'a annihilée (comme dans *damnaticum* = *damage* = *domage*), le plus souvent elle a été vaincue, et alors, ou bien elle a

disparu complètement devant l'*n* (comme dans *domina* = *dona*), ou bien elle lui a fourni un renfort, en prenant place à son côté sous la forme d'une seconde *n* (comme dans *Garumna* = *Garonne*, *columna* = *colonne*), ou bien encore elle a fait successivement ou même alternativement l'un et l'autre. C'est le dernier cas qui s'est produit pour l'*m* de *Samnagenses*. Les leçons *Sannagenses* et *Sanagenses*, données par les divers manuscrits de Pline, en font foi.

Donc **Samnagas* a dû devenir normalement **Sannagas* et **Sanagas*, de même que *Samnagenses* est devenu normalement *Sannagenses* et *Sanagenses*.

Maintenant, comment a dû se comporter le *G* : 1° suivi de la flexion *as* ; 2° suivi de la flexion *is*, *as* pour l'accusatif et *is* pour le datif ou l'ablatif, car il convient d'envisager cette double éventualité. L'ablatif a eu, en effet, en maintes circonstances, pour les noms de lieux, plus de vitalité et plus d'action que l'accusatif : c'est ainsi que *Aix*, *Ganges*, etc., dérivent d'*Aquis*, d'*Aganticis*, et non d'*Aquas*, d'*Aganticas*, etc.

En Languedoc, le *g*, suivi de la flexion *as*, est resté dur et a donné *gas* ; suivi de la flexion *is*, il s'est adouci et a pu donner *ges*. Conséquemment, **Sanagas* a dû rester **Sanagas* et **Sanagis* a pu donner **Sanages*.

Mais il importe d'observer ici que nous arriverions, — et plus facilement encore, — à **Sanages*,



si, au lieu de **Sanagis*, nous avions eu affaire à une forme telle que **Sanagiis* (de **Sanagii*, **Sanagios*).

Ces désinences en *ii*, *ios*, *iis* ont existé dans les ethniques plutôt que dans les noms d'habitat; elles étaient parallèles aux désinences *enses*, *ensium*, *ensibus* (de même en grec, les ethniques sont tantôt en ιοι, tantôt en ητοι). Les deux désinences *ii* et *enses* ont plus d'une fois été employées, simultanément ou successivement, pour un seul et même peuple, et l'on a souvent usé, au moyen âge, de l'une ou de l'autre désinence indifféremment.

En ce qui concerne les *Samnagenses*, on a dû être amené tout naturellement à une seconde qualification avec la désinence *ii*, et voici pourquoi : de même que *burgensis* était devenu *borgés* en langue d'oc, *Lutevensis* = *Lodevés*, *Agathensis* = *Agadés*, etc.; de même l'ethnique *Samnagenses* avait dû donner la forme **Sanagés*, dont la désinence se prononçait avec le *g* doux **Sanatjés*. D'autre part, le nom du lieu d'habitat **Sanagis* avait dû donner *Sanàges*, prononcé, quant au *g*, de la même façon douce. En troisième lieu, l'ethnique **Samnagios* lui aussi aurait donné *Sanàges* doux. Trois formes latines différentes avaient ainsi pu aboutir en langue d'oc à une seule et même forme, sauf une différence d'accentuation entre la première et les deux autres.

Nous distinguons très bien aujourd'hui cette

triple possibilité d'origine, mais la philologie n'était pas le fait des clercs et des notaires du moyen âge, et, quand il s'agissait pour eux de restituer une dénomination latine d'après la forme en usage dans la langue vulgaire, on comprend qu'ils aient songé à la forme la plus voisine, la plus simple, et que, pour eux, la désinence *ges* leur ait paru dériver tout naturellement de *gii*, *gios*, *giis*.

En second lieu, il ne faut pas oublier que l'analogie a toujours joué un rôle important dans les langues romanes et par suite qu'une restitution de l'ethnique, dans les conditions que nous venons de dire, non seulement pouvait, mais encore devait influencer la restitution du nom de l'habitat.

Nous en concluons que, si, d'une part, l'ethnique *Samnagios*, aussi bien que le nom d'habitat **Samnagis*, nous ont donné **Sanàges;* d'autre part, les *Samnagenses* ont pu être, plus tôt ou plus tard, qualifiés de **Samnagii* et traités comme tels philologiquement, et, en conséquence, le nom de leur lieu d'habitat a pu être modifié ou restitué d'une façon analogue. On verra tout à l'heure qu'il en a été ainsi, ou, tout au moins, que cette explication est vraisemblable.

La forme romane idéale **Sanàges*, que nous avons indiquée, et à laquelle nous étions conduits de toute façon, ne se retrouve nulle part dans la topographie méridionale. Et cette lacune a produit



le dissentiment qui nous occupe aujourd'hui. Mais en revanche, on trouve, et en plusieurs exemplaires, une forme, bien réelle celle-là et bien vivante encore, la forme *Nages*, qui est le nom du village mis en avant par M. François Germer-Durand. Le même nom est porté par un hameau situé sur le Larzac, dans le département de l'Hérault[1], par un bourg du département du Tarn[2] et par un village du département de l'Allier[3], sans compter les analogues *Najac*, dans l'Aveyron[4], et *Najejouls*, dans le Lot-et-Garonne[5]. Les *Nages* du Larzac, du Tarn et de l'Allier sont intéressants pour la toponymie en général, mais rien ne paraît pouvoir les rattacher à la question particulière, locale, de topographie qui nous occupe. Nous nous en tiendrons donc au *Nages* des environs de Sommières.

Il a dû y avoir parallélisme dans les deux évolutions linguistiques qui ont produit ce *Nages* et notre hypothétique, mais rationnel **Sanages*. Et on peut affirmer que *Nages*, en tant que nom d'habitat, dérive soit d'une forme romaine **Nagis*,

1. Les Natges, dans la comm. de Saint-Maurice, cant. du Caylar, arr. de Lodève.

2. Nages, comm. du cant. de Lacaune, arr. de Castres.

3. La Nage, dans la comm. de la Chapelaude, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon.

4. Najac, ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche-de-Rouergue.

5. Najejouls, dans la comm. de Tournon, cant. de Tournon, arr. de Villeneuve-sur-Lot.

ou mieux **Nagiis*, soit d'une autre forme romaine, devenue **Nagis*, **Nagiis*, par suite d'une réduction de date plus ou moins postérieure.

Les textes ne nous fournissent pas ce prototype romain **Nagis*, **Nagiis*, et les lacunes de ce genre sont si fréquentes en matière de toponymie que nous n'avons pas lieu de nous en étonner. Mais nous rencontrons, presque en abondance, une forme médiévale avec la désinence *agia*. Cette désinence peut être une transcription de l'antique; elle peut être tout aussi bien une restitution, devenue courante avec le temps, due aux rédacteurs d'actes du moyen âge; cela n'importe guère. Ce qui est certain, c'est qu'une différence caractéristique sépare *Nages* de notre forme **Sanages*. Cette différence consiste en ceci : dans l'une, présence, dans l'autre, absence de la syllabe initiale *sa*. Et nous voici amenés à nous demander si cette différence doit nous obliger à éliminer Nages, comme nous avons fait pour Sénas, Senez, Sénos et Ganges, ou bien si elle est susceptible d'une explication philologique et topographique, ne nous entraînant à aucune des difficultés que nous avons constatées pour les opinions précédentes.

**Samnagis*, ou mieux **Samnagiis*, devenu très régulièrement **Sannagis*, **Sannagiis* et **Sanagis*, **Sanagiis*, n'a pu donner *Nages* que si, pour une raison quelconque, une aphérèse s'est produite, qui a fait disparaître la syllabe initiale *sa*. L'hypothèse d'une aphérèse de ce genre est-elle *possible*



d'une façon générale? Est-elle *vraisemblable* en l'espèce?

Les aphérèses, même polysyllabiques, ne sont pas absolument rares en toponymie. C'est ainsi (pour n'en citer que deux exemples) que, dans le Doubs, *Epomanduodurum* a donné *Mandeure*[1], et, dans la Sarthe *Sanctus Mammes* = *Mamers*[2]. Un phénomène analogue a très bien pu se produire pour **Sanagis*, **Sanagiis*.

Mais il n'y a pas eu que des aphérèses d'une ou de deux syllabes. A côté du plus, on trouve le moins. Il y a eu aussi, il y a même eu surtout des aphérèses d'une seule lettre. Et les textes du moyen âge prouvent que la forme actuelle *Nages* est, au minimum, le produit d'une aphérèse de cette seconde catégorie. Ils prouvent également que *la Vaunage*, cette jolie plaine (située entre Nimes et le Vidourle) dont Nages peut être considéré comme l'ancien chef-lieu, puisqu'il lui a donné son nom, a passé par les mêmes vicissitudes phonétiques. Nages et la Vaunage ont eu autant d'affinité dans leurs dénominations qu'ils en ont dans la topographie.

Nages est dit : du IX^e^ au XIV^e^ siècle, *Anagia;* en 1435, *Anages;* en 1482, *Anagiis;* en 1539, *Nagiis;* en 1554, *Naiges;* aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, *Nages*, comme aujourd'hui[3].

1. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 383.
2. *Ibid.*, p. 398.
3. Eug. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 149. —

La Vaunage est dite couramment *Vallis Anagia* ou *Valle Anagia* aux IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles. Dans la seconde moitié du XI^e^ siècle, on trouve *Vallis Enagia*, ce qui n'est pas étonnant, étant donné que l'accentuation portait, dans la forme romane, d'un côté sur la syllabe *val*, de l'autre sur la syllabe *nag*. En 1112, nous voyons *Valnajen* (avec un *j*), ce qui suffirait à prouver l'adoucissement du *g* primitif, si la présence de l'*i* dans les formes précédemment citées n'était pas là déjà pour la rendre incontestable. Enfin, le substantif et son adjectif s'unissent indissolublement et nous fournissent : en 1262, *Valnagia*, et, en 1310, *Vaunatgii*[1]. Il résulte de ce dernier texte que la forme actuelle *Vaunage* était complètement constituée dès le début du XIV^e^ siècle.

L'aphérèse de l'*a* initial, constatée avec certitude au XIV^e^ siècle pour *la Vaunage*, au XVI^e^ siècle seulement pour *Nages*, a des similaires, non moins certains, à peu de distance, aussi bien dans le département du Gard que dans celui de l'Hérault.

Dans le Gard, c'est : *l'Abric*, aujourd'hui Brigues; *Adasanicæ*, *Adacianicus*, Dassargues; *l'Affenadou*, Fenadou; *Agrevoletum*, le Grevoulet; *Agrifolium*, Greffuelhe; *Aguilhan*, *Aquilhan*, Quilhan; *Alliracum*, Lirac; *Amiglavum*, *Amilia-*

Cf. Eug. Germer-Durand, *Cartulaire de l'Église cathédrale Notre-Dame de Nîmes* (Nîmes, 1875, in-8°), *passim*.

1. Eug. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 258. — Cf. *Cart. N.-D. de Nîmes, passim*.



vum, Milhaud; *Avicantus*, le Vigan; *Avisanum*, Visan[1].

Dans l'Hérault : *Abriniacum*, Brignac; *Agantici*s, Ganges; *Agusanicis*, Guzargues; *Alairanicis*, Layrargues; *Aliuranum*, Lieuran; *Anicianum*, Nissan; *Aniciatis*, Nizas; *Aniza*, Nize; *Assogradus*, Saugras; *Avairanum*, Veyran; *Aviatis*, *Aviatium*, *Avias*, Vias[2].

L'aphérèse de l'*a* dans *Nages* et dans *Vaunage* n'a, on le voit, rien d'extraordinaire; sa réalité est bien établie, mais elle ne répond qu'à une partie des conditions nécessaires pour l'identification de **Sanagis*, **Sanagiis*. Et les textes manquent, qui pourraient permettre de déterminer, si, en la circonstance, le phénomène d'aphérèse s'est borné à la suppression que nous avons vu s'opérer sur les formes de l'époque féodale, ou bien si cette disparition n'était que la continuation d'un lent travail de simplification, dont le début devrait se placer entre l'époque romaine et l'époque carolingienne.

Il pourrait cependant y avoir une raison plausible à ce que l'aphérèse de l'*a* ait été précédée par l'aphérèse de l'*s*.

Quand nous disons aujourd'hui, tant dans l'arrondissement de Nimes que dans l'arrondissement de Montpellier : *aller à Nages*, *demeurer à Nages*,

1. Cf. Eug. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 269 à 271.

2. Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 233 à 235.

nous employons pour cette formule *à Nages* : 1° une préposition, 2° le nom de lieu. Sur le Larzac, au contraire, comme dans le département de l'Allier, quand on veut exprimer les mêmes idées à propos des localités du même nom, on emploie : 1° la préposition, 2° *l'article*, 3° le nom de lieu, et l'on dit *aller, demeurer à la Nage* ou *aux Natges*. De ce fait, on doit inférer deux choses : ou bien que ce nom de lieu était réellement un nom *commun* comportant l'article, comme beaucoup d'autres noms de lieux, et que cet article s'est conservé dans l'Allier et sur le Larzac et a disparu dans le Gard, ou bien que ce nom de lieu était seulement susceptible d'être considéré comme comportant l'article.

Quels qu'aient été la nature et le sens des éléments qui ont formé les noms de lieu **Samnag...* et *Nages*, il n'y a pas à s'étonner de la différence de traitement qui se présente entre *Nages* du Gard, d'une part, et *la Nage* et *les Natges*, de l'Allier et du Larzac, d'autre part. Beaucoup de noms de lieux, anciennement accompagnés de l'article, offrent aujourd'hui, à côté d'une forme où l'article a survécu, une autre forme où il a disparu. C'est ainsi que nous trouvons parallèlement, en Bas-Languedoc : *Caunes*[1], *Caunas*[2] et

1. Caunes, comm. du département de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois.

2. Caunas, village de la comm. de Lunas, département de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas.



Lacaune[1], *Caunelles*[2], *Caunette*[3] et *Lacaunette*[4]. En sens inverse, des articles ont été ajoutés à des noms de lieux qui n'en avaient pas autrefois, v. g. *Veyruna*, aujourd'hui *Lavérune*[5].

Il est impossible, faute de textes, de dire comment *Nages* du Gard a été traité au point de vue de l'article, à l'époque romaine et dans les premiers temps du moyen âge. Ce qui est certain, c'est que la forme *Anagia* permet une hypothèse qui rendrait compte assez naturellement de la transition de **Sanages* à *Nages*.

L'habitude méditerranéenne de remplacer l'article *ille* par l'article *ipse*, qui nous a donné, par exemple, *Sacaze* pour *Lacaze*, *Desfour* pour *Dufour*, *Desmont* pour *Dumont*, *Despous* pour *Dupuits*,

1. Lacaune, ch.-l. de cant., département du Tarn, arr. de Castres. — La Caune, hameau de la comm. de Cassagnoles, département de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues. — La Caune, hameau de la comm. de Prémian, département de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olonzac.

2. Caunelles, domaine sur la rive droite de la Mosson, dans la comm. de Juvignac (département de l'Hérault), à cinq kil. de Montpellier.

3. Caunette-sur-Lauquet, petite comm. du département de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire. — Caunettes-en-Val, comm. du département de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse.

4. Lacaunette ou La Caunette, comm. du département de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olonzac.

5. Comm. du département de l'Hérault, à six kil. de Montpellier.

Dezeuse pour *Deleuze*, etc., est spécialement constatée, pour la Vaunage, par les documents du *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes*[1], comme elle est constatée, pour les vallées du Lez et de la Mosson, par les chartes du *Mémorial des Nobles*[2]. Par suite, les formes féodales *Anagia*, *Anages*, précédées de l'article, auraient certainement été **ipsa Anagia* et non **illa Anagia*, d'où **s'Anagia*, **s'Anages* et non **l'Anagia*, **l'Anages*.

Cette forme **s'Anages* se trouve être d'une prononciation identique à celle de la forme qui a dû dériver de **Sanagis*, **Sanagiis*.

Si **Sanages*, dérivé de **Sanagiis*, ressemble, à s'y méprendre, à **s'Anages*, en d'autres termes à *Anages* précédé de l'article méditerranéen, il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce que l'*s* initial en eût été considéré comme article et en eût été détaché comme tel, de même que pour *Nages* du Tarn, alors qu'il a été conservé dans *la Nage* de l'Allier et dans *les Nages* du Larzac.

On pourrait donc, *étant donnée la région dont il s'agit*, invoquer une cause rationnelle à l'aphérèse de l'*s* antérieurement à l'aphérèse de l'*a*. Dans ces conditions, il serait permis d'admettre

1. E. Germer-Durand, *Cartulaire... Notre-Dame de Nîmes*, introduction, p. LXX.

2. Chabaneau, *Remarques sur le texte du Mémorial*, dans l'introduction du *Liber instrumentorum memorialium*, éd. Germain, p. L.



que *Nages* pût dériver légitimement de **Sanagis*, **Sanagiis*, et des six opinions que nous avons entrepris d'examiner, celle de M. François Germer-Durand serait la seule que la philologie romane pût autoriser.

Cette *possibilité* devient presque une *probabilité* quand on rapproche ce qui *a pu se passer* pour Nages de ce qui *s'est passé* pour un autre nom géographique de la même vallée, qui a été certainement d'un usage aussi fréquent que *Anagia* et *Vallis Anagia* et par suite qui a dû subir une trituration phonétique aussi intense.

La Vaunage est arrosée par un cours d'eau aujourd'hui dénommé *le Rhôny*, ou plus exactement par une série de ruisseaux tous dénommés *Rhôny*[1]. Dans la Vaunage comme dans beaucoup

1. « On donne le nom de *Rhôny* à un cours d'eau formé de la réunion de six ou sept ruisseaux descendant des collines de Clarensac, et qui, après avoir traversé toute la Vaunage, va se jeter dans le Vistre au Caylar... On distingue : 1° le *Grand-Rhôny*, qui prend sa source sur la comm. de Caveirac, à la Font-d'Arque; 2° le *Rhôny-Vert* ou *del Vern*, à gauche du précédent, dans lequel il se jette sur le territoire de la comm. de Saint-Dionisy; 3° le *Rhôny de Saint-André*, qui traverse le territoire de Clarensac et se jette dans le premier Rhôny, presque au même point que le Rhôny-Vert; 4° le *Rhôny de Saint-Roman*, ainsi appelé parce qu'il prend sa source sur l'ancien prieuré rural de Saint-Romain-en-Vaunage; 5° le *Rhôny de Saint-Cosme*, qui prend son nom du village de Saint-Cosme; 6° la *Font-de-Robert...*;

d'autres endroits, le même nom, ou tout au moins le même radical, a servi pour désigner : 1° le domaine ou le village dont les eaux se déversaient dans le ruisseau; 2° le ruisseau lui-même[1]. La *villa*, située dans la Vaunage, et dont les eaux formaient le Rhôny ou les Rhônys, est mentionnée à deux reprises, aux Xe et XIe siècles, dans le *Cartulaire de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes* sous les formes *Saravonicos* et *Saraonicos*[2].

La forme actuelle *Rhôny* correspond essentiellement au *même radical* qui nous est offert par le nom de la *villa Saravonicos*, et c'est très judicieusement que MM. Eugène Germer-Durand et Flouest ont restitué pour ce cours d'eau les formes

7° le *Rhôny de Rieutort.* » (E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 182.)

1. C'est ainsi qu'auprès de Montpellier on trouvait le domaine de l'Antissargues et le ruisseau de l'Antissargues. Des exemples analogues nous sont fournis, dans l'arrondissement de Montpellier, par l'antique *villa* de *Corbessiacum*, devenue le village de Saint-Drézéry, et par le ruisseau du Courbessac, — par le domaine et par la rivière du Salaison, etc.; — auprès de Saint-Pons-de-Thomières, par le village ou mas anciennement dénommé *Gazanus, Aguze*, et par le ruisseau de l'Aguse; — dans l'arrondissement de Saint-Pons, par le ruisseau du Briand et par le lieu habité du même nom; etc.

2. Vers 960. « *De Saraonicos*... villa que vocatur Saravonicos. » (E. Germer-Durand, *Cartulaire... Notre-Dame de Nîmes*, charte 58, p. 98-99.) — Entre 1043 et 1060. « *De Saraonicos*... ipso manso de Saravonicos. » (*Op. cit.*, charte 140, p. 225.)



carolingiennes **Saravonicus*[1] et **Saraonicus*[2].

Mais si *Rhôny* représente aujourd'hui **Saraonicus*, si nous avons *Rhôny* au lieu de **Sarôny*, c'est précisément qu'il y a eu aphérèse de la première syllabe. Cette constatation d'aphérèse nous est précieuse en l'espèce, car elle nous permet de conclure non seulement à la possibilité, mais à la vraisemblance d'une aphérèse identique dans le mot **Sanagiis*.

Selon qu'il a été employé au pluriel ou au singulier, comme nom de *villa* ou comme nom de cours d'eau, le vocable *Saraonic* a été prononcé avec deux accentuations différentes, et, par suite, a subi deux sorts différents, — d'autant plus intéressants à constater qu'ils se sont produits dans les conditions de voisinage les plus immédiates, sur les lèvres des mêmes habitants. Nom de cours d'eau (au singulier), **Saraonicus* est devenu *Rouanis*, *Roanis*, *Ronis*, et finalement *Rhôny*[3]; — nom de domaine, puis de village,

1. « Dans une charte de 960, ... [les] habitants [de la Vaunage] sont appelés *Saravonici*, du nom du petit ruisseau qui l'arrose et qui porte aujourd'hui celui de *Rhôny*, mais qu'on nommait alors le *Saravonicus*. (Voy. *Dict. top. du département du Gard*, par M. E. Germer-Durand.) » (Ed. Flouest, *Rev. archéol.*, décembre 1869, p. 392, note; *Mém. Acad. du Gard*, année 1868-1869, p. 235, note; *Congrès scientifique de France*, 35e session, t. II, p. 337, note.)

2. « *Saraonicus*. » (E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 182 et 293.)

3. Voir E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 182, v° *Rhôny*.

Saraonicos (au pluriel) est passé successivement à *Saraonegues* ou *Sarovonegues*[1], *Sereonicæ*, *Serorgues*, *Sororgues*, pour aboutir en dernier lieu à *Solorgues*[2]. La double évolution parallèle a porté aussi bien sur la partie initiale du mot que sur la désinence. En ce qui concerne la partie initiale, il y a eu aphérèse dans un cas, et non dans l'autre. En ce qui concerne la désinence, le traitement a varié selon qu'il s'est agi d'un *Saraonicus* au singulier ou des *Saraonicos* au pluriel.

La transformation phonétique a été aussi normale pour le nom de cours d'eau que pour le nom de village. D'ordinaire (chacun le sait), les suffixes composés *anic* et *onic* donnent *argues* et *orgues*[3]. Les noms de lieux en *argues* foisonnent dans l'Hérault et le Gard. Accentués différemment, les mêmes suffixes ou leurs similaires se comportent d'une autre façon. (C'est ainsi que, dans l'Hérault, *Fabricas* est devenu non seulement *Fargues* et *Farges*, mais encore *Fabrègues*[4]).

1. Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'on prononçait *Saraón'gues* et non pas *Saraonègues*.

2. Voir E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 238, v° *Solorgues*.

3. Cf. Jules Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 33 ; — Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 389.

4. Autre exemple non moins curieux : *Antonegues*, aujourd'hui *Antonègre* (domaine de la commune de Montbazin, Hérault).



En ce qui concerne spécialement le suffixe *icum* au singulier, on trouve des noms de lieux en provenant qui se terminent en *y*, tout comme les noms de personnes de la même désinence[1]. Dans l'arrondissement de Montpellier, un petit ruisseau, affluent de la Cadoule, porte le nom de *Rouanis*[2]; à quelques kilomètres de là, au contraire, un tènement (jadis habité), sur la rive gauche du Lez, nous offre la forme *Rouargues*[3].

Pris séparément, constatés à une distance plus ou moins grande l'un de l'autre, *Rhôny* et *Solorgues* n'offriraient rien qui pût étonner. Juxtaposés dans une même vallée, ils offrent un rapprochement assez piquant, et l'on serait tenté au premier abord de considérer comme une anomalie ce fait, bien réel pourtant, qu'une aphérèse s'est produite dans le nom de cours d'eau et que

1. J. Quicherat cite : « *Caprificus*, Chobrefy (Dordogne); *Wippericum*, Guipry (Ille-et-Vilaine). » (*Op. cit.*, p. 32.)

2. Comm. de Castries, près le mas de Banières. — Ce ruisseau n'est pas mentionné par le *Dict. topogr.* de Thomas. — Voir Archives départementales de l'Hérault, série H, *Plans géométriques des domaines, fiefs et directes de la commanderie du Grand et Petit Saint-Jean de Montpellier* (1751), plan coté BB.

3. Comm. de Saint-Clément-la-Rivière. — Le *Dict. topogr.* de Thomas ne mentionne ni le tènement ni le mas qui y existait autrefois. — Cf. le *Liber instrumentorum, Cartulaire des Guillems de Montpellier*, éd. Germain, p. 415, 428, etc. — Le plan cadastral de Saint-Clément donne la forme *Bouargues*, qui n'est conforme ni aux données historiques écrites ni à la tradition orale encore vivante.

le radical est resté complet dans le nom d'habitat. Il y a d'autant moins lieu de s'étonner du cas de la Vaunage que le même phénomène se retrouve ailleurs et dans des conditions topographiques absolument semblables.

La commune du Bosc, près Lodève (Hérault), avait naguères pour chef-lieu administratif[1] le village de Loiras[2], antérieurement *Louyras*, *Ouiras*, *Aouyras*, *Avouyras*[3], en latin *Avoiracium*, *Avoyracium*[4]. Ce village est longé par un ruisseau, aujourd'hui dénommé *la Bouïre* ou *la Bouyre*[5], anciennement le *valat* ou ruisseau de *Nabouyre*[6]. Que ce nom de cours d'eau et le nom du lieu d'habitat qu'il arrose soient d'origine identique,

1. Le chef-lieu actuel est le village de Saint-Martin. Les archives anciennes sont encore à Loiras.

2. « *Loiras*, h[ameau], comm. du Bosc. Ecclesia parœcialis S. Petri de Avoiratio, 1236 (Plant[avit de la Pause], Chr. praes. Lod., 146). » (Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 98.)

3. Le compois de 1670, conservé aux archives communales du Bosc, donne les formes suivantes : *Louiras* (fol. 86 r°, fol. 100 v°, etc.), — *Louyras* (fol. 72 r°, 79 r°, 81 r°, 92 r°, etc.), — *Avouyras* (fol. 72 r°), — *Avouyras dit Louyras* (fol. 75 v°).

4. Cf. aux archives communales du Bosc les rares parchemins du moyen âge qui se sont conservés.

5. *Ruisseau de la Bouïre* (Atlas cadastral de la commune du Bosc, 1834).

6. Le compois de 1670 donne les formes suivantes : *la revieyre de Nabouyre* (fol. 75 v°), — *la reviére de Nabouyre* (fol. 89 r°), — *la revière de Nabouire* (fol. 87 r°, etc.), — *lou vallat de Naboire* (fol. 78 r°, 80 r°, etc.), — *le vallat de Nabouyre* (fol. 87 r°).



c'est ce qu'il est impossible de contester[1]. *La Bouïre* représente le radical AVOÏR, conformément à toutes les habitudes phonétiques locales; *Loiras* représente non moins certainement *Avoiracium*. Il s'est produit à Loiras une double transformation. *La Bouïre*, c'est AVOÏR, moins la désinence *acium*, avec l'article en plus. *Loiras*, c'est AVOÏR et sa désinence *acium*, avec une addition pouvant être considérée comme un article, mais sans la syllabe initiale *av*. *Loiras*, c'est l'aphérèse d'*avoiracium*, mais une aphérèse corrigée instinctivement en vue de l'euphonie par le langage populaire. Au total, deux traitements différents pour le même vocable topographique, *l'un avec aphérèse et l'autre sans*, et cela dans un terroir plus restreint encore que la plaine de la Vaunage.

Qu'on me permette, — au risque d'allonger démesurément cette digression, — de citer un autre exemple de ces variétés de transformations d'un même radical, à des distances relativement minimes.

Dans la partie du département de l'Hérault, qui s'étend entre la Vaunage et Montpellier, à l'est et au nord de cette dernière ville, on trouve plusieurs rivières ou petits fleuves dont les déno-

1. Dans une autre région du département de l'Hérault (commune de Fraïsse), on trouve le ruisseau *Bouaïrat* et le lieu habité *Bouayral, Boueyrat* ou *Bouaïrat*. (Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 23.)

minations sont, sinon identiques, tout au moins de la même famille :

D'abord, le *Lirou*, qui prend sa source près du village des Matelles et va se jeter dans le Lez, auprès du domaine de Restinclières (un vieux domaine curieux qui a conservé jusqu'au début du XX^e^ siècle une bonne partie de sa physionomie du moyen âge)[1] ;

2° La *Lironde*, qui se jette également dans le Lez, au-dessus du domaine non moins archaïque de Lavallette[2] ;

3° Une autre *Lironde*, qui coule parallèlement au Lez et va se jeter dans un des étangs du littoral[3] ;

4° Le *Lez* lui-même, le plus considérable du groupe, dont le nom se retrouve dans le Haut-Languedoc sous les formes *Lez*, *Lèze*[4], *Lers* ou *l'Hers*[5], et qui, au moyen âge, s'est appelé à la fois **Lerus* ou **Lerius* ou **Larius* et *Lanus*[6], de même

1. Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 96. — Il existe, dans le département de l'Hérault, une autre rivière portant le nom de Lirou. (Cf. Thomas, *Ibid.*)

2. Cf. Thomas, *ibid.*, p. 96.

3. Cette seconde Lironde, moins importante que la précédente, n'est pas mentionnée dans le *Dict. topogr.* de Thomas.

4. Le *Lez*, affluent du Salat; — la *Lèze*, affluent de l'Ariège.

5. Le *Grand-Lhers*, affluent de l'Ariège; — le *Lhers* ou *Lhers-Mort*, affluent de la Garonne.

6. L'article consacré au Lez dans le *Dict. topogr. de l'Hérault* contient plus d'une erreur.



que Montpellier s'est appelé *Monspistillarius* et *Monspessulanus*.

5° Le *Salaison*, au moyen âge *Salaro* et *Saliro* [?][1], qui, lui aussi, nous offre comme le Lez le passage de l'R à l'S. (Nous sommes dans le pays où *Balazuc* est devenu *Balaruc*, où *garillan* a donné *gazillan*, etc.)

Les noms de ces cinq cours d'eau offrent des affinités aussi étroites que les noms de mares plus ou moins grandes, dont la toponymie locale, ancienne ou actuelle, nous offre des exemples dans *la lane* (auj. *la lande* en dialecte montpelliérain), *la lône*, *Londres*, *Luno*, *Lunel*.

Que nous ayons affaire aux *Lirou*, aux *Lironde*, au *Lez* ou au *Salaison*, nous constatons, — la question de voyelle mise au second plan, — un radical commun, essentiellement composé d'un L et d'un R. Or, de tous ces noms, qui ont aujour-

1. Le *Salaison* aurait aussi été dénommé « *Saliron* ». (Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 198.) — Il existe dans le département de l'Hérault, à quelques lieues de Montpellier, un torrent important (affluent de la Mosson), qui porte le nom de *Coulazou*. (Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 51, v° *Coulezou* ou *Colazon*.) — Dans le département du Gard, on trouve un ruisseau nommé le *Coularou*, pour lequel Germer-Durand cite les formes anciennes *Colaro*, *Croalono*, *Crohalono* et *Coralono*. (Cf. *Dict. topogr. du Gard*, p. 68.) — Le *Coulazou* de l'Hérault et le *Coularou* du Gard appartiennent évidemment à la *même famille* que le Salaison (en patois *Salazou*) de la banlieue de Montpellier, mais ils constituent, en raison de la première partie de leur nom, *une branche très distincte*.

d'hui pour compagnon l'article dérivé de *ille*, un seul a conservé l'article méditerranéen primitif *ipse*, — le Salaison, *Salaro* = *sa Laro*, — dont les ponts au moyen âge auraient pu s'appeler *pont Salarou*, *pont Salairou*, tout comme les ponts du Lez s'appelaient *pont Lairou*[1].

La syllabe initiale *sa* a survécu pour le Salaison, tandis qu'elle a disparu pour les Lirou, pour les Lironde et pour le Lez. Nous aurions donc tort de trouver étonnant que, dans la Vaunage, la même syllabe initiale ait survécu chez l'un des dérivés de *Saraonicos* et qu'elle ait disparu chez l'autre.

VII.

Notre étude du problème des *Samnagenses* se-

1. Il y avait autrefois sur le Lez deux ponts, — l'un et l'autre disparus depuis longtemps, — dont le souvenir s'est conservé sous le nom de *Pont Layrou*. Le premier, dont les substructions existent encore, était situé au pied de Substantion et servait au passage de la voie Domitienne (cf. Archives départementales de l'Hérault, série H, *Plans géométriques des domaines, fiefs et directes de la commanderie du Grand et Petit Saint-Jean de Montpellier* (1751), plan coté Z). Le second était situé en aval du précédent, entre les moulins de Sauret et de Salicates, et mettait en communication Montpellier et Montpelliéret, avec la paroisse de Saint-André-de-Novigens. (Cf. L. Guiraud, *La Paroisse Saint-Denis de Montpellier*, p. 95 et plan; cf. également Jos. Berthelé, *Archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents*, t. III, éclaircissements topographiques, art. *Saint-André-de-Novigens*, p. 465-466.)

rait incomplète si nous négligions de chercher dans la topographie et dans l'archéologie quelques nouveaux traits de lumière, susceptibles de nous aider à contrôler les données de la philologie. Quelque admissibles, quelque vraisemblables même que puissent être les indications fournies par l'étude des noms de lieux, nous ne sommes toujours en présence que d'une hypothèse susceptible d'être renforcée ou affaiblie par des informations nouvelles venant d'ailleurs. Si Nages (du Gard) a été réellement le chef-lieu des *Samnagenses*, sa topographie et les vestiges de son passé doivent témoigner à leur façon de son existence et de son importance aux époques romaine et anté-romaine.

L'occupation de la Vaunage, — et de Nages, en particulier, — par les Romains, est amplement attestée par la présence de substructions et par des trouvailles numismatiques, épigraphiques, etc. On montre encore à Nages les restes des bains romains et de la fontaine romaine et l'emplacement d'une grande mosaïque à sujets qui a été gaspillée. La commune de Nages a fourni, à elle seule, plus de dix inscriptions romaines[1].

Mais c'est à la période antérieure à la conquête que se rapportent les plus intéressantes découvertes faites dans cette commune. En 1868,

1. Cf. *Hist. gén. de Languedoc,* éd. Privat, t. XV, p. 1057 à 1059, nos 1792 à 1802.

l'Académie du Gard, aidée par l'administration départementale, y exécuta des fouilles, dont les résultats ont été exposés par un archéologue, parvenu depuis à la renommée, M. Édouard Flouest, alors procureur impérial près le tribunal de Nîmes :

L'échancrure par laquelle on pénètre dans la Vaunage est dominée par « deux montagnes dressées en face l'une de l'autre, comme des promontoires commandant un détroit. Celle de droite ou de l'est, au pied de laquelle s'est établie la commune de Nages, a vu de bonne heure (dit M. Flouest) son étroit sommet occupé par une peuplade guerrière qui s'y fixa à demeure et y fonda un oppidum.

« La position avait été merveilleusement choisie pour être facilement défendue. De trois côtés, ce ne sont que rochers et pentes abruptes, souvent entrecoupés de profondes ravines. Seul, le côté sud-ouest présente une mince bande de terrain à peu près plat, par laquelle ce sommet se rattache au massif montagneux de la contrée. De trois côtés aussi, l'œil embrasse un horizon immense; il n'est arrêté que vers le nord-est par le plateau du Bois-l'Évêque, qui lui dérobe la vue de Nîmes et de la tour Magne. Aussi, la peuplade gauloise, par qui fut construit l'oppidum, avait-elle établi de ce côté, à un ou deux kilomètres de distance et presque au-dessus du village actuel



de Langlade, un petit poste avancé, de forme carrée, d'où l'on apercevait facilement la vigie nimoise et dont les retranchements sont à peu près intacts. Cet emplacement a conservé jusqu'aujourd'hui le nom significatif de *Castellas*.

« C'est... par une appellation absolument semblable (*les Castels*) que les habitants de Nages désignent... l'enceinte de l'oppidum.

« Cette enceinte, de forme subquadrangulaire..., a été détruite [du côté du midi],... pour fournir des moellons aux maisons du village. A l'est, au nord et à l'ouest, elle subsiste sans solution de continuité, sur une longueur de huit cent vingt mètres.

« Elle est composée de deux murailles étroitement juxtaposées, de manière à ne former qu'un seul massif, ayant chacune trois mètres d'épaisseur moyenne. Leurs parements intacts apparaissent, de distance en distance, au milieu d'énormes amas de pierres éboulées, que le temps a accumulés à leur pied. Elles sont construites en pierre sèche, à l'aide de grands blocs de calcaire marneux arrachés aux flancs de la montagne et qui, vers la base surtout, mesurent assez souvent deux mètres de longueur sur 30 ou 40 centimètres d'épaisseur. Leur mise en œuvre a été l'objet de soins assez attentifs et intelligents pour que, malgré le défaut d'appareillage, il n'existe aucun vide dans leurs assises.....

« Dans sa partie septentrionale et en regard de

l'étroite bande de terrain qui seule permettait d'arriver commodément à l'oppidum, l'enceinte avait été réconfortée par trois énormes massifs de pierres formant, à trente mètres l'un de l'autre, des avant-corps semi-circulaires ressemblant à des tours... A une cinquantaine de mètres en avant du rempart [du nord, on aperçoit] une large traînée de pierres, vestige encore très apparent d'un ancien mur élevé en guise de première défense...

« On avait encore élevé... [au milieu de l'enceinte]... une sorte de citadelle de forme elliptique,... dont la puissante masse, où l'on est surpris de ne rencontrer aucun vide, est constituée par un étrange assemblage de murs juxtaposés dans toutes les directions, sans jamais se pénétrer les uns les autres... Du pied de la citadelle partaient, à peu près dans la direction des quatre points cardinaux,... [quatre] larges et solides murailles, [dont deux existent encore dans toute leur longueur], qui allaient se souder aux murs d'enceinte, partageant ainsi l'oppidum en quatre grands quartiers retranchés, que l'ennemi, après avoir franchi le rempart extérieur, était encore obligé d'emporter successivement d'assaut, avant de rester complètement maître de la place...[1]. »

1. Ed. Flouest, *L'Oppidum de Nages (Gard)*, dans la *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. XX, livraison de décembre 1869, p. 392 à 397; — Ed. Flouest, *Id.*, dans les *Mém. de*

Ces quelques détails suffisent pour faire reconnaître dans l'oppidum de Nages une construction antérieure à l'occupation romaine. Des débris céramiques et divers objets en bronze y ont été rencontrés, qui sont également caractéristiques de l'époque gauloise.

Le territoire de Nages a donc été, durant la période anté-romaine comme durant la période romaine, un centre d'une réelle importance. Et il serait tout naturel que sa dénomination, — qui ne rappelle en rien les noms de lieux d'origine romaine en *ac*, en *an*, en *argues*, — qui ne présente aucune trace caractéristique d'une origine chrétienne ou féodale, — soit l'écho direct de sa dénomination antique.

De cet exposé, au cours duquel nous avons demandé à la philologie et à l'archéologie des lumières susceptibles de préciser les données si insuffisantes de l'histoire, de la numismatique et de l'épigraphie, nous croyons pouvoir conclure qu'il faut attribuer à l'opinion plaçant à *Nages*,

l'Acad. du Gard, novembre 1868-août 1869 (Nimes, 1870, in-8°), p. 235 à 245, avec deux planches hors texte; — Ed. Flouest, *Id.*, dans le *Congrès scientifique de France*, 35e session (1868), t. II (Montpellier, 1872, in-8°), p. 337 à 344. — M. Flouest n'a pas recherché à quelle peuplade cet oppidum avait bien pu appartenir. — Ernest Desjardins l'a considéré, — sans aucun argument d'ailleurs à l'appui de son opinion, — comme ayant été l'oppidum des *Umbranici*. (Cf. *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 218 et 265.)

— ou, pour parler plus exactement, à *l'oppidum de Nages*, — le chef-lieu des *Samnagenses*, une valeur bien supérieure à celle des diverses opinions émises en faveur de Sénas, de Senez, de Sénos, de Ganges ou d'Albi.

Ces dernières ont toutes les chances possibles d'être inexactes. La théorie favorable à Nages, au contraire, a des chances réelles d'être la vraie. Il n'est pas permis, croyons-nous, d'affirmer davantage. Dans une question aussi délicate et pour la solution de laquelle les textes de l'époque romaine nous renseignent si peu, une identification sans réserves serait excessive et imprudente.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

	Pages
Baye (baron J. de), M. R. Un émail de la cathédrale de Vladimir (Russie)	19-24
Berthelé (Jos.), A. C. N. Les « Samnagenses » et l'oppidum de Nages (Gard)	241-292
Chapot (Victor), A. C. N. Deux divinités fluviales de Syrie	115-122
Enlart (Camille), M. R. Deux têtes de pleureurs du XV^e^ siècle au Musée de Douai	1-8
Giraud (J.-B.), A. C. N. Le coffre de mariage des Bertholon-Bellièvre (1512)	9-18
Héron de Villefosse (Antoine), M. H. Outils d'artisans romains	205-240
Maurice (Jules), M. R. Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Trèves pendant la période constantinienne (305-337). Deuxième partie	25-114
Poinssot (Louis), A. C. N. Les ruines de Thugga et de Thignica au XVII^e^ siècle	145-184
Rey (Ferdinand), A. C. N. Étude sur une mesure antique découverte aux environs de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or)	185-204
Toutain (Jules), A. C. N. Les Pontarques de la Mésie inférieure	123-144



AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, au regard de la page 4
— II, — 16
— III, — 20
— IV, V, — 114
— VI, — 116
— VII, VIII, — 118
— IX, — 202

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.














STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES


ART LIBRAR
Stanford University Libraries
3 6105 014 204 783